



Document d'objectifs

Partie

« analyse et définition des objectifs »

Site PR 08

"Haut-Guil - Mont Viso - Valpréveyre"

- Mai 2004 -

Opérateur local : Parc naturel régional du Queyras
Coordinateur, rédaction et cartographie : Frédéric SUBE



- Parc Naturel Régional du Queyras -

Sommaire

I. Réseau Natura 2000	3
1.1 Directive Habitats	5
1.2 Calendrier de la directive Habitats	6
1.3 Directive Habitats : Mises au point	8
1.4 Document d'objectifs	10
II. Milieu physique et humain	13
2.1 Description de la géographie humaine	15
2.2 Description sommaire du milieu naturel	21
2.3 Statuts et classements sur le site	22
2.4 Aspect foncier du site PR 08	26
III. Description générale du site	27
3.1 Géographie physique	29
3.2 Géologie	29
3.3 Cadre climatique	30
IV. Habitats de la Directive Habitats	33
4.1 Landes, fruticées, pelouses et prairies	39
4.2 Forêts	61
4.3 Tourbières et marais	69
4.4 Rochers, éboulis, glaciers rocheux	74
4.5 Espèces animales et végétales	94
-Espèces végétales de la directive Habitats	96
-Espèces de la directive Oiseaux	105
-Espèces animales de la directive Habitats	139
4.6 Intérêt entomologique du site PR 08	174
4.7 Autres espèces sensibles sur le site	180
V. Présentation générale du contexte socio-économique	185
5.1 Secteurs d'activités	187
5.2 Démographie	189
5.3 L'agriculture	191
5.4 La sylviculture	201
5.5 Tourisme et loisirs	206
5.6 Transports routiers	213
VI. Synthèse des objectifs de gestion	214
6.1 Principe	217
6.2 La concertation	218
6.3 Les objectifs de gestion	218

6.4 Les préconisations de gestion	222
VII. Moyens, financements et suivis	227
7.1 Moyens	229
7.2 Evaluations et suivis	230
7.3 Informations et communications	230
Glossaire	232
Bibliographie	233

I. Réseau

Natura 2000

1.1 Directive Habitats

- L'objectif principal du réseau est de favoriser la biodiversité

La directive Habitats, adoptée le 21 mai 1992, a pour objectif et principe :

-la conservation de la biodiversité par le maintien voire le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire
-les mesures de gestion prises lors des concertations avec les partenaires concernés doivent tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales.

- La biodiversité, élément de conservation du patrimoine naturel et humain

La diversité biologique est une ressource potentielle pour le futur (patrimoine génétique utilisable dans l'agronomie, la pharmacie, utilisation des matières premières renouvelables, valorisation de la production agricole et forestière dans le cadre d'un concept de développement durable). Cette biodiversité est un patrimoine hérité que l'on se doit de transmettre (maintien et valorisation des habitats et espèces) aux générations futures.

- Sélection d'un réseau de sites représentatifs et complémentaires

Des listes nationales de sites d'importance communautaire (ZIC) ont été établies. Ces listes découlent d'inventaires scientifiques, préalablement réalisées dans les ZNIEFF et ZICO. Parmi ces listes soumises à la commission européenne, des zones spéciales de conservation (ZSC) ont été retenues par les Etats membres. Les ZSC s'ajoutent aux zones de protection spéciales (ZPS) relatives à la Directive Oiseaux. L'ensemble de ces sites constituera un réseau écologique européen appelé **Réseau Natura 2000**.

La désignation de ces sites s'est faite en concertation avec les interlocuteurs concernés. Il s'agit de sélectionner un réseau de sites représentatifs des habitats et espèces d'intérêt européen.

- La gestion du site est à mettre en oeuvre

La gestion conservatoire du site proposé à la commission européenne reste à établir en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux. Chaque état membre est ainsi libre de choisir la méthode et le type de gestion appropriée à mettre en place. Certains ont une richesse biologique qui provient directement de l'activité humaine.

Le patrimoine écologique appartient aux acteurs locaux qui par le biais de mesures réglementaires et contractuelles acceptent de le conserver ou de le restaurer. L'Etat français a par ailleurs obligation de résultats pour la conservation des habitats et espèces dont la gestion a été définie en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

1.2 Calendrier de la directive Habitats

➤ En Europe :

- **1992-1995** : La période de la mise en œuvre de la Directive Habitats consiste à réaliser l'inventaire et la cartographie des habitats et des espèces d'intérêt européen, à définir les préconisations des mesures conservatoires et à rédiger les plans de gestion, le tout en concertation avec les acteurs locaux.

➤ En France :

- **1994-1995** : Propositions par les scientifiques de sites présentant des habitats « Annexe I » et des espèces « Annexe II » de la directive Habitats.
- **1996-1999** : Phase d'expérimentation testée sur une durée de 2 ans et coordonnée par Réserves Naturelles de France (RNF). Le Ministère de l'Environnement a souhaité expérimenter la réalisation de « document d'objectifs » sur 37 sites les plus représentatifs (dont 2 dans les Hautes Alpes), sous la responsabilité d'un comité de pilotage local présidé par le Préfet. Une évaluation des besoins financiers nécessaires à la mise en place des mesures de gestion ainsi que des protocoles de suivis y ont été définis. La réalisation des 37 documents d'objectifs expérimentaux a permis de cerner les implications financières de la désignation d'un site.

Pour réaliser ce projet, l'opération a reçu un financement européen dit LIFE (l'instrument financier de l'environnement). C'est le **programme LIFE « document d'objectifs Natura 2000 »**

- **1998** : Proposition par la France de sites d'importance communautaire (SIC). En fin 1998, la France a défini et transmis à l'Europe la liste des sites susceptibles d'appartenir à ce réseau. Ce fut l'objectif des premières concertations locales menées jusqu'au printemps 1998. Les enjeux environnementaux sont souvent liés aux activités socio-économiques. De ce fait, les acteurs locaux sont concernés au premier chef : agriculteurs, élus, forestiers, pêcheurs, chasseurs, professionnels du tourisme...
- **1999** : Séminaires européens par région biogéographique (méditerranéenne, alpine, continentale, ...) et confirmation des sites d'importance communautaire destinés à être intégrés au programme Natura 2000, en raison de leur propre intérêt et de la cohérence du réseau.
- **1999-2004** : Poursuite des concertations locales et rédaction d'un document d'objectifs sur chaque site (spécificité française). Il s'agit de déterminer quelles sont les mesures de conservation à mettre en œuvre et les pratiques à maintenir ou à développer pour préserver voire restaurer les habitats et les espèces. La qualité du document repose sur la participation des acteurs locaux.
Désignation par la France des sites d'importance communautaire en Zones Spéciales de Conservation et poursuite des propositions de sites à l'Europe.

Le réseau Natura 2000 valorisera les sites retenus. Les sites du réseau seront ainsi très bien placés pour recevoir les financements éventuels, nécessaires aux actions envisagées. Habitats et espèces prioritaires pourront bénéficier de crédits européens. Un fond de gestion des milieux naturels est de plus créé au Ministère de l'Environnement pour financer les actions de gestion conservatoire. L'Etat français s'engagera alors à les maintenir dans un état de conservation favorable.

- **Avril 2001** : Ordonnance de transposition de la Directive Habitats en droit français.
- **Automne 2001** : Décrets d'application relatifs à Natura 2000.
- **Mai 2002** : Circulaire d'application relative à la mise en œuvre contractuelle de Natura 2000.

➤ Les activités

La sauvegarde de la biodiversité des sites désignés peut requérir le maintien, voire l'encouragement d'activités humaines. Toutefois, les activités humaines doivent demeurer compatibles avec les objectifs de conservation du patrimoine. Ainsi, il y aura des cas où des décisions devront être prises pour restreindre ou arrêter certaines activités qui présentent une menace significative pour les espèces et les habitats.

Un groupe de travail s'est réuni pour proposer une définition de la notion de « perturbation » significative d'espèce (Note de cadrage sur la notion de perturbation (art. 6.2 de la directive Habitats) courrier du 10 décembre 1997 du Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement aux Préfets de Départements) :

« On considère ainsi qu'une perturbation a un effet significatif si elle entraîne un déclin durable des effectifs d'une espèce pour laquelle la ZSC a été désignée ou si elle entraîne une disparition de l'espèce sur la ZSC concernée ».

Ainsi : une détérioration est relative à un habitat,
un dérangement est relatif à un individu ou un groupe d'individus,
et une perturbation est relative à une ou des espèce(s).
A terme, l'ensemble peut conduire à la destruction de l'habitat, des individus voire des espèces le fréquentant.

Ainsi la chasse n'est-elle pas nécessairement incompatible avec la conservation des espèces et des habitats si elle est bien gérée.

La lettre de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Mme Voynet, du 2 avril 1999 précise : « Je vous confirme les conclusions de la concertation menée au niveau national sur la perturbation liée aux activités de chasse dans le cadre de la directive Habitats. Ainsi seules trois espèces de la directive, à savoir le phoque veau marin, le mouflon en Corse et l'ours sont susceptibles d'être perturbés de façon significative par ces activités ».

➤ Projet ou activité nouvelle

Rien ne s'oppose à l'autorisation, par les autorités nationales, de l'exercice d'un projet ou d'une activité nouvelle, si les résultats de l'évaluation ne montrent pas d'impacts négatifs sur le site. Dans le cas contraire et si aucune alternative ne peut être trouvée, l'activité concernée ne pourra s'exercer que si elle est déclarée d'intérêt public majeur.

➤ Gestion

Chaque Etat membre est libre de choisir la méthode et le type de mesures à prendre pour la gestion.

➤ **Financement**

Habitats et espèces prioritaires pourront bénéficier de crédits européens. Un fond de gestion des milieux naturels est de plus créé au ministère de l'Environnement pour financer les actions de gestion conservatoires.

1.4 Document d'objectifs

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la directive Habitats, un document d'objectifs est établi pour chaque site, sous la responsabilité et le contrôle du Préfet de département, représentant l'Etat. Ce document d'objectifs est joint à l'acte de désignation de chaque site proposé.

Etabli en collaboration avec les propriétaires, les utilisateurs et les gestionnaires du site, il permet de se mettre d'accord sur « que veut-on ?, qui fait quoi ? et avec quels moyens ? » afin de coordonner les actions publiques et privées. Il constitue de plus et à long terme le document de référence pour la préservation des habitats.

Le **comité de pilotage** associe à la démarche les représentants des acteurs de terrain : élus locaux, représentants des organisations socioprofessionnelles, des syndicats agricoles et forestiers, des associations et fédérations de propriétaires, d'usagers, de protection de la nature, des établissements publics.

Organe central du processus de concertation, le comité de pilotage a pour rôle de valider les différentes étapes de la démarche et le document d'objectifs dont il pourra suivre la mise en œuvre.

Le document d'objectifs peut s'organiser en :

➤ **Tome 1 : un diagnostic**

Le document d'objectifs fait la synthèse sur le site des richesses patrimoniales définies dans les directives Habitats et Oiseaux, des activités humaines et exigences économiques, sociales, culturelles et écologiques.

➤ **Tome 2 : une définition des enjeux et des objectifs**

Le document d'objectifs évalue l'état de conservation des habitats, les enjeux sur le site et les objectifs de préservation. Ces évaluations sont établies en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux réunis en groupes de travail.

➤ **Tome 3 : une élaboration d'un plan d'actions**

Le document d'objectifs définit et propose les mesures de gestion, traduites de façon opérationnelle, à mettre en place sur le site. Enfin, il présente une évaluation des coûts correspondant aux mesures de gestion envisagées ainsi que les financements possibles. Il n'est pas une photographie figée de l'espace et doit intégrer une vision dynamique des habitats, des espèces et des activités humaines. Ce document est la base de travail préalable aux démarches de contractualisation.

➤ **Tome 4 : un document d'application et de suivi**

Le document d'application est un outil de travail où seront exposées clairement les actions de gestion conservatoire et les méthodes de suivi de l'état de conservation des habitats.

Le document d'objectifs, document de concertation et de communication sera modifié ou amendé tous les 6 ans à compter de sa première application et ce pour une période minimale de 30 ans.

Les documents d'objectifs et d'application seront approuvés par le comité de pilotage et donneront lieu à un arrêté préfectoral.

II. Milieu physique et humain

2.1 Description de la géographie humaine

Le Parc naturel régional du Queyras est situé au cœur d'un territoire de haute montagne. Il présente la particularité de posséder des milieux naturels remarquables par leur originalité et leur état de conservation. La richesse floristique est exceptionnelle avec la présence de nombreuses plantes rares et endémiques. La faune l'est également avec la présence de la salamandre de Lanza, espèce endémique visolienne.

Le Parc naturel régional du Queyras assure une continuité dans la volonté de gérer au mieux ce patrimoine. Il est l'opérateur choisi par l'Etat pour la mise en place du site Natura 2000 PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre".

Le site PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre" est entièrement situé dans le département des Hautes Alpes et la région Provence Alpes Cote d'Azur. Il a été subdivisé en cinq secteurs :

- le secteur Marassan, Foran et Peynin (1927 ha)
- le secteur de Valpréveyre (2511 ha)
- le secteur Haut Guil et Viso (8340 ha)
- le secteur Guillestre/Ceillac (4659 ha)
- le secteur Sommet Bucher (1205 ha)

Ce site concerne huit communes: Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Guillestre, Molines, Saint-véran, et Ristolas. Le site couvre une superficie de 18 642 hectares.

Commune d'Abriès

Commune : Abriès

Canton : Aiguilles

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 7502 ha dont 3031 sur le site PR 08.

Population : 358 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 :

+ 19%, marquée par un rajeunissement de la population.

Hameaux présents sur le site : Hameau du Roux. Des habitats « non permanents » : hameaux de Valpréveyre, Pré Roubaud, Malrif, les ruines de la Montette et celles du Villard.

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient à la Communauté de communes du Queyras (Arrêté du 27/10/00) qui regroupe les communes d'Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune d'Abriès fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « *Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager* » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche : La D 947 qui mène jusqu'au terminus de la route du Haut Guil vers le belvédère du Viso. La route qui mène jusqu'à Valpréveyre est empruntée de juin à octobre. Le déneigement de la route en hiver ne dépasse pas le hameau du Roux

Commune d'Aiguilles

Commune : Aiguilles

Canton : Aiguilles

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 4016 ha dont 943 sur le site PR 08.

Population : 441 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 : + 17%.

Hameaux présents sur le site : Habitats non permanents : le Lombard, Peynin et les ruines des Eygliers.

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient à la Communauté de communes du Queyras (Arrêté du 27/10/00) qui regroupe les communes d'Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune d'Aiguilles fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « *Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager* » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche :

La D 947 traverse la commune longeant le site. La route qui mène jusqu'au Lombard n'est pas déneigée en hiver.

Commune de Ceillac

Commune : Ceillac

Canton : Guillestre

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 9604 ha dont 3253 sur le site PR 08.

Population : 276 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 :

- 4,5%, marquée par un vieillissement de la population.

Hameaux présents sur le site : Hameaux de la Clapière, du Pied du Mélezet et de la Cime du Mélezet. Les hameaux suivants ne sont pas habités en permanence : Le Villard, les Chalmottes, le Rioufenc, la Riaille et l'Aval. Enfin, l'Etable des Génisses n'est pas habitée, il s'agit d'une bergerie.

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient à la Communauté de communes du Queyras (Arrêté du 27/10/00) qui regroupe les communes d'Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

Elle fait aussi partie du SIVOM du Guillestrois qui regroupe 9 communes.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune de Ceillac fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « *Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager* » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche :

La D 60 relie Ceillac (Terminus de la route) aux gorges du Queyras. L'hiver, la seule route déneigée en amont de Ceillac mène jusqu'au Pied du Mélezet.

Commune de Château-Ville-Vieille

Commune : Château-Ville-Vieille (composée de deux secteurs distincts urbanisés : le chef-lieu à Château Queyras et un « centre secondaire » : Ville-Vieille).

Canton : Aiguilles

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 6690 ha dont 275,5 sur le site PR 08.

Population : 358 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 : + 18,5%.

Hameaux présents sur le site : Montbardon, Souliers, les Meyries, Prats-Hauts et Prats-Bas. Des habitats « non permanents » : hameaux de la Chapelue, du Rouet et les ruines de Chalvet.

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient à la Communauté de communes du Queyras (Arrêté du 27/10/00) qui regroupe les communes d'Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune de Château-Ville-Vieille fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « *Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager* » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche :

La D 947 traverse la commune et longe le site. Seuls les hameaux de Souliers, les Meyries, Prats-Hauts et Prats-Bas sont accessibles l'hiver.

Commune de Guillestre

Commune : Guillestre

Canton : Guillestre

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 5129 ha dont 1406 sur le site PR 08.

Population : 2219 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 :

+ 10,50%, marquée par un vieillissement de la population.

Hameaux présents sur le site : Montgaucvie, la Maison du Roy et Bramousse (habitat non permanent).

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient au SIVOM du Guillestrois qui regroupe 9 communes. C'est le « bourg centre » du Guillestrois-Queyras avec une population de plus de 2200 habitants.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune de Guillestre fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « *Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager* » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche :

La commune est située à un carrefour stratégique important, à proximité de la N 94 qui relie Gap à Briançon. La D 902 relie Guillestre aux communes d'altitude du Parc par les gorges du Guil. C'est le seul axe routier de liaison avec le Queyras l'hiver.

Commune de Molines

Commune : Molines

Canton : Aiguilles

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 4173 ha dont 1365,5 sur le site PR 08.

Population : 322 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 :

- 4,1%, marquée par un vieillissement de la population.

Hameaux présents sur le site : La Rua, Gaudissard, Clot la Chalp, Pierre-Grosse, le Coin et Fontgillarde.

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient à la Communauté de communes du Queyras (Arrêté du 27/10/00) qui regroupe les communes d'Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune de Molines fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « *Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager* » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche :

Molines est desservie par la D 5 qui monte jusqu'à Saint-Véran. Route touristique importante, la D205T fait communiquer le Queyras avec l'Italie par le col Agnel (un des plus hauts cols routiers d'Europe avec ses 2744m). Cette route traverse une partie du site. L'hiver la route est déneigée jusqu'au hameau de Fontgillarde.

Commune de Ristolas

Commune : Ristolas

Canton : Aiguilles

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 8217 ha dont 6125 sur le site PR 08.

Population : 78 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 : + 8,3%.

Hameaux présents sur le site : La Monta et l'Echalp.

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient à la Communauté de communes du Queyras (Arrêté du 27/10/00) qui regroupe les communes d'Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune de Ristolas fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « *Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager* » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche :

La D 974 s'achève au lieu dit « La Roche Ecroulée ». De l'Echalp jusqu'à la Roche Ecroulée, la route n'est plus goudronnée. L'hiver, ce tronçon n'est pas déneigé.

Commune de Saint-Véran

Commune : Saint-Véran

Canton : Aiguilles

Département : Hautes Alpes (05)

Surface de la commune : 4474 ha dont 2243 sur le site PR 08.

Population : 267 habitants (sources INSEE 1999)

Evolution de la population de 1990 à 1999 :

+ 3,9%, marquée par un certain vieillissement de la population.

Hameaux présents sur le site : Le Raux et la Chalp de Saint-Véran.

La commune et l'intercommunalité :

La commune appartient à la Communauté de communes du Queyras (Arrêté du 27/10/00) qui regroupe les communes d'Abriès, Aiguilles, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint-Véran et Ristolas.

La commune et le Parc Naturel Régional du Queyras :

La commune de Saint-Véran fait partie des 11 communes qui constituent le Parc. Elle est signataire de la charte de développement et d'aménagement durable, révisée en 1997. Le document d'objectifs PR 08 "Haut Guil - Mont Viso - Valpréveyre" concerne à ce titre le volet chapitre IV « Préservation et mise en valeur du patrimoine naturel et paysager » dans lequel s'est engagée la commune à travers la ratification de cette charte.

Principal axe de circulation le plus proche :

Terminus de la D 5, Saint-Véran attire énormément de visiteurs. La route qui mène du village à la Chapelle de Clausis est réglementée à la circulation ; un système de navettes a été installé par la commune pour limiter les nuisances sur le site. Cette route n'est pas accessible l'hiver.

Quelques dates marquantes du Queyras

Dates	Evénements
XII	Naissance des communes.
1343	Constitution de la République des Escartons.
1349	Rattachement du Briançonnais à la couronne du roi de France.
1526	Saint-Véran brûle presque entièrement.
1574	Envahissement du Queyras par les réformés. Tueries et pillages. Guerre de religion.
1685	Révocation de l'Edit de Nantes. Quelques 2000 protestants quittent à tout jamais le Queyras.
1789	Révolution et fin des Escartons – Naissance des Hautes-Alpes.
1790 et 1800	Création des cantons d'Abriès et de Ville-Vieille ; ils furent réunis ensuite en un seul canton, celui d'Aiguilles.
1836	Le Queyras atteint son apogée démographique avec 8476 habitants. Abriès seul compte alors 1829 habitants.
1856	Inauguration de la route carrossable qui ouvre le Queyras sur Guillestre.
1884	La première locomotive arrive à Montdauphin.
1886	Le Queyras compte 5398 habitants.
1893	Ouverture de la route du col d'Izoard.
1897	Les deux premiers hôtels sont bâtis, d'abord à Abriès, puis un an après à Aiguilles.
1900	Tous les hameaux du Queyras sont réunis par la route ; l'autarcie s'efface.
1926	Suppression du canton d'Embrun et rattachement du Queyras à la sous-préfecture de Briançon.
1931	La première remontée mécanique voit le jour à Abriès.
1932	Nestlé, installé à Gap, ramasse tout le lait, autrefois traité dans 40 fruitières communales. Guillestre supplante le marché d'Abriès et ses relations muletieres avec l'Italie.
1937	Site classé dit de la « Casse-Déserte ».
1937	Site classé de la « Colonne Coiffée ».
1951	Création par le Ministère de l'Agriculture d'une « zone témoin » et des centres d'études techniques dans la région du Queyras.
1951	Première motofaucheuse à Abriès.
1957	Inondations générales.
1958	Rattachement des Hautes-Alpes à la région PACA.
1965	Création du SIVOM de Guillestre.
1967	Création du syndicat intercommunal à vocations multiples regroupant les 8 communes d'altitude du Queyras.
1977	Création du Parc Naturel Régional du Queyras ; 11 communes y adhèrent.
1980	Usines d'incinération à Ceillac et Ville-Vieille (cette dernière a fermé en 2003).
1991	Création de la réserve de chasse à la Brèche de Ruine pour la protection du lagopède alpin.
1993	Création d'une déchetterie à Aiguilles.
1994	Cinq pays européens signent la charte de protection des Alpes.
1995	Programme franco-italien de renforcement de la colonie de bouquetins du Haut Guil-Val Pellice.
1997	Révision de la charte constitutive du Parc. Intégration d'un volet paysager.
1999	Démarrage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).
2000	Le District du Queyras devient une Communauté de communes ; elle regroupe 8 communes.

On distingue trois étages de végétation sur le site. L'altitude varie de 1200m à 3300m. Plus on s'élève en altitude, plus les conditions de vie sont difficiles. Les associations végétales s'étagent sur les flancs des montagnes en bandes horizontales et les espèces animales inféodées les suivent. C'est ainsi que l'on observe sur le site 2 principaux étages de végétation: l'étage subalpin et l'étage alpin. L'étage montagnard supérieur peut être localement représenté, mais il se trouve en limite altitudinale sur le site.

➤ L'étage montagnard (1200m-1800m)

En faible représentation, il est surtout présent sur le secteur de Guillestre. Il correspond essentiellement au montagnard supérieur.

➤ L'étage subalpin (1800m-2300m)

Il présente une seule formation climacique, la seule réellement stable : la forêt de résineux. On y rencontre généralement la prairie. L'homme en est le principal utilisateur et artisan. Les montagnards ont taillé dans le milieu forestier des pâturages d'été dont on fauche le foin dans les parties les plus riches. Il faut différencier l'étage subalpin forestier et l'étage subalpin prairial.

➤ L'étage alpin (plus de 2300m)

L'étage alpin est majoritairement représenté ; on s'aperçoit qu'il occupe la moitié de la surface du Queyras. Il faut aussi distinguer les associations du Queyras occidental calcaire et schisteux calcaires avec les associations originales du Queyras oriental des schistes lustrés ou de la zone des quartzites.

➤ **Le Parc Naturel Régional du Queyras**

Il a vu le jour le 31 janvier 1977 par décret, en application du texte réglementaire général du 24 octobre 1975 créant les parcs régionaux.

La gestion du parc est assurée par un syndicat mixte qui regroupe des représentants de la région PACA, du département des Hautes-Alpes et des 11 communes (Abriès, Ristolas, Aiguilles, Château-Ville-Vieille, Molines, Saint Véran, Arvieux, Ceillac, Guillestre, Eygliers et Vars).

Quant au comité syndical qui administre le syndicat mixte, il comprend quatre délégués du Conseil Régional, deux délégués du Conseil Général, deux délégués pour les huit communes dont le territoire est totalement inclus dans le périmètre du Parc et un délégué pour Eygliers, Guillestre et Vars. L'ARPE, la DIREN, le Comité Scientifique, le Conseil Consultatif, l'association des Amis du Parc et le District du Queyras ont des représentants à titre consultatif.

Le syndicat mixte a pour rôle l'aménagement, l'animation et la gestion du Parc Naturel Régional conformément aux orientations fixées par la Charte qu'il s'engage à respecter.

Le 14 avril 1997, le Premier Ministre et le Ministre de l'Environnement ont signé le décret portant renouvellement au classement Parc Naturel Régional en faveur du Queyras.

Au sein du parc, différentes modalités de protection sont ou seront présents sur le site Natura 2000 PR 08 :

➤ **La ZNIEFF - Vallée du haut Guil**

Nom de la zone : Vallée du Haut Guil, belvédère du Viso, L'Echalp.

Numéro de zone : 0501Z03

Date de description : 1985

Superficie en hectares : 4 500 ha inventoriés.

Altitude minimale : 1750 m

Altitude maximale : 3284 m

« Situé entièrement sur la commune de Ristolas, aux sources du Guil, et sur l'éperon oriental du Parc Naturel Régional du Queyras, ce site remarquable offre un des plus beaux paysages des Alpes françaises. C'est également un haut lieu écologique et biologique, avec une grande diversité de taxons, et une quantité importante d'éléments rares et d'endémiques. »

La ZNIEFF « Vallée du Haut Guil, belvédère du Viso, L'Echalp » fait partie intégrante du site « Haut Guil Mont Viso Valpréveyre » et bénéficiera à ce titre des mesures du document d'objectifs.

➤ **La ZICO – Vallée du haut Guil**

Nom de la zone : ZICO PAC 19 « Vallée du haut Guil »

Date de description : 1991

Superficie en hectares : 4 600 ha inventoriés.

Altitude minimale : 1670 m

Altitude maximale : 3287 m

Lors des inventaires de 1991, on a recensé 78 espèces d'oiseaux, dont 12 espèces d'intérêt communautaire (inscrites sur l'annexe I de la Directive Oiseaux).

La ZICO s'inscrit dans la procédure mise en œuvre par l'Etat en vue de la désigner en « Zone de Protection Spéciale » (ZPS) et à ce titre intégrer le réseau Natura 2000.

➤ **Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur la vallée des lacs**

Cette protection concerne le vallon de Bouchouse situés sur la commune de Ristolas. Cette vallée abrite des zones humides d'importance communautaire prioritaires et il convient à juste titre de le préserver de la pression touristique et de contrôler le pastoralisme sur cette zone.

La surface totale couverte par l'arrêté sera de 683 ha répartis sur les secteurs du lac Foréant et du complexe des lacs Egorgéou et Baricle.

➤ **La Réserve Naturelle Nationale « Ristolas Mont-Viso »**

Pourquoi recourir à un outil de type réglementaire sur le haut Guil ?

L'Europe, par sa politique agricole commune, sa politique de pêche, ses actions forestières, l'impact des fonds structurels en zone rurale..., influence profondément l'utilisation du territoire et, donc, l'état de conservation de la nature dans l'Union. Il est donc logique qu'ensemble, les Etats membres se fixent des objectifs, qu'ils recensent les habitats naturels et les espèces animales et végétales les plus menacées et qu'ils s'organisent pour les préserver.

Contrairement à une idée reçue, Natura 2000 n'a pas pour objectif de créer des réserves naturelles intégrales ou de geler toutes activités humaines sur les sites proposés. D'abord, ce serait impossible, puisque Natura 2000 à terme pourrait couvrir autour de 12% du territoire de l'Union Européenne (30% en PACA), et ensuite non souhaitable.

Cet instrument européen de conservation de la biodiversité est fondé sur deux textes législatifs :

- La directive « habitats – faune – flore » de 1992,
- La directive « Oiseaux » de 1979.

Ces directives fixent des listes d'habitats et d'espèces à préserver. Malheureusement, ces listes ne sont pas exhaustives et bien des milieux naturels et des espèces animales ou végétales échappent à ces deux directives. A titre d'exemple, 67 espèces d'oiseaux ont été observées dans le périmètre d'étude du projet de réserve naturelle. La Directive « Oiseaux » n'en retient que 16. Ce caractère « réducteur » de la législation européenne ne peut satisfaire à l'exigence locale et nationale recherchée.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de créer à l'intérieur du Parc Naturel Régional un sanctuaire contre l'avis des habitants. Il s'agit de définir les territoires à enjeux et d'établir pour tous ces territoires un mode de gestion respectueux de la préservation de la biodiversité et du développement économique social et culturel.

Les enjeux et les menaces sont aujourd'hui clairement définies :

- Une pression touristique importante consommatrice d'espaces vierges.
Le phénomène ne cesse de s'accroître dans la zone du Haut-Guil d'autant plus que dans ce domaine la récente poussée italienne, quasiment fulgurante, relève exclusivement de l'initiative des nouveaux gardiens de gîtes et de refuges. Il est vrai qu'avec ses cinq millions d'habitants, le Piémont abrite, aux portes de la montagne, un important potentiel d'usagers en pleine expansion. C'est l'existence même de la flore sensible de l'étage alpin, ses espèces fragiles, protégées et visoliennes qui sont directement menacées par le phénomène comme le sont d'ailleurs, dans une moindre mesure, quelques espèces animales.
- Une activité pastorale importante, essentielle à maintenir, mais qui ne prend parfois pas en compte la biodiversité dans sa totalité et les interactions avec les milieux naturels.

A cette question particulière dans le Haut Guil existe une réponse spécifique : la mise en place d'un ensemble de dispositions pérennes et adaptées propres au cadre d'une réserve naturelle nationale. Elles seules marqueront de manière cohérente l'engagement de la municipalité de Ristolas et des autres gestionnaires de l'espace naturel dans une voie sans équivoque pour le maintien du patrimoine.

Ces dispositions auront pour but de supprimer ou de limiter les nuisances actuelles et de prévenir les menaces futures. Elles se classent en deux catégories :

- d'une part l'intégration au sein du périmètre de la future réserve naturelle des habitats, des sites et de leurs combinaisons les plus remarquables au niveau floristique et faunistique. Il s'agit de garantir la sauvegarde des espèces végétales et animales sensibles et menacées qui les caractérisent tant au point de vue de leur appartenance au monde alpin qu'à celui, original, des Alpes Cotiennes du Mont Viso.
- d'autre part, la mise en place d'un certain nombre de mesures réglementaires, visant à rendre compatibles les diverses activités humaines locales, avec la protection nécessaire des espèces et des habitats, ainsi que la préservation d'une manière générale de la qualité de l'espace et des paysages au sein de la future réserve naturelle.

Ainsi, on s'aperçoit de la complémentarité des outils de protection qui répondent chacun à des objectifs bien établis. La mise en place aujourd'hui d'un tel dispositif (Natura 2000 et la réserve naturelle), à la fois réglementaire et contractuel va permettre à ce territoire de maintenir une activité économique indispensable face aux enjeux de demain sans toutefois remettre en cause son capital nature : c'est l'idée que se font les partenaires locaux et le Parc Naturel Régional du Queyras afin de s'inscrire dans un axe d'éco-développement durable.

Le plan de gestion de la réserve naturelle et les mesures préconisées par le document d'objectifs devront être compatibles.

La Réserve Naturelle couvrira une superficie de près de 2400 hectares de la frontière italienne (sources du Guil) jusqu'au lieu dit de la Roche Ecroulée. Le territoire s'étage de 1700m à 3300 m d'altitude sur la commune de Ristolas (05).

La procédure de création a franchi avec succès l'étape de la concertation locale avec l'avis favorable de l'enquête publique, des consultations et de la Commission Nationale de Protection de la Nature (CNPN) qui a validé la démarche. Le dossier a été présenté le 1^{er} mars 2004 à la Commission Départementale des Sites et des Paysages, laquelle s'est prononcée en

faveur du projet. Le dossier est désormais entre les mains de l'Etat. Après un ultime passage devant la CNPN, la procédure s'achèvera avec la parution au journal officiel du décret ministériel portant création de la réserve naturelle nationale Ristolas-Mont Viso.

➤ **La réserve de biosphère transfrontalière du Mont Viso**

Le Parc Naturel Régional du Queyras, ses communes et les zones périphériques œuvrent afin d'obtenir le classement MAB UNESCO (Homme et biosphère) au profit d'un vaste territoire scindant les cinq parcs naturels régionaux italiens qui entourent le Mont Viso.

La mise en place de cette reconnaissance internationale vise trois principaux objectifs, à savoir :

- Conserver la diversité naturelle et culturelle,
- En faire un espace « modèle » d'aménagement du territoire et lieu d'expérimentation du développement durable (harmoniser les différentes politiques de développement local),
- Utiliser cet espace privilégié pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation.

Des travaux ont été menés de façon indépendante et conjointe dans les parcs français et italiens et le dossier en est actuellement au stade de la préétude. Un programme INTERREG a été mis en place afin de soutenir financièrement la préparation du dossier de candidature.

2.4 Aspect foncier du site PR 08

Trois types de propriété existent sur le Parc naturel régional du Queyras :

- propriétaire privé (individuel ou collectif)
- propriété communale
- propriétaire public (état, département, région)

Répartition du foncier par commune en %

Communes	Public	Communal	Privé	TOTAL
Abriès	0	14	86	100%
Aiguilles	0	78	22	100%
Ceillac	0	93	7	100%
Château-Ville-Vieille	0	81	19	100%
Guillestre	0	81	19	100%
Molines	0	72	28	100%
Saint-Véran	0	37	63	100%
Ristolas	0	76	24	100%

Sur le site PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre", aucune propriété ne fait partie du domaine public.

La répartition domaine communal/domaine privé varie fortement selon les communes.

III. Description générale du site

3.1 Géographie physique

Le site s'étage de 1200 à 3287 m (l'Asti ou Mont Aiguillette).

Le Queyras est, avec le Briançonnais, l'entité géographique la plus élevée du département des Hautes-Alpes. Le bassin versant du Guil qui le constitue est une entité topographique parfaitement délimitée et relativement isolée des régions naturelles voisines.

Comme l'ensemble du Queyras, le site appartient à l'ensemble des Alpes du Sud. Sa position interne dans l'arc alpin reste très affirmée.

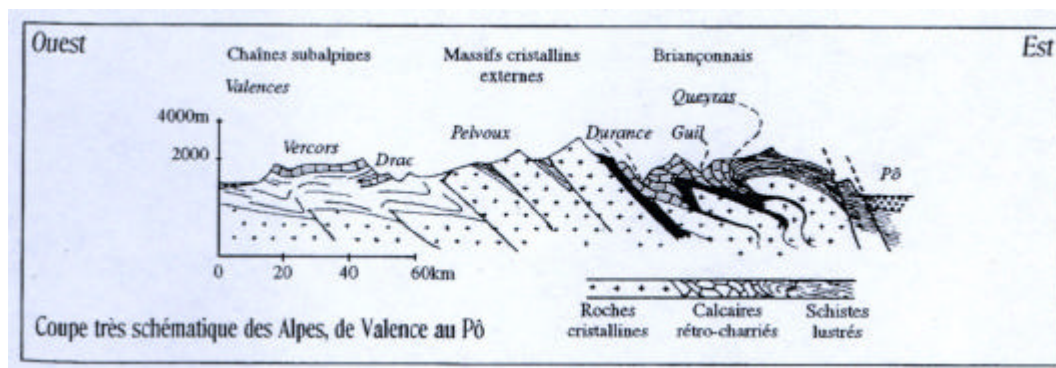
Le site d'études "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre" peut donc s'énoncer comme un pays original de transition entre les provinces du Dauphiné et des Alpes Cotiennes, un ensemble intra-alpin sud occidental.

3.2 Géologie

Le Queyras est presque exclusivement constitué de roches sédimentaires (quartzites et grès, dolomies et calcaires, calcschistes, etc...), déposées il y a des millions d'années, au fond de la « mer alpine ». S'y ajoutent des roches volcaniques datant des ères primaires et surtout secondaires. Toutes ces roches ont été violemment déformées lors du plissement alpin, et ont subi, surtout dans le Haut-Queyras oriental, des modifications minéralogiques qui en ont fait des « roches métamorphiques ».

Le site comprend deux unités géologiques principales :

- La partie occidentale dite du « Queyras calcaire » correspond à l'affleurement des massifs calcaires de la zone briançonnaise. Cette zone est profondément entaillée d'Est en Ouest, par la combe du Queyras et les gorges du Guil. Les terrains sont très pentus, rocheux ou boisés et le domaine des alpages y est peu étendu. Structure, relief et pauvreté relative en eau et en pâturages ne sont guère favorables aux activités humaines.
- La partie orientale dite du « Queyras schisteux » (à l'Est de Château Queyras), creusée dans la nappe des schistes lustrés* d'origine piémontaise, offre un aspect totalement différent, composé de longs versants doux et moins escarpés. C'est le domaine de la forêt et des alpages.

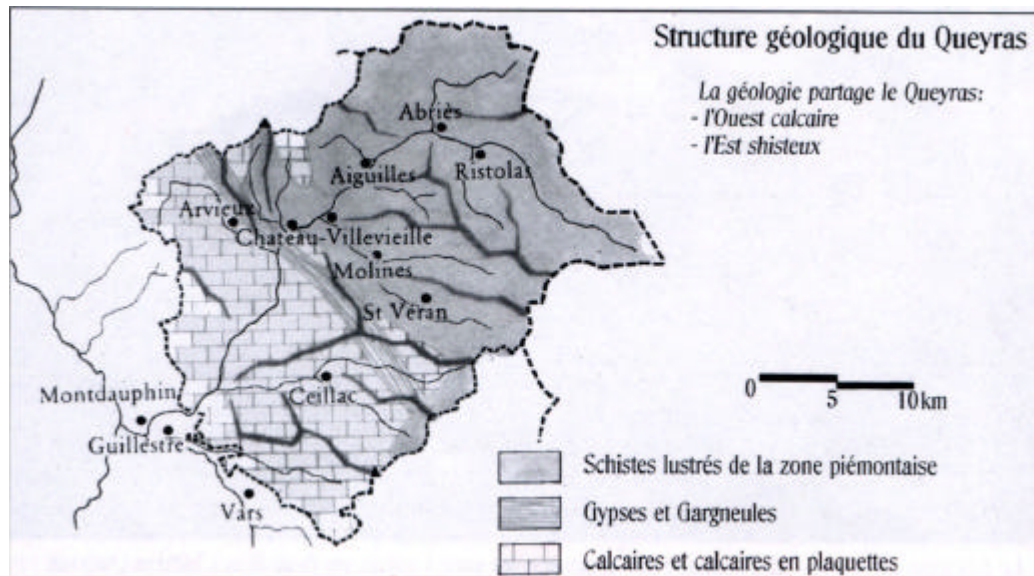


* Schistes lustrés : sédiments recouvrant autrefois la partie la plus profonde de l'océan alpin et qui ont été métamorphisés au moment du plissement alpin.

Il ne reste qu'un tout **petit glacier** en Queyras (le glacier d'Asti), mais les marques sont là, bien visibles, des anciens glaciers de la région.

Les glaciers ont contribué à l'édification du relief par leurs dépôts, c'est à dire essentiellement les moraines, dont leur forme sont bien conservées au-dessus de 2000 mètres (présence de « blocs erratiques » autour de Molines et de Pierre Grosse, ainsi qu'à l'amont de Ceillac).

Les petits **lacs** nombreux et pittoresques doivent leur existence soit à des verrous rocheux (surcreusement à l'amont), soit à des barrages formés par des moraines frontales.



3.3 Cadre climatique

« C'est au Queyras que l'appellation de Grandes Alpes ensoleillées convient le mieux ».

Cette **sécheresse** résulte de l'interposition de puissants massifs montagneux sur le trajet des souffles humides en provenance de la Méditerranée ou de l'Atlantique.

L'élément déterminant est ici la position du Queyras à l'intérieur de la chaîne alpine. En fait, le gradient pluviométrique offre une composante horizontale orientée Ouest-Est beaucoup plus que verticale.

Si la sécheresse s'affirme vers l'Est, il faut noter que la tendance s'inverse en situation tout à fait orientale, c'est à dire lorsqu'on aborde la zone du Haut Guil, le long des crêtes frontalières avec l'Italie. Ainsi, la station d'Abriès, la plus à l'Est, celle qui devrait être la moins arrosée, présente un total annuel pluviométrique important comparé à celui de la station de Ceillac situé nettement à l'Ouest et d'avantage en altitude.

Le régime pluviométrique du Haut Guil est en fait sous l'influence originale et très localisée des flux de « lombarde » qui gonflent les précipitations d'automne et de printemps. Le versant italien, très abrupt, dans la zone qui nous intéresse détermine une ascendance rapide des masses d'air chaudes et humides. Leur point de saturation est rapidement atteint et provoque d'abondantes précipitations dans les hautes vallées piémontaises. Tandis qu'elles débordent sur le Haut Guil, au voisinage immédiat de l'arête frontière, un vent semblable au ~~for~~ souffle plus bas.

Du fait de son altitude moyenne fort élevée qui compense sa position méridionale, **le site connaît un enneigement voisin de celui de la Maurienne.**

Les précipitations neigeuses se concentrent plus généralement en décembre et en mars, excepté sur le haut Guil, du fait de la « lombarde ». Il faut y rajouter le mois de février, période qui accuse le plus grand nombre de jours de chute de neige.

Dans ce secteur des Alpes au ciel bleu légendaire, la « lombarde » est à l'origine de quelques brouillards d'altitude. Le phénomène est cependant réduit et se limite à quelques cols frontaliers. Le patois le désigne en reprenant le terme italien de « **nebbia** ».

Qu'il s'agisse du complément de précipitations pluvio-neigeuses ou d'apport de brouillard, l'influence de la « lombarde » sur le Haut Guil revêt une grande importance. Elle contribue à diversifier les faciès micro-climatiques. Elle est ainsi semble-t-il un facteur d'enrichissement biologique de la zone. Ce supplément d'humidité venu du Piémont explique en partie la présence de la Salamandre de Lanza (*Salamandra lanzai*) qui affectionne les gazons humides.

Insolation très intense, précipitations faibles mais parfois dévastatrices, souvent irrégulières, et contrastes thermiques violents caractérisent le climat intra alpin de notre zone d'étude aux tendances continentales sans complaisance pour les formes de vie qui s'y développent.

La lombarde ajoute sa touche originale à la haute vallée du Guil, soulignant la proximité immédiate d'un autre monde climatique facteur de biodiversité.

Synthèse

Les caractéristiques dominantes de notre site d'étude sont les suivantes :

- Un étagement altitudinal important (de 1200 m environ à près de 3400 m),
- Une position interne affirmée dans l'arc alpin,
- Une entité topographique délimitée,
- Deux séries géologiques distinctes,
- Enfin, une sécheresse importante et une influence prononcée des flux de « Lombarde » sur le Haut Guil.

Ainsi, le périmètre proposé présente une très grande valeur patrimoniale. Il offre un remarquable ensemble d'habitats dans un contexte géologique particulièrement riche.

IV. Habitats de la directive Habitats (communautaires et prioritaires)

Le site « Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre » est un site de haute montagne. Les étages subalpins et alpins sont particulièrement bien représentés. Les landes, forêts et prairies du subalpin intègrent une vraie richesse, souvent vulnérable, en espèces et milieux. Seuls quelques écosystèmes de l'étage montagnard sont représentés mais leur intérêt n'en est pas moins grand : ripisylves, gravières, prairies, forêts...

Les cartes de répartition des habitats jointes en Annexe localisent les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire, ainsi que les différents types d'habitats.

➤ **Landes, fruticées, pelouses et prairies**

Libellé Habitat DH	Numéro	Code Natura 2000	Statut	Libellé Corinne Biotopes	Code Corinne Biotopes
Landes alpines et subalpines	1	4060	Communautaire	Landes naines à azalée et <i>Vaccinium</i>	31.41
Landes alpines et subalpines	2	4060	Communautaire	Landes à rhododendrons	31.42 et 31.42+31.6211
Landes alpines et subalpines	3	4060	Communautaire	Fourrés à genévriers nains	31.43
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4	4090	Communautaire	Landes épineuses à <i>Astragalus sempervirens</i>	31.7E
Pelouse neutrobasophile, xérophile des dalles rocheuses	5	6110	Prioritaire	Non cartographiée, de faible surface	34.11
Pelouses calcaires alpines	6	6170	Communautaire	Pelouses à Avoine et Séslerie des Alpes méridionales Pelouse à fétuque à quatre fleurs Pelouse à avoine de Parlature	36.432
Pelouses calcaires alpines	7	6170	Communautaire	Pelouses des crêtes à Elyna	36.42
Pelouses calcaires alpines	8	6170	Communautaire	Pelouses à laîche ferrugineuse septentrionales	36.412
Pelouses calcaires alpines	9	6170	Communautaire	Pelouses à fétuque violette et communautés apparentées	36.31 et 36.31+36.414
Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	10	6210	Communautaire	Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	34.322
Prairie humide sur sol oligotrophe à Molinie bleutée	11	6410	Communautaire	Prairie à Molinie et communautés associées	37.31
Prairie de fauche de montagne (à <i>Geranium sylvaticum</i>)	12	6520	Communautaire	Prairies de fauche de montagne	38.3

TOTAL

Site PR 08

7 habitats communautaires dont 1 prioritaire

➤ **Forêts**

Libellé Habitat DH	Numéro	Code Natura 2000	Statut	Libellé Corinne Biotopes	Code Corinne Biotopes
Pessières acidiphiles	1	9410	Communautaire	Pessières montagnardes des Alpes internes	42.21 42.22
Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	2	9150	Communautaire	Sapinières calciphiles	42.12
Cembraies et mélèzeins de l'étage subalpin	3	9420	Communautaire	Forêts siliceuses orientales à mélèzes et Arolles / Forêts orientales, calcicoles de mélèzes et d'arolles	42.31 42.32
Boisements de pin à crochets sur croupes rocheuses	4	9430	Prioritaire	Forêts de pins de montagne des Alpes internes	42.41 42.42

TOTAL

Site PR 08

3 habitats communautaires dont 1 prioritaire

➤ **Tourbières et marais**

Libellé Habitat DH	Numéro	Code Natura 2000	Statut	Libellé Corinne Biotopes	Code Corinne Biotopes
Tourbières basses alcalines	1	7230	Communautaire	Tourbières basses à <i>Carex davalliana</i>	54.23
Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	2	7240	Prioritaire	Gazons riverains artico-alpins	54.3
Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à <i>Epilobe</i> de <i>Fleischer</i>	3	3220	Communautaire	Les rivières alpines et leurs végétations ripicoles herbacées	24.221

TOTAL

Site PR 08

3 habitats communautaires dont 1 prioritaire

➤ **Rochers, éboulis, glaciers rocheux**

Libellé Habitat DH	Numéro	Code Natura 2000	Statut	Libellé Corinne Biotopes	Code Corinne Biotopes
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	1	8110	Communautaire	Eboulis siliceux et froids	61.11
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	2	8120	Communautaire	Eboulis alpins sur calcschistes	61.21
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	3	8120	Communautaire	Eboulis alpins à tabouret à feuilles rondes	61.22
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	4	8120	Communautaire	Eboulis à <i>Berardia</i> / éboulis à Liondent des montagnes des Alpes centrales	61.2322 61.232
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	5	8120	Communautaire	Eboulis à Pétasites	61.231
Eboulis médio-européens calcaires	6	8120	Communautaire	Eboulis calcaires à fougères	61.3123
Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	7	8130	communautaire	Eboulis à <i>Stipa calamagrostis</i>	61.311
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8	8210	Communautaire	Falaises calcaires ensoleillées des Alpes	62.151
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	9	8220	Communautaire	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	62.211
Glacier rocheux	10	8340	Communautaire	Glacier rocheux	63.2

TOTAL

Site PR 08

6 habitats communautaires

- Récapitulatif des habitats de la directive Habitats présents sur le PR 08 «Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre».

TOTAL

Site PR 08

19 habitats communautaires dont 3 prioritaires

Code Habitat Natura 2000	Superficie PR 08 (hectares)	Pourcentage sur le site
4060	1268,75	6.81
4090	188,25	1.01
6110	très faible	0
6170	2045,65	10.97
6210	214,9	1.15
6410	5,3	0.03
6520	70,60	0.38
TOTAL MILIEUX OUVERTS :	3793.75	20.35
9150	123	0,7
9410	546	3
9420	3017	16.2
9430	571	3.1
TOTAL FORETS :	4257	23
3220	31,65	0.17
7230	165	0.89
7240	13	0.07
TOTAL MILIEUX HUMIDES :	209,65	1.12
8110	366,7	1.97
8120	1377,9	7.39
8130	39,55	0.21
8210	1836,15	9.85
8220	222,4	1.19
8340	32,35	0.17
TOTAL ROCHERS, EBOULIS :	3875,05	20.79
TOTAUX (communautaires) :	12 136	65.5
Dont Communautaire :	11 552	62.33
Prioritaire :	584	3.17

Superficie des habitats du site Natura 2000 PR 08

4.1 Landes, fruticées, pelouses et prairies

1. Landine à Myrtilles (*Vaccinium* spp) et Azalée des Alpes (*Loiseleuria procumbens*)

Code 4060

Cetrario nivalis-Loiseleurium procumbentis

Code Natura 2000 :4060 / Statut communautaire

Code Corinne Biotopes : 31.41

Commune : Abriès, Ristolas, Guillestre	Localisation – Lieux – dits Mont Guillestre, crête de la Lauze, pic de Malaqueste, tête du Pelvas, pic de Malaure	Surface en hectares 92.65
Foncier :	Altitudes : De 1400 à 2650m	Pourcentage sur le site 0.49%

Localisation

Loiseleuria procumbens se retrouve assez facilement au nord et à l'est du Guil. On retrouve également de nombreuses autres espèces des pelouses ventées de l'*Oxytropido-Elynion myosuroidis* et du *Caricion curvulae*.

Au sud et à l'est du Guil, *Loiseleuria procumbens* a tendance à disparaître. Les landines sont alors dominées par *Vaccinium uliginosum* et s'installent sur des pelouses méso-xérophiles à *Carex* sp.

Elle est surtout présente dans la moitié est et schisteuse du Queyras.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

France : Alpes, Pyrénées, Jura et au sommet du Cantal.

Caractéristiques

Description :

La végétation se présente sous la forme de plaquages de chaméphytes ne dépassant pas 20 cm de hauteur et de faibles superficies. Le recouvrement est proche de 100%. De nombreux lichens sont présents.

Physionomie :

Landes subalpines et alpines d'ubac :



Les landines à *Loiseleuria procumbens* sont bien représentées dans la moitié est et schisteuse du Queyras. Les faciès à *Vaccinium uliginosum* sont plus rares et sont présents dans la moitié est du Queyras sur schistes lustrés et quartzite

L'état de conservation est globalement bon et cet habitat possède un caractère permanent.

Principales espèces indicatrices du type d'habitats

Empetrum nigrum
Homogyna alpina
Juncus trifidus
Loiseleuria procumbens
Luzula lutea
Polygonum viviparum
Vaccinium myrtillus
Vaccinium uliginosum

Habitats et espèces associés

Cet habitat entre le plus souvent en contact avec :

- sur les crêtes, les sommets à enneigement court à caractère xérophile :
 - les pelouses mésophiles du *Caricion curvulae*
 - les pelouses à *Kobresia myosuroides*
- sur les pentes douces, les croupes exposées au nord, à enneigement plus long et à sol plus humide :
 - les landes du *Rhododendro ferruginei-Vaccinium myrtilli* ;
 - les pelouses à *Ranunculus kuepferi* et à *Alopecurus alpinus* méso-hygrophiles
 - les pelouses acidophiles des combes à neige du *Salicion herbaceae*

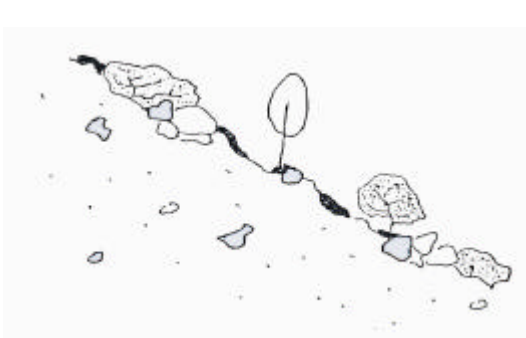
2. Lande neutro-acodiphile à Rhododendron ferrugineux (<i>Rhododendron ferrugineum</i>)	Code 4060
---	-----------

Rhododendro ferruginei-Vaccinion myrtilli
Code Natura 2000 : 4060 / Statut communautaire
 Code Corine Biotopes : 31.42 et 31.42+31.6211

Commune : Toutes les communes sauf Château-Ville-Vieille	Localisation – Lieux – dits Mont Guillestre, la Mourière, tête du Pelvas, haute vallée du Guil, la Gardiole, pointe Jacquette, bois des Eysselières, forêt de la Réortie Altitudes : De 1800 à 2900m	Surface en hectares 829.3 Pourcentage sur le site 4.45%
---	--	--

Localisation
Deux sortes de landes existent : la lande à <i>Vaccinium myrtillus</i> et <i>Rhododendron ferrugineum</i> et la lande à <i>Empetrum nigrum</i> et <i>Vaccinium uliginosum</i>. Pour cette dernière, on note le faible développement de <i>Rhododendron ferrugineum</i>. On note une bonne représentativité dans le Queyras.

Répartition
Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède. France : Alpes, Pyrénées, Jura et au sommet du Cantal.

Caractéristiques	
Description : La végétation est constituée de trois strates : la strate herbacée constitue le plus souvent un tapis continu de 20-40 cm de hauteur. Si la strate sous-arbustive est dominée par <i>Vaccinium</i> sp. et <i>Empetrum nigrum</i> , elle ne dépasse pas 30 cm de hauteur. Si elle est composée de <i>Rhododendron ferrugineum</i> , elle peut atteindre 70 cm de hauteur. Selon le stade dynamique, la strate arborescente peut être représentée par un piquetage de <i>Larix decidua</i> ou de <i>Pinus cembra</i> .	Physionomie : 

L'état de conservation est bon. Cet habitat présente en limite supérieure de son développement un caractère sub-permanent. Seul un léger piquetage de mélèzes et pins cembro colonise ces landes. Une évolution très lente est donc possible. A basse altitude, ces formations peuvent être dominées par les mélèzes.
--

Principales espèces indicatrices du type d'habitats
--

<i>Carex atrata</i> <i>Empetrum nigrum</i> <i>Homogyna alpina</i> <i>Larix decidua</i> <i>Lonicera caerulea</i> <i>Luzula luzulina</i> <i>Rhododendron ferrugineum</i> <i>Vaccinium myrtillus</i> <i>Vaccinium uliginosum</i>

Habitats et espèces associés

Les habitats rentrant le plus fréquemment en contact avec ces landes sont : -les landines du <i>Loiseleurio procumbentis-Vaccinion microphylli</i> -les landes du <i>Juniperion nanae</i> -les mélèzeins acidophiles à sous-bois de <i>Juniperus nana</i> -les pelouses acidophiles des combes à neige du <i>Salicion herbacae</i> -les pelouses méso-hygrophiles du <i>Nardion strictae</i>

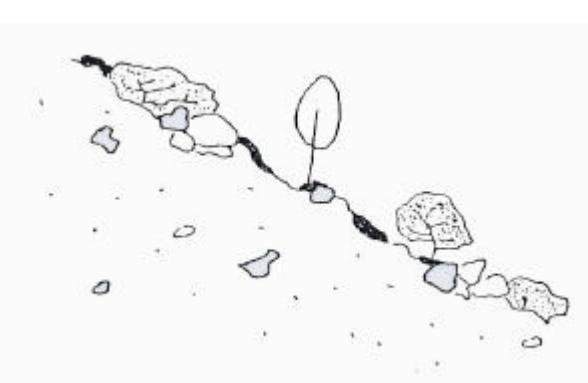
3. Lande acidiphile à Genévrier nain (<i>Juniperus nana</i>)	Code 4060
--	-----------

Junipero nanae-Arctostaphyletum uva-ursae
Code Natura 2000 :4060 / Statut communautaire
Code Corine Biotopes : 31.43

Commune : Toutes les communes sauf Château Ville Vieille	Localisation – Lieux – dits Haute vallée du Guil, vallon de Ségure, Valpréveyre, bois de Jalavez, Mont Guillestre, le Raux Altitudes : De 1800 à 2550m	Surface en hectares 346.7 Pourcentage sur le site 1.86%
---	--	--

Localisation
Cet habitat est présent de l'étage subalpin à la base de l'étage alpin. Il se développe sur des versants chauds et sur des roches carbonatées ou siliceuses.
Cet habitat est présent dans l'ensemble du Queyras.

Répartition
Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.
France : Alpes, Pyrénées, Jura et au sommet du Cantal.

Caractéristiques	
Description : Cette communauté est essentiellement caractérisée par des arbrisseaux xérophiles (<i>Juniperus nana</i>, <i>Artostaphylos uva-ursi</i>). La variabilité de cet habitat est déterminée par le substrat et l'altitude. Le recouvrement de la végétation est variable de 50 à presque 100%. La végétation est constituée de trois strates : la strate herbacée est le plus souvent lacunaire et laisse apparaître des surfaces caillouteuses ou rocheuses. la strate sous-arbustive est dominée par <i>Juniperus nana</i> et <i>Cotoneaster jurana</i> (phanérophytes nains) et par certains chaméphytes comme <i>Artostaphylos uva-ursi</i> et <i>Vaccinium sp.</i> La présence de la strate arborescente est très variable :elle est le plus souvent représentée par un piquetage de <i>Larix decidua</i> et <i>Pinus uncinata</i>.	Physionomie : 

l'état de conservation est globalement bon. A l'étage alpin inférieur, les landes semblent pour l'instant dans une phase de stabilité. Seul un faible piquetage de mélèzes est observé. A l'étage subalpin, l'évolution vers la forêt est possible si la pente n'est pas trop importante.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Arctostaphylos uva-ursi
Cotoneaster jurana
Juniperus nana
Vaccinium myrtillus
Vaccinium uliginosum
Vaccinium vitis-idea

Habitats et espèces associés

On peut trouver sur les adrets

- les falaises et rochers calcaires du *Potentillion caulescentis*
- les falaises et rochers siliceux de l'*Androsacion vandellii*
- des éboulis calcaires et siliceux
sur les ubacs
- les pelouses acidophiles des combes à neige du *Salicion herbacae*
- les mélèzeins et pinèdes de *Pinus cembra*
- les landines du *Loiseleurio procumbentis*

4. Pelouse neutro-basophile à acidophile à <i>Astragale</i> aristée (<i>Astragalus sempervirens</i>)	Code 4090
---	-----------

Ononidion cristatae

Code Natura 2000 : 4090 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 31.7E

Commune : Guillestre, St-Véran, Ristolas, Abriès, Château-Ville-Vieille	Localisation – Lieux – dits Forêt de Combe Chauve, le Raux, vallon de Bouchouse, le Roux, bois Foran	Surface en hectares 188.55
Foncier :	Altitudes : De 1450 à 2450m	Pourcentage sur le site 1%

Localisation

Différents types de pelouses, se différenciant par l'altitude, le type de roche et l'intensité de la pente, ont été observées.

Deux types à l'étage alpin : les pelouses basophiles sur calcaires et schistes lustrés et les pelouses à tendance acidiphile sur schistes lustrés.

Plusieurs types à l'étage subalpin où *Astragalus sempervirens* est dans la majorité des cas peu recouvrant : végétation à caractère basophile sur calcaires compacts et sur schistes lustrés et végétation à tendance acidophile sur schistes lustrés.

Les pelouses se répartissent sur l'ensemble du Queyras.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

France : Alpes, Pyrénées, Jura et au sommet du Cantal.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Astragalus sempervirens

Ononis cristata

Scutellaria alpina

Caractéristiques

Description :

La strate herbacée a un recouvrement variable de 50 à 100%. Elle a une hauteur d'environ 20 cm et elle est dominée par les hémicryptophytes et *Astragalus sempervirens*.

Physionomie :



La strate sous-arbustive est principalement représentée par un piquetage de *Juniperus nana* et d'*Arctostaphylos uva-ursi*. La strate arbustive peut être représentée à l'étage supérieur par *Berberis vulgaris*, *Juniperus nana* et *Rosa* spp. La strate arborescente peut être constituée par un piquetage de *Pinus uncinata* et *Larix decidua*.

L'état de conservation est bon. L'évolution est possible vers une lande à *Juniperus nana*, puis vers les pinèdes basophiles de *Pinus uncinata* ou les mélèzeins acidophiles à sous-bois de *Juniperus nana*.

Habitats et espèces associés

A l'étage subalpin, il y a évolution possible vers une lande à *Juniperus nana* puis vers les pinèdes basophiles de *Pinus uncinata* ou les mélèzeins acidophiles.

Cet habitat est en contact avec :

- les falaises calcaires du *Potentillion caulescentis*
- les éboulis calcaires du *Thlaspion rotundifolii*
- les pelouses du *Seslerion caeruleae* et *Festuca quadriflora*.

Cet habitat peut également être en contact avec des pelouses à tendance chionophile.

5. Pelouse neutro-basophile, xérophile des dalles rocheuses (<i>Tortelletto-Poetum concinnae</i> ; <i>Alyso alyssoidis-Sedion albi</i>)	Code 6110
--	-----------

Alyso alyssoidis-Sedion albi
Code Natura 2000 :6110 / Statut prioritaire
 Code Corine Biotopes : 34.11

Commune : /	Localisation – Lieux – dits /	Surface en hectares Faible représentation (habitat non cartographié)
Foncier : /	Altitudes : /	Pourcentage sur le site 0%

Localisation
<u>Cette communauté n'occupant que de très faible surface n'a pas été cartographiée.</u> Elle est rare et se développe au sein des pelouses d'affinité steppique

Principales espèces indicatrices du type d'habitat
Plusieurs espèces sont indicatrices de ce type de milieu comme <i>Alyssum alysoï des</i> , <i>Arenaria serpyllifolia</i> , <i>Koelaria vallesiana</i> , <i>Sedum album</i> , <i>Veronica verna</i> .

Modes de gestion recommandés
L'intensification du pâturage induit l'extension de l'habitat, initialement confiné aux dalles, mais qui peu à peu s'étend aux dépens de la pelouse herbeuse proprement dite. De plus, l'érosion liée au surpâturage ou au passage de véhicules favorise la création de cet habitat. Pour garder cet habitat, le pâturage occasionnel par les herbivores doit être maintenu. L'habitat s'insère dans des unités de gestion pastorale plus larges ; les mesures de gestion par un pâturage extensif s'appliqueront donc à l'ensemble de la surface, en prenant garde aux très forts chargements instantanés de saison.

6. Pelouse basophile à Sesslerie bleutée (<i>Sesleria caerulea</i>) et Avoine des montagnes (<i>Helictotrichon sedenense</i>) Pelouse neutro-basophile à acidiphile à fétuque à quatre fleurs (<i>Festuca quadriflora</i>) Pelouse neutro-acidophile, méso-xérophile à Avoine de Parlature	Code 6170
---	-----------

Sesleria caerulea-*Avenetum montanae*, *Festecetum pumilae* et *Avenetum parlatores*

Code Natura 2000 : 6170 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 36.432

Commune : Toutes les communes sauf Château Ville Vieille	Localisation – Lieux – dits Crête de la Combe Arnaude, C. de Longet, pic de Ségure, haute vallée du Guil, crête du Pelvas, Valpréveyre, crête de la Lauze, Mont Guillestre, cascade de la pisse	Surface en hectares 1393
Foncier :	Altitudes : De 2200 à 3000m	Pourcentage sur le site 7.47%

Localisation

On la retrouve principalement à l'étage alpin sur les expositions chaudes avec de fortes pentes vite déneigées sous l'action du vent et de l'ensoleillement. Cette pelouse pousse sur des substrats riches en bases : calcaires compacts et schistes lustrés.

Cet habitat est présent surtout dans la moitié ouest et calcaire du Queyras.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

France : Alpes, Pyrénées et Alsace.

Caractéristiques

Description :

Deux strates composent cette pelouse.
On trouve deux strates herbacées :

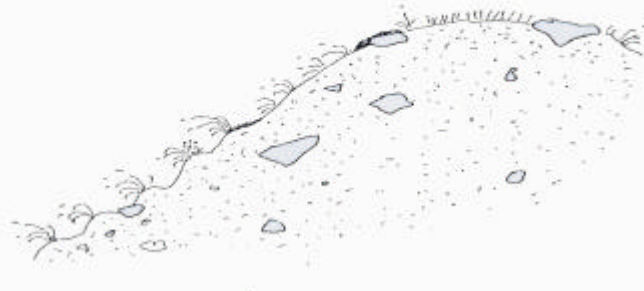
- la première dont la végétation recouvre de 50 à 100% du sol et est dominée par les hémicryptophytes
- la seconde dont la végétation est peu recouvrante (de l'ordre de 50%), et est dominée par les hémicryptophytes (hauteur de 20 cm environ).

Physionomie :

(Cf. page suivante)

Sesleria caerulea présente la plus grande abondance. La strate sous-arbustive est dominée par des phanérophytes nains (*Juniperus nana*, *Cotoneaster jurana* et *Rhamnus pumila*) et par des chaméphytes (*Arctostaphylos uva-ursi*). La strate arborescente est très peu représentée ou absente.

Une troisième strate peu représentée est dominée par *Helictotrichon parlatoresi* qui forme des grosses touffes d'environ 1m de hauteur.



L'état de conservation est globalement bon. Ces pelouses se développant dans des conditions micro-climatiques très rudes ne présentent aucun signe d'évolution à l'étage alpin si ce n'est à proximité des crêtes.

Pour le libellé *Seslerio caeruleae-Avenetum montanae* :

A l'étage subalpin, une évolution est possible vers des landes à *Juniperus nana* et *Arctostaphylos uva-ursi*. Cela peut ensuite évoluer vers des groupements forestiers :

- la variante de *Larix decidua*
- les pinèdes thermo-xérophiles de *Pinus uncinata*

Pour le libellé *Festecetum pumilae* :

Le cortège floristique peut être assez composite et semble pouvoir évoluer vers des pelouses de l'*Oxytropido-elynon myoseuroidis*

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Pour le libellé *Seslerio caeruleae-Avenetum montanae* :

Anthyllis vulneraria
Arenaria gothica
Aster alpinus
Astragalus penduliflorus
Globularia cordilolia
Helictotrichon sedenense
Minuartia verna
Pulsatilla alpina
Sesleria caerulea

Pour le libellé *Festecetum pumilae* :

Festuca quadriflora
Galium megalospermum
Herniaria alpina
Koelaria cenisia
Oxytropis helvetica

Habitats et espèces associés

Pour le libellé *Seslerio caeruleae-Avenetum montanae* :

Cet habitat entre en contact avec :

- les pelouses à *Festuca quadriflora*
- les pelouses basophiles, méso-xérophiles de l'*Ononidion cenisae*
- les pelouses basophiles des combes à neige ébouleuses
- les pelouses à tendance chionophile
- les falaises calcaires du *Potentillion caulescentis*
- les éboulis calcaires du *Thlaspion rotundifolii*

Pour le libellé *Festecetum pumilae* :

- les pelouses acidiphiles, à tendance chionophile du *Nardion strictae*
- les pelouses à *Sesleria caerulea*
- les pelouses acidiphiles, xérophiles du *Festucion variaae*
- les pelouses des crêtes ventées de l'*Oxytropido-Elynion myosuroidis*
- les falaises calcaires du *Potentillion caulescentis*
- les éboulis calcaires du *Thlaspion rotundifolii*

Modes de gestion recommandés

Le pâturage joue un rôle essentiel dans le blocage des processus dynamiques en maintenant un fort degré d'ouverture et en accentuant la disposition en gradins. Ces versants sont pâturés en début d'estive (fin juin, début juillet) et doivent être réservés à des ovins. Sur les pentes les plus accusées, les pelouses en gradins doivent être pâturées avec prudence, à une seule période de l'année, à la montée en évitant les passages répétitifs. Le troupeau doit être contrôlé, afin notamment d'éviter le raclage complet sur ces milieux susceptibles d'être dégradés. Il est également important de tenir compte du rôle non négligeable des herbivores sauvages sur les pelouses les plus difficiles d'accès en raison de leur pente.

7. Pelouse basophile à Elyne queue de souris (<i>Kobresia myosuroides</i>) et laîche courbée (<i>Carex curvula</i> subsp. <i>rosea</i>)	Code 6170
---	-----------

Carici atratae-Kabresietum myosuroidis
Code Natura 2000 : 6170 / Statut communautaire
 Code Corine Biotopes : 36.42

Commune : Guillestre, Ceillac, Saint-Véran, Molines, Aiguilles, Abriès	Localisation – Lieux – dits Pic d'Escreins, crête de la Lauze, crête du Moure Froid, crête de la combe Arnaude	Surface en hectares 113.65
Foncier :	Altitudes : De 2350 à 3000m	Pourcentage sur le site 0.61%

Localisation

On trouve cette pelouse à l'étage alpin. Elle occupe des petites surfaces sur des crêtes, des bosses et des corniches ventées. Le sol est constitué de calcaires compacts et de schistes lustrés.

Cet habitat est présent surtout dans la moitié ouest et calcaire du Queyras.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

France : Alpes, Pyrénées et Alsace

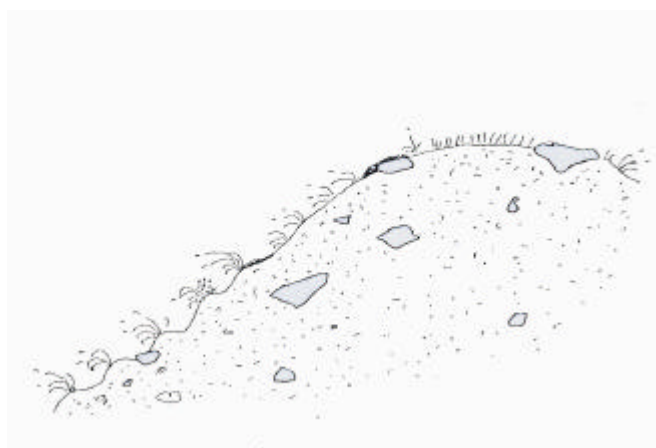
Caractéristiques

Description :

Deux sources de variation sont possibles. Lorsque la durée d'enneigement augmente, la végétation s'enrichit d'espèces chionophiles. Lorsque le sol s'acidifie, il y a pénétration d'espèces acidophiles du *Caricion curvulae*.

La végétation est recouvrante (70 à 100%) et est dominée par les hémicryptophytes (surtout des Cypéracées). Elle atteint 20 cm de hauteur. De nombreux lichens occupent les interstices laissés par les plantes supérieures.

Physionomie :



L'état de conservation est globalement bon. Cet habitat se développant dans des conditions écologiques très rudes ne montre aucun signe d'évolution et présente donc un caractère permanent.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Armeria alpina
Carex curvula
Festuca quadriflora
Kobresia myosuroides
Oxytropis helvetica
Phyteuma globularifolium
Sedum atratum
Silene acaulis

Habitats et espèces associés

Les principaux habitats en contact sont les pelouses alpines.

- les pelouses du *Seslerion caeruleae* et *Festuca quadriflora*
- les pelouses acidophiles des combes à neige du *Salicion herbacae*
- les pelouses à tendance chionophile du *Nardion strictae*
- les falaises calcaires du *Potentillion caulescentis*
- les éboulis calcaires du *Thlaspion rotundifolii*

Modes de gestion recommandés

Ces pelouses sont considérées comme quasi permanentes. Cet habitat peut donc se maintenir par le pâturage ponctuel d'herbivores sauvages. Seule une montée trop précoce des ovins doit être évitée afin de laisser la ressource pastorale se développer. Dans une logique de gestion plus large, il est important de prendre en compte l'existence de populations de prédateurs sauvages (loup) qui peuvent entraver et rendre dangereuses les couchades en crêtes lorsque celles-ci surplombent une falaise.

8. Pelouse neutro-basophile à Anémone à fleurs de narcisse (<i>Anemone narcissiflora</i>) et Laîche des Alpes méridionales (<i>Carex ferruginea</i> subsp. <i>tenax</i>)	Code 6170
--	-----------

Caricetum ferrugineae
Code Natura 2000 : 6170 / Statut communautaire
Code Corine Biotores : 36.412

Commune : Abriès, Ristolas, Ceillac	Localisation – Lieux – dits La Mourière, petit belvédère du Viso, Valpréveyre	Surface en hectares 46.7
Foncier :	Altitudes : De 1950 à 2400m	Pourcentage sur le site 0.25%

Localisation

On retrouve cette pelouse à l'étage subalpin avec des expositions froides. Elle est située sur des replats ou des faibles pentes et sur calcaires compacts et schistes lustrés.

Cet habitat a été principalement observé sur Ceillac au fond de la vallée du Mélézet, dans la haute vallée du Guil et à Valpréveyre

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

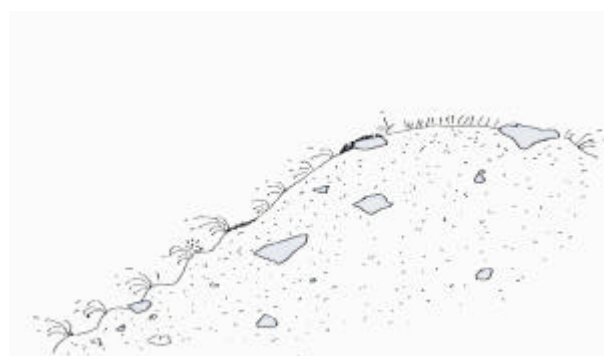
France : Alpes, Pyrénées et Alsace

Caractéristiques

Description :

La strate herbacée est recouvrante (de l'ordre de 100%). Elle est dominée par les hémicryptophytes et est d'une hauteur de 80 cm environ. La végétation présente un aspect plus aéré que les prairies de fauches. La strate arbustive peut être représentée par un piquetage de *Larix decidua*.

Physionomie :



L'état de conservation est bon. Cet habitat présente par endroit un piquetage de mélèzes, semblant indiquer une possible évolution.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Anemone narcissiflora
Aquilegia alpina
Carex ferruginea
Lathyrus occidentalis
Linum alpinum
Pedicularis foliosa
Trifolium thalii

Habitats et espèces associés

- les pelouses de fauche du *Polygono bistortae-trisetion flavescens*
- les pelouses mésophiles à *Centaurea uniflora* et *festuca paniculata*
- les pelouses acidophiles du *Nardion strictae*
- les mélèzeins à sous-bois de *Geranium sylvaticum* et *Chaerophyllum villarsii*

Modes de gestion recommandés

En certains secteurs, la fréquence et l'intensité du pâturage sur ces herbages de qualité limitent la tendance à la reforestation.

Le maintien de ces pelouses passe par des mesures de gestion visant à optimiser la pression pastorale et à éviter l'installation de nardaies ou la régression vers un habitat plus pauvre, conséquence directe d'un surpâturage.

Les espèces qui constituent la pelouse sont très appétantes et très tardives : il est important d'empêcher les ovins de monter trop tôt dans la saison pour laisser la ressource pastorale se développer et les cycles de végétation se dérouler (risque de déprimage). Il faut également limiter la durée du pâturage afin de ne pas dégrader les ressources et le chargement ne doit pas être trop important. Compte tenu de l'ensemble de ces réflexions, on préconise une conduite de gardiennage pour limiter les séjours dans les zones de plateau et de combe, à partir du mois d'août.

Les combes à neige qui appartiennent à ces alpages sont également des lieux privilégiés pour la nidification du lagopède. La montée trop précoce du troupeau peut perturber la réussite de la couvaison.

9. Pelouse neutro-basophile à tendance chionophile des dépressions et replats à Fétuque violette (<i>Festuca violacea</i>) et Trèfle de Thal (<i>Trifolium thalii</i>)	Code 6170
--	-----------

Festuco violacea-Trifolietum thalii ; *Caricion ferruginae*

Code Natura 2000 : 6170 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 36.31 et 36.31+36.414

Commune : Toutes les communes	Localisation – Lieux – dits Haute vallée du Guil, pic de Ségure, col Martin, crête de la Combe Arnaude, mont Guillestre, chapelle de Clausis, refuge Agnel, la Gardiole	Surface en hectares 492.3
Foncier :	Altitudes : De 2400 à 2800m	Pourcentage sur le site 2.64%

Localisation

On retrouve cet habitat aux étages subalpin supérieur et alpin, sur des pentes généralement faibles aux expositions froides. Il se développe sur tous les types de substrats.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie.

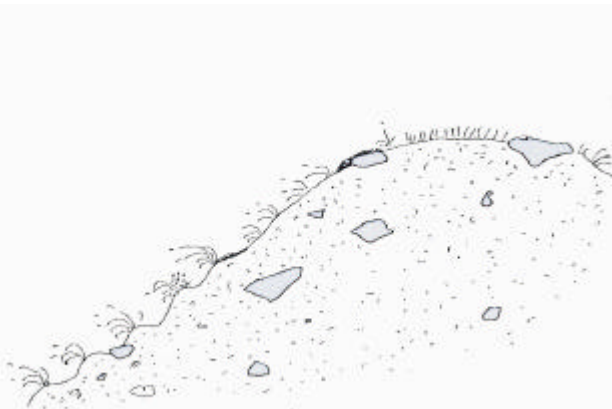
France : Alpes, Pyrénées.

Caractéristiques

Description :

Les pelouses des dépressions et des replats ont l'aspect d'un gazon ras à recouvrement proche de 100%, dominé par les hémicryptophytes, dont une fétuque particulièrement abondante : *Festuca violacea*. La hauteur de la végétation est de 25-30 cm environ. La strate sous-arbustive généralement absente peut-être représentée par un piquetage de pieds de *Juniperus nana*.

Physionomie :



L'état de conservation est globalement bon. Toutefois, il existe ponctuellement des faciès de dégradation liés au surpâturage se traduisant par une forte densité de *Nardus stricta* et une composition floristique appauvrie.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

<i>Alopecurus alpinus</i>

<i>Arnica montana</i>

<i>Festuca violacea</i>

<i>Homogyna alpina</i>

<i>Nardus stricta</i>

<i>Potentilla braunniana</i> Ò

<i>Veronica alpina</i>

Habitats et espèces associés

Cet habitat entre en contact avec de nombreux habitats, notamment :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- des pelouses subalpines et alpines:<ul style="list-style-type: none">- les pelouses méso-xérophiles à <i>Festuca quadriflora</i> et pelouses à <i>Sesleria caerulea</i>- les pelouses à <i>Kobresia myosuroides</i> (Elyne queue de souris)- des landes subalpines du <i>Rhododendro ferruginei-Vaccinion myrtilli</i>- des forêts subalpines, principalement de mélèzeins à <i>Larix decidua</i> et les pinèdes de <i>Pinus cembra</i> |
|--|

10. Pelouse basophile à brome dressé (<i>Bromus erectus</i>)	Code 6210
--	-----------

Mesobromion erecti

Code Natura 2000 : 6210 / Statut communautaire

Code Corine Biotores : 34.322

Commune : Saint-Véran, Ristolas, Ceillac, Molines, Guillestre	Localisation – Lieux – dits Le Raux, Bois Foran, le Haut Guil, forêt de la Réortie, bois de Jalavez	Surface en hectares 214.9
Foncier :	Altitudes : De 1400m à 2100m	Pourcentage sur le site 1.1%

Localisation

Ces pelouses se retrouvent sur les étages montagnard et subalpin. Elles sont présentes sur de faibles pentes ou des replats. Elles évoluent sur des calcaires durs et des schistes lustrés, parfois sur des quartzites.

Cet habitat est présent dans l'ensemble du Queyras.

Répartition

Europe : Finlande, France, Luxembourg, Pays-Bas Suède.

France : Alpes, Pyrénées et Alsace.

Caractéristiques

Description :

La variabilité de la composition floristique dépend de plusieurs facteurs :

-Un facteur altitudinal : l'élévation en altitude s'accompagne d'une diminution de *Bromus erectus* et d'une augmentation des espèces orophytes.

-Un facteur édaphique : des espèces acidophiles peuvent se développer si les sols sont légèrement acidifiés.

-Un facteur trophique : la fumure de ces pelouses provoque une augmentation des espèces fourragères et nitrophiles.

Physionomie :



La strate herbacée est très recouvrante (de l'ordre de 100 %). Elle est composée par des hémicryptophytes. Certaines pelouses peuvent subir un piquetage de ligneux de fruticées et de fourrés et des ligneux hauts d'accrus forestiers et de forêts.

L'état de conservation est globalement bon.

L'évolution de la végétation de ces pelouses peut suivre différentes voies selon le contexte écologique :

-à l'étage montagnard : piquetage arbustif et/ou arboré, précédé dans les situations les plus mésophiles par une densification de la végétation par colonisation et extension de *Brachypodium rupestre*, pouvant conduire aux :

- landes à *Juniperus communis*
- fourrés du *Berberidion vulgaris*
- pinèdes mésophiles.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Bromus erectus
Campanula glomerata
Carex flacca
Trifolium montanum
Dianthus carthusianorum
Galium verum
Gentiana cruciata
Koeleria pyramidata
Lotus corniculatus
Orchis ustula
Rhinanthus minor

Habitats et espèces associés

L'évolution de la végétation peut conduire à :

- landes à *Juniperus communis*
- fourrés du *Berberidion vulgaris*
- pinèdes les plus mésophiles

cet habitat peut s'associer avec :

- éboulis calcaires thermophiles à *Achnatherum calamagrostis* et *Centranthus angustifolius*
- les pelouses xérophiles d'affinité steppiques
- les landes thermo-xérophiles à *Astragalus alopecurus*
- les pinèdes thermo-xérophiles de *Pinus sylvestris*

11. Prairie humide sur sol oligotrophe à Molinie bleutée (<i>Molinia caerulea</i>)	Code 6410
---	-----------

Molinion caeruleae
Code Natura 2000 : 6410 / Statut communautaire
 Code Corine Biotores : 37.31

Commune : Abriès	Localisation – Lieux – dits Valpréveyre	Surface en hectares 5.3
Foncier :	Altitudes : 2000m	Pourcentage sur le site 0.03%

Localisation

Cette prairie se développe le plus souvent le long des ruisseaux dévalant les adrets de l'étage montagnard (et subalpin) de l'ensemble du Queyras. Elle se situe à la périphérie des bas-marais basophiles du *Caricion davallianae* qui se développent au contact même des eaux courantes.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.
France : Alpes, Pyrénées et Alsace

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Epipactis palustris
Dactylorhiza spp.
Gymnadenia conopsea
Molinia caerulea
Thalictrum simplex

Habitats et espèces associés

Le cortège floristique de cette prairie est très appauvri ; il y manque un bon nombre d'espèces caractéristiques citées par la littérature. Ce fait est certainement imputable à l'altitude, cette prairie étant plutôt liée à la plaine. Cette communauté se repère aux grosses touffes de *Molinia caerulea* qui peuvent atteindre 1 m de haut.

12. Prairie de fauche de montagne	Code 6520
-----------------------------------	-----------

Code Natura 2000 : 6520 / Statut communautaire

Code Corine Biotores : 38.3

Commune : Aiguilles, Abriès, Saint-Véran, Ristolas, Ceillac	Localisation – Lieux – dits Valpréveyre, Bois Foran, le Raux, l'Echalp, Peynil, Bois de Jalavez	Surface en hectares 70.6
Foncier :	Altitudes : De 1400m à 2000m	Pourcentage sur le site 0.4%

Localisation

Cet intitulé a été créé pour désigner les prairies qui n'ont pu être observées durant la période postérieure à la fauche. Cet intitulé est susceptible de correspondre à tous les types de prairies de fauche présents dans le Queyras, tant semi-naturelles et permanentes qu'artificielles.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Finlande, France, Italie, Portugal, Royaume-Uni, Suède.
France : Alpes, Pyrénées et Alsace

4.2 Forêts

1. Pessière acidiphile	Code 9410
------------------------	-----------

Code Natura 2000 : 9410 / Statut communautaire

Codes Corine Biotores : 42.21, 42.22

Commune : Guillestre Ceillac	Localisation – Lieux - dits Combe Chauve, La Réortie, Bois Clair, Mourière, Grand Bois du Moulin, Lourette	Surface en hectares 546
Foncier :	Altitudes : De 1300m à 2000m	Pourcentage sur le site 3 %

Localisation

Cet habitat est situé pour l'essentiel au sud-ouest du site, aux étages montagnards et subalpins moyens, aux expositions froides, sur calcaires compacts. Les pentes peuvent être variables. Le sol est souvent recouvert d'une litière présentant un horizon de matière organique brute très noire.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Finlande, France, Italie, Suède.
France : Alpes, Pyrénées, Jura.

Caractéristiques

Description :

La pessière du Queyras se rattache à la communauté à *Homogyne alpina* et *Picea abies*. Elle présente plusieurs facteurs de variabilité : un d'ordre altitudinal, plus on progresse en altitude, plus la végétation est acidophile; et un lié au bilan hydrique.

Physionomie :



La strate muscinale est souvent abondante. La strate herbacée dépend du bilan hydrique. La strate sous-arbustive est fonction de l'altitude. La strate arbustive est composée principalement par *Lonicera* sp. Enfin, la strate arborescente est dominée par *Picea abies*.

L'état de conservation est assez bon. Cet habitat n'est pas typique, la strate arborescente est souvent dominée par le mélèze. L'épicéa peut être amené à terme à souffrir de la concurrence avec le sapin. En revanche, la fonctionnalité reste bonne pour ces forêts.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Abies alba
Corallorhiza trifida
Deschampsia flexuosa
Lonicera nigra
Luzula luzulina
Picea abies
Vaccinium myrtillus

Habitats et espèces associés

- les éboulis calcaires à éléments fins du *Petasition paradoxica*
- la pinède de *Pinus uncinata*
- le mélèze à sous-bois de *Geranium sylvaticum*
- le mélèze à *Larix decidua* et pinède de *Pinus cembra*

La pessière rentre également en contact aux altitudes supérieures avec des pelouses alpines.

Modes de gestion recommandés

Le gestion de cet habitat devra s'attacher à faire évoluer la proportion de feuillus en conservant les arbustes (sorbiers, saules). Le sapin devrait occuper une place croissante à l'étage montagnard. Ce n'est pas nécessairement négatif, et quasiment inévitable sans actions coûteuses qui pourraient ne pas coïncider avec un objectif de gestion patrimoniale extensive. La concurrence est moins sévère pour les autres espèces à l'étage subalpin, où de toute façon très peu d'interventions sylvicoles sont pratiquées.

Les pessières ne sont généralement pas pâturées, ou de façon très marginale en lisière.

L'identification des zones sensibles pourra permettre de gérer une éventuelle fréquentation excessive de cet habitat et de raisonner des projets de réalisation de desserte.

2. Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes

Code 9150

Code Natura 2000 : 9150 / Statut communautaire

Code Corine Biotores : 42.12

Communes : Guillestre, Ceillac	Localisation – Lieux – dits Combe Chauve, La Réortie, Ubac de l'Aval	Surface en hectares 123
Foncier :	Altitudes : De 1200 à 1600m	Pourcentage sur le site 0.7 %

Localisation

Cet habitat occupe une surface restreinte, à l'extrême ouest du site, à l'étage montagnard, en ubac, sur substrat carbonaté.

Répartition

Europe : France, Italie

France : Alpes internes

Caractéristiques

Description :

Il s'agit d'une sapinière fermée très moussue sur sol généralement assez caillouteux, strate herbacée clairsemée avec comme espèces fréquentes *Polygala chamaebuxus*, *Sesleria coerulea*, *Orthilia secunda*,... Le pin à crochets (*Pinus uncinata*) est souvent présent. Dans ce type sont présentes ou présumées deux orchidées: *Epipogium aphyllum* et *Cypripedium calceolus*.

Physionomie :



L'état de conservation est assez bon. Cette forêt correspond à un stade de maturité de la végétation de l'étage montagnard inférieur de ce secteur du Queyras. Ses possibilités d'extension sur le site semblent assez réduites.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Abies alba
Carex alba
Carex feruginea spp. *tenax*
Hepatica nobilis
Polygala chamaebuxus
Sesleria coerulea

Habitats et espèces associés
- la sapinière mésophile à Véronique à feuilles d'ortie (<i>Veronica urticifolia</i>) - la pinède de <i>Pinus uncinata</i> - la pinède de <i>Pinus sylvestris</i> Plus localement, la sapinière rentre en contact avec des éboulis calcaires et de petites zones humides. Les espèces associées sont - <i>Cypripedium calceolus</i> L. - <i>Epipogium aphyllum</i>
Modes de gestion recommandés
La gestion des sapinières visera à assurer le maintien de la composition en essences et de la structure actuelle. La préservation des stations de Sabot de Vénus est une contrainte qui devra être prise en compte pour l'exploitation forestière des sapinières du site.

3. Cembraies (<i>Pinus cembra</i>) et mélèzeins de l'étage subalpin	Code 9420
---	-----------

Vaccinio myrtilli-pinetum cembrae

Code Natura 2000 : 9420 / Statut communautaire

Codes Corine Biotores : 42.31, 42.32

Commune : Toutes les communes	Localisation – Lieux – dits Combe Chauve, Mourière, Lourette, Bouchouse, La Selle, Le Sufie, Bois Foran, Marassan, Grand Bois, Vallonets, Moulin, Eysselières, Jalavez, Mamezel, Bois Noir, Praroussin	Surface en hectares 3017
Foncier :	Altitudes : De 1900 à 2400m	Pourcentage sur le site 16.2 %

Localisation

Cet habitat est bien réparti sur l'ensemble du site, à l'étage subalpin, avec des faciès très variés. C'est l'habitat forestier le mieux représenté avec environ 65% de la surface boisée.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, France, Italie

France : Alpes internes et intermédiaires

Caractéristiques

Description :

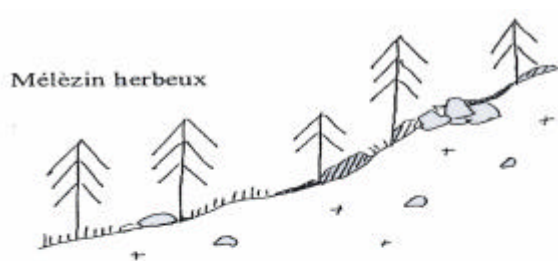
Pinus cembra et *Larix europea* sont le plus souvent en mélange mais ce dernier domine largement. Les cembraies pures sont assez rares.

La variabilité de la composition des cembraies dépend d'un facteur altitudinal : le mélèze est très présent dans le bas de l'étage subalpin, d'où le cembro est souvent absent, et d'un facteur hydrique.

Le cembro est souvent plus abondant dans la strate arbustive, ce qui préfigure l'extension des cembraies dans un avenir proche.

Les nombreux faciès différents, écologiquement très proches, sont souvent fortement imbriqués, voire en mélange.

Physionomie :



Mélèzins à sous bois de type mégaphorbiaie



L'état de conservation est bon. Certains secteurs sont un peu dégradés d'un point de vue biologique par le pâturage (bovin notamment). Les peuplements les plus jeunes présentent une richesse biologique moindre.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Carex atrata
Homogyna alpina
Larix decidua
Lonicera caerulea
Pinus cembra
Rhododendron ferrugineum
Sorbus aucuparia
Vaccinium myrtillus

Habitats et espèces associés

Les habitats entrant le plus souvent en contact sont les landes, les forêts et les pelouses alpines

- les landes du *Juniperion nanae*
- les mélèzeins acidophiles à sous-bois de *Juniperus nana*
- les pelouses mésophiles du *Caricion ferruginae*
- les pelouses acidophiles des combes à neige du *Salicion herbaceae*

Modes de gestion recommandés

L'exploitation sylvicole s'attachera à conserver les peuplements remarquables souvent difficiles d'accès (peuplements matures de pins cembro notamment) et à maintenir le mélange mélèze/pin cembro tout en favorisant une meilleure diversité des essences d'accompagnement (feuillus).

Le maintien de zones semi-ouvertes (peuplements clairs, trouées, zones en régénération) est favorables aux tétas-lyre, chevêchette,...

La régénération du mélèze pourrait être favorisée par une certaine canalisation du ski hors piste à proximité du domaine skiable.

Le pâturage contribue à la diversification des faciès de cet habitat mais peut être problématique sur certains secteurs (concentration de bovins). On s'attachera donc à identifier ces zones sensibles et à évaluer l'influence du pâturage sur la régénération des mélèzes, dans l'objectif d'adapter les plans de gestion pastoraux.

4. Boisements de pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) sur croupes rocheuses	Code 9430
---	-----------

Ononido rotundifolii-pinenion sylvestris

Code Natura 2000 : 9430 / Statut prioritaire

Codes Corine Biotopes : 42.41, 42.42

Commune : Guillestre, Ceillac et Saint-Véran	Localisation – Lieux – dits Combe chauve, Grand Pré, Réortie, Péguière, Lourette, Les Eysselières	Surface en hectares 571
Foncier :	Altitudes : De 1200m à 2200m	Pourcentage sur le site 3.1 %

Localisation

Cet habitat est disséminé sur l'ensemble du site mais il ne couvre des surfaces conséquentes que dans la partie ouest et calcaire du Queyras. Il y occupe la plupart des stations superficielles dans le subalpin et dans le haut du montagnard.

Répartition

Europe : France, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne

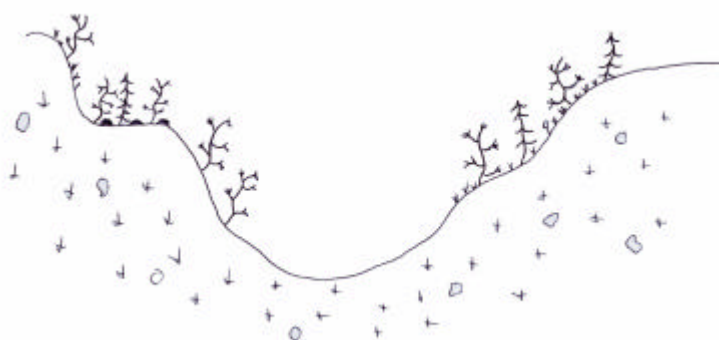
France : Alpes, Juras, Pyrénées

Caractéristiques

Description :

La variabilité de ces pinèdes est principalement liée à l'exposition adret et ubac. Des variabilités secondaires sont également observées. Elles concernent la micro-exposition et l'intensité des pentes et l'altitude.

Physionomie :



Le recouvrement de la strate herbacée est variable en fonction de l'orientation. Le recouvrement le plus faible se situe sur pente forte et chaude. La strate sous-arbustive atteint 50 cm de hauteur. La strate arborescente est assez clairsemée (70 % environ de recouvrement) et elle est dominée par *Pinus uncinata*.

L'état de conservation est très bon.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Arctostaphylos uva-ursi
Coronilla vaginalis®
Juniperus nana
Larix decidua
Ononis fruticosa
Pinus uncinata
Vaccinium uliginosum
Viola pinnata®

Habitats et espèces associés

- les landes du *Juniperion nanae*
- la pinède de *Pinus sylvestris*
- le mélèzein à sous-bois de *Geranium sylvaticum*
- éboulis calcaires thermophiles à *Achnatherum calamagrostis* et *Centranthus angustifolius*
- les falaises calcaires du *Potentillion caulescentis*
- les pelouses basophiles, mésoxérophiles du *Seslerion caeruleae*
- les pelouses basophiles, mésoxérophiles de l'*Ononidion cenisiae*

Modes de gestion recommandés

Quasiment aucune activité humaine n'est exercée sur cet habitat, le plus souvent présent dans des zones d'accès difficile et traversé par de rares sentiers. Néanmoins, les formations « pionnières » de l'étage montagnard peuvent faire l'objet d'exploitation. Globalement soumis à une très faible pression anthropique, cet habitat ne nécessite donc a priori pas d'intervention particulière pour son maintien.
Ces forêts ne sont pratiquement jamais pâturées.

4.3 Tourbières et marais

1. Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall (*Carex davalliana*).

Code 7230

Caricetum davallaianae

Code Natura 2000 : 7230 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 54.23

Commune : Toutes les communes sauf Guillestre	Localisation – Lieux – dits Col de St-Véran Col Agnel Haute vallée du Guil	Surface en hectares 165
Foncier :	Altitudes : De 1400m à 2700m	Pourcentage sur le site 0.9 %

Localisation

On trouve cet habitat aux étages montagnard, subalpin et alpin. Il est présent le long des ruisseaux et dans les zones alimentées par des eaux froides et oxygénées. Il évolue sur des calcaires compacts et sur des schistes lustrés.

Cet habitat est présent dans l'ensemble du Queyras.

Répartition

Union Européenne sauf le Luxembourg et le Portugal

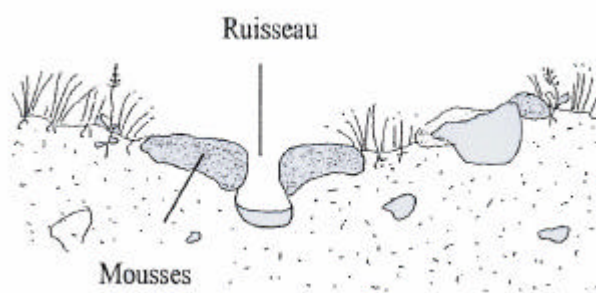
France : présent sur tout le territoire

Caractéristiques

Description :

La composition floristique peut varier avec l'altitude, ce qui se traduit par un appauvrissement en orchidées. Elle peut également varier avec l'intensité de la pente et la situation géomorphologique. Enfin, le facteur édaphique est également un facteur de variation.

Physionomie :



Le recouvrement de la végétation est proche de 100 %. La strate herbacée ne dépasse pas 20 cm de haut et est dominée par les cypéracées et les poacées. Cet habitat peut être piqué par des orchidées du genre *Dactylorhiza* et par des saules.

Cet habitat abrite une espèce endémique de la région visolienne : *Pinguicula arvetii*.

L'état de conservation est globalement bon. Ce groupement présente en bordure des eaux courantes de l'étage alpin un caractère permanent. A plus basse altitude, le piquetage de *Salix* sp. semble indiquer une évolution vers des formations arbustives du *Salicion lapponi-glaucosericeae*.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Agrostis stolonifera
Carex capillaris
Carex lepidocarpa
Carex panicea
Eleocharis quinqueflora
Eriophorum latifolium
Gentiana rostanii
Potentilla erecta
Trichophorum pumilum

Habitats et espèces associés

Beaucoup d'habitats peuvent se trouver en contact

En adret :

- les bas-marais acidophiles du *Caricion fuscae*
- les communautés fontinales
- les pelouses du *Seslerion caeruleae*
- les pelouses basophiles, méso-hygrophiles
- les pelouses acidophiles à tendance chionophile
- les pelouses méso-xérophiles à *Centaurea uniflora*
- les pelouses à *Kobresia myosuroides*
- les landines du *Loiseleurio procumbentis-Vaccinion microphylli*

En ubac :

- les pelouses basophiles des combes à neige ébouleuses de l'*Arabidion caeruleae*

Modes de gestion recommandés

La gestion de cet habitat consiste en la préservation des sites maintenus dans un bon état de conservation en proscrivant toute atteinte susceptible de leur être portée, notamment du point de vue de leur fonctionnement hydrique. Les bas-marais dégradés seront restaurés en ouvrant les sites colonisés par les ligneux et en réduisant le couvert végétal des sites envahis par des espèces colonisatrices (le roseau par exemple). Les bas-marais pourront également être entretenus par la fauche ou le pâturage. Dans la plupart des cas, la gestion de cet habitat consistera à favoriser l'expression de son cortège d'espèces caractéristiques dans le cadre d'une gestion en mosaï que favorisant la juxtaposition de strates diversifiées.

2. Communauté des bas-marais alcalins, artico-alpins à laïche à deux couleurs (<i>Carex bicolor</i>)	Code 7240
--	-----------

Caricion incurvae
Code Natura 2000 : 7240 / Statut prioritaire
 Code Corine Biotopes : 54.3

Commune : Ristolas	Localisation – Lieux – dits Lac Foréant L'Egorgéou	Surface en hectares 13
Foncier :	Altitudes : 2500m	Pourcentage sur le site 0.07 %

Localisation

Cet habitat est essentiellement présent à l'étage alpin. Il évolue sur des milieux alimentés en eaux froides et oxygénées et constamment rajeunis par des facteurs déstabilisant le milieu. Le substrat est généralement un calcaire compact ou un schiste lustré.

C'est un habitat artico-alpin rare dans les Alpes et à forte valeur patrimoniale.

Cet habitat ponctuel et occupant de faibles surfaces, est disséminé dans tout le Queyras. Les communautés les plus remarquables se localisent dans la partie orientale du Queyras.

Caractéristiques

Description :

La formation herbacée est basse et dominée par des cypéracées. Le recouvrement de la végétation est souvent lacunaire, en dessous de 50 %, mais parfois proche de 90 % pour l'association du *Caricetum microglochinis*

Physionomie :



Son état de conservation est bon, mais il peut être menacé ponctuellement par le pâturage ovin ou le piétinement humain dans le vallon de Bouchouse.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Carex atrofusca®
Carex bicolor
Carex microglochin®
Juncus arcticus
Tofieldia pusilla®
Trichophorum pumilum

Habitats et espèces associés
-les bas-marais acidophiles du <i>Caricion fuscae</i> -les pelouses du <i>Seslerion caeruleae</i> -les pelouses à <i>Kobresia myosuroides</i> -les landines du <i>Loiseleurio procumbentis-Vaccinion microphylli</i>

Modes de gestion recommandés
Le maintien de cet habitat passe par le maintien des conditions hydrologiques et des processus géomorphologiques d'érosion sédimentation qui, en déstabilisant le milieu, recréent en permanence les conditions d'installation ou de maintien de ces stades pionniers de la colonisation végétale. Compte tenu de la nature des facteurs qui menacent le devenir des stations, la gestion à mettre en œuvre pour assurer leur pérennité est principalement d'ordre défensif. Il faut éviter que de nouveaux aménagements détruisent les stations actuelles. A cette fin, l'information et la sensibilisation des communes concernées paraissent être la première mesure à mettre en œuvre.

3. Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à épilobe de Fleischer (<i>Epilobium fleischeri</i>).	Code 3220
--	-----------

Epilobion fleischeri
Code Natura 2000 : 3220 / Statut communautaire
 Code Corine Biotopes : 24.221

Commune : Ristolas, Abriès	Localisation – Lieux – dits Vallée du haut Guil Val Ségure, Pic de la Lauze, Pic de Malaure	Surface en hectares 31.65
Foncier :	Altitudes : 1700m à 2200m	Pourcentage sur le site 0.2 %

Localisation
Cette communauté s'installe en pionnier sur les alluvions caillouteuses torrentielles de l'étage montagnard à l'étage alpin de l'ensemble du Queyras.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat
<i>Epilobium dodonaei</i> <i>Gypsophila repens</i> <i>Hieracium piloselloides</i> <i>Tolpis staticifolia</i>

Répartition
Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie. France : Alsace, Franche-Comté, Rhône Alpes Aire à préciser au niveau du massif alpin.

4.4 Rochers, éboulis, glaciers rocheux

1. Eboulis siliceux alpins	Code 8110
----------------------------	-----------

Androsacion alpinae et *Allosuro crispi-Athyrium alpestris*

Code Natura 2000 : 8110 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 61.11

Commune : Abriès, Ristolas, Saint-Véran, Ceillac	Localisation – Lieux – dits Pointe des Marcellettes, le Grand Queyras, Jilly, pic de Malaure, belvédère du Viso, bois des Eysselières	Surface en hectares 366.7
Foncier :	Altitudes : De 2150 à 3050m	Pourcentage sur le site 1.97%

Localisation

Cet habitat se trouve de l'étage montagnard à nival, principalement au-dessus de 2500 m. Il évolue dans des expositions froides. La pente est souvent moyenne.

Les éboulis à *Oxyria digyna* de schistes lustrés sont présents dans la moitié est et schisteuse du Queyras. Le substrat est siliceux : grès, quartzites et roches vertes.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie.

France : Alpes, Pyrénées.

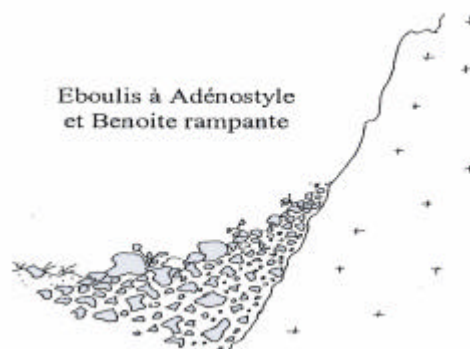
Caractéristiques

Description :

Il existe deux principaux types de faciès :

- Un avec des éléments fins à moyens :
Sa variabilité floristique dépend de la granulométrie et de la nature des roches.
La végétation est très clairsemée avec moins de 10 % de recouvrement. Des lichens jaunes peuvent se développer. La végétation est dominée par des hémicryptophytes et des chaméphytes.

Physionomie :



- Un avec des éléments moyens à gros :
Le degré de recouvrement est variable (5 à 15 %).
L'état de conservation est globalement bon. Cet éboulis est rare mais disséminé dans tout le Queyras à la faveur d'affleurement de grès.



L'état de conservation est globalement bon. Cet habitat présente un caractère permanent aux expositions les plus chaudes où la destruction de la roche et l'accumulation de matériaux fins sont faibles.

Dans les situations plus froides et plus humides, une évolution de la végétation peut se produire vers : -les mégaphorbiaies méso-hygrophiles de l'*Adenostylion alliariae*

-puis vers des forêts : mélèzein et pinède de *Pinus cembra*

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Achillea erba-rotta
Athyrium distentifolium
Cacalia leucophylla
Cardamine plumieri
Cryptogramma crista
Doronicum clusii
Dryopteris expansa
Geum reptans
Oxyria digyna
Poa laxa
Ranunculus rosea
Rubus idaeus

Habitats et espèces associés

Habitats associés :

- les falaises et rochers calcaires du *Potentillion caulescentis*
- les falaises et rochers siliceux de l'*Androsacion vandellii*
- les pelouses et landines :
 - pelouses acidophiles du *Festucion variaie*
 - les pelouses acidophiles des combes à neige du *Salicion herbaceae*
 - les pelouses mésophiles du *Caricion curvulae*

L'évolution de la végétation peut aller vers

- les mégaphorbiaies méso-hygrophiles de l'*Adenostylion alliariae*, les fourrés de l'*Alnion viridis*
- les forêts : mélèzeins et pinèdes

D'autres habitats peuvent être en contact :

- les falaises et rochers siliceux de l'*Androsacion vandellii*
- les pelouses pionnières siliceuses du *Sedo albi-Scleranthion biennis*
- les pelouses acidophiles du *Nardion strictae*
- les landes du *Juniperion nanae*

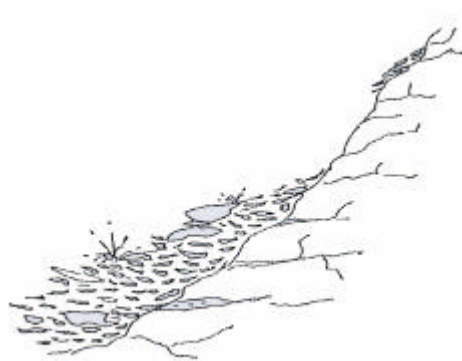
2. Eboulis de calschistes à Genépi (<i>Artemisia spp.</i>) et <i>Achillée naine</i> (<i>Achillea nana</i>)	Code 8120
---	-----------

Drabion hoppeanae
Code Natura 2000 : 8120 / Statut communautaire
 Code Corine Biotopes : 61.21

Commune : Abriès, Ristolas, Molines, Saint-Véran	Localisation – Lieux – dits Refuge de la Blanche, refuge Agnel, sommet d'Olive, pic de Malaure	Surface en hectares 653.7
Foncier :	Altitudes : De 2500 à 3100m	Pourcentage sur le site 3.51%

Localisation
On trouve cet habitat sur les étages alpin et nival. Il aime les substrats formés de schistes et de calcaires. Cet habitat se retrouve dans la moitié est et schisteuse du Queyras.

Répartition
Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Royaume-Uni, Suède. France : Alpes, Pyrénées et Franche Comté.

Caractéristiques	
Description : Les principales variations sont dues à l'altitude (apparition d' <i>Artemisia genepi</i> au-dessus de 2700 m) et au pH du sol. Le recouvrement de la végétation est assez faible (de 10 à 40 %) avec de nombreuses plantes endémiques (<i>Achillea nana</i> , <i>Artemisia genepi</i> ...).	Physionomie : 

L'état de conservation est bon. Cet habitat présente un caractère permanent, principalement à l'étage nival. A plus basse altitude, une évolution de la végétation après fixation du pierrier et accumulation de terre fine est possible : - aux expositions chaudes, passage aux pelouses à <i>Festuca quadriflora</i> - aux expositions froides, en situation de combe, passage aux pelouses basophiles des combes à neige ébouleuses de l' <i>Arabidion caerulae</i>
--

-en situations ventées, passage aux pelouses ventées de l'*Oxytropido-Elynion myosuroidis*.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Achillea nana

Artemisia genipi

Campanula cenisia

Doronicum grandiflorum

Gentiana scheicheri

Oxytropis fetida

Poa minor

Saxifraga biflora

Trisetum spicatum

Habitats et espèces associés

-les falaises du *potentillion caulescentis*

-les landes à *Rhododendron ferrugineum*

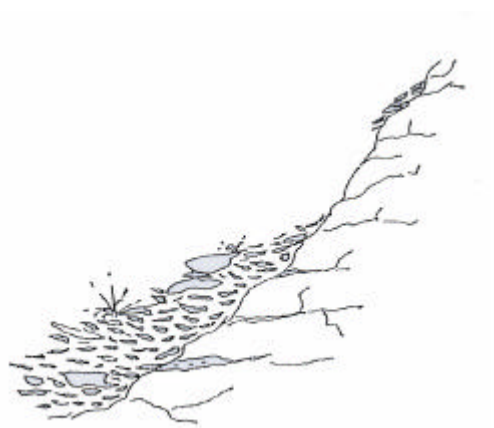
3. Eboulis calcaires à éléments moyens à Tabouret à feuilles rondes (<i>Noccaea rotundifolia</i>)	Code 8120
---	-----------

Thlaspietum rotundifolii
Code Natura 2000 : 8120 / Statut communautaire
Code Corine Biotores : 61.22

Commune : Molines, saint-Véran, Ceillac	Localisation – Lieux – dits Pointe de Rasis, crête de la Combe Arnaude, pointe de la Saume	Surface en hectares 642.65
Foncier :	Altitudes : De 2400 à 2850m	Pourcentage sur le site 3.45%

Localisation
Cet habitat se situe entre les étages subalpin et alpin. La pente est généralement forte et l'enneigement est de l'ordre de 7 mois. La terre est souvent riche en carbonate de calcium. Ces éboulis se rencontrent dans la moitié ouest et calcaire du Queyras.

Répartition
Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Royaume-Uni, Suède. France : Alpes, Pyrénées et Franche Comté

Caractéristiques	
Description : Le degré de recouvrement est très faible (inférieur à 5 %). L'habitat est souvent présent à l'état fragmentaire. Les hémicryptophytes et les géophytes dominent.	Physionomie : 

L'état de conservation est bon. Cet habitat est le plus souvent permanent en raison des apports constants de nouveaux matériaux rajeunissant l'éboulis. Dans certaines situations (faible pente, faible apport d'éléments) où l'accumulation d'éléments fins et la fixation de l'éboulis sont rendues possibles, les évolutions suivantes peuvent s'observer :

- aux expositions chaudes, passage à des pelouses méso-xérophiles à xérophiles puis passage possible à des landes du *Juniperion nanae*
- aux expositions froides, évolution vers des les pelouses basophiles des combes à neige ébouleuses de l'*Arabidion caeruleae* puis passage possible aux landes du *Rhododendron ferrugineum*-*Vaccinium myrtilli*. Le stade ultime est représenté par les mélèzeins et les pinèdes de *Pinus cembra*
- en positions ventées à l'étage alpin, passage aux pelouses à *Kobresia myosuroides*.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Cerastium latifolium
Crepis pygmaea
Nocca rotundifolia
Poa cenisia
Trisetum distichophyllum
Viola cenisia

Habitats et espèces associés

- les falaises calcaires du *potentillion caulescentis*
- les éboulis calcaires à éléments fins à *Berardia subacaulis*
- les pelouses acidiphiles à tendance chionophile du *Nardion strictae*

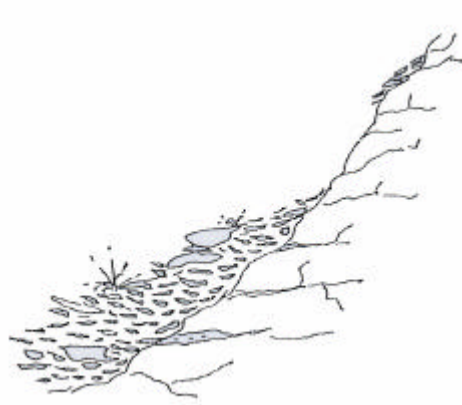
4. Eboulis calcaires à éléments fins des situations chaudes à Bérardie laineuse (<i>Berardia subacaulis</i>) et éboulis calcaires à éléments fins des situations froides à Liondent des montagnes (<i>Leontodon montanus</i>)	Code 8120
---	-----------

Berardietum lanuginosae / *leontodontetum montani*
Code Natura 2000 : 8120 / Statut communautaire
Code Corine Biotopes : 61.2322 et 61.232

Commune : Molines, Guillestre, Ceillac	Localisation – Lieux – dits Pic d'Escreins, crête de la Combe Arnaude	Surface en hectares 38.65
Foncier :	Altitudes : De 2100 à 2750m	Pourcentage sur le site 0.21%

Localisation
Cet habitat se situe aux étages subalpin et alpin. La mobilité des éléments est faible. L'enneigement est de l'ordre de 7 mois. La pente est variable de 25 à 30 %. Ces éboulis se rencontrent dans la moitié ouest et calcaire du Queyras.

Répartition
Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Royaume-Uni, Suède. France : Alpes, Pyrénées et Franche Comté.

Caractéristiques	
Description : Le recouvrement varie avec l'intensité de la pente ; il peut atteindre 30 %. La faible mobilité de ces pierriers permet à des espèces généralistes, non exclusives des éboulis, telles que <i>Sesleria caerulea</i>, de se développer à côté d'espèces spécifiques.	Physionomie : 

L'état de conservation est bon. Cet habitat, parfois à caractère permanent à l'étage alpin en raison des apports constants de nouveaux matériaux, l'est rarement à l'étage subalpin. Dans certaines situations, des évolutions très lentes peuvent s'observer :

-aux expositions chaudes, passage à des pelouses méso-xérophiles à xérophiles puis passage possible à des landes du *Juniperion nanae*

-aux expositions froides, évolution vers des les pelouses basophiles des combes à neige ébouleuses de l'*Arabidion caeruleae* puis passage possible aux landes du *Rhododendron ferruginei-Vaccinion myrtilli*. Le stade ultime est représenté par les mélèzeins et les pinèdes de *Pinus cembra*

-en positions ventées à l'étage alpin, passage aux pelouses à *Kobresia myosuroides*.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Anemone baldensis

Berardia subacaulis

Brassica repanda

Cerastium latifolium

Galium megalospermum

Leontodon montanus

Minuartia rupestris

Poa cenisia

Ranunculus parnassifolius®

Habitats et espèces associés

-les falaises calcaires du *potentillion caulescentis*

-les pelouses acidiphiles à tendance chionophile du *Nardion strictae*

5. Eboulis calcaires et de calcschistes à éléments fins des situations fraîches à Pétasite paradoxal (<i>Petasites paradoxus</i>)	Code 8120
---	-----------

Petasitetum paradoxi
Code Natura 2000 : 8120 / Statut communautaire
 Code Corine Biotopes : 61.231

Commune : Abriès, Ristolas, Aiguilles, saint-Véran, Ceillac, Guillestre	Localisation – Lieux – dits Forêt de la Réortie, le Villard, cabane du Puy, l'Echalp, Jilly, bois Foran	Surface en hectares 12.55
Foncier :	Altitudes : De 1800 à 2100m	Pourcentage sur le site 0.07%

Localisation
Cet habitat se situe aux étages montagnard et subalpin. Il y a une humidité édaphique importante due aux nombreux suintements. Le pH du sol est de l'ordre de 7.5-8. Cet habitat est disséminé dans tout le Queyras.

Répartition
Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Royaume-Uni, Suède. France : Alpes, Pyrénées et Franche Comté.

Caractéristiques	
Description : Des variabilités dans la composition floristique peuvent exister sur alluvions caillouteuses torrentielles. Le degré de recouvrement est de l'ordre de 20-30 %. La bonne fertilité et la bonne alimentation en eau permettent à des espèces de grande taille comme <i>Cacalia alpina</i> de se développer à côté d'espèces rampantes.	Physionomie : 

L'état de conservation est bon. Cet éboulis peuvent évoluer lentement après fixation et accumulation de terre fine, vers les pelouses méso-xérophiles du <i>Caricion ferrugineae</i>, les pelouses basophiles de combe à neige ébouleuses de l'<i>Arabis caerulea</i> ; le passage vers des mégaphorbiaies méso-hygrophiles de l'<i>Adenostylion alliariae</i> ou aux landes du <i>Rhododendro ferruginei</i> – <i>Vaccinium myrtilli</i> est ensuite possible.

Le stade final de l'évolution est constitué de diverses forêts : mélèzeins, pinèdes de *Pinus cembra* et pessières acidophiles.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

<i>Athamanta cretensis</i> <i>Cacalia alpina</i> <i>Petasites paradoxus</i> <i>Saxifraga aizoides</i> <i>Tussilago farfara</i> <i>Valeriana montana</i>
--

Habitats et espèces associés

Ces éboulis peuvent évoluer lentement après fixation et évolution de la terre fine, vers les pelouses méso-hygrophiles du <i>Caricion ferruginae</i> , les pelouses basophiles de combe à neige ébouleuse de l' <i>Arabidion caeruleae</i> . Il peut ensuite avoir une évolution vers diverses forêts :mélèzeins et pinèdes de <i>Pinus cembra</i> .
--

6. Eboulis calcaires à éléments moyens et gros à fougères	Code 8120
---	-----------

Dryopteridion submontanae

Code Natura 2000 : 8120 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 61.3123

Commune : Molines, Ceillac	Localisation – Lieux – dits Crête de la Combe Arnaude, la Mourière	Surface en hectares 30.3
Foncier :	Altitudes : De 2400 à 2700m	Pourcentage sur le site 0.16%

Localisation

Cet habitat se trouve à l'étage subalpin. Il est plutôt soumis à des expositions froides avec une durée d'enneigement assez importante..

Cet habitat est disséminé principalement dans la moitié ouest et calcaire du Queyras.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Royaume-Uni, Suède.
France : Alpes, Pyrénées et Franche Comté.

Caractéristiques

Description :

La variabilité est en liaison avec l'altitude. Plus on remonte, moins la végétation est recouvrante
Le recouvrement est souvent inférieur à 10 %. De nombreuses fougères sont présentes. Les gros blocs peuvent créer des micro-conditions ombragées, froides où se développe une végétation sciaphile composée d'espèces de grande taille.

Physionomie :



L'état de conservation est bon. Cet habitat peut présenter un caractère permanent, principalement aux altitudes supérieures et aux expositions chaudes où la destruction de la roche et l'accumulation de matériaux fins sont faibles.

Lorsque les conditions sont plus froides et plus humides, une évolution peut se produire vers :

- les formations à hautes herbes de l'*Adenostylion alliarae*
- les fourrés de l'*Alnion viridis*

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">-les landes de <i>Rhododendro ferruginei</i> – <i>Vaccinium myrtilli</i>-puis vers les forêts :mélèzeins et pinèdes de pins cembro. |
|--|

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

<i>Arabis alpina</i> <i>Athyrium filix-femina</i> <i>Doronicum grandiflorum</i> <i>Dryopteris filix-mas</i> <i>Gymnocarpium robertianum</i> <i>Valeriana montana</i>

Habitats et espèces associés

Cet habitat peut présenter un caractère permanent mais lorsque les conditions sont plus froides et plus humides, une évolution de la végétation peut se produire vers :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">-les formations à hautes herbes de l'<i>Adenostylion alliarae</i>-les fourrés de l'<i>Alnion viridis</i>-les landes du <i>Rhododendron ferruginei</i>-puis vers les forêts : mélèzeins et pinèdes |
|--|

7. Eboulis calcaires à éléments fins et moyens des situations chaudes à Calamagrostis argentée (<i>Achnatherum calamagrostis</i>) et Centranthe à feuilles étroites (<i>Centranthus angustifolius</i>)	Code 8130
--	-----------

Achnathero calamagrostidis-Centranthetum angustifolii

Code Natura 2000 : 8130 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 61.311

Commune : Ceillac, Guillestre, Aiguilles, Saint-Véran	Localisation – Lieux – dits Bois de Jalavez, la Mourière, forêt de la Réortie, le Peynin, Gaudissard	Surface en hectares 39.55
Foncier :	Altitudes : 1400m à 1600m	Pourcentage sur le site 0.2 %

Localisation

Cet habitat se situe aux étages montagnard et subalpin. Les pentes sont souvent fortes et soumises à des expositions chaudes (versants sud).

Cet éboulis est disséminé dans l'ensemble du Queyras.

Répartition

Europe : Autriche, Espagne, France, Italie, Portugal.

France : Alpes, Pyrénées et Languedoc.

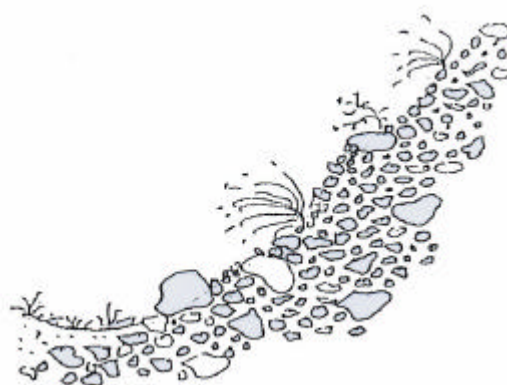
Caractéristiques

Description :

Cet éboulis présente une grande homogénéité floristique. Néanmoins, plusieurs facteurs peuvent faire varier la composition floristique : un d'ordre géographique, un d'ordre altitudinal et un d'ordre hydrique.

Le degré de recouvrement est de l'ordre de 20-40 %. Les espèces se développant dans ces pierriers mobiles sont pour la plupart des lithophytes migrants, ascendants et recouvreurs. Elles participent à l'installation des pierriers et à la fixation de la pelouse.

Physionomie :



L'état de conservation est bon. Après fixation des éboulis, la végétation peut évoluer vers des pelouses méso- à xérothermophiles, avec principalement :

- les pelouses du *Stipo capillatae-Poion carniolicae*
- les pelouses de l'*Ononidion cenisiae*

Un passage vers les landes et les fourrés est également possible. Puis, une ultime évolution vers des pinède à pins sylvestre puis se produire.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Achnatherum calamagrostis

Centranthus angustifolius

Laserpitium gallicum

Lomelosia graminifolia

Nepeta nepetella

Rumex scutatus

Vincetoxicum hirundinaria

Habitats et espèces associés

Après fixation de l'éboulis, la végétation peut évoluer vers des habitats de pelouses méso- à xérothermophiles avec :

- les pelouses du *Stipo capillatae-Poion carniolicae*
- les pelouses de l'*Ononidion cenisiae* aux étages montagnard et subalpin
- les pelouses du *Seslerion caeruleae*
- puis un passage vers les landes et les forêts méso- à xérothermophiles.

8. falaise calcaire à potentille à tiges courtes (<i>Potentilla caulescens</i>)	Code 8210
---	-----------

Potentillion caulescentis

Code Natura 2000 : 8210 / Statut communautaire

Code Corine Biotopes : 62.151

Commune : Saint-Véran, Ristolas, Aiguilles, Abriès	Localisation – Lieux – dits Vallée de l'Aigue Agnel, vallée du Guil, Pic de Malaure	Surface en hectares 1836.15
Foncier :	Altitudes : 2500m à 3000m	Pourcentage sur le site 9.8 %

Localisation

Cet habitat se situe aux étages montagnard, subalpin et alpin. Il se développe sur des parois subverticales, dépourvues en permanence de neige et soumises à de fortes variations thermiques annuelles et journalières. Les roches calcaires sont perméables ce qui entraîne une sécheresse importante.

Plusieurs communautés se distinguent selon l'étage de végétation.

Cet habitat est disséminé sous ces différentes communautés dans l'ensemble du Queyras.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Grèce, Italie, Irlande, Portugal.

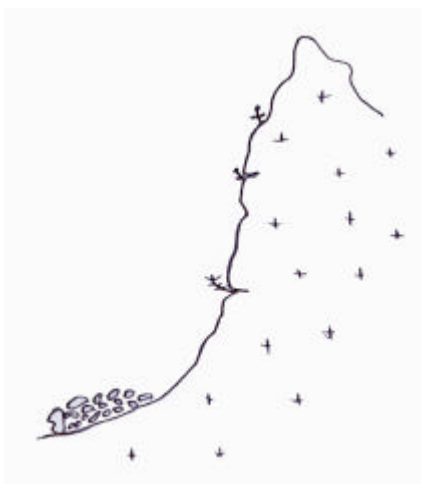
France : Alpes, Pyrénées et Franche Comté

Caractéristiques

Description :

Le degré de recouvrement est inférieur à 10 %. La végétation est composée d'hémicryptophytes et de chaméphytes. Des nanophanérophytes peuvent se développer à des altitudes inférieures

Physionomie :



L'état de conservation est bon. La plupart des espèces citées sont des pionnières pouvant s'installer dans les fentes dès que l'accumulation de l'humus noir est suffisant pour permettre la germination des plantules ;
Cet habitat présente un caractère permanent.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Androsace helvetica
Androsace pubescens
Artemisia genipi
Athamanta cretensis
Daphne alpina
Draba dubia
Erinus alpinus
Kernera saxatilis
Potentilla caulescens
Saxifraga caesia
Saxifraga valdensis
Valeriana salunca

Habitats et espèces associés

Les habitats en contact sont :

- les éboulis calcaires thermophiles à *Achnatherum calamagrostis*
- les éboulis calcaires du *Thlaspion rotundifolii*
- les éboulis de calschistes du *Drabion hoppeanae*
- les éboulis siliceux de l'*Androsacion alpinae*
- les pelouses xérophiles et mésoxérophiles
- les pelouses ébouleuses calcaires longuement enneigées.

9. falaise siliceuse à Androsace de Vandelli (<i>Androsace vandellii</i>)	Code 8220
---	-----------

Androsacion vandellii
Code Natura 2000 : 8220 / Statut communautaire
 Code Corine Biotopes : 62.211

Commune : Saint-Véran, Ristolas, Abriès	Localisation – Lieux – dits Refuge de la Blanche, col Valante, tête du Pelvas, col de la Traversette	Surface en hectares 222.4
Foncier :	Altitudes : 2500m à 3000m	Pourcentage sur le site 1.2 %

Localisation

Cet habitat se situe aux étages montagnard, subalpin, alpin et nival. Il se développe sur des parois subverticales, dépourvues en permanence de neige et soumises à de fortes variations thermiques annuelles et journalières. La plus faible perméabilité des roches siliceuses entraîne une sécheresse moins intense qu'en falaises calcaires.

On retrouve cet habitat essentiellement dans la haute vallée du Guil.

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grèce, Italie, Irlande, Portugal.

France : Alpes, Pyrénées, Massif Central et Bretagne.

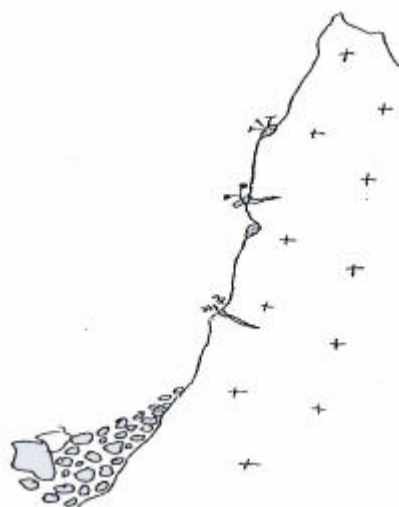
Caractéristiques

Description :

La variabilité de la composition floristique est en liaison avec l'altitude.

Le degré de recouvrement est le plus souvent inférieur à 5 %. La végétation est composée d'hémicryptophytes et de chaméphytes.

Physionomie :



L'état de conservation est bon.
Cet habitat présente un caractère permanent.

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Alyssoides utriculata®
Androsace vandellii
Artemisia genipi
Asplenium septentrionale
Draba dubia
Phyteuma hemisphericum®
Primula latifolia
Saxifraga retusa®
Silene rupestris

Habitats et espèces associés

Les habitats en contact sont :

- les pelouses thermophiles du *festucion variaie*
- les landes du *Juniperion nanae*
- les éboulis siliceux de l'*allosuro crispi-Athyrium alpestris*
- les éboulis siliceux de l'*Androsacion alpinae*

10. Glaciers rocheux	Code 8340
----------------------	-----------

Code Natura 2000 : 8340 / Statut communautaire
Code Corine Biotopes : 63.2

Commune : Ristolas Abriès	Localisation – Lieux – dits Glacier fossile d'Asti Glacier rocheux du Pelvas	Surface en hectares 32.35
Foncier : Communal	Altitudes : De 2450m à 3040m d'altitude	Pourcentage sur le site 0,2 %

Répartition

Europe : Allemagne, Autriche, France, Suède.
France : Alpes, Pyrénées.

Localisation

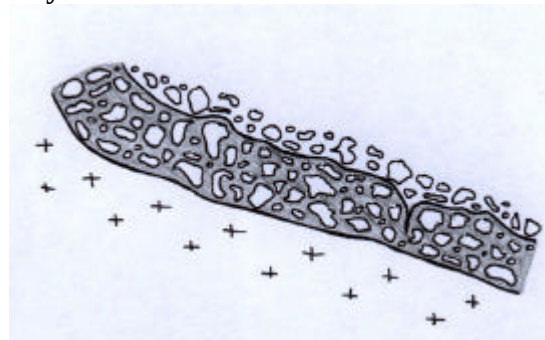
Ce type de glacier correspond à un sol gelé où la glace accumulée n'est pas visible de l'extérieur. La glace occupe les interstices entre les blocs qui composent le glacier. La physionomie de ce glacier est celle d'un vaste éboulis mais son aspect en forme de langue aux bords abrupts et la présence à sa surface de bourrelets emboîtés constituent des signes distinctifs. Il n'a été observé que dans la moitié ouest et calcaire du Queyras.

Caractéristiques

Description

Les glaciers rocheux se constituent d'une masse de blocs de pierres mélangées à un ciment de glace.

Physionomie :



Coupe d'un glacier rocheux

Principales espèces indicatrices du type d'habitat

Aucune espèce végétale supérieure n'est présente.

Etat de conservation et menaces
L'état de conservation est médiocre. Le glacier rocheux, tout comme les glaciers noirs, est moins sensible au réchauffement de la planète. Cependant, on ne connaît pas l'épaisseur du glacier et faute de données suffisantes, on ne dispose d'aucune observation de crevasses ou autres signes d'activité.

4.5 Espèces animale et végétales

Les cartes jointes en Annexe présentent la répartition des principales espèces recensées.

A. Espèces de l'annexe II de la directive Habitats - Espèces de la directive Oiseaux

Annexe II : Espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Espèces de l'annexe II de la directive Habitats

Flore

Nom français	Nom Latin	Habitats
* Astragale queue de renard	<i>Astragalus alopecurus</i>	Pentes sèches et ensoleillées
* Panicaud chardon bleu des Alpes	<i>Eryngium alpinum</i>	Prairies
Sabot de vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	Bois clairs, broussailles Toujours sur calcaire

Faune

Nom français	Nom Latin	Habitats
Isabelle	<i>Graellsia isabellae</i>	Pinèdes de pins sylvestre
Ecaille chinée	<i>Euplagia quadripuctaria</i>	/

* données anciennes

Espèces de la directive Oiseaux

Nom français	Mode de vie	Habitats
Circaète Jean Le Blanc	Migrateur	Niche dans les arbres Chasse à terrain découvert
Aigle royal	Sédentaire	Niche en falaise Chasse souvent en alpage
Tétras lyre	Sédentaire	Landes subalpines et parties sommitales des forêts
Lagopède des Alpes	Sédentaire	Petites barres de l'étage alpin et fourrés de saules l'hiver
Perdrix bartavelle	Sédentaire	Petites barres et pelouses sèches souvent embroussaillées
Grand duc d'Europe	Sédentaire	Niche en falaise Chasse en terrain découvert
Chouette de Tengmalm	Sédentaire	Niche dans les arbres creux
Gypaète barbu	Sédentaire	Niche en falaise-chasse souvent en alpage et terrain découvert
Bondrée apivore	Migrateur	Espace ouvert alternant avec les milieux boisés
Faucon pèlerin	Sédentaire	Niche en falaise
Pic noir	Sédentaire	Niche dans les arbres
Pie-grièche écorcheur	Migrateur	Zones cultivées dotées de haies et de buissons et adrets chauds
Crave à bec rouge	Sédentaire	Niche en falaise Présence de milieux ouverts
Alouette lulu	Migrateur	Pelouses sèches-milieux ouverts

B. Espèces de l'annexe IV de la directive Habitats

Annexe IV : Espèces qui nécessitent une protection stricte

Espèces de l'annexe IV de la directive Habitats

Flore

Nom français	Nom Latin	Habitats
Saxifrage de Vaud	<i>Saxifraga valdensis</i>	Rochers calcaires
Ancolie des Alpes	<i>Aquilegia alpina</i>	Divers
Astragale queue de renard	<i>Astragalus alopecurus</i>	Pentes sèches et ensoleillées
Panicaut chardon bleu des Alpes	<i>Eryngium alpinum</i>	Prairies
Sabot de vénus	<i>Cypripedium calceolus</i>	Bois clairs, broussailles Toujours sur calcaire

* données anciennes

Faune

Nom français	Nom Latin	Habitats
Invertébrés		
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	Prairies de fauche
Grand Apollon	<i>Parnassius appolo</i>	Pelouses
Semi Apollon	<i>Parnassius mnemozyne</i>	Prairies de fauche
Sphinx de l'Epilobe	<i>Proserpinus proserpina</i>	Prairies et haies bocagères

Amphibien

Salamandre de Lanza	<i>Salamandra lanzai</i>	Pelouses humides
---------------------	--------------------------	------------------

Reptile

Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>	Buissons secs et fourrés
-------------	------------------------	--------------------------

C. Espèces de l'annexe V de la directive Habitats

Annexe V : Espèces dont le prélèvement et l'exploitation peuvent faire l'objet de mesures de gestion

Espèces de l'annexe V de la directive Habitats

Flore

Nom français	Nom Latin	Habitats
* Lycopode	<i>Lycopodium clavatum L.</i>	Rochers, combes à neige humides
Arnica des montagnes	<i>Arnica montana</i>	Prairies sèches
Gentiane	<i>Gentiana lutea</i>	Pelouses, mégaphorbiaies
Génépi	<i>Artemisia genipi Weber</i>	Fissures des rochers, éboulis d'altitude

* données anciennes (à rechercher)

Espèces végétales de la Directive Habitats

1. Ancolie des Alpes

Aquilegia alpina L.



Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Protection nationale

Description

Plante vivace de 20 à 80 cm de haut, à feuilles disposées en touffes d'où s'élève la hampe florale portant de 1 à 3 fleurs qui s'épanouissent aux mois de juillet et d'août. Les fleurs d'un bleu intense sont très grandes (jusqu'à 7 à 8 cm de diamètre). Les divisions du périanthe sont prolongées par un éperon droit ou à peine incurvé. Les étamines ont les anthères violet-noir. Les feuilles de la base sont longuement pétiolées ; leur limbe est découpé en 3 lobes eux mêmes découpés en 3 parties profondément incisées et dentées. Les feuilles de la tige sont plus courtement pétiolées. Le fruit est composé de 3 follicules prolongés par un bec.

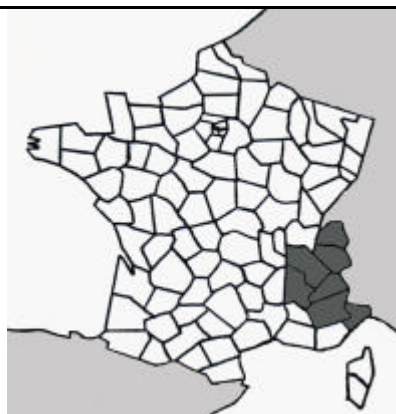
Distribution

Subendémique des Alpes et du nord des Apennins.

Europe : France, Suisse, Autriche, Italie

France : Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes

Hautes Alpes : du haut Bochain et Gapençais
à la frontière italienne
Drome
Isère
Savoie et Haute Savoie



Ecologie

L'ancolie des Alpes est une plante des prairies, lisières de bois, éboulis et rochers. Cette plante croit aux endroits frais sur un terrain calcaire entre 1250m et 2600m d'altitude.

Répartition sur le site
Commune concernée : Ristolas, Aiguilles, Saint-Véran
Sur le site PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre", l'Ancolie des Alpes se rencontre au niveau des landes d'ubac fraîches.

Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce ne semble pas vraiment menacée sur le site.
La floraison spectaculaire de cette plante, volontiers employée comme le symbole de la flore des montagnes, en fait une plante très prisée (cueillette et culture)

Objectifs
Maintenir les populations existantes.

Activités concernées
Pastoralisme ovin Sylviculture Randonnée

Actions proposées
Informé et sensibiliser sur les conséquences de la cueillette.

2. Astragale Queue de Renard

Astragalus alopecurus Pallus

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Protection nationale



Description

Plante haute de 1,50m, avec généralement plusieurs tiges ramifiées, épaisses de 1 cm et densément velues. Feuilles longues de 30 cm, comprenant jusqu'à 25 paires de folioles larges, ovales, à dessus glabre, semées de poils éparses sur le revers. Inflorescence ovale à cylindrique, presque acaule. Fleurs jaune pâle ; étendard long d'environ 2 cm ; ailes de longueurs sensiblement égale à la carène. Calice densément couvert de poils laineux. Gousse ovale, densément couverte de poils courts.

Distribution

Dans le sud ouest des Alpes françaises et italiennes ; Bulgarie, du Caucase à la Chine.

Hautes Alpes :
Dauphiné, région du Mont Viso,
Barcelonnette, Queyras, Val d'Aoste



Ecologie

L'Astragale Queue de Renard vit dans les groupements des pelouses sèches, les clairs bois d'altitude. Elle pousse jusqu'à environ 1600m.

Répartition sur le site

Commune concernée : Ristolas

Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce ne semble pas vraiment menacée sur le site.
Objectifs
Maintenir les populations existantes.
Activités concernées
Pastoralisme ovin Sylviculture Randonnée
Actions proposées
Informier et sensibiliser sur les conséquences de la cueillette.

3. Saxifrage des Vaudois

Saxifraga valdensis DC.

Statuts de protection

Directive Habitat : Annexe IV
Protection nationale



Description

Plante croissant en coussinets denses ; pousses couvertes de feuilles se chevauchant comme les tuiles d'un toit ; tiges florifères couvertes de poils glanduleux. Feuilles basales lancéolées, s'amincissant en pointe dure. Inflorescence comptant 3 à 7 fleurs.

Distribution

C'est une endémique des Alpes Cottiennes et Graies.

Elle est localisée dans le Haut Queyras, principalement le long de la crête frontière, de la tête du Pelvas au Viso.



Ecologie

Elle pousse entre 2150m et 3005m d'altitude.
Elle croît sur les fissures des rochers, sur calcaire ou dolomies.

Répartition sur le site

Commune concernée : Ristolas

Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce ne semble pas vraiment menacée sur le site.
Objectifs
Maintenir les populations existantes.
Activités concernées
Pastoralisme ovin Sylviculture Randonnée
Actions proposées
Informier et sensibiliser sur les conséquences de la cueillette.

4. Sabot de Vénus

Cypripedium calceolus L.



Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Protection nationale

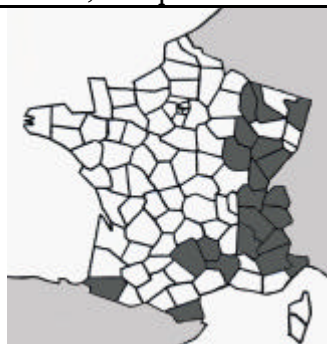
Description

Plante haute de 20 à 70 cm. Feuilles elliptiques, amplexicaules, plissées. 4 pièces florales, 2 internes et 2 externes, un peu torsadées, brun-rouge ; labelle long de 3 à 4 cm, jaune, gonflé en poche bombé vers l'avant. A maturité, l'ovaire infère un peu recourbé forme un fruit elliptique allongé.

Distribution

Le Sabot de Vénus croît en Europe centrale et septentrionale ; l'espèce est sévèrement menacée d'extinction. On la trouve également en Asie, Turquie et Amérique du Nord.

Hautes Alpes :
-Gapençais, Queyras, Guillestrois,
Champsaur, Dévoluy



Ecologie

L'espèce se développe dans des bois clairs, des broussailles ; toujours sur calcaire. On la trouve de 350m à 1820m. On le trouve parfois dans les landes à genévrier.

Répartition sur le site

Commune concernée : Ceillac

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce semble menacée sur le site.

Objectifs
Maintenir les populations existantes.
Activités concernées
Sylviculture Randonnée
Actions proposées
Informier et sensibiliser sur les conséquences de la cueillette.

Espèces de la directive Oiseaux

1. Aigle royal

Aquila chrysaetos

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Rapace diurne

Longueur totale : 75 – 88 cm

Envergure : 1,90 – 2,20 m

Poids : 3 à 4 kg (mâle)

3 à 5 kg (femelle)

Sédentaire

Juveniles erratiques

Symbole de la montagne

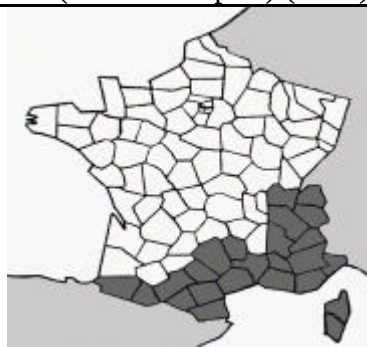
Corps massif, ailes longues et larges, queue longue légèrement arrondie, grosse tête. Adulte uniformément brun foncé, à l'exception de la tête et de la nuque teintées de jaunâtre. Jeune de l'année avec la moitié basale de la queue blanche et une courte barre blanche à l'aile (dessus et dessous). Bec puissant, assez long, crochu à l'extrémité, gris – noir avec la base jaune, pattes couvertes de plumes brunes, doigts jaunes, œil brun.

Distribution

Régions montagneuses d'Afrique du Nord, d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord.

En France, l'Aigle royal se reproduit dans les Pyrénées (52 à 54 couples), les Cévennes (15 couples), les Alpes (118 à 155 couples) et en Corse (10 à 15 couples) (1992).

Distribution en France :



Ecologie

Sédentaire et diurne, l'Aigle royal vit en couples et chasse des mammifères (marmottes principalement) et des oiseaux capturés vivants mais également consommés à l'état de cadavres (en hiver principalement).

L'Aigle royal construit un nid de branches (aire) sur un replat abrité dans une falaise rocheuse. La ponte s'effectue vers la fin mars et comporte de 1 à 2 œufs. L'incubation dure de 43 à 45 jours. Les oiseaux quittent l'aire au bout de 65 à 70 jours (fin juillet).

Répartition sur le site

Commune concernée : l'ensemble du site est concerné par une forte concentration. La fréquentation de la niche écologique est maximale.

L'ensemble du site "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre" constitue un territoire de chasse pour ce rapace.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce est inscrite sur la Liste Rouge nationale.
Elle ne semble pas vraiment menacée sur le site.

Objectifs

Maintenir les populations existantes

Activités concernées

Escalade
Vol libre
Réseau de câbles aériens

Actions proposées

- Préservation des zones de nidification (mettre en place un arrêté municipal comme celui de la Commune de Ristolas du 27 juin 1989 interdisant l'approche des aires d'Aigle Royal à moins de 100 m en période de reproduction.
- Plaque d'information dans les différents points d'accueil et d'hébergement (Maison de la Nature, refuges, locatifs, centres de vacances...)
- Expérimentation d'un système de surveillance vidéo.
- Valorisation du suivi effectué depuis 20 ans sur le couple d'Aigle royal du Queyras.
- Prise en compte de cette espèce dans le programme "Rapaces" départemental (et participation au programme "monitoring" du réseau alpin des Espaces Protégés.
- Etudes des emplacements des câbles pour le débardage, pour éviter la mortalité par collision.
- Surveillance accrue en période de chasse pour éviter les malveillances.

2. Alouette Lulu

Lullula arborea

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale



Description

Longueur : 15 cm
Envergure : 27-30 cm
Poids : 20-35 g

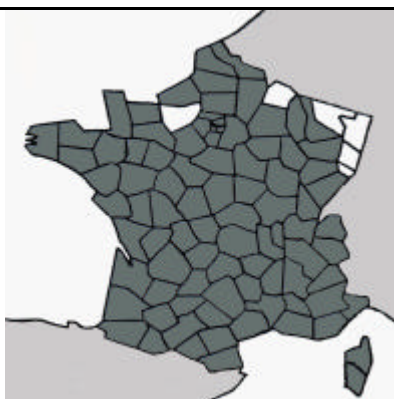
Diurne

Les deux sexes sont identiques. Le corps est trapu. Les sourcils sont blancs. Les ailes assez courtes, larges, et arrondies, ont une marque sombre près du poignet. La queue est courte, sans plume, blanche sur les bords. L'adulte est brun roussâtre nettement strié de brun-noir dessus, les joues sont roussâtres finement bordées de brun foncé et de blanc.

Distribution

L'espèce semble apprécier les zones de colline et de moyenne montagne. L'Alouette Lulu a été observée régulièrement entre 500 et 1700 m d'altitude, mais il arrive qu'on la rencontre jusque dans la pelouse alpine.

En hiver, elle est surtout présente au sud d'une ligne reliant Caen et Bourg-en-Bresse



Ecologie

La reproduction se fait de fin mars à juillet. Il construit son nid sur le sol avec des herbes et des mousses. Il pond de 3 à 5 œufs. L'incubation dure de 12 à 13 jours.
En été, il se nourrit d'insectes et d'araignées. Puis, il mange des graines les autres saisons.

Répartition sur le site

21 à 30 couples se répartissent sur le site.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce ne semble pas vraiment menacée sur le site.

Objectifs

Maintenir la population existante.

Activités concernées

Agriculture

Actions proposées

- Cette espèce directement liée aux milieux ouverts et buissonnants pourrait bénéficier de la mise en place de contrats agro-environnementaux (CAD ou autre) concernant le pastoralisme ovin et les prairies de fauche.
- Entretien des haies le long des torrents et maintien de quelques arbres en bordure des zones ouvertes.

3. Bondrée apivore

Pernis apivorus



Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale

Description

Longueur : 50 cm pour le mâle
57 cm pour la femelle
Envergure : 1,35-1,5 m
Poids : 620-960 g

Rapace diurne

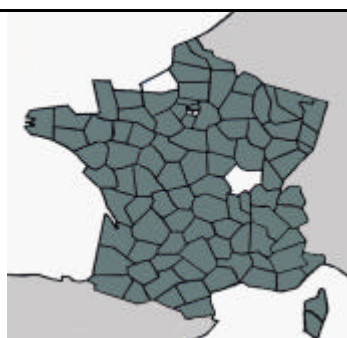
Les deux sexes sont semblables. Le plumage est plus ou moins clair. Le bec est noir. La poitrine est blanchâtre rayée transversalement de brun. La queue est brune est sombre avec 2 à 4 barres sombres. Son corps est allongé avec des ailes assez étroites et arrondies. Le bec est fin, crochu à l'extrémité, noir ; les pattes sont jaunes et l'œil jaune.

Distribution

La présence relativement homogène de la Bondrée apivore montre qu'elle apprécie les espaces ouverts qui alternent avec les milieux boisés.

Il niche dans les régions tempérées et boréales d'Europe et de Russie. Il hiverne dans les forêts d'Afrique équatoriale, de la Guinée au Zaïre. Elle se reproduit dans l'ensemble de la France à l'exception de la Corse et du littoral méditerranéen.

Distribution en France :



Ecologie

La reproduction a lieu de fin mai à juillet. Il pond deux œufs, blancs tachés de brun rougeâtre. L'incubation dure 32 jours environ. Le nid est fait de branchages garni de feuilles vertes dans un arbre à 10-20 m du sol. Il y a une ponte par an. Sa longévité maximale est de 29 ans. Il se nourrit de guêpes, bourdons, araignées, vers de terre et grenouilles.

Répartition sur le site
Sur l'ensemble du site jusqu'à 3200m.
Menaces sur le site et sensibilité
La bondrée verra son avenir évoluer avec le maintien de l'activité agropastorale extensive.
Objectifs
Maintenir les populations existantes.
Activités concernées
Agriculture
Actions proposées
- Protection des aires lors de coupes forestières. - Prise en compte de l'espèce dans le programme "Rapaces" départemental.

4. Chouette de Tengmalm

Aegolius funereus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Rapace nocturne
Longueur totale : 24 – 26 cm
Envergure : 54 – 62 cm
Poids : 90 – 120 g (mâle)
120 – 215 g (femelle)

Sédentaire
Rapace nocturne des forêts d'ubac en altitude
Environ 2 000 couples en France

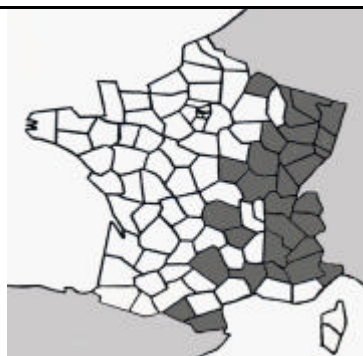
Corps trapu, ailes assez courtes, larges et arrondies, queue assez courte et légèrement arrondie, grosse tête assez rectangulaire. Adulte brun – gris foncé, tacheté de blanc dessus et finement perlé de blanc sur la tête, face blanchâtre lavée de brun et largement cernée de brun noir, tour de l'œil noir, dessous blanc légèrement tacheté de brun, bas du ventre blanc, queue brune finement barrée de blanc. Bec jaunâtre, assez épais et crochu, pattes courtes et minces, couvertes de petites plumes blanches, œil jaune vif.

Distribution

Régions boréales d'Europe et d'Asie, Alaska, Canada et forêts de montagne d'Europe.

En France, la Chouette de Tengmalm se reproduit dans les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées, mais aussi en Bourgogne, Champagne Ardennes et Lorraine.

Distribution en France :



Ecologie

Nocturne, solitaire ou en couple, la Chouette de Tengmalm affectionne les forêts froides de conifères ou de feuillus. La Chouette de Tengmalm se nourrit de petits rongeurs et d'oiseaux.

La Chouette de Tengmalm pond dans un trou d'arbre, le plus souvent creusé par un Pic noir, de 3 à 7 œufs de fin février à mai. L'incubation dure de 26 à 30 jours. Les jeunes s'envolent entre 28 et 36 jours et deviennent indépendants après 5 à 6 semaines.

Répartition sur le site

Sur l'ensemble du site de 1000m à 2300m dans les forêts de conifères.

Menaces sur le site et sensibilité

La Chouette de Tengmalm est tributaire du Pic noir et des loges qu'il creuse dans les troncs. Les coupes forestières doivent se faire en respectant certaines règles notamment pendant les périodes de reproduction

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

sylviculture

Actions proposées

- La préservation de cette espèce passe par le maintien des forêts subalpines âgées. La principale mesure pourrait être la mise en place de la réserve biologique forestière dirigée (exploitation cyclique de 40 ans).
- Dans les secteurs de nidifications, lors des coupes forestières (effectuées en dehors des périodes de reproduction), les arbres porteurs de loges doivent être laissés sur pied (inventaire et cartographie à préciser).
- Prise en compte de cette espèce dans le programme "Rapaces" départemental en cours de montage.

5. Crave à bec rouge

Pyrrhocorax pyrrhocorax

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Corvidé rupestre
Longueur : 35-38 cm
Envergure : 76-80 cm
Poids : 295-350 g

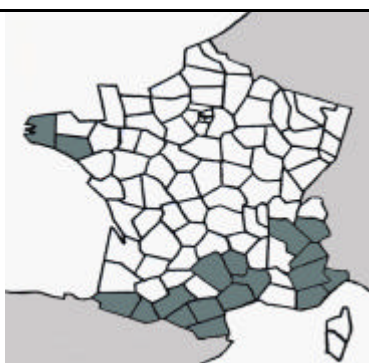
Diurne

Son corps est élancé. Les ailes sont longues à bords parallèles, larges et rectangulaires. La queue est assez longue et carrée à l'extrémité. Le corps est entièrement noir avec des reflets verts et bleus. Le bec est rouge vif, long, mince et arqué. Les pattes sont rouge vif.

Distribution

Pour s'installer, il recherche la proximité de deux milieux bien marqués : des parois rocheuses et des pelouses. L'espèce est présente sur les zones de Préalpes où elle trouve des alpages et falaises en quantité. On le trouve jusqu'à 2000 m d'altitude.

Distribution en France :



Ecologie

Le nid est constitué d'une assise de brindilles et d'une épaisse couche de laine, de poils et de crins, construit dans un grand trou de rocher inaccessible et abrité. L'incubation dure de 17 à 23 jours. Il pond 3 à 5 œufs blanc crème tachetés de brun et de gris.

Répartition sur le site
150 à 200 individus sur le site. Présent sur l'ensemble du site sauf sur Guillestre.
Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce n'est pas menacée sur le site.
Objectifs
Maintenir les populations existantes.
Activités concernées
Escalade Vol libre Réseau de câbles aériens
Actions proposées
- Cette espèce directement liée aux milieux ouverts pourrait bénéficier de la mise en place de contrats agro-environnementaux (CAD ou autre) concernant le pastoralisme ovin. - Effectuer un suivi des populations.

6. Circaète Jean-le-Blanc

Circaetus gallicus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Rapace diurne

Longueur totale : 62 – 67 cm

Envergure : 185 – 195 cm

Poids : 1,200 – 2,300 kg

Diurne

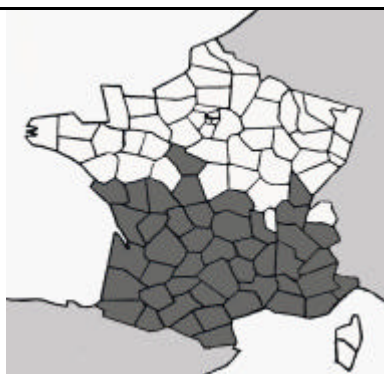
Corps allongé, longues ailes assez larges, souvent tenues coudées, longue queue carrée, coup épais, grosse tête ronde. Parties supérieures brun – gris, tête et coup capuchonnés de brun poitrine, ventre et dessous des ailes blanches plus ou moins pointillés de brun – noir, queue blanche présentant 2 ou 3 barres et une barre terminale noires. Bec assez petit crochu à l'extrémité, grisâtre avec la pointe noire, pattes grises, œil jaune.

Distribution

Présent dans le pourtour de la Méditerranée : Afrique du Nord, Espagne, France, Italie, Grèce et Turquie. Les oiseaux européens hivernent en Afrique.

En France, les oiseaux se reproduisent dans la moitié sud du pays. Environ 1 000 couples nichent en France.

Distribution en France :



Ecologie

Diurne et plutôt solitaire, le Circaète Jean-le-blanc chasse souvent en vol stationnaire face au vent. Amateur de serpents, cet oiseau chasse également les grenouilles et rarement de petits rongeurs ou des oiseaux.

Le Circaète niche dans les arbres sur un petit nid de branchettes. La ponte est déposée de fin avril à fin juillet. L'incubation dure de 45 à 47 jours. Le jeune quitte le nid à 2,5 mois.

Répartition sur le site

1 à 2 individus.

Observé sur l'ensemble du site excepté Ceillac et Abriès.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce ne semble pas vraiment menacée sur le site.

Néanmoins, le maintien de zones où les serpents sont présents est une condition essentielle à la prospérité de l'espèce.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Actions proposées

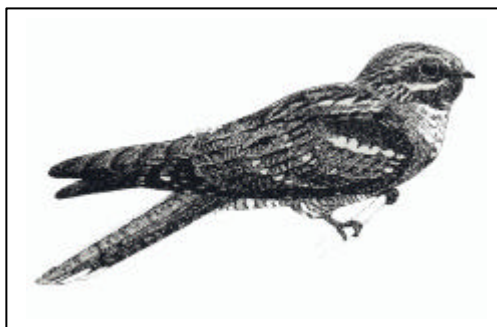
- La principale mesure est la mise en place de la réserve biologique forestière avec une exploitation cyclique de 40 ans et dans les secteurs de nidifications, lors des coupes forestières, les arbres porteurs des aires, doivent être laissés sur pied.
- L'exploitation de la forêt devra se faire avec un calendrier respectant la période de nidification.
- Cette espèce directement liée aux milieux ouverts bénéficiera de la mise en place de contrats agro-environnementaux (CAD ou autre) concernant le pastoralisme ovin les prairies de fauche.
- Prise en compte de cette espèce dans le programme "Rapaces " départemental.

7. Engoulevent d'Europe

Caprimulgus europaeus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Longueur : 26 cm
Envergure : 57-64 cm
Poids : 70-100 g

crépusculaire

Les sexes sont semblables. La tête possède un bec très large. Le corps est allongé et fin avec un ton feuille morte et brun foncé. Le bec est noir, très court, mince et un peu crochu. Le mâle a des tâches blanches au bout des ailes aménagement du territoire aux coins de la queue. Les pattes sont brunes, courtes et fines ; son œil est gros et brun-noir.

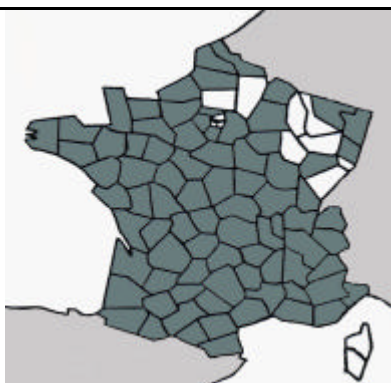
Distribution

L'Engoulevent affectionne les milieux faiblement boisés avec de nombreuses clairières, les landes et les pâturages. Il marque sa préférence pour les pentes exposées au sud.

Sa répartition va de l'Europe, de la Russie méridionale et du Moyen-Orient jusqu'à l'Asie centrale, l'Afrique du Nord. Il hiverne au sud du Sahara.

En France, on le retrouve partout mais il est plus fréquent dans le sud.

Distribution en France :



Ecologie

La reproduction a lieu de fin mai à juillet. Le nid est sur le sol, dans les callunes ou les écorces de pins. Il pond 2 œufs, grisâtres, avec un aspect marbré. La couve ses œufs pendant 18 jours environ.

Il atteint sa maturité sexuelle à 1 an. Sa longévité est de 8 ans. Il se nourrit exclusivement d'insectes.

Répartition sur le site
1 à 5 couples présent sur Guillestre
Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce est très sensible à la pollution (pesticides), aux dérangements (urbanisme) et aux pratiques agricoles actuelles (monoculture).
Objectifs
Maintenir les populations existantes.
Activités concernées
Agriculture Urbanisme Fermeture du milieu
Action proposée
Maintien du milieu ouvert dans certaines parcelles forestières.

8. Faucon pèlerin

falco peregrinus



Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II

Description

Longueur : 36 – 48 cm Envergure : 95 – 110 cm Poids : 580 – 750 g (mâle) 925 – 1200 g (femelle)	Sédentaire Chasseur d'oiseaux « Oiseau bombe » Oiseau le plus rapide, piqués à 250 km/h
--	--

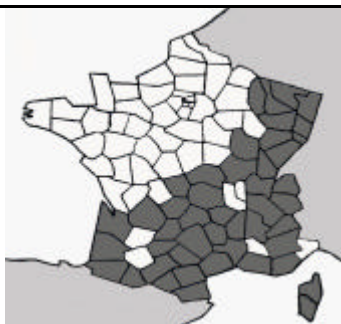
Corps massif, longues ailes pointues et larges à la base, queue assez courte, grosse tête. Adulte bleu ardoise dessus, barré de noir à la queue, blanchâtre finement barré de noir dessous. Dessus de la tête bleu ardoisé, gorges et joues blanches avec une épaisse moustache noire. Jeune de l'année brun foncé dessus, crème tacheté de brun dessous. Bec puissant, crochu à l'extrémité, gris bleu avec la base jaune, pattes jaunes, oeil brun foncé.

Distribution

Tous les continents sauf l'Antarctique, là où il y a des falaises.

En France, le Faucon pèlerin se reproduit principalement dans les régions montagneuses au sud-est d'une ligne reliant les Pyrénées Atlantiques aux Vosges.

Lieu de nidification en France :



Ecologie

Le Faucon Pèlerin affectionne les falaises dominant les vallées.

Diurne et généralement solitaire, le Faucon pèlerin chasse les oiseaux en vol en effectuant de spectaculaires attaques en piqué, à plus de 250 km/h. Les adultes sont sédentaires tandis que les jeunes sont erratiques en période hivernale.

Le faucon pèlerin ne construit pas de nid, mais pond dans une dépression du sol sur un replat de falaise. 3 à 4 œufs sont pondus entre mi-mars à mi-avril. L'incubation est faite principalement par la femelle et dure environ 1 mois. Les jeunes quittent le nid à 35 ou 40 jours et deviennent indépendants au moins 2 mois plus tard.

Répartition sur le site

2 couples sur le site.
Observé sur l'ensemble du site.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce est très sensible à la pollution (pesticides tels que le DDT, interdit aujourd'hui) et aux dérangements (escalade, chasse photographique...).

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Escalade
Chasse photographique

Actions proposées

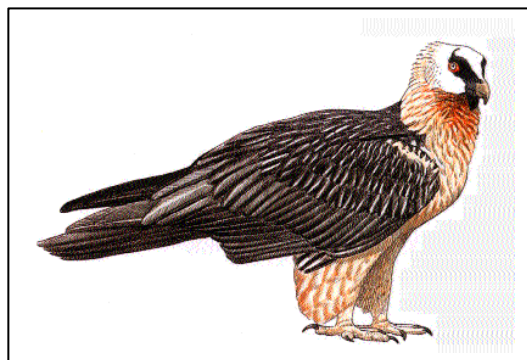
- Préservation des zones de nidifications interdisant l'approche des aires à moins de 100 m en période de reproduction.
- Prise en compte de ces espèces dans le programme "Rapaces" départemental.

9. Gypaète barbu

Gypaetus barbatus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Poids : 5 – 7 kg
Envergure : 270 à 285 cm
Age de la première couvaison : 5 – 8 ans
Age maximum (en captivité) : 44 ans.

Diurne

Le plumage du poitrail, du ventre et de la tête est normalement blanc chez le Gypaète adulte. Mais chez les Gypaètes vivant en liberté, il est coloré d'un rouge orangé vif. Cette coloration provient de la particularité du Gypaète à se baigner dans de la boue rouge (oxyde de fer). Chez les oiseaux immatures, le « fard » n'est pas visible en raison de la couleur foncée de leur plumage.

Distribution

Europe, Asie, Afrique

En Europe, le Gypaète existe encore à l'état naturel dans les Pyrénées, en Corse, sur l'île de Crète et en Grèce où quelques individus subsistent. L'effectif européen s'élève à une centaine de couples, cependant l'espèce reste fortement menacée.

Distribution en France :



Ecologie

Les gypaètes vivent généralement en couple dans un territoire fixe au-dessus de la limite supérieure de la forêt. Les couples de gypaètes créent généralement plusieurs aires sur leur territoire, situées dans des niches de falaises inaccessibles et protégées contre les intempéries.

Les gypaètes femelles pondent entre décembre et février. Généralement deux œufs sont pondus à 4 ou 5 jours d'intervalle. Après une durée de couvaison de 53 à 60 jours, les deux jeunes éclosent, mais un seul sera élevé. Tant pour l'incubation que pour l'élevage du jeune, le mâle et la femelle se relayent.

Répartition sur le site

1 à 2 individus

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce est sensible aux dérangements.

Objectifs

Favoriser la sédentarisation des individus.

Activités concernées

Escalade
Vol libre
Câble aérien

Actions proposées

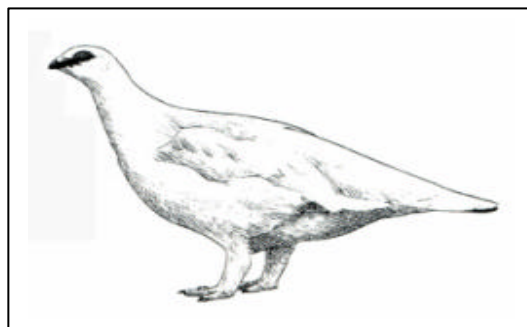
- Suivre le retour et l'installation de l'espèce dans le Haut -Guil.
- Participation au programme LIFE Gypaète.
- Prise en compte de cette espèce dans le Programme "Rapace " départemental.

10. lagopède alpin

Lagopus mutus

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I, II, III
Convention de Berne : Annexe III



Description

Galliforme de montagne

Longueur totale : 34-36 cm

Envergure : 54-60 cm

Poids : 0.375-0.515 kg (mâle)
0.345-0.470 kg (femelle)

Sédentaire

Présence dans les Alpes et Pyrénées due à un isolement de l'espèce lors des dernières grandes glaciations

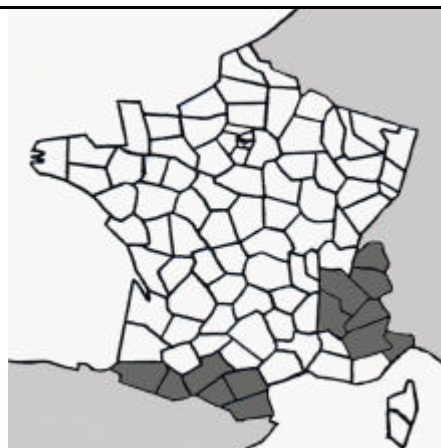
Corps rond, ailes larges et arrondies, queue assez longue et arrondie, tête ronde. Mâle en plumage d'été avec les parties supérieures, la tête et la poitrine gris-brun finement barré de noir et de blanc, ailes totalement blanches, ventre blanc, épais caroncule rouge vif au-dessus de l'œil. Femelle semblable, mais plus brune avec le caroncule très réduit. Mâle et femelle entièrement blancs en hiver avec un triangle noir de chaque côté de la queue, trait noir entre le bec et l'œil chez le mâle. Bec court et épais, noir, pattes et doigts couverts de petites plumes blanches, œil brun.

Distribution

Régions arctiques de l'hémisphère nord, Alpes et Pyrénées.

En France, le Lagopède alpin est présent dans les Alpes et les Pyrénées entre 1800m et 3000m d'altitude.

Distribution en France :



Ecologie

Diurne et grégaire, le Lagopède alpin occupe les terrains de haute montagne sur les crêtes, les versants rocheux, les éboulis et les pierriers. Sédentaire, la perdrix des neiges se déplace très peu pendant la mauvaise saison. L'oiseau vole peu et se déplace le plus souvent en marchant. Tout comme le Tétrás lyre, le Lagopède alpin se nourrit de végétaux et les poussins consomment également des invertébrés.

Le lagopède alpin pond 5 à 8 œufs, entre juin et juillet, dans une petite dépression grattée dans le sol. L'incubation dure de 21 à 23 jours. Les jeunes quittent le nid peu après l'éclosion et deviennent indépendants à 10-12 semaines.

Répartition sur le site

51 à 100 couples.

Observé sur l'ensemble du site sauf sur Château-Ville-Vieille.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce semble sensible à certaines activités et modification du milieu.

Un surpâturage peut remettre en cause les nichées.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Pastoralisme ovin

Ski alpin

Chasse

Actions proposées

- Un moratoire de 5 ans sur la chasse de cette espèce.
- Une étude des populations.
- L'interdiction de la présence des chiens tenus en laisse sur les zones de réserve de chasse.

11. Perdrix bartavelle

Alectoris greca

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I, II
Convention de Berne : Annexe III



Description

Galliforme de montagne

Longueur totale : 32-38 cm

Envergure : 46-53 cm

Poids : 0.650-0.750 kg (mâle)
0.500-0.650 kg (femelle)

sédentaire

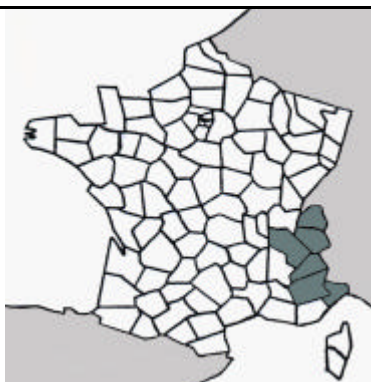
Corps rond, ailes courtes, larges et arrondies, queue assez courte et légèrement arrondie, tête ronde. Adulte gris cendré dessus, poitrine gris bleuté, flancs blancs barrés verticalement de noir et de roux, ventre jaune roussâtre, queue rousse, trait noir partant du bec en travers de l'œil et descendant ensuite pour entourer la gorge, les joues et le haut de la poitrine, qui forment une bavette blanche. Femelle généralement moins contrastée. Bec court et épais, pattes et anneau de peau nue autour de l'œil roue corail, œil brun-rouge.

Distribution

Alpes, Apennins, Sicile, Alpes dinariques, péninsule des Balkans.

En France, la Perdrix bartavelle est présente uniquement dans les Alpes (de la Haute Savoie au Vercors et aux Alpes maritimes), entre 1400 et 2000m d'altitude.

Distribution en France :



Ecologie

Diurne et grégaire, la Perdrix bartavelle est sédentaire en France et n'effectue que des déplacements altitudinaux lors de la mauvaise saison. La Bartavelle se déplace exclusivement en marchant et s'envole rarement.

La Perdrix pond 8 à 14 œufs dans une petite dépression du sol de mi-mai à juin. L'incubation dure de 24 à 26 jours. Les poussins quittent le nid peu après l'éclosion et atteignent la taille adulte à 2 mois.

Répartition sur le site

Présent sur l'ensemble du site sauf sur Guillestre.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce semble sensible à certaines activités et modification du milieu.

Un surpâturage peut remettre en cause les nichées.

La perdrix bartavelle s'hybride avec la perdrix rouge, ces hybridations entraînent un affaiblissement génétique de l'espèce.

La chasse, si elle n'est pas pratiquée de manière raisonnée, peut avoir un impact sur des populations déjà fragilisée.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Pastoralisme ovin

Chasse

Actions proposées

- Réaliser une étude fine sur la biologie et l'écologie des populations locales (en liaison avec d'autres sites alpins importants pour la protection de cette espèce).
- Mise en place d'un moratoire de 5 ans sur la chasse de cette espèce.
- Maintien des réserves de chasse (avec interdiction totale des chiens, sauf chien de bergers et de secours ; en dehors des réserves, seuls les chiens tenus en laisse pourront être autorisés).
- Envisager une mise en culture céréalière de quelques parcelles dans les zones d'hivernage de la Perdrix Bartavelle, dans le cadre d'un contrat agro-environnemental par exemple.

12. Pic noir

Dryocopus martius



Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale

Description

Pic

Longueur totale : 45-57 cm

Envergure : 64-68 cm

Poids : 255-360 g

Sédentaire

Le plus grand pic d'Europe

Bec long de 6 à 7 cm

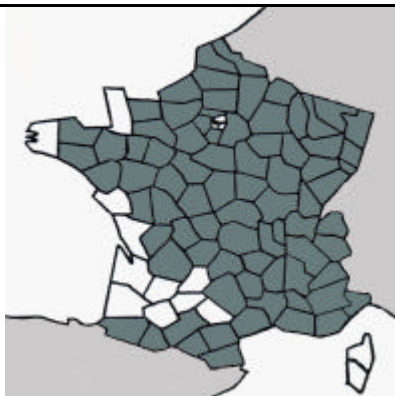
Corps puissant allongé, ailes assez courtes, larges et arrondies, queue assez longue et pointue, tête allongée, cou assez mince. Mâle adulte, entièrement noir brillant avec une calotte rouge vif s'étendant du front jusqu'à l'arrière de la nuque. Femelle adulte comme le mâle, mais plus brune, dessus de la tête noire avec une petite tache rouge à l'arrière en haut de la nuque. Bec long, puissant, droit et pointu, blanc ivoire avec la pointe noire, pattes gris foncé, courtes et robustes, œil blanc teinté de jaune pâle.

Distribution

Forêts boréales et tempérées d'Europe et d'Asie.

En France, le Pic noir se reproduit dans toutes les régions. Il est présent du niveau de la mer jusqu'à plus de 2000m dans les Alpes.

Distribution en France :



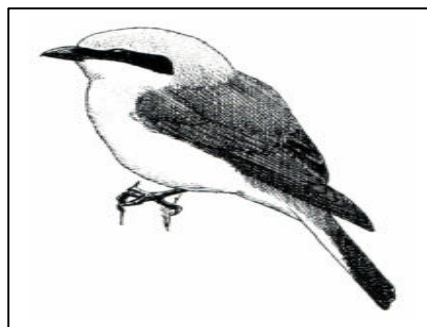
Ecologie
Espèce forestière, diurne et solitaire, le Pic noir affectionne les grandes forêts et se nourrit le plus souvent à terre où il creuse dans les fourmilières, mais il recherche aussi sa nourriture sous l'écorce des arbres. Le Pic noir pond au fond d'une cavité (loge) qu'il creuse avec le bec. La ponte a lieu entre mi-avril et mi-juin et compte de 4 à 6 œufs. L'incubation dure donc de 12 à 14 jours, les jeunes s'envolent au bout de 24-28 jours.
Répartition sur le site
11 à 25 couples. Présent sur l'ensemble du site.
Menaces sur le site et sensibilité
Coupes forestières.
Objectifs
Maintenir les populations existantes.
Activités concernées
Sylviculture
Actions proposées
Mise en place de la réserve biologique forestière (exploitation cyclique de 40 ans, exploitation effectuée en dehors de périodes de nidifications, maintien sur pied des arbres porteurs de loges.

13. pie-grièche écorcheur

Lanius collurio

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II



Description

Longueur : 16-18 cm
Envergure : 28 cm
Poids : 25-40 g

Migrateur

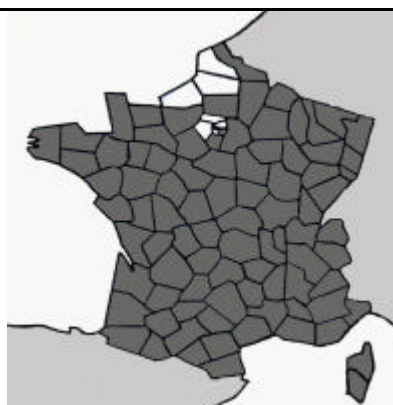
Corps allongé, grosse tête ronde, ailes assez longues et pointues, queue longue et légèrement arrondie. Mâle, calotte et nuque gris pâle, bandeau noir s'étendant du bec jusqu'en arrière des yeux, gorge blanche, dessous blanc rosé, dos brun-roux, croupion gris, ailes noires, queue noire bordée de blanc à la base. Femelle, brun chaud dessus, blanc avec de petites taches grises en croissant dessous, bandeau brun-noir, fin sourcil blanc. Bec noir, court, épais et un peu crochu, pattes noires assez longues et fines, œil brun.

Distribution

Europe, Asie mineure et Russie septentrionale.

En France, la pie-grièche écorcheur se reproduit sur la quasi-totalité du territoire. Elle est toutefois présente de façon très sporadique dans le Nord-Ouest, Sud-Ouest et au niveau du littoral méditerranéen.

Distribution en France :



Ecologie

La pie-grièche écorcheur affectionne particulièrement les terrains dégagés parsemés de buissons denses, épineux et pourvus de perchoirs (branches mortes).

Diurne et solitaire, la pie-grièche écorcheur est le plus souvent immobile sur un perchoir duquel elle s'envole pour attraper ses proies au sol. Ces dernières sont ensuite fréquemment empalées sur des épines avant d'être mangées. Consommant principalement des insectes, elle peut également consommer des petits rongeurs, grenouilles ou lézards. L'oiseau est présent en France de mai à début septembre.

Le nid, de tiges sèches, de mousses et d'herbes fines est posé dans un épineux. 5 à 6 œufs sont pondus par an, l'incubation dure environ 15j et les jeunes quittent le nid 15j plus tard.

Répartition sur le site

11 à 20 couples

observé sur Abriés, Ristolas et Saint-Véran

Menaces sur le site et sensibilité

Abandon de la pratique traditionnelle de la fauche et élimination des ligneux bordant les prairies

Objectifs

Maintenir les populations existantes

Activités concernées

Agriculture

Actions proposées

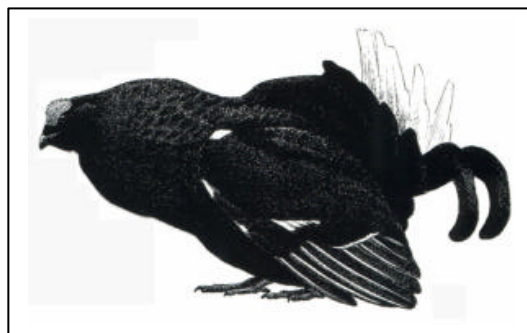
- Cette espèce directement liée aux milieux ouverts et buissonnants pourraient bénéficier de la mise en place de contrats agro-environnementaux (CAD ou autre) concernant le pastoralisme ovin et les prairies de fauche.
- Entretien des haies le long des torrents et maintien des buissons dans les milieux ouverts pour la nidification de la Pie - grièche.

14. Tétrás Lyre

Tetrao tetrix

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I, II et III
Convention de Berne : Annexe III
Protection nationale partielle



Description

Galliforme de montagne

Longueur totale : 40 – 52 cm
Envergure : 65 – 80 cm
Poids : 1,100 – 1,600 kg (mâle)
0,750 – 1,100 kg (femelle)

Sédentaire

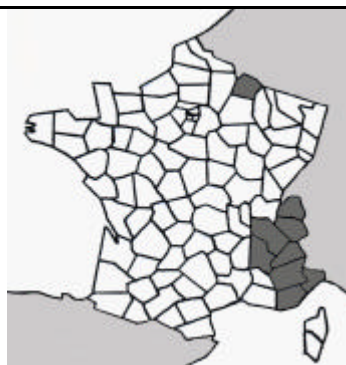
Le corps est allongé, les ailes sont arrondies et larges. La queue est longue en forme de lyre (mâle) ou légèrement fourchue (femelle). Le cou est assez long. Le mâle est noir bleuté avec une barre blanche sur l'aile et un caroncule rouge vif au-dessus de l'œil. La femelle est entièrement brune finement barrée de noir dessus et dessous avec le bas du ventre et la face inférieure des ailes blanches.

Distribution

Régions septentrionales d'Europe (de la Scandinavie aux Carpates) et Asie.

En France, le Tétrás lyre est présent dans les Alpes de la Haute Savoie à la Drôme et au Var, entre 1400 et 2300 m d'altitude, et très localement dans les Ardennes.

Ensemble des Alpes



Ecologie

Le Tétrás lyre ou Petit Coq affectionne les parties supérieures des forêts où alternent pelouses landes, bosquets ainsi que les hautes herbes des mégaphorbiaies et prairies de fauche. Sédentaire, diurne et grégaire, l'oiseau se déplace le plus souvent en marchant et se nourrit de végétaux. La croissance des poussins nécessite une nourriture carnée à base de petits invertébrés.

Au cours des parades nuptiales collectives, les mâles s'affrontent par des « danses » et de rares et brèves altercations. Le Tétrás lyre pond dans une petite dépression du sol à l'abri des hautes herbes. La ponte s'effectue de mi-mai à début juillet et comporte de 6 à 11 œufs. L'incubation dure de 25 à 27 jours et les poussins quittent le « nid » peu après l'éclosion. Ils deviennent indépendants vers les 3 mois.

Répartition sur le site

Communes concernées : toutes les communes sont concernées sauf Aiguilles et Guillestre.
101-250 individus

Les zones d'hivernage et de reproduction font l'objet de territoires particulièrement sensibles pour l'espèce. En hiver, les oiseaux vivent sur leurs réserves et ne peuvent pas toujours les reconstituer. De mai à début août, des dérangements répétés peuvent remettre en cause le succès des reproductions.

Ces zones se situent principalement sur le site de Ristolas dans la réserve de faune sauvage de Ségure.

Menaces sur le site et sensibilité

Pendant la période de reproduction et durant l'hiver, l'espèce est particulièrement sensible aux dérangements : raquettes nordiques, ski de randonnée, chasse photographique lors des parades nuptiales et dérangements par les chiens lors de la couvaison et de l'émancipation des jeunes. Les câbles des remontées mécaniques et fils électriques causent chaque année la mort de certains individus qui les percutent.

La chasse, si elle n'est pas pratiquée de façon raisonnée peut avoir un impact négatif sur des populations fragilisées.

A plus long terme, une fermeture trop importante du milieu (arboré et arbustif) peut être néfaste au Tétrás lyre.

D'autres causes, encore méconnues semblent avoir des répercussions sur l'espèce.

Objectifs

Maintenir les populations existantes
Maintenir voire restaurer l'habitat du Tétrás lyre

Activités concernées
Pastoralisme ovin Ski de randonnée et pratique de la raquette à neige Ski de piste Chasse Randonnée

Actions proposées
- Dans le cadre de la mise en place des CAD (ou d'un autre type de contrat agro-environnemental) concernant le pastoralisme ovin, le cahier des charges préconisera, sur les secteurs de nidification, une arrivée des troupeaux après le premier août, un nombre de bêtes à l'hectare adapté aux sites, la rotation de mise en défends de quelques hectares. La conduite du troupeau se fera pour maintenir une ouverture du milieu dans les zones de combats afin que le recouvrement arboré soit maintenu au-dessus de 40 % des surfaces. - Mise en place du carnet de prélèvement. - Suivi de la reproduction avec interdiction de la chasse lors des années de mauvais résultats. - Report de l'ouverture au premier octobre. - Délimitation des zones d'hivernage et interdiction dans ces zones de la pratique du ski de randonnée et de la raquette.

15. chevêchette d'Europe

Glaucidium passerinum



Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II

Description

Longueur : 16-18 cm
Envergure : 30-35 cm
Poids : 50-70 g

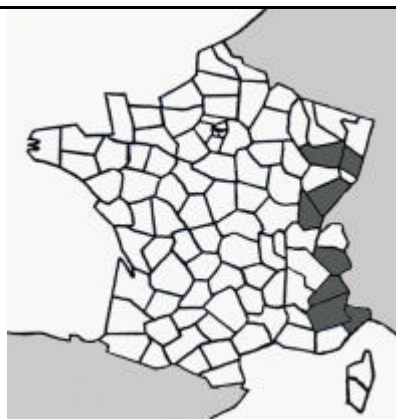
Petit rapace crépusculaire et diurne

Son plumage est beige, gris strié de bandes noirâtres. Son corps est trapu avec des ailes assez courtes, larges et arrondies. Sa queue est assez courte et carrée. La tête est grosse et ronde. Son bec est ivoire, fort et crochu, les pattes sont courtes et fortes, couvertes de petites plumes blanches tachetées de brun.

Distribution

La chevêchette est une espèce paléarctique répandue dans la taïga, de la Scandinavie à la Sibérie. En France, elle est connue dans les Vosges, le Jura, et les Alpes. Elle vit dans les Alpes au-dessus de 1450m d'altitude

Distribution en France :



Ecologie

Elle est présente toute l'année dans les vieilles forêts de conifères. La femelle pond entre 4 et 6 œufs en mai dans une cavité à pic. Son régime alimentaire est composé de petits passereaux et de mammifères. Elle chasse à l'affût, cachée contre le tronc d'un arbre et poursuit ses proies à la manière de l'épervier d'Europe.

Répartition sur le site

5 à 10 couples
observé sur Ceillac, Ristolas

Menaces sur le site et sensibilité

Les coupes forestières doivent se faire en respectant certaines règles notamment pendant les périodes de reproduction.
--

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture

Actions proposées

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Préservation des zones de nidification.- Maintien des forêts subalpines âgées.- Les arbres porteurs de loges doivent être laissés sur pied.- Prise en compte de ces espèces dans le programme « Rapaces » départemental en cours de montage. |
|---|

16. grand-duc d'Europe

Bubo bubo

Statuts de protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Protection nationale



Description

Longueur : 60-70 cm
Envergure : 160-180cm
Poids : 1.5 – 2 kg (mâle)
1.8 – 2.6 kg (femelle)

Le plus grand des rapaces nocturnes d'Europe

Son plumage est brun, beige, roux strié et tacheté. Il a des yeux faciaux orangés et possède deux aigrettes. Le corps est massif, le bec est noir, puissant et crochu, les pattes sont assez courtes, couvertes de petites plumes jaune-brun.

Distribution

Ses effectifs sont répartis de l'Afrique du Nord et de l'Europe jusqu'en Asie. En France, l'essentiel de ses populations se trouve dans les zones rocheuses d'une large partie du Sud-Est.

Distribution en France :



Ecologie

Il est présent toute l'année sur le site, la parade commence dès l'hiver et la femelle pond sur une vire rocheuse au mois de mars. Son régime alimentaire est éclectique : lièvre, oiseaux... Nocturne, le Grand-duc affectionne les terrains dégagés aux abords de falaise mais ne semble pas très exigeant sur l'habitat. Le jour, il se tient caché dans un trou de rocher, souvent au pied d'un buisson. Solitaires et sédentaires, les adultes s'éloignent très peu de leur lieu de nidification.

Répartition sur le site

3 couples
observé sur Abriès, Château-Ville-Vieille, Ceillac, Ristolas

Menaces sur le site et sensibilité

Les câbles sont des équipements que voit mal ce rapace nocturne à la voilure importante. Le Grand-duc a fait l'objet de persécutions au siècle dernier et la chasse photographique et la pratique de l'escalade peuvent lui être néfaste.

Objectifs

Maintenir les populations existantes.

Activités concernées

Escalade
Réseau de câbles aériens

Actions proposées

- Préservation des zones de nidification interdisant l'approche des aires à moins de 100m en période de reproduction.
- Mise en place d'un bagage par le CRBPO.
- Prise en compte de ces espèces dans le programme « Rapaces » départemental.

Espèces animales de la directive Habitats

1. Salamandre de Lanza

Salamandre lanzai

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe III
Vulnérable sur la Liste Rouge mondiale de l'UICN.



Description

Longueur totale : 12-15 cm
Longévité : 15 à 20 ans

Endémique au secteur du Mont Viso.
Espèce d'un grand intérêt biologique.

Cette nouvelle espèce de Salamandre noire, décrite en 1988 est en moyenne plus grande de 2 à 3 cm que la Salamandre noire. La tête est plus aplatie et la queue assez longue est arrondie à son extrémité. Les bourrelets transversaux situés sur les flancs de l'animal présentent des protubérances ovales pourvues de plusieurs orifices excréteurs de glandes à venin. La coloration noire est constante aussi bien chez l'adulte que chez le jeune.

Distribution

Le biotope fréquenté par la Salamandre est la pelouse alpine, près de ruisseaux et de zones humides, dans des pentes présentant des abris naturels : cailloux, petit talus...

Distribution en France :



Ecologie

Les populations sont particulièrement individualisées spatialement. Elles sont fortement isolées les unes des autres et les échanges entre elles paraissent, inexistantes. Au sein de chaque population, les échanges sont également restreints en raison des déplacements limités de ces animaux.

La longévité est particulièrement élevée ainsi d'ailleurs que le taux de survie.

La salamandre de Lanza constitue un modèle original tant par sa biologie de la reproduction (viviparité) que par la structure et le fonctionnement de ses populations.

Répartition sur le site

Son aire de répartition actuelle est particulièrement restreinte puisque la salamandre de Lanza est confinée au Massif du Mont Viso.

Menaces sur le site et sensibilité

La diminution de son aire de répartition laisse à penser que cette espèce connaît un certain déclin depuis une centaine d'années. Il est alors légitime de se poser la question de l'avenir de cette espèce et de sa survie à long terme.

Objectifs

Maintenir les populations existantes

Maintenir son biotope

Connaître précisément les sites de reproduction et mettre en œuvre des mesures de conservation

Activités concernées

sylviculture

activités touristiques

Actions proposées

Réserve naturelle du Haut-Guil.

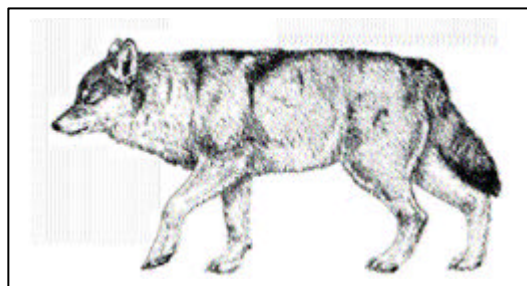
Reprendre l'étude des années passées et effectuer un suivi de la population.

Etablir un programme d'information de l'ensemble de la population.

La fréquentation touristique est la seule menace connue, ainsi le développement de telles activités doit être limité et la gestion traditionnelle des forêts et des activités alpines maintenues.

2. loup

Canis lupus



Statuts de protection

Directive Habitats : Annexes II et IV
Convention de Berne
Protection nationale

Description

Carnivore

Durée de vie : environ 9 ans

Hauteur au garrot : 60 - 70 cm

Poids : 18 - 38 kg

Prédateur de morphologie puissante, cou massif et court, épaules larges, une cage thoracique bien développée. Arrière train plus bas et moins robuste. Son pelage présente une grande variabilité liée à la localisation géographique et à l'habitat. En France, le pelage est de couleur gris fauve, variant selon le sexe et la saison. Les pattes larges augmentent sa portance sur la neige.

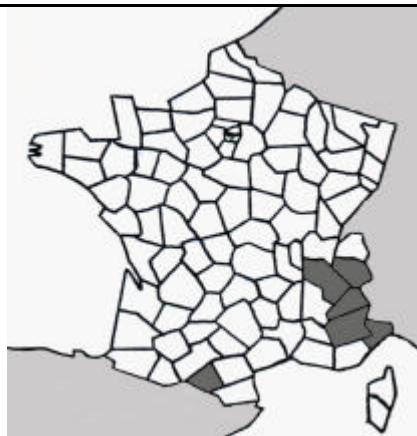
La tête est triangulaire. Les mâchoires sont garnies de 42 dents, exerçant une pression de 150 kg / cm².

L'ouïe est très sensible et lui permet d'entendre le hurlement de congénères situés de 5 à 10 km de distance. L'odorat reste le sens le plus développé chez le loup.

Distribution

Dans les Alpes françaises, la présence du Loup se limite aujourd'hui à certains massifs des Alpes, dont le Queyras.

Distribution en France :



Ecologie

Le loup est un animal social : il vit au sein d'un groupe d'individus qui constituent la meute. Celle-ci est organisée selon une hiérarchie stricte. L'étendue de son territoire varie selon la richesse en proies. Le loup qui ne trouve pas sa place au sein de la collectivité peut partir pour créer une nouvelle meute sur un nouveau territoire : c'est le loup solitaire, colonisateur. Il est capable alors de parcourir plusieurs dizaines de kilomètres en une journée. La saison des amours a lieu durant les mois de janvier et février. La période ovulatoire dure de 3 à 5 semaines. Après une gestation de 63 jours environ, la femelle dominante donne naissance à une portée de 4 à 10 louveteaux. Le loup présente la particularité de s'adapter à des milieux très variés. Son retour dans les Alpes s'explique par une pression démographique faible et une présence importante de proies potentielles.

Répartition sur le site

Communes concernées :

L'ensemble du site est touché par la prédation du loup.

Menaces sur le site et sensibilité

Vulnérabilité :

Le loup est soumis à la pression humaine (chasseurs, agriculteurs et éleveurs), qui voient dans le retour du loup, une concurrence supplémentaire.

Actuellement, le loup fait l'objet d'un suivi des populations dans le Parc. Une étude complémentaire sur l'impact de la prédation sur les espèces d'ongulés sauvages semble nécessaire pour mettre en place des mesures de gestion sur l'espèce.

Objectifs

Maintenir les populations de loup sur le territoire
Limiter la prédation sur les espèces domestiques.
Etablir un suivi de l'espèce

Activités concernées

Pastoralisme, agriculture et chasse

Actions proposées

Maintenir les mesures actuelles mises en place par le Parc Naturel Régional du Queyras.
Etablir un programme d'information de l'ensemble de la population.
Réalisation de comptages par l'ONCFS sur les cibles potentielles.
Apporter une aide financière et humaine aux éleveurs et aux bergers.
Mise en place d'un programme de suivi du loup au sein du Parc naturel régional du Queyras.

3. L'Isabelle de France (ou papillon vitrail)

Graellsia isabelae

Statuts de protection

Protection nationale
Directive Habitats : Annexe II
Convention de Berne : Annexe III



Description

Papillon

Envergure : 8 – 10 cm

Nocturne

L'Isabelle est un papillon de couleur verte amande plus ou moins soutenu. Les nervures, la marge externe et le bord anal des ailes postérieures sont couverts d'aiguilles rougeâtres sombres. Les ailes antérieures portent deux ocelles arrondis cerclés de noir dont la pupille est transparente comme le verre.

La distinction entre les sexes ou dimorphisme sexuel porte sur la morphologie antennaire et la longueur du prolongement de l'aile postérieure. Les antennes brun rougeâtre sont largement quadripectinées chez le mâle et étroitement chez la femelle. Les ailes postérieures sont largement caudées chez le mâle, plus faiblement chez la femelle chez qui les ailes antérieures ont aussi un apex moins saillant.

Les œufs ovoïdes de 2 mm environ, sont d'une couleur verte, gris puis brun et possèdent un chorion finement granulé.

Distribution

Cette espèce est endémique d'Espagne et de France. En Espagne, quatre sous-espèces ont été décrites dont la sous-espèce *paradisea* qui a colonisé une faible partie du département français des Pyrénées orientales.

En France, l'espèce est localisée dans les départements des Alpes de Haute Provence et surtout dans les Hautes-Alpes. Elle vit en moyenne montagne à climat méridional, entre 600 et 1800 m d'altitude et fréquente les pentes boisées en Pin sylvestre.

Distribution en France :



Ecologie

Papillon nocturne qui apparaît dans la matinée en mai et juin et s'envole au crépuscule lorsque la température est clémente (10° C et plus).

Les mâles à la recherche des femelles appelantes ont un vol rapide, brutal, semblable à celui d'une chauve-souris. La femelle a un vol presque rectiligne lui permettant de choisir les sites de ponte.

L'accouplement dure de 4 à 5 heures. La femelle pond de nuit de 100 à 200 œufs sur les branchettes d'arbres de préférence isolés, aérés, en lisière ou en clairière. Les papillons ne s'alimentant pas, leur longévité dépasse rarement 4 à 5 jours. L'évolution de l'œuf dure de 10 à 15 jours, et la croissance des chenilles de 7 à 8 semaines (de juin à août). Ces chenilles sont peu mobiles et vivent isolées. Elles consomment des aiguilles de Pin sylvestre, une à une, de leur extrémité à leur base d'une façon caractéristique. Le cocon est tissé en une trentaine d'heures. Il est recouvert de débris végétaux et de particules terreuses. L'hivernation se produit à l'état de nymphe en diapause : certains individus hivernent parfois deux hivers successifs.

Répartition sur le site

Le site PR8 est situé dans l'aire de répartition du papillon *Graellsia isabelae*. Bien que ce site ne soit pas, en raison de son altitude élevée, le plus important pour l'espèce, il convient d'analyser la qualité globale du site pour cette espèce.

Dans le Queyras le pin sylvestre est présent dans les parties basses, dans la partie aval du site, où il forme la quasi-totalité des peuplements d'adrets de l'étage montagnard et une partie des boisements d'ubac sur forte pente à basse altitude.

Menaces sur le site et sensibilité

Le maintien des pinèdes de pins sylvestre est essentiel à la survie de l'espèce.

Les principaux prédateurs naturels de cette espèce sont les oiseaux et les fourmis. Elle peut être parasité par des mouches Tachinaire et des Ichneumoïdes.

Objectifs

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Sylviculture
Aménagement

Actions proposées

Adopter un éclairage public par lampe au sodium moins attractif pour les insectes nocturnes. Eviter la pollution des biotopes (pollutions industrielles et insecticides).

Maintenir les peuplements de Pin sylvestre en bon état sanitaire par une sylviculture adaptée. Compléter l'inventaire cartographique de cette espèce patrimoniale.

Etablir avec plus d'exactitude la répartition de l'Isabelle sur le Guillestrois-Queyras. Sensibiliser les agents du PNR Queyras, et, par leur intermédiaire, la population locale.

4. Semi Apollon

Parnassius mnemosyne

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II



Description

Papillon diurne
Envergure : 5,2 – 6,2 cm

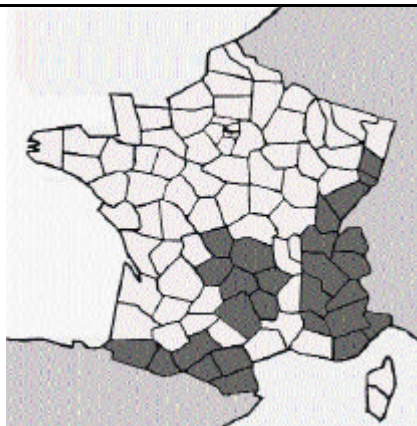
Le Semi apollon se distingue des autres apollons par l'absence totale de dessin rouge sur les ailes. La femelle se distingue du mâle par des dessins noirs supplémentaires ou plus marqués

Distribution

Localement commun en Europe.

En France, le Semi apollon est signalé dans les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes.

Distribution en France :



Ecologie

Le Semi apollon est tributaire d'une plante hôte : la Corydale dont se nourrissent les chenilles. L'adulte vole suivant l'altitude de mi-mai à mi-août et vit jusqu'à 3 semaines. Le milieu vital de l'espèce est nettement lié à celui des plantes hôtes et il s'agit souvent de prairies et pâturages au sol profond ainsi que de lisières.

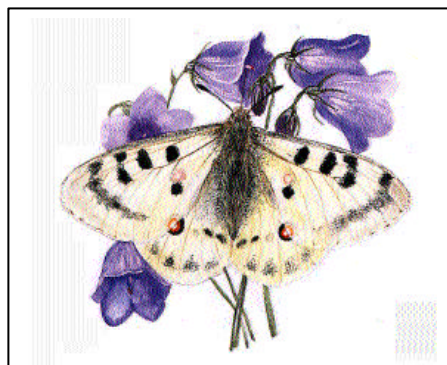
Répartition sur le site
Communes concernées : Ristolas, vers le petit belvédère du Mont Viso
Menaces sur le site et sensibilité
Le Semi apollon peut être menacé sur le site par une déprise agricole et un embroussaillage du milieu
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Agriculture
Actions proposées
Favoriser le maintien d'une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement (fauche des prairies d'altitude).

5. Apollon

Parnassius apollo

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II



Description

Papillon diurne
Envergure : 2.5–4 cm

Corps mou allongé, longues antennes fines, élargies à l'extrémité. Corps brunâtre, aile blanchâtres teintées de gris et ponctuées de noir.

Distribution

Localement commun en Europe.

En France, pelouses et prairies des versants montagneux (de 1000 à 2500 m d'altitude).

Distribution en France :



Ecologie

La femelle dépose ses œufs sur les saxifrages et les orpins ; ils se développent en 2, 3 semaines. Les chenilles vivent et se développent sur ses mêmes plantes. Après plusieurs semaines, elles se métamorphosent en chrysalides qui se fixent verticalement le long d'une tige dans un cocon de soie lâche. Après 1 ou 2 mues, les chenilles passent l'hiver et reprennent leurs activités au printemps suivant. Elles se transforment en adultes, qui se reproduisent et meurent avant l'automne.

Répartition sur le site
Communes concernées : l'ensemble du site est concerné
Menaces sur le site et sensibilité
L'apollon peut être menacé sur le site par une déprise agricole et un embroussaillage du milieu.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Agriculture
Actions proposées
Favoriser le maintien d'une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement (fauche des prairies d'altitude).

6. Azuré du Serpolet

Maculinea arion

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II



Description

Papillon

Envergure : 3,2 – 4 cm

Diurne

Grand Azuré à la face supérieure des ailes d'un bleu vif avec une ligne de taches allongées noires. Le dessous des ailes est brun – gris avec une nuance de bleu à la base. Les ailes sont bordées d'un fin liseré blanc.

Distribution

De l'Europe occidentale à la Sibérie et à la Chine.

En France, l'espèce se rencontre en petites colonies, en répartition étendue. L'Azuré du serpolet est rare dans le Nord et le Centre. Il aime les prairies maigres, les friches herbeuses et ourlets fleuris, les lisières et bois clairs jusqu'à 2400m.

Distribution en France :



Ecologie

L'Azuré du serpolet a un cycle de vie très remarquable et sa dépendance à certaines espèces de fourmis (*Myrmica sabuleti* notamment), associée à des changements de conditions d'environnement, a été largement responsable de son extinction en Grande Bretagne en 1979. Les œufs sont pondus sur du thym serpolet ou de l'origan dont se nourrit la jeune chenille pendant les premières semaines de sa vie. Elle erre alors seule, avant d'être « ramassée » par des fourmis attirées par les sécrétions sucrées de la larve. Une fois transportée dans la fourmilière, la chenille est « soignée » par les fourmis, lesquelles cèdent en contrepartie des larves et des jeunes que la chenille dévore. C'est là que la chenille hiverne, avant de se transformer en chrysalide au printemps et de sortir de la fourmilière à l'état adulte.

La répartition de l'espèce est liée à celles de la fourmi et de la plante dont elle est tributaire : versants chauds où la végétation est éparse et courte.

Répartition sur le site

Communes concernées : Ceillac, Abriès, Ristolas

Menaces sur le site et sensibilité

L'embroussaillage et l'envahissement par une végétation trop dense au sol semble néfaste à la fourmi (*Myrmica sabuleti*) et donc à l'Azuré du serpolet. Les défrichements par les animaux domestiques ou sauvages ainsi que les pacages raisonnables semblent favorables à l'espèce.

L'Azuré du serpolet a déjà disparu d'un certain nombre de pays (Grande Bretagne, Pays Bas, Belgique et d'une grande partie du centre de la France).

Objectifs

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Agriculture

Actions proposées

Favoriser le maintien d'une agriculture traditionnelle et respectueuse de l'environnement (fauche des prairies d'altitude)

7. Pipistrelle commune

Pipistrellus pipistrellus

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexes IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Protection nationale



Description

Chauve-souris
Longueur totale : 6-8.5 cm
Envergure : 18-23 cm
Poids : 6-8 g

La plus petite chauve-souris d'Europe
Sédentaire et migrateur partiel et saisonnier

Corps trapu, oreilles courtes et larges, queue courte, ailes longues et étroites. Pelage assez court, brun noir à brun-roux dessus, gris-brun dessous, museau, oreilles et ailes gris-noir.

Distribution

Europe, Afrique du Nord, Asie Mineure jusqu'à l'Afrique.

En France, l'espèce est présente et commune partout et dépasse l'altitude de 2000m en montagne.

Distribution en France :



Ecologie

La pipistrelle commune est l'espèce anthropophile la plus répandue des chauve-souris. Les pipistrelles communes hibernent dans les fentes étroites des constructions et établissent leurs gîtes d'été dans les combles des églises, les toits des granges, les greniers des maisons où les femelles forment des colonies maternelles séparées des mâles.

Les pipistrelles ont un comportement fortement adaptable et opportuniste. Elles chassent autour des habitations et des jardins, autour des lampadaires. L'espèce est très sociable et forme des colonies de plusieurs centaines d'individus en été. Les mâles se tiennent isolément en petits groupes.

En juin-juillet, les femelles mettent bas 1 ou 2 petits. Les jeunes savent voler à 3 semaines et sont indépendants à 2 mois. Les pipistrelles communes peuvent vivre jusqu'à 6 ans.

Répartition sur le site
Sur l'ensemble du site jusqu'à 1700m.
Menaces sur le site et sensibilité
Manque de connaissances sur les populations actuelles.
Objectifs
Connaître les populations actuelles. Connaître les sites de reproduction, identifier les menaces et mettre en œuvre des mesures de conservation. Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Infrastructures du site Suivis scientifiques
Actions proposées
Prospecter le site par différentes méthodes (captures, écholocation).

8. Murin de Daubenton

Myotis daubentoni

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Classé dans la Liste Rouge



Description

Longueur totale : 7-9.5 cm

Envergure : 21-25 cm

Poids : 9-12 g

Crépusculaire et nocturne.

Ce chiroptère a les oreilles relativement courtes. Son pelage est épais, brun-gris roussâtre dessus, gris clair dessous. Son museau est roussâtre.

Distribution

Ce murin occupe toutes les régions françaises,

En région PACA, il est présent dans tous les départements et notamment sur les rivières du Var et le cours de la Durance.

Dans les Hautes Alpes où il a été observé jusqu'à 2100m, on dispose de peu d'observations de cette espèce.

Distribution en France :



Ecologie

Le Murin de Daubenton est une espèce de taille moyenne qui chasse principalement au dessus des cours d'eau. Il gîte dans des fissures et les petites cavités, notamment sous les ponts et dans les arbres creux.

Un seul jeune par an.

Mise bas en juin, maturité sexuelle à 1 an.

Répartition sur le site
Communes concernées : Guillestre

Menaces sur le site et sensibilité
Il est lié aux cours d'eau calme et aux petits plans d'eau, il semble peu commun sur le Queyras.

Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements Activités domestiques et usages traditionnels

Actions proposées
Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Proscrire l'écobuage généralisé et annuel, qui est néfaste à de nombreux insectes (empêchent le déroulement du cycle annuel par la destruction des pontes, des larves ou des nymphes). Dans le cas de prairies de fauches, éviter les fauches précoces (néfaste à l'entomofaune) ou laisser une bande enherbée en limite de parcelle qui ne sera fauchée qu'une fois l'an (fauche tardive d'entretien). Maintien ou diversification des essences forestières caducifoliées ainsi que de la structure des boisements (création de parcelles d'âges variés et de futaies jardinées), développement des écotones (lisières) par la création de clairières. Protection des ripisylves et des linéaires boisés. Créer des îlots de vieillissement soustraits à la gestion, d'essences variées, comprenant de gros arbres morts bien exposés au soleil ou en position de lisière ou de clairière (favorable aux insectes), mais aussi en plein massif forestier qui semble plus favorable à la reproduction des chauves-souris gâtant dans les arbres. Eclairage public : utiliser des ampoules à vapeur de sodium, qui attire moins les insectes que l'éclairage classique à vapeur de mercure. Limiter l'emploi des éclairages publics dans les zones rurales aux 2 premières et à la dernière heure de la nuit. Bâtiments communaux ou administratifs : créer des ouvertures (40 x 15 cm) permettant l'accès des animaux dans les pièces utilisées de façon temporaire (garages, locaux techniques, caves, greniers...) Conservation ou restauration d'éléments du bâti ancien (granges...) présents dans les biotopes favorables. Inciter les particuliers à créer des ouvertures (40 x 15 cm) permettant l'accès des animaux dans les pièces utilisées de façon temporaire (caves, greniers, garages, cabanons...) Inciter à l'emploi de produits non toxiques pour l'entretien des boiseries (charpente, terrasse, voliges de façade, volets...).

9. Murin à moustaches

Myotis mystacinus

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Classé dans la Liste Rouge



Description

Longueur totale : 6.5-8.5 cm

Envergure : 20-22.5 cm

Poids : 5-7 g

Crépusculaire et nocturne. Parfois diurne au printemps et à l'automne.

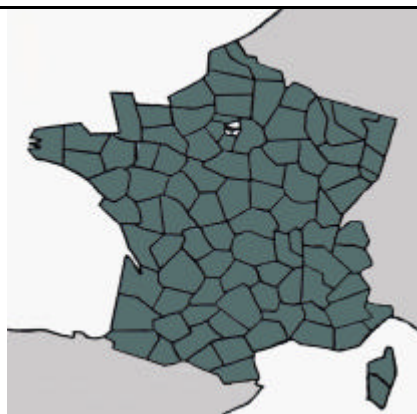
Sa taille est très petite, ses oreilles sont étroites et assez grandes. Son museau est velu avec des moustaches brun-noir. Ses ailes sont étroites. Son pelage est long, un peu frisé, gris-brun dessus, gris dessous.

Distribution

L'espèce est présente pratiquement partout en Europe.

En région PACA elle est très rare dans les départements côtiers et semble relativement commune dans les Hautes Alpes.

Distribution en France :



Ecologie

Le Murin à moustaches est le plus petit des *Myotis* européens.

C'est une espèce principalement forestière qui fréquente également les milieux semi-ouverts les parcs, villages et jardins. En été, il monte jusqu'à 1900 m d'altitude.

Se reproduit surtout dans les bâtiments (doubles toits, voliges...).

Accouplements au printemps et à l'automne.

Un seul jeune par an.

Répartition sur le site
Communes concernées : Guillestre
Menaces sur le site et sensibilité
C'est une espèce à tendance forestière.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements Activités domestiques et usages traditionnels
Actions proposées
Voir Murin de Daubenton.

10. Murin de Natterer

Myotis natterei

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Classé dans la Liste Rouge



Description

Longueur totale : 8.5-9.5 cm

Envergure : 22-27 cm

Poids : 9-12 g

Nocturne

Le Murin de Daubenton est une espèce de taille moyenne qui chasse principalement au dessus des cours d'eau. Il gîte dans des fissures et les petites cavités, notamment sous les ponts et dans les arbres creux.

Distribution

Cette espèce de petite taille occupe tout le territoire français.

Elle est présente dans tous les départements de PACA et plus particulièrement dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Dans les Hautes-Alpes l'espèce semble omniprésente.

Distribution en France :



Ecologie

Le murin de Natterer est une espèce qui gîte dans des fissures, sous les ponts, dans les falaises ou les trous d'arbres. Elle forme de petites colonies qui, dans la région varient de quelques individus à une quarantaine d'individus.

C'est une espèce glaneuse qui capture des proies au sol ou sur la végétation. On ne connaît pas précisément la composition du régime alimentaire.

En Suisse l'espèce fréquente des milieux boisés plus ou moins ouvert, parsemée de prairies et de pâtures, voire d'étangs.

Gestation de deux mois. Un seul jeune par an.

Accouplements au printemps et à l'automne.

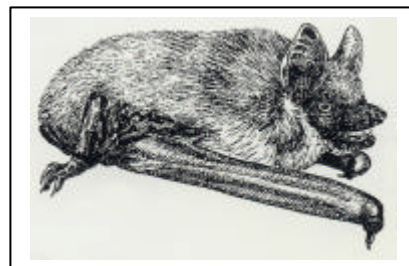
Répartition sur le site
Communes concernées : Guillestre
Menaces sur le site et sensibilité
Il fréquente les milieux boisés et semi-ouverts.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements Activités domestiques et usages traditionnels
Actions proposées
Voir Murin de Daubenton.

11. Sérotine de Nilsson

Eptesicus nilssoni

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Classé dans la Liste Rouge



Description

Longueur totale : 9-10.5 cm

Envergure : 24-27 cm

Poids : 12-14 g

Crépusculaire et nocturne

Espèce de taille moyenne.

Ressemble à la Sérotine commune mais est nettement plus petite. Le pelage a des reflets dorés.

Distribution

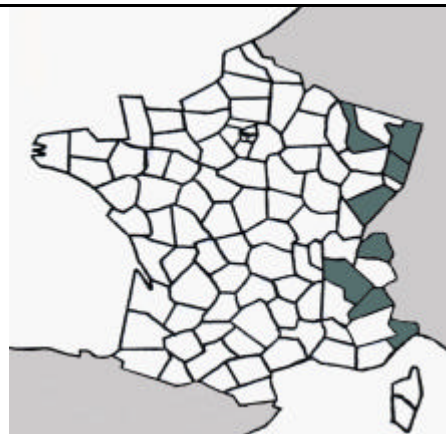
La Sérotine de Nilsson est rare sur le territoire français et elle se trouve sur l'arc alpin, dans le Jura et les Vosges.

Elle ne se reproduit de façon certaine que dans le Jura en Suisse et en France (1 donnée).

En région PACA elle est très rare, aucune colonie n'est connue. Quelques individus ont été détectés dans les Alpes Maritimes et dans les Hautes Alpes.

Dans les Hautes-Alpes, elle est signalée par détection ultrasonique dans le Dévoluy, la Vallouise et Valgaudemard.

Distribution en France :



Ecologie

Espèce très résistante au froid.

Elle s'alimente en chasse aérienne en particulier le long de linéaires (haies, lisières) et dans les secteurs de lacs et marais.

C'est une espèce qui est connue en reproduction dans les fissures et sous les toits des bâtiments.

En hiver, c'est une espèce des fissures, des falaises, les forts et parfois les cavités.

Elle hiberne d'octobre à mars.

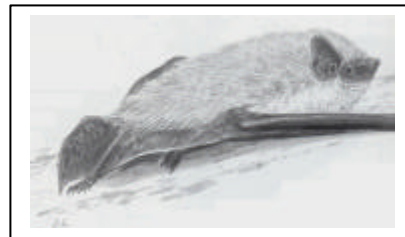
Répartition sur le site
Communes concernées : Ristolas, Abriès
Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce gîte principalement dans les villages.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements Activités domestiques et usages traditionnels
Actions proposées
Voir Murin de Daubenton.

12. Pipistrelle de Kuhl

Pipistrellus kuhlii

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Classé dans la Liste Rouge



Description

Longueur totale : 7.5-9 cm

Envergure : 22-23 cm

Poids : 7-9 g

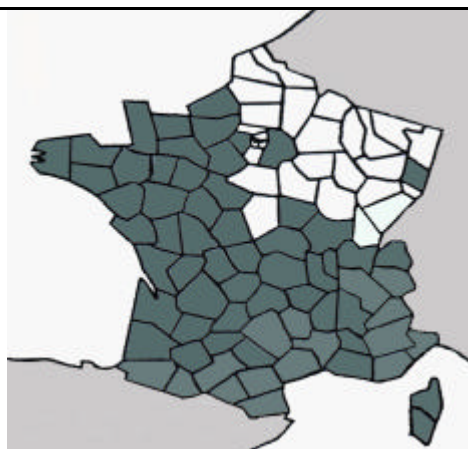
Crépusculaire et nocturne.

Elle se reconnaît à sa dentition et à la bande blanche très nette du bord postérieur des ailes.
Elle est légèrement plus grande que la pipistrelle commune.

Distribution

Cette espèce à tendance méridionale, occupe une grande partie du territoire français.
Elle est assez commune en Provence mais devient plus rare en altitude.

Distribution en France :



Ecologie

La Pipistrelle de Kuhl fréquente fréquemment les fissures des vieux murs et des falaises.
Comme la Pipistrelle commune, l'espèce est adaptée au milieu urbain et chasse volontiers sous les lampadaires.
Accouplements au printemps et à l'automne. Mise bas de 1 à 2 jeunes. Maturité sexuelle à 1 an.

Répartition sur le site

Communes concernées : Guillestre

Menaces sur le site et sensibilité
Rare sur le site, elle profite du milieu urbain.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements Activités domestiques et usages traditionnels
Actions proposées
Voir Murin de Daubenton.

13. Vespère de Savi

Hypsugo savii

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Classé dans la Liste Rouge



Description

Longueur totale : 8-9 cm

Envergure : 22-23 cm

Poids : 8-10 g

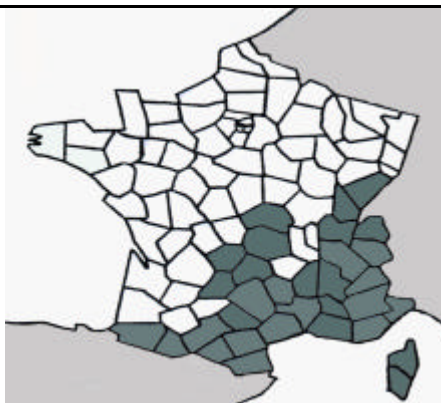
Nocturne et crépusculaire

Il est un peu plus petit que la Sérotine de Nilsson, à laquelle il ressemble beaucoup.

Distribution

Le Vespère de Savi est une espèce qui semble fréquenter la plupart des zones rupestres de notre région de la mer à la montagne.

Distribution en France :



Ecologie

La biologie de cette espèce méridionale de petite taille est peu connue du fait de ses mœurs principalement rupestres. Elle gîte généralement dans des fissures des falaises exposées au sud, parfois dans les bâtiments.

Accouplements au printemps et à l'automne. Mise bas de 1 à 2 jeunes. Maturité sexuelle à 1 an.

Répartition sur le site

Communes concernées : l'ensemble du site

Menaces sur le site et sensibilité
Sa reproduction nécessite la proximité de l'eau.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements Activités domestiques et usages traditionnels
Actions proposées
Voir Murin de Daubenton.

14. Oreillards indéterminés roux et gris

Plecotus sp type *auritus* et *austriacus*

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Convention de Bonn : Annexe II
Classé dans la Liste Rouge



Description

Longueur totale : 8-10 cm

Envergure : 22-26 cm

Poids : 5-11 g

Nocturne et crépusculaire

Très grandes oreilles presque aussi longues que le corps, queue longue, ailes courtes et larges. Pelage brun roussâtre dessus, gris jaunâtre dessous. L'oreillard gris diffère par la coloration généralement plus grise de son pelage et par sa taille très légèrement supérieure.

Distribution

Les deux espèces sont présentes sur tout le territoire français.

En Région Provence Alpes Côte-d'Azur, l'Oreillard roux semble rare ou absent de la frange littorale. Il s'observe plutôt au-dessus de 500 m.

L'oreillard gris est quant à lui plus communément rencontré dans les zones de basses altitudes en région Provence Alpes Côte-d'Azur.

Distribution en France :



Ecologie

L'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) est une espèce très proche de l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), difficile à distinguer l'une de l'autre.

L'Oreillard roux se reproduit généralement en petites colonies, dans des fissures de bâtiments, d'arbres, de falaises et dans des nichoirs.

Le territoire de chasse se situe dans un rayon de 1 km autour de la colonie (généralement 500m).

Les femelles forment des harems et sont très fidèles à leurs gîtes d'une année à l'autre. Les jeunes femelles se reproduisent dans la colonie natale. Les jeunes mâles retournent au gîte natal à leur premier printemps, ce qui leur permet de se nourrir plus facilement (connaissance du territoire), puis "s'émancipent" au cours de l'été.

Les études menées en Grande Bretagne sur le régime alimentaire de l'Oreillard roux montrent une forte consommation de Lépidoptères (entre 26 et 40 %) et de Diptères (entre 13 et 30 %), ainsi que des Trichoptères, des Coléoptères, des Dermaptères et des Arachnides.

L'Oreillard gris se reproduit généralement en petites colonies, dans des fissures de bâtiments, d'arbres et de falaises. Il est associé aux milieux semi-ouverts mais, en Provence, on le trouve aussi bien dans des milieux très ouverts, comme en Crau, que dans des espaces boisés, comme sur l'île de Port-Cros par exemple où réside une importante population.

L'espèce chasserait plutôt des proies en vol, contrairement à *P. auritus* qui serait plutôt un glaneur.

Du fait des nouveaux éléments obtenus en 2001 sur ces espèces, nous réservons notre détermination des espèces. En effet, la découverte d'une nouvelle espèce remet en question les déterminations effectuées.

Répartition sur le site

Communes concernées : l'ensemble du site est concerné.

Menaces sur le site et sensibilité

L'espèce ne semble pas menacée.

Objectifs

Maintenir ou restaurer les populations existantes.

Activités concernées

Activités pastorales et agricoles

Activités forestières

Aménagements

Activités domestiques et usages traditionnels

Actions proposées

Voir Murin de Daubenton.

15. Oreillard du Queyras

Plecotus nova species

Pas de schéma disponible

Statuts de protection

/

Description

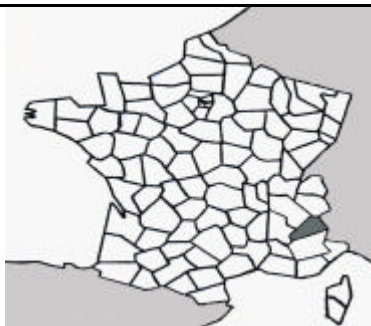
Nocturne et crépusculaire

Ressemble aux autres oreillards. Il se caractérise par ses très grandes oreilles.

Distribution

Connu uniquement des Alpes pour le moment.

Distribution en France :



Ecologie

Les oreillards se caractérisent par leurs très grandes oreilles.

L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*) et l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) sont 2 espèces très proches difficile à distinguer l'une de l'autre. Nous ne pouvons les différencier de la nouvelle espèce.

Aucun élément de sa biologie n'est connu. Il semble toutefois que cette espèce se cantonne dans les montagnes au-dessus de 900-1000 m d'altitude.

Répartition sur le site

Communes concernées : Abriès

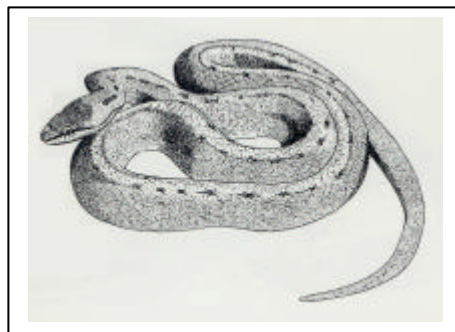
Menaces sur le site et sensibilité
On ne dispose pas encore d'informations suffisantes.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements Activités domestiques et usages traditionnels
Actions proposées
Voir Murin de Daubenton.

16. coronelle lisse

Coronella austriaca

Statuts de protection

Directive Habitats : annexe IV
Liste rouge des reptiles



Description

Longueur : 50-75 cm

Diurne

Corps mince relativement court, queue pointue, écailles dorsales lisses, tête fine et pointue à peine distincte du corps, museau arrondi, pupille ronde. Dos et flancs gris-brun ou rougeâtre. Dos présentant 2 séries parallèles de petites taches brunes pouvant se réunir en bandes longitudinales. Un trait noir barre l'œil, s'étendant de la narine jusqu'au cou.

Distribution

Presque toute l'Europe, du nord de la péninsule ibérique au sud de la Suède, et jusqu'à l'Oural et l'Asie mineure à l'Est. Absente des îles britanniques. Toute la France à l'exception de Sud-Ouest, du littoral méditerranéen et de la Corse. Jusqu'à 1400m dans les Alpes. Dans les montagnes méditerranéennes, elle descend rarement en dessous de 700m.

Distribution en France :



Ecologie

Ovovivipare, les accouplements se produisent en mars-avril après des combats violents entre mâles, puis de nouveau en septembre. Les œufs se développent entièrement dans le corps de la femelle, et leur incubation dure de 2.5 à 3 mois. La maturité sexuelle est atteinte vers 3, 4 ans. L'alimentation est essentiellement constituée de lézards et petits mammifères. L'espèce hiberne de novembre à mars-avril et mue environ une fois par mois de d'avril à août.

Répartition sur le site

Communes concernées : Ristolas

Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce est en régression suite à la destruction de ses habitats (pelouses, landes, lisières de forêt bien exposées).
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Débroussaillage Agriculture
Actions proposées
Etablir un programme d'information de l'ensemble de la population.

17. Lézard des murailles

Podarcis muralis

Statuts de protection

Directive Habitats : annexe IV
Liste rouge des reptiles



Description

Longueur : 12-17 cm

Diurne

Corps légèrement aplati, pattes fines, longue queue effilée, tête allongée et aplatie, museau pointu. Coloration très variable selon les individus, dos généralement gris ou brun, parfois verdâtre, uni ou ponctuée de taches brun-noir, flancs brun marqué de taches crème et orné de petites taches bleues, ventre blanchâtre, jaunâtre ou rouge brique, uni ou moucheté de noir.

Distribution

Europe occidentale, centrale et méridionale, du nord de l'Espagne au sud de la Hollande, jusqu'à l'Italie, la Grèce, le sud de l'Allemagne et la Roumanie. Toute la France à l'exception de la Corse.

Distribution en France :



Ecologie

Ovipare, les accouplements ont lieu d'avril à juin. A cette époque, les mâles défendent vigoureusement leur territoire contre les intrus. Les femelles effectuent 2 pontes par an. L'alimentation est composée d'insectes et d'araignées principalement. Il hiverne d'octobre à mars.

Répartition sur le site

Communes concernées : Abriès, Ristolas

Menaces sur le site et sensibilité
L'espèce ne semble pas menacée sur le site.
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Débroussaillage Agriculture
Actions proposées
Etablir un programme d'information de l'ensemble de la population.

4.6. Intérêt entomologique du site PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre"

Bien que peu d'insectes soient cités dans la nomenclature de la directive Habitats, le site présente un intérêt entomologique certain.

Les espèces les plus représentatives du site PR 08 vont être détaillées selon les quatre principaux ordres rencontrés. Les cartes présentées en Annexe précisent la répartition des lépidoptères et des chiroptères sur le site.

➤ Les coléoptères

-Les différents secteurs étudiés sont :

HGV: Haut-Guil - Mont Viso

MFP: Marassan, Foran et Peynin

V: Valpréveyre

G/C: Guillestre – Ceillac

Sc: scierie du Queyras près de Château-Queyras (station classique pour de nombreux Coléoptères xylophages, mais dont il est difficile de connaître la provenance exacte).

(*) Espèces de Coléoptère d'intérêt patrimonial, peu commune, dont la présence dans le Queyras est remarquable

(**) Espèces de Coléoptères d'intérêt patrimonial, soit à répartition française très limitée, soit propre au Queyras pour la France, soit endémique stricte.

La nomenclature et l'ordre systématique des familles suivent MINELLI, RUFFO & LA POSTA (1993-1995).

Secteurs	HGV				MFP				V				G/C				sc
Espèces	source des données				1	3	4	1	3	4	1	3	4	1	3	4	1
CARABIDAE																	
* <i>Cicindela gallica</i> Brullé				+													
** <i>Carabus fairmairei</i> Thomson	+		+	+													
* <i>Platycarabus bonellii</i> Dej. (=depressus)			+														
** <i>Nebria gagates</i> (Bonelli)			+														
** <i>Platynus sexualis</i> (Dan. & Dan.)			+														
** <i>Pterostichus vagepunctatus</i> Heer			+														
* <i>P. (Oreophilus) planiusculus</i> Chaud.	+																
STAPHYLINIDAE																	
<i>Anthophagus alpinus</i> (F.)	+								+				+				
<i>Anthophagus bicornis</i> (Block)	+								+				+				
<i>Anthophagus fallax</i> Kiesw.									+								
ELATERIDAE																	
* <i>Danosoma fasciatum</i> (L.)							+										
* <i>Berninelsonius hyperboreus</i> (Gyll.)																+	
** <i>Hypnoidius consobrinus</i> (M. & G.)			+														
* <i>Anostirus gracilicollis</i> (Stierl.)							+									+	
* <i>Selatosomus melancholicus</i> (F.)	+																
* <i>Selatosomus rugosus</i> (Germ.)	+		+														
* <i>Athous laticornis</i> Boub. & Les.			+														

pour les espèces d'intérêt patrimonial. Il serait par ailleurs très souhaitable de tenter de cartographier plus précisément certaines espèces très localisées, comme *Oreina peirolerii* au lac Lestio, en s'aidant de la distribution de sa plante hôte *Doronicum clusii* et avec la participation de botanistes. La "redécouverte" de *Brachyta borni* au col de Vars devrait également susciter des recherches dans les limites de la zone Natura 2000 pour tenter de mettre en évidence de nouvelles localités pour une espèce à distribution restreinte. Enfin, il serait utile d'envisager un suivi des espèces sensibles pour évaluer l'impact d'une éventuelle surfréquentation touristique dans les zones où ces espèces sont parvenues à se maintenir jusqu'à présent.

➤ Les lépidoptères

Familles	Nombre d'espèces Trouvées sur le site	Nombre d'espèces Existant en France
<i>Papilionidae</i>	5	9
<i>Pieridae</i>	13	24
<i>Lycaenidae</i>	27	66
<i>Nymphalidae</i>	44	119
<i>Hesperidae</i>	16	28
<i>Zygaenidae</i>	11	39
Total :	116	285
<i>Espèce pouvant se rencontrer sur le site :</i>	25	
<i>Ce qui porterait le total à :</i>	141	

• Inventaire des lépidoptères d'intérêt patrimonial suivant leur Statut de protection :

Note : les lépidoptères ne sont cités qu'une fois, bien que certains entrent dans plusieurs statuts de protection.

1. Directives Habitats, annexe 2-4 du 21/05/92

Parnassius apollo
Parnassius mnemosyne
Maculinea arion
Proserpinus proserpina

2. Insectes protégés en France, arrêté du 3/08/79

Parnassius phoebus
Colias palaeno

3. Liste régionale des espèces déterminantes

Euchloe simplonia
Clossiana titania
Carcharodus lavatherae
Zygaena hilaris

4. Programme national de restauration pour la conservation des Lépidoptères diurnes.

Catégorie A : espèces dont l'habitat est menacé

Maculinea rebeli

Catégorie B : espèces dites « fragiles », à surveiller

Vacciniina optilete

Carcharodus lavatherae

Carcharodus flocciferus

Catégorie C: espèces dont l'habitat est menacé dans une partie de son aire de répartition

Aporia crataegi

Satyrrium spini

Lycaena virgaureae

Lycaena tityrus

Lycaena hippothoe

Cupido osiris

Cupido minimus

Polyommatus thersites

Polyommatus escheri

Polyommatus dorylas

Aricia artaxerxes

Plebejus argus

Plebejus idas calliopis

Coenonympha glycerion

Erebia cassioides

Satyrus ferula

Argynnis aglaja

Argynnis adippe

Argynnis niobe

Brenthis ino

Clossiana euphrosyne

Melitaea diamina

Melitaea phoebe

Pyrgus alveus

Pyrgus serratulae

Pyrgus carthami

5. Endémiques

Pontia callidice

Colias phicomone

Albulina orbitulus

Coenonympha darwinniana

Erebia aethiopella

Pyrgus warrenensis

Grammia quenselii

➤ **Les odonates**

Ce site comprend très peu de zones favorables à la reproduction des Odonates :
Peu de lacs, pas de mare, mais uniquement des rivières torrentielles.

Nous avons pu observer :

• Lac Miroir, Ceillac :

Zygoptère : *Enallagma cyathigerum* (Charpentier 1840)
commun

Anisoptère : *Aeshna juncea* (Linné 1758)
Rare.

- Bord du Cristillan, aux environs de la Marmotte, Ceillac :

Anisoptère : *Aeshna juncea* (Linné 1758)

Rare.

Note : Ces deux espèces ne sont inscrites dans aucune liste.

- Lac Lestio – Viso :

Un Anisoptère non identifié.

➤ Les orthoptères

ESPECES							
ORTHOPTERA	CL	E	Pa	Ps	PH	PNF	PF
Ensifera							
<i>Anonconotus alpinus</i>	X						
<i>Anonconotus apenninigenus</i>	X		X	X		X	X
<i>Decticus verrucivorus</i>	X			X		X	X
<i>Metrioptera bicolor</i>	X					X	X
<i>Tettigonia viridissima</i>	X					X	
CÆLIFERA							
<i>Arcyptera fusca</i>				X		X	
<i>Bohemanella frigida</i>			X				
<i>Chorthippus parallelus parallelus</i>						X	
<i>Chorthippus apricarius apricarius</i>	X			X		X	X
<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i>	X	X					
<i>Chorthippus mollis</i>	X						
<i>Chorthippus scalaris</i>	X					X	X
<i>Epipodisma pedemontana waltheri</i>			X	X			X
<i>Gomphocerippus rufus</i>	X						
<i>Gomphocerus sibiricus sibiricus</i>	X		X	X			
<i>Myrmeleotettix maculatus maculatus</i>				X			
<i>Oedipoda germanica</i>	X*						
<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>				X			
<i>Omocestus viridulus</i>	X			X	X	X	X
<i>Psophus stridulus stridulus</i>	X*						
<i>Stenobothrus lineatus</i>	X						X
<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>				X			X
<i>Stethophyma grossum</i>					X		
DERMAPTERA							
<i>Anechura bipunctata</i>	X						
TOTAL = 24 TAXA							

* = lisière plus xérique avec Genévriers, dans l'étage montagnard supérieur.

LEGENDES DU TABLEAU :

CL : formations herbacées plus ou moins denses en clairières et lisière de forêts de conifères. Étages montagnard supérieur et subalpin.

E : éboulis colonisé par herbacées. Étage subalpin inférieur, en ubac.

PA : pelouse alpine.

PS : pelouse subalpine.

PH : pelouses humides subalpines.

PNF : prairie de fauche non fauchée. Étage subalpin

PF : prairie de fauche fauchée. Étages subalpin et montagnard supérieur.

Les études menées par l'OPIE et l'université Saint-Jérôme de Marseille sont loin d'être exhaustives mais elles montrent cependant que **la région du Queyras (et le site PR 08 en particulier) présente un intérêt entomologique considérable.**

On peut dire que cet intérêt entomologique repose sur la présence dans une région géographiquement limitée d'un grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial, qui peuvent être classées approximativement dans au moins trois catégories : espèces boréo-alpines largement répandues en Scandinavie et dans le nord de la Russie mais très localisées dans les montagnes européennes, espèces rares partout mais particulièrement bien représentées dans le Queyras, enfin espèces endémiques au Queyras ou aux Alpes du sud.

4.7 Autres espèces sensibles sur le site

Bouquetin des Alpes

Capra ibex ibex

Statuts de protection

Directive Habitats : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe III



Description

Longueur : 1-1.50 m dont 13-15 cm pour la queue
Hauteur au garrot : 70-90 cm
Poids : 75-110 kg

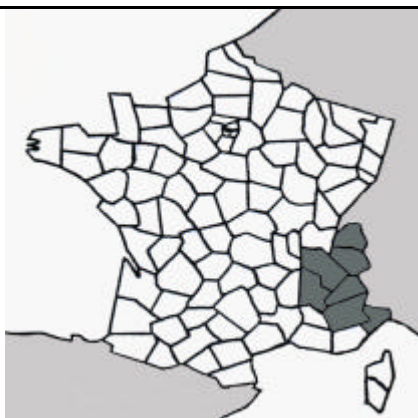
Diurne et crépusculaire

Chèvre sauvage au corps puissant et trapu. Pelage fauve clair, ventre blanc, pattes et queue noirâtres.

Distribution

Étages subalpin et alpin surtout, peut descendre à basse altitude à certaines saisons. Massif alpin jusqu'à la Slovénie.

Distribution en France :



Ecologie

Espèce disparue, réintroduite dans les Cérès (1960) puis dans les Ecrins (1977, 1989, 1994). Selon les secteurs de réintroduction, les animaux montrent des tendances plus ou moins nettes à la dispersion. Localement, peut être dérangé par la fréquentation touristique ou subir la concurrence par les troupeaux domestiques. Accouplements de décembre à janvier. La gestation dure 5.5 mois. Mise-bas de 1 à 2 cabris. L'allaitement dure 6 mois.

Répartition sur le site
Communes concernées : Abriès, Aiguilles, Ristolas,
Menaces sur le site et sensibilité
Non menacé
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements
Actions proposées
Renforcer le suivi des populations pour préciser les modes de dispersion (rôle d'indicateur de corridors écologiques). Information du public. Gestion pastorale appropriée (limiter ou réduire la concurrence par les troupeaux dans les zones d'hivernage, de mise bas ainsi que dans les sites relais fréquentés lors des déplacements saisonniers).

Mouflon de Corse

Ovis ammon

Statuts de protection

Convention de Berne : Annexe III



Description

Longueur : 1.10-1.30 m dont 3.5-8 cm pour la queue
Hauteur au garrot : 65-80 cm
Poids : 25-55 kg

Diurne et crépusculaire

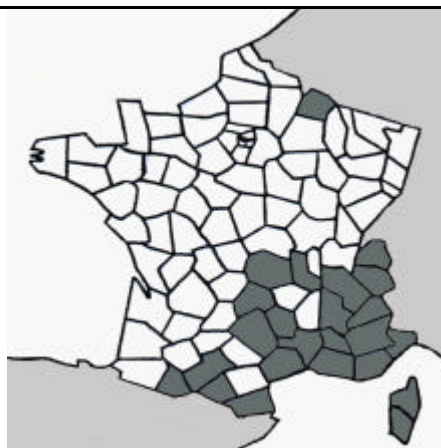
Mouton sauvage, corps trapu, pattes épaisses. Pelage raide, brun-roux en été, brun-noir en hiver, à l'exception du ventre, des pattes, des fesses et du museau, qui sont blancs, et d'une tâche grise en forme de selle sur le dos.

Distribution

Corse, Sardaigne, Europe Centrale, Asie jusqu'au nord de la Chine.

Il a été introduit dans plusieurs parcs nationaux et réserves de chasse en France (Alpes, Pyrénées et Massif Central).

Distribution en France :



Ecologie

Femelles et jeunes vivent en petits groupes guidés par une vieille femelle, tandis que les mâles sont solitaires. Les mâles s'attribuent une harde au moment de la reproduction. Accouplements d'octobre à décembre. 5 mois de gestation. La femelle donne naissance à un seul agneau qu'elle allaite 6 mois.

Répartition sur le site
Communes concernées : Abriès, Ristolas
Menaces sur le site et sensibilité
Non menacé
Objectifs
Maintenir ou restaurer les populations existantes.
Activités concernées
Activités pastorales et agricoles Activités forestières Aménagements
Actions proposées
Renforcer le suivi des populations pour préciser les modes de dispersion (rôle d'indicateur de corridors écologiques). Information du public. Gestion pastorale appropriée (limiter ou réduire la concurrence par les troupeaux dans les zones d'hivernage, de mise bas ainsi que dans les sites relais fréquentés lors des déplacements saisonniers.

IV. Présentation générale du contexte socio- économique

5.1 Secteurs d'activité

A l'image du département des Hautes Alpes, le site PR 08 « Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre » est tributaire d'une économie basée sur le tourisme d'été et d'hiver.

L'agriculture est encore bien présente sur le site malgré une diminution du nombre d'agriculteurs et une modification des méthodes de gardiennage des troupeaux. Elle se résume à l'élevage ovin et bovin. Les paysages actuels sont fortement marqués par les pratiques agricoles actuelles ou anciennes.

L'activité forestière est présente et l'exploitation de bois se fait plus dans un souci de conservation d'un patrimoine paysager important pour le tourisme que dans un souci de rentabilité économique.

En dehors des quelques refuges ou cabanes pastorales, le site est très faiblement urbanisé.

La route reliant l'Italie à la France par le Col Agnel traverse le site. Très fréquentée de juin à septembre, la route est fermée durant la saison hivernale.

La route menant de Guillestre à la maison du Roy longe également une partie du site.

Une autre route goudronnée est présente sur le site. Elle mène de l'Echalp à la Roche Ecoulée; elle est très fréquentée l'été et est fermée l'hiver.

➤ Usages du sol et activités

Le pastoralisme estival se répartit sur les pelouses d'altitudes, les landes et les fourrés d'aulnes verts. Une partie du mélèzein est actuellement fréquentée ou pâturée par des brebis (Valpréveyre, Vallon de Ségure). Un pâturage d'intersaison s'effectue sur les prairies des fonds de vallée.

La pratique de la fauche est localisée sur quelques prairies.

L'activité sylvicole est bien présente sur le bois de Marassan, la forêt de la Réortie et le bois de Jalavez.

La chasse se pratique sur une grande partie du site.

Enfin, l'ensemble du site de la moyenne à la haute montagne est parcouru par des randonneurs et alpinistes en hiver comme en été. Le tourisme peut être soit diffus soit concentré (sentier écologique du Pré Michel) en fonction des sites et de la saison.

➤ Répartition et importance relative des secteurs d'activité

Les activités socio-économiques présentes sur le site se partagent en partie le territoire mais le plus souvent les activités agricoles ou touristiques se surajoutent sur les mêmes zones. La cohabitation entre différentes activités peut parfois être délicate. (ex : concilier la pratique de la randonnée avec un pâturage).

Ce tableau donne un aperçu des surfaces du site exploité par chacune des activités socio-économiques. Il s'agit d'une répartition d'activités estivales. En hiver, les activités du site se limitent aux randonnées hivernales.

Activités socio-économiques	% du site qu'elles occupent
Fauche des prairies d'altitude	< 1 %
Pastoralisme	63 %
Sylviculture	13 %
Randonnée et alpinisme	90 %
Chasse	86 %
Pêche	< 1 %
Transports routiers	< 1 %

L'impact de ses activités sur les habitats et espèce n'est pas proportionnelle à la surface qu'ils occupent.

5.2 Démographie

Tableau 1 : Démographie des communes du bassin versant

Communes	1999	1990	N° INSEE	Pop saisonnière
Abriès	354	297	5001	2014
Arvieux	355	338	5007	1396
Aiguilles	441	377	5003	2100
Ceillac	276	289	5026	4373
Château-Ville-Vieille	321	271	5038	1274
Eygliers	697	596	5052	1390
Guillestre	2211	2000	5065	4492
Molines-en-Queyras	322	336	5077	3870
Mont-Dauphin	87	73	5082	532
Risoul	622	526	5119	12000
Ristolas	78	72	5120	1270
Saint-Véran	267	257	5157	1560
Vars	637	941	5177	10000
Total	6668	6373		46271

Source INSEE

Population du Queyras	Population active	Densité
2251 hab	1069 hab	8 hab/km ² (Hautes Alpes : 20)

Recensement de 1990

La région s'est peuplée principalement entre 1975 et 1982, mais cette augmentation s'est ralentie nettement entre 1982 et 1990.

Au niveau des communes, on constate que les populations d'Aiguilles et d'Abriès augmentent régulièrement. Ristolas gagne quelques habitants avec un renversement du courant d'émigration.

Dans les autres vallées, trois communes subissent un renversement de tendance, passant du positif au négatif : Molines (-41), St Véran (-18). Ceillac connaît un brusque arrêt de sa croissance démographique depuis 1982.

Des communes comme Ceillac et Ristolas ont une densité de population de 3 habitants au km².

A cette stagnation générale de la population, vient s'ajouter un vieillissement récent. La croissance démographique accentue la vieillesse d'Aiguilles mais rajeunit Abriès et Molines ainsi que St Véran.

Château Ville Vieille, presque plus jeune commune en 1975, vieillit un peu sous l'effet de la stagnation et Ceillac, de loin la plus jeune des communes en 1975, voit sa population vieillir à partir de 1990.

La population des moins de 20 ans est supérieure à celle de 60 ans et l'indice de vieillissement est inférieur à 1 alors qu'il est plus élevé (2.03) sur certains secteurs des Hautes Alpes.

Globalement on voit se distinguer deux phases :

- Entre 1975 et 1982, une forte croissance de la population dominée par une augmentation des moins de 40 ans et une légère baisse des plus de 40 ans.
- Entre 1982 et 1990, avec une augmentation modérée qui masque un vieillissement dû à la diminution des moins de 40 ans et à la croissance des plus de 40 ans.

Les huit communes du site PR08 sont passées de 3899 habitants en 1990 à 4270 en 1999. La tendance est donc toujours à la hausse. En outre, on observe globalement une stabilisation de la population la plus urbaine et la poursuite de la reconquête des espaces ruraux du Queyras.

5.3 L'agriculture

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concerné

4060 : landes	
6170 : pelouses calcaires	
6520 : prairie de fauche de montagne	
7230 : bas marais et sagnes	<i>Azuré du Serpolet</i>
8110 : éboulis siliceux	<i>Apollon</i>
8120 : éboulis calcaires et schisteux	<i>Semi Apollon</i>
8130 : éboulis thermophiles	<i>Tétras lyre</i>
9420 : mélèzeins naturels	<i>Lagopède alpin</i>

L'agriculture et l'entretien des milieux

L'agriculture façonne depuis des générations les paysages typiques du Queyras. Elle participe, par ses pratiques culturelles et d'élevage, à la gestion des paysages de montagne. Au fil du temps, l'agriculture s'est adaptée aux contraintes, elle a modelé le paysage, adapté ses pratiques aux différents milieux. Sur les adrets, elle a façonné les pentes pour y installer des cultures créant ainsi des paysages de terrasses valorisés par les canaux d'irrigation. Il en découle une biodiversité importante, reconnue de tous grâce aux pratiques de fauche des prairies naturelles.

Depuis la fin des années quatre-vingt, on constate un intérêt croissant pour les questions relatives à l'écologie et à l'environnement, ainsi que l'émergence de nouvelles attentes de la société en matière de nature et de paysage. Dans ce contexte, l'agriculture, et notamment le pastoralisme, se voient reconnaître de nouvelles fonctions qui se rajoute à la production agricole. On parle désormais de « multifonctionnalité ». En effet, la gestion raisonnée des pâturages de montagne représente un puissant outil d'entretien des milieux et participe à la protection de la biodiversité par son action positive sur la richesse floristique des alpages (maintien des milieux ouverts, pression sélective source de biodiversité,...). Par ailleurs, le pâturage contribue à prévenir les avalanches ainsi que les incendies.

Ainsi, l'agriculteur fait actuellement l'objet d'une reconnaissance sociale liée à la revalorisation de son activité et à la reconnaissance de son importance pour la préservation de milieux lorsque celle-ci est bien menée.

Aujourd'hui, cette agriculture est la seule activité économique capable d'entretenir la diversité des milieux naturels en adaptant ses pratiques pastorales ou culturelles aux objectifs environnementaux (contrats agro-environnementaux).

L'agriculture reste le seul moyen d'entretenir l'espace, à condition qu'elle trouve un équilibre économique. L'agriculture pourra à ce prix rester une économie annuelle, garante d'un tissu « social viable ».

L'agriculture du Queyras, une agriculture de haute montagne

D'importants facteurs limitants sont présents dans le Queyras:

➤ **Des conditions naturelles difficiles**

- un relief accidenté qui limite les surfaces mécanisables
- l'altitude qui limite les possibilités de cultures
- un hiver long qui nécessite des stocks fourragers importants
- un sol souvent superficiel qui limite les possibilités de labour

➤ **Une maîtrise foncière limitée pour les agriculteurs**

- des parcelles exiguës : en moyenne 11 parcelles à l'hectare
- des parcelles dispersées
- des propriétaires absents ou inconnus (problème de l'indivision des biens)

➤ **Ce qui explique une modernisation peu évidente**

- difficulté de construire des bâtiments d'élevage
- surcoûts élevés (résistance à la neige et contraintes architecturales)
- des investissements lourds par rapport à la surface mécanisable
- des exploitations de taille modeste avec des possibilités de développement difficiles
- éloignement des organisations de producteurs pour l'enlèvement rapide des animaux

prêts.

Description de l'activité sur le site

Présente depuis très longtemps dans le Queyras, l'agriculture se retrouve aujourd'hui en proie à des difficultés entraînant une réduction du nombre d'emplois agricoles. Par ailleurs, de moins en moins de jeunes s'installent dans la région.

Les 51 agriculteurs du Queyras mettent en valeur un territoire de 60 000 hectares, essentiellement par l'élevage, qui reste le pivot de l'agriculture locale avec un **effectif de 748 bovins et 7090 brebis mères**. La dimension moyenne des exploitations est de 34 ha (RGA de 2000), ce qui est assez petit et le cheptel est constitué en moyenne de 14 unités gros bétail (1988).

Le cheptel ovin est en constante progression au détriment du troupeau de vaches laitières. Les exploitations, basées sur des modèles très pastoraux, sont de type :

- ovin-viande
- bovin-lait,
- bovin-viande

En ce qui concerne l'élevage bovin, les vaches allaitantes ont supplanté les vaches laitières, cette évolution s'est accélérée avec la fragilité du ramassage de lait et la récente politique des primes. Seules deux fromageries artisanales locales entretiennent une dynamique de collecte, de valorisation et d'écoulement de la production laitière du Queyras.

Le Queyras est une **terre d'accueil** d'élection des transhumants avec 36 unités pastorales qui regroupent 36 626 ovins et 2 435 bovins. La SAU est exploitée essentiellement en prairie de fauche pour alimenter le cheptel local, et ce malgré les contraintes liées à la situation foncière

(morcellement, non maîtrise foncière des agriculteurs qui entravent les améliorations et les investissements...).

Les ovins se partagent 20 alpages différents situés sur chaque commune queyrassine. Afin de garder ces bêtes et de gérer leur pâturage, des bergers sont engagés soit par des groupements pastoraux, soit par des particuliers.

La situation foncière génère également des difficultés pour construire des bâtiments d'élevage. On comprend, dès lors, l'extrême difficulté des jeunes à s'installer dans des conditions satisfaisantes.

Les zones anthropisées par l'agriculture sur lesquelles se développent des formations végétales et une faune associée très originale ont tendance à se réduire du fait de la déprise agricole et de la structure foncière en place n'encourage pas les agriculteurs à « s'investir » sur des surfaces en location précaire.

Cette évolution s'est accompagnée d'une simplification ou de l'abandon de certaines pratiques très exigeantes en main d'œuvre comme l'irrigation gravitaire.

L'élevage laitier caprin est représenté par un éleveur qui valorise ses produits localement, transformés ou en l'état.

L'extrême diversité floristique des milieux naturels engendre une activité d'accueil apicole soutenue avec 3200 ruches recensées.

Le maraîchage, la production de plantes médicinales, aromatiques, les petites espèces sont des productions émergentes pratiquées par quelques producteurs mais qui apparaissent de plus en plus dans les projets d'installation. De plus, près de la moitié des agriculteurs de la zone ont une activité d'accueil touristique. Cela constitue des activités complémentaires ou exclusives qui trouvent leur place dans l'économie locale.

• **Pérennité des exploitations agricoles**

⇒ Exploitants de moins de 35 ans

Les surfaces exploitées sont en moyenne plus importantes que pour les autres catégories d'exploitants.

Ils opèrent des changements de type production, introduction de nouvelles techniques et agrandissements.

Cela induit une évolution de surface prévisible.

⇒ Exploitants de plus de 35 ans

Sans évolution notable sur les 10 dernières années

Les surfaces exploitées sont plus restreintes et conformes à la moyenne du Queyras (soit 20 ha).

Production de viande ovine et vache laitière.

Evolution des surfaces : stable ou en régression.

Lien avec le tourisme : 67 % sont en activité complémentaire presque unique.

⇒ Les plus de 50 ans

* 6 exploitations dont la succession semble être assurée

Superficie exploitée supérieure à 30 ha pour les 2/3.

Elevage d'ovins pour les 2/3, de vaches laitières pour le 1/3 sont susceptibles d'évolution sont liées au tourisme sans autre activité complémentaire

* 11 exploitants dont la pérennité n'est pas assurée.

Superficie exploitée est très faible (7 exploitations font moins de 20 ha). Ils pourraient se voir englobées dans l'extension d'entreprises agricoles plus dynamiques.

Une agriculture intimement liée à son environnement qui constitue la seule activité économique capable d'entretenir la diversité des milieux naturels en adaptant ses pratiques pastorales ou culturelles aux objectifs environnementaux (contrats agri-environnementaux). L'agriculture reste le seul moyen d'entretenir l'espace.

- **La population agricole**

Répartition des exploitations par communes			
	Il y a 5 ans	Aujourd'hui	Dans 5 ans
Abriés	6	5	4
Aiguilles	3	5	3
Ceillac	12*	10*	6*
Château V.V.	9	11	11
Molines	5	8*	8*
Ristolas	2	1*	1*
St Véran	4**	4**	3**
Queyras	53	55	43
Nombre d'emplois	59	60	48

*=nombre de GAEC

Source : Enquête Leader Queyras

La population agricole est restée relativement stable durant les 5 dernières années. En revanche, on observe 2 évolutions marquantes :

- une restructuration des exploitations : individuelle/GAEC
- une concentration du nombre d'agriculteurs sur quelques communes dynamiques.

Sur l'ensemble des communes du Queyras, les chefs d'exploitation appartenant à la tranche d'âge 46 à 60 ans sont majoritaires.

A ce rythme, la population agricole du Queyras risque de fondre dans une quinzaine d'années pour ne plus compter qu'une trentaine d'exploitations.

Il est donc urgent d'intervenir massivement en faveur des jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer et surtout ceux en cours d'installation qui buttent sur des problèmes administratifs ou autres. Des problèmes qui semblent pouvoir être résolus avec une forte volonté locale.

Afin d'aider les jeunes agriculteurs, des Associations Foncières Pastorales sont créées pour faciliter l'accès au foncier notamment sur la commune d'Abriés.

L'AFP permet aux agriculteurs de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour la location du foncier. Ils n'ont plus besoin de demander à chaque propriétaire de louer leurs terres. La mise en place d'une AFP nécessite une forte volonté communale qui suffit dans la mesure où la commune détient une surface importante en alpage.

O Les objectifs visés par un projet d'AFP :

- améliorer la situation foncière sur la commune (maîtrise et condition de travail) ;
- permettre à terme l'installation de jeunes agriculteurs ;
- et d'une manière générale favoriser l'entretien des terres à vocation pastorale et agricole ainsi que de contribuer au développement et à la pérennité de l'activité agricole dans le Queyras.

O Les avantages d'une AFP :

- possibilité de continuer à terme à toucher les aides aujourd'hui nécessaires au maintien d'une agriculture de montagne
- possibilité de toucher des aides en contrepartie de pratiques d'entretien du territoire : aides du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) qui ont été signés, puis des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) ou d'autres contrats agro-environnementaux

- **Les contrats agro-environnementaux**

Le principe de ces contrats, qui fonctionnent sur la base du volontariat, est de compenser financièrement de nouvelles charges de travail associées à des pratiques d'entretien du milieu: pose de clôtures permettant une meilleure gestion d'un parcours, débroussaillage, maintien de la fauche d'altitude garant de la biodiversité et de l'ouverture des milieux...

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation, dont les derniers arriveront à échéance en 2006, sont remplacés depuis novembre 2002 par les Contrats d'Agriculture Durables. Les premiers CAD pourront être signés à partir de mai 2004 (décret d'application du 25/07/03). L'objectif du CAD est de « recentrer les contrats sur les enjeux environnementaux prioritaires des territoires ». Les enjeux environnementaux sont consignés dans des contrats-types territorialisés et des contrats-types départementaux.

C'est l'outil principal dont dispose la France pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales européennes, notamment sur les sites Natura 2000, où les actions proposées dans le document d'application devront être prioritaires et seront majorées de 20%.

Le pastoralisme

Le pastoralisme est très présent dans le Queyras, dont il façonne le paysage et contribue à la gestion de ses milieux.

La carte jointe en Annexe présente la répartition des unités pastorales sur le site.

- **Les pratiques pastorales**

Certains bergers ont toujours pratiqué l'utilisation des parcs de nuit pour des questions de commodité, en effet les brebis ne partent pas avant que le berger ne soit avec elles et cela permet au berger de se lever moins tôt le matin.

Cependant, aujourd'hui, le parc de nuit sert à protéger le troupeau contre les prédateurs comme les loups, de retour dans les montagnes alpines depuis quelques années. La présence de ses animaux a obligé certains bergers à changer leur façon de travailler. Comme faire des parcs de nuit qui contraignent le troupeau à dormir au même endroit tous les soirs alors que ce dernier choisissait sa couchade en fonction du temps : si il y a du vent, il s'installe plutôt dans un creux ou, au contraire, sur une bosse s'il fait chaud. En cas de pluie ou de neige, il aura tendance à se diriger vers un bois. Contraindre les animaux à se diriger vers un endroit, le parc, alors qu'ils veulent aller ailleurs, et ce tous les jours, fini par abîmer la montagne en formant des drayes, des chemins sur tout un versant par exemple. De plus, ces parcs doivent être montés et changés de place assez souvent pour ne pas défigurer la montagne (éliminer toute végétation à un endroit par brûlure des végétaux par le fumier), cela demande du temps que les bergers n'ont pas toujours s'ils veulent s'occuper de leurs animaux. C'est pourquoi quelques alpages ont un aide berger.

Répartition des estives						
Nombre	Estives	Emplois		Ovins	Bovins	Surfaces (ha)
		Bergers	Aides			
Abriès	7	7	3	9826	330	4615
Aiguilles	5	4	1	3170	456	2456
Ceillac	6	6	1	5350	26	5425
Château VV	4	3	2	3000	540	3825
Molines en Q	5	3		2900	632	4380
Ristolas	5	4	2	5645	80	3980
St Véran	6	4		6950	110	2994
Queyras	43	35	11	39626	2435	31715

(y compris entrepreneurs de garde)

Source : Enquêtes pastorales 1997

Les alpages représentent 31 675 ha, c'est à dire 53% de la surface totale du Parc du Queyras. L'arrivée du loup a obligé d'abandonner certains secteurs de pâture car ils étaient trop loin de la couche ou trop exposés au prédateur car dans leur zone de chasse. Ces abandons posent des problèmes environnementaux comme l'enfrichement de certaines zones ou la perte de certains végétaux rares par « asphyxie » des autres végétaux. Or, le rôle d'un Parc naturel régional est favoriser la biodiversité en mettant en place les moyens réglementaires existants. En permettant au loup de dégrader certains endroits en empêchant leur entretien par le pastoralisme, n'y a t-il pas une contradiction dans les objectifs et les moyens d'action ? Cette crainte est fortement ressortie sur une enquête auprès des agriculteurs et est ce qu'à terme, le loup ne remettra pas en cause la gestion de cet espace ainsi que le nombre important d'emploi qui y est lié ?

- **Les alpages**

Le site PR 08 « Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre » intègre 23 alpages en partie ou en totalité. L'élevage ovin domine.

Alpages sur le site	23 alpages
Ovins	25580
Bovins	985

La plupart des terrains pâturés sont des terrains communaux ou privés.

Alpage	Commune	Superficie (en ha)	Cheptel	Charge maxi.	Diagnostic pastoral
Cugulet	Guillestre	942	850 ovins	850	N
Le Rouit	Ceillac	350	250 ovins	/	N
St Anne Tronchet	Ceillac	1200	980 ovins	1000	N
Ubac de l'Aval	Ceillac	50	30 bovins	/	N
Alpe Agnel	Molines	1930	2900 ovins	2900	N
Sommet Bucher	Molines	1150	380 bovins	380	N
Vallon Agnel	Molines	1100	215 bovins	210	N

Beauregard – Gd Serre	Saint-Véran	885	1950 ovins	2200	O
Curtet Lamaron	Saint-Véran	140	430 ovins	/	O
La Blanche	Saint-Véran	1330	2300 ovins	2300	O
Montagne du Puy	Saint-Véran	550	2300 ovins	2300	O
Bois de Peynin Vache	Aiguilles	150	220 bovins	250	N
Le Preyt	Aiguilles	140	20 bovins	20	N
Peynin la Lauze	Aiguilles	812	870 ovins	1200	N
Gilly	Abriès	718	220 bovins	/	O
Pré de la Lauze	Abriès	230	40 bovins	40	N
Val Fourane	Abriès	1722	4900 ovins	4500	N
Valpréveyre	Abriès	915	2200 ovins	/	N
Col Vieux	Ristolas	554	1000 ovins	1000	N
Pelvas – Col Lacroix	Ristolas	1171	1750 ovins	1800	N
Roche Ecroulée	Ristolas	238	80 bovins	80	N
Ségure	Ristolas	1182	1400 ovins	1400	O
Viso	Ristolas	835	1500 ovins	1500	O

Des diagnostics pastoraux pour chaque alpage ont été réalisés par le CERPAM (centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée). Les diagnostics pastoraux sont une analyse du fonctionnement de l'alpage, passé et actuel, et ont pour buts de définir des propositions de gestion pour une meilleure utilisation économique et environnementale des alpages.

Certains alpages ne sont pas situés dans leur intégralité sur le site «Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre». Toutefois, les gestions des habitats nécessitent une vision d'ensemble et s'étendent également en dehors du site et des limites de l'alpage. La fonctionnalité des milieux est ainsi prise en compte sur l'ensemble de l'alpage qu'il soit ou non situé en totalité dans le site Natura 2000.

➤ Description de principaux alpages :

L'élevage ovin domine tant par le nombre de bêtes qui pâturent que par les surfaces qu'ils exploitent. Les troupeaux sont soit composés de brebis autochtones, rassemblées ou non pour le gardiennage, soit de bêtes transhumantes.

Alpage de Ségure – commune de Ristolas

Surface planimétrée : 760 ha
Dénivelé : 1900- 2800 soit 900m
Effectif : estimé à 1800 ovins
Durée de pâturage : 20-25 juin au 10-15 octobre
Equipements : une cabane en mauvais état. Pas d'équipements pour les animaux.

Alpage de Gilly – commune d'Abriès

Surface planimétrée : 760ha dont 686 ha de surface pastorale
Dénivelé : 700m (1750m – 2450m)
Effectif : 230 bovins dont la moitié a moins d'un an.
Durée de pâturage : du 6 au 12 juin, quelques bovins sont parqués sur la partie basse de l'alpage. Pour l'ensemble du troupeau, l'estive s'étend du 12 juin au 15 octobre.

Equipements : l'alpage est équipé de deux cabanes, une sur chaque versant. Il y a un parc de contention à la cabane de Gilly. Au village, il y a un parc permettant de trier les animaux et de charger les bêtes transportées par camion, qui est aussi utilisé par les moutons. Un point d'eau est aménagé à la cabane de Gilly avec des abreuvoirs.

Alpage du Viso – commune de Ristolas

Surface planimétrée : 2370 ha dont 1100 ha pâturables

Dénivelé : 940m (1980m – 2920m)

Effectif : 1500 ovins ; 1800 bêtes, divisées en deux troupeaux pâturaient cet alpage il y a quelques années.

Durée de pâturage : 25 juin – 5 octobre

Equipements : l'alpage possède 2 cabanes en bon état, un parc de tri sommaire à la bergerie sous roche.

Alpage du Puy – commune de Saint-Véran

Surface planimétrée : 610 ha

Dénivelé : 900m (1850m – 2750m)

Effectif : 2300 ovins, 800 du pays et le reste appartenant à de grands transhumants.

Durée de pâturage : 46 jours du 26/06 au 10/08

Equipements : 2 cabanes en bon état. Pas d'autres équipements.

Alpage de la Blanche – commune de Saint-Véran

Surface planimétrée : 785 ha

Dénivelé : 780 (2100m – 2800m)

Effectif : 2300 ovins dont 800 du pays

Durée de pâturage : du 11/09 au 3/10

Equipements : deux cabanes.

La pluriactivité

Compte tenu de la petite taille des structures agricoles, nombre d'agriculteurs ont recours à une activité supplémentaire. Afin de diversifier leur activité et conforter leur revenu, ils travaillent dans les stations de sport d'hiver locales en tant que pisteur-secouriste, perchman, moniteur...

La nouvelle vitalité démographique du canton d'Aiguilles s'explique probablement par la présence d'activités induites par le développement touristique. La pluriactivité est un moyen permettant de compenser la faiblesse des structures d'exploitation et celle des revenus agricoles. De fait elle occupe une place importante dans les zones en difficulté. Selon les données de la M.S.A en 1990, on comptait 35 % de pluriactifs parmi les chefs d'exploitation du Queyras. Parmi les divers éléments qui la favorisent, on mentionnera la proximité d'un pôle attractif- distance du pôle principal, existence de moyens de transport et fréquence des relations - ainsi que le développement touristique.

Liens avec le Tourisme

73 % des exploitations sont liées au tourisme comme unique activité complémentaire.

Ce dynamisme provoqué par le tourisme s'est traduit par une forte variation des prix du foncier agricole entre 1979 et 1988. On observe que dans ces zones à vocation touristique, les acquisitions faites par les non-agriculteurs expliquent le maintien du marché foncier en 1991 et 1992 (Regards sur le foncier 1992).

L'équilibre Agriculture-Tourisme serait en train de se rompre au détriment de l'agriculture, les filières de collecte de lait sont fragiles, celles de la viande bovine et ovine sont peu investies, et surtout des blocages fonciers pour la réalisation de nouveaux bâtiments adaptés semblent insurmontables.

Le Parc du Queyras et l'Activité Agricole

La charte du Parc, renouvelée le 14 avril 1997 a recentré ses objectifs et détaillé ses missions pour les prochaines années. Elle « confirme son rôle de structure intercommunale de référence pour le Queyras ». Avec l'Etat, la Région PACA et le département des Hautes-Alpes, les représentants des communes adhérentes (2 par commune) ont défini un nouveau et ambitieux programme d'actions. La concertation passée et présente est le maître mot de cette Charte. Les optiques en matière de développement d'un Parc peuvent être différentes d'un partenaire à l'autre. C'est pourquoi il est essentiel que les communes réfléchissent avec l'aide soutenue de l'équipe du Parc à leurs besoins et leurs souhaits de développement.

En terme de développement des activités agricoles, le Parc dit avoir eu une dizaine de candidats à l'installation agricole « mais le problème du foncier est tellement coincé que pas une des communes du Parc n'est capable d'offrir du terrain ».

Dans le cadre du **programme LEADER II Guillestrois-Queyras**, le Parc a initié la constitution d'un Groupement de Développement Agricole.

Le premier volet du programme engagé à l'automne 1997 a entraîné des réflexions et lancé une dynamique pour aboutir dans le second volet, en 1998-99, à la mise en oeuvre d'actions plus concrètes pour les agriculteurs (et les forestiers), dont :

« La mise en place d'une assistance technique à la gestion et à l'exploitation de l'espace afin d'encourager un développement économique tirant profit de sa richesse tout en respectant sa biodiversité. Cela passe par l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs, la diversification et la valorisation des productions, ou encore la mise en place de circuits commerciaux directs. »

Les axes d'actions retenus pour l'agriculture ont été les suivants :

Valorisation et structuration de la Filière Viande

Relance de la Marque « Guil Durance » : vers une production de qualité

Orientations de gestion

- Maîtriser le pâturage (charge, conduite)
- Maintenir la fauche des prairies alpines et subalpines (le maintien de la diversité des pelouses est lié aux pratiques traditionnelles (fauche, fumure, irrigation), pratiquer une fauche tardive sur certaines parcelles)
- Maintenir une polyculture et les haies aux abords des villages ainsi que les canaux d'arrosage
- Maîtriser l'évacuation des produits insecticides (pédiluves des élevages) et suivre la pollution des lacs

5.3 La sylviculture

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concerné

4060 : landes	<i>Ancolie des alpes</i>	<i>Chouette de Tengmalm</i>
7320 : bas marais et sagnes	<i>Tétras lyre</i>	<i>Circaète Jean le Blanc</i>
9420 : mélèzeins naturels	<i>Pic noir</i>	<i>Chauves souris</i>

Historique

Au fil des siècles, la gestion économe des Queyrassins a permis d'épargner la ressource en bois. Pourtant, la population était cinq fois plus nombreuses que celle d'aujourd'hui. Le taux de boisement était en outre bien inférieur. Il est passé de 17,6% en 1876 à 24,2% en 1973 et a atteint 31% en 1997.

Le mélèze domine aujourd'hui la forêt et les semis apparaissent en abondance sur les berges des éboulis, des torrents, les zones d'avalanches, sur toutes les fractures du tapis herbacé.

Le sapin pectiné devrait couvrir des surfaces beaucoup plus grandes dans le Queyras. Il est écologiquement à sa place dans tous les ubacs de l'étage montagnard jusqu'à 1700-1800m. Or, les inventaires forestiers le décrivent comme marginal.

Cette situation est liée à l'homme. En effet, les populations ont de tous temps favorisé le mélèze car il est le seul résineux dont le couvert clair permet l'existence d'une strate herbacée. Aujourd'hui, la majorité des mélèzeins a un âge compris entre 100 et 200 ans.

Les forestiers ont de plus, accru les surfaces lors des actions de restauration des terrains de montagne au début de notre siècle. La longévité du mélèze permet de garantir l'objectif de protection sur une très longue période.

La forêt queyrassine

- **Surface par types de peuplement**

Les formations boisées de production représentent 15 642 ha pour la région IFN Queyras.

Six types de peuplement suffisent à décrire la forêt queyrassine :

- **La futaie de pin sylvestre :**

Plus de 75 % de pin sylvestre dans le couvert

- **La futaie de sapin-épicéa :**

Plus de 75 % de sapin ou d'épicéa commun dans le couvert

- **La futaie de mélèze :**

Plus de 75 % de mélèze d'Europe dans le couvert

- **La futaie de conifères indifférenciés :**

Plus de 50 % de conifères dans le couvert, sans que le groupe des pins, le groupe des sapins-épicéas communs ni le mélèze d'Europe n'atteigne à lui seul 75 %. Il s'agira des peuplements plus ou moins purs de pins de crochets, pin cembro et de peuplements mélangés.

- **Les boisements lâches de mélèze d'Europe :**

Peuplements à consistance d'ensemble clairière. Ici les tâches boisées sont entrecoupées de parties non boisées, le couvert global restant inférieur à 40 %, avec plus de 50 % de mélèze d'Europe.

- Les boisements lâches de conifères indifférenciés :

Peuplements à consistance d'ensemble clairière. Ici les tâches boisées sont entrecoupées de parties non boisées, le couvert global restant inférieur à 40 %, avec plus de 50 % de conifères, sauf mélèze d'Europe, dans le couvert relatif.

**Répartition des formations boisées de production
par type de peuplement**

	Surface pour le Queyras (ha)	%
Futaie de pin sylvestre	1 704	10,9
Futaie de sapin-épicéa	95	0,6
Futaie de mélèze	6 588	42,1
Futaie de conifères indifférenciés	4 639	29,7
Boisements lâches de mélèze	2 031	13,0
Boisements lâches de conifères indifférenciés	585	3,7
Total.....	15 642	100, 0

• **Surface par types de propriété**

Outre la prédominance du mélèze et la quasi-absence des feuillus, la forêt queyrassine est caractérisée par l'importance de la forêt publique, essentiellement patrimoine des communes.

	Surface des forêts (ha)			
	Relevant du R.F.	%	Privées*	%
Futaie de pin sylvestre	1 000	59	704	41
Futaie de sapin-épicéa	95	100	-	-
Futaie de mélèze	6 023	91	565	9
Futaie de conifères indifférenciés	4 145	89	494	-
Boisements lâches de mélèze	684	34	1 347	66
Boisements lâches de conifères indifférenciés	125	21	460	79
	12 072	81	3 570	19

* Le terme "forêt privée" se réfère à des terrains ne relevant pas du régime forestier, une part importante concerne en fait des terrains communaux.

Cette primauté de la forêt communale est renforcée par le fait que les essences forestières les plus recherchées (mélèze, sapin, épicéa) sont situées 9 fois sur 10 dans les forêts relevant du Régime Forestier.

• **Volumes moyens et productions par types de peuplement**

Les volumes annoncés sont des volumes sur écorce. La dimension de recensabilité est fixée à 24,5 cm de circonférence à 1,30 m du sol.

La production brute en m³/ha/an est la somme de l'accroissement courant et du recrutement annuel (volume des arbres devenant recensables).

	Forêts relevant du R.F.		Forêts privées	
	Volume m ³ /ha	Production m ³ /ha/an	Volume m ³ /ha	Production m ³ /ha/an
Futaie de pin sylvestre	145	2,8	136	3,3
Futaie de sapin-épicéa	210	4,7	-	-
Futaie de mélèze	187	3,6	136	2,9
Futaie de conifères indifférenciés	183	4,2	316	7,8
Boisements lâches de mélèze	214	4,6	118	4,5
Boisements lâches de conifères indifférenciés	22	2,0	44	3,7

Le volume moyen des peuplements dans lesquels une sylviculture est appliquée est de l'ordre de 190 m³/ha avec une production de 3 à 4 m³/ha/an.

Nota : L'IFN (Inventaire Forestier National) procède par inventaire statistique et certains résultats portant sur des peuplements insuffisamment représentés doivent être pris avec précaution. Ils sont signalés en italique dans le tableau ci-dessus.

La forêt dans le site Natura 2000 PR08

- Surface des formations boisées de production**

	Formations boisées de production en ha	%
IFN Queyras	15 642	100
Site Natura 2000	6 071	38,8

La surface des types de peuplement sur le site a été recalculée à l'aide du Système d'Information Géographique (SIG) à partir des données cartographiques de l'IFN. Les résultats sont reportés ci-après :

	Surface dans le site en ha	%
Futaie de pin sylvestre	278	4,6
Futaie de sapin-épicéa	87	1,4
Futaie de mélèze	2 494	41,1
Futaie de conifères indifférenciés	1 718	28,3
Boisements lâches de mélèze	1 186	19,5
Boisements lâches de conifères indifférenciés	308	5,1

Ainsi les forêts du site Natura 2000 peuvent être considérées comme un échantillon assez représentatif des forêts queyrassines dans leur ensemble et nous pouvons avancer des volumes par ha et des productions en m³/ha/an sur la base des caractéristiques des peuplements forestiers du Queyras décrits dans la première partie.

- **Surface par type de propriété**

	Surface en ha Régime forestier	%	Surface en ha Privée	%
Futaie de pin sylvestre	249	90	29	10
Futaie de sapin-épicéa	87	100	-	-
Futaie de mélèze	2 223	89	271	11
Futaie de conifères indifférenciés	1 604	93	113	7
Boisements lâches de mélèze	639	54	547	48
Boisements lâches de conifères indifférenciés	240	78	69	22
	5 042	83	1 029	17

La proportion de forêt ne relevant pas du Régime Forestier dans le site est du même ordre que celle dans les forêts queyrassines dans leur ensemble.

- **Volume moyen et production par type de peuplement**

Les peuplements forestiers rencontrés dans le site Natura 2000 sont représentatifs de ceux décrits par l'IFN pour l'ensemble du Queyras. Ainsi, nous pouvons reprendre les chiffres du paragraphe 1.4 et les appliquer aux surfaces des peuplements forestiers du site.

	Régime Forestier			Privée		
	Ha	Prod. ha/an	Prod. annuelle	Ha	Prod. ha/an	Prod. annuelle
Futaie de pin sylvestre	249	2,8	685	29	3,3	97
Futaie de sapin-épicéa	87	4,7	412	-	-	-
Futaie de mélèze	2 223	3,6	8 027	271	2,9	791
Futaie de conifères indifférenciés	1 604	4,2	6 810	113	7,8	880
Boisements lâches de mélèze	639	4,6	2 942	547	4,5	2 477
Boisements lâches de conifères indifférenciés	240	2,0	480	69	3,7	255
Total...	5 042	-	19 358	1029	-	4 501

La production brute annuelle sur le site est estimée à 23 859 m³ (81 % dans les forêts relevant du Régime Forestier et 19 % dans les autres forêts).

En fait, les difficultés d'exploitation et la baisse tendancielle du prix de vente des bois sur pied en montagne depuis une vingtaine d'années ont conduit les forestiers à n'exploiter que les parties les plus accessibles.

Description de l'activité sur le site

La montagne offre une diversité de milieux et d'enjeux très variables. Ainsi, il a été mis au point un ensemble de modèles sylvicoles adaptés aux différents objectifs qu'un mélézein peut se voir assigner :

- le modèle intensif (accroissement moyen annuel supérieur à 4.2 m³/ha à 180 ans).
- le modèle semi-intensif (accroissement moyen annuel de 2.2 à 4 m³/ha à 240 ans).
- le modèle extensif (accroissement moyen annuel inférieur à 2.2 m³/ha à 240 ans).

L'objectif actuel est d'augmenter l'âge de l'exploitabilité à 280-300 ans.

Pour les ovins, le mélézein pâturé ne constitue pas jamais une base de pâturage mais plutôt un abri en cas de mauvais temps ou une ressource de complément à l'automne. A l'inverse, le mélézein pâturé est bien valorisé par les bovins.

Impact sur les Habitats et espèces

La problématique principale liée à la conservation des mélézeins (9420) réside dans le fait qu'ils constituent un stade transitoire dans l'installation d'une forêt de sapins ou de pins cembro. La régénération du mélèze est délicate et nécessite l'intervention de l'homme.

La présence de certaines espèces telles que les rapaces (Chouette de Tengmalm et Circaète Jean le Blanc), de l'Ancolie des Alpes et de chauves souris est à prendre en compte dans la gestion et l'exploitation forestière.

Orientations de gestion

-Suivre l'évolution du mélézein (difficulté de régénération, fermeture du milieu, multiplication des ligneux en sous strates...), garder si possible des mélézeins clairs à grandes herbes, éviter la fermeture des pré-bois en pratiquant la fauche.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés.

4060 : landes
6170 : pelouses calcaires
6520 : prairies de fauche
7230 : bas marais et sagnes
8110 : éboulis siliceux
8120 : éboulis calcaires
8130 : éboulis thermophiles
8220 : falaises siliceuses
8340 : glaciers
9420 : mélèzeins

Présentation générale

Comme pour l'ensemble du département des Hautes-Alpes, le tourisme représente une part importante de l'économie locale. Même si l'impact économique des activités s'exerçant sur le site ne peut pas toujours se chiffrer clairement, les retombées économiques sont réelles (par exemple, la capacité d'accueil totale du canton d'Aiguilles était de 15521 « lits touristiques » en 1999/2000, *Observatoire Economique des Hautes-Alpes*). Cet impact contribue, ou non, à l'image de marque des vallées.

L'activité touristique et de loisir du site peut se différencier en trois types :

- un tourisme lié à des structures ou des équipements pérennes : refuges, remontées mécaniques.
- un tourisme et des loisirs liés à la découverte : randonnée pédestre, alpinisme, escalade, pratique de la raquette et ski de randonnée.
- les loisirs concernant la population locale et se déroulant souvent hors période touristique : pêche et pratique de la chasse.

La carte jointe en Annexe permet de localiser les principales activités touristiques pratiquées sur le site.

Randonnée pédestre

Le Queyras apparaît comme un territoire de prédilection pour la pratique de la randonnée pédestre et a concentré son développement touristique sur cette activité. En effet, le site propose une nature exceptionnellement généreuse, où faune et flore rares abondent, et offre des points de vue inoubliables.

Outre les GR 5 (traversée des Alpes de Nice à Briançon) et GR 58 (Tour du Queyras ou sentier « Philippe Lamour », deuxième GR le plus fréquenté de France), de nombreux sentiers permettent de parcourir, des vallées aux sommets, les espaces divers de cette zone de moyenne montagne.

La randonnée concerne également l'ascension de sommets de haute montagne comme le Mont Viso (Italie - 3841 m), le Bric Bouchet (2999 m) ou le Pic de la Font Sancte (3387 m) qui relèvent toutefois plus de l'alpinisme.

Des variantes du GR 58 permettent d'accéder aux versants italiens et le GR 5 met le Queyras en relation avec la Haute vallée de l'Ubaye.

➤ La randonnée pédestre, un « phénomène de masse » récent dans le Queyras

Jusqu'à la fin des années 60, le Queyras n'était parcouru que par une poignée de randonneurs avertis et initiés, le long de l'itinéraire du GR 5 (Méditerranée - Lac Léman), se contentant de peu. Doté d'un sens aigu de la montagne, ils suivaient les chemins muletiers ou les passages des contrebandiers d'autrefois, sans balisage particulier.

Ils acceptaient, quand ils ne campaient pas, les conditions spartiates des refuges ou des granges qui sentaient bon le foin frais.

De la fin des années 60 date le début de ce que l'on a appelé la renaissance du Queyras, qui avait perdu, depuis 1850, 80 % de sa population, tombée à 1800 habitants.

Parfois regroupés au sein d'une Société d'Intérêt Collectif Agricole, les habitants créent ou aménagent des logements meublés, des hôtels modestes, des gîtes d'étapes, pendant que les collectivités prennent en charge les infrastructures courantes (eau, égout, téléphone, électricité) et les équipements sportifs (sentiers, remontées mécaniques, tennis, ...)

➤ Itinéraires de randonnée pédestre

Le site présente :

- Un itinéraire de randonnée de plusieurs jours est reconnu, balisé voire sur certains tronçons crée (plus de 200 km) avec pour objectif :

1. relier entre elles les 8 communes regroupées en SIVOM (intercommunalité naissante)
2. Canaliser dans l'espace une fréquentation que l'on pressent déjà très importante
3. assurer le renouveau des villages par une fréquentation touristique diversifiée qui assure une rotation importante de la population accueillie et ouvre la région à un public nouveau : plus jeune, plus sportif, familial.

- Des itinéraires conduisant aux lacs, aux cols, aux chalets d'alpage intéressant un public plus familial et moins sportif

Depuis quelques années :

Si pour la création des itinéraires ou les premiers aménagements le SIVOM du Queyras d'abord, le Parc ensuite, ont pu obtenir quelques crédits pour confier à l'O.N.F l'exécution des gros travaux (terrassement, balisage, signalisation...); aujourd'hui, ce sont les quatre agents de terrain du Parc (8 mois par an) qui doivent faire face à tous les problèmes d'entretien et de gestion.

On retiendra en particulier :

- érosion consécutive
 - à la surfréquentation
 - à des nouvelles pratiques (équestres, VTT, ...)
 - aux phénomènes naturels qu'on tolérerait lorsque le sentier n'était pas le support d'une activité touristique, partie intégrante de l'économie.
- accueil :
 - difficultés de stationnement aux points de départ
 - création et entretien de toilettes,
 - points d'informations
 - péages très impopulaires

- Le nombre très important de gîtes et les nombreuses candidatures à l'installation créent de nouvelles demandes en matière de sentiers, de balisage, de signalisation, d'édition.

A l'origine, les gîtes d'étape s'installent sur l'un ou l'autre des itinéraires existants. Aujourd'hui, des professionnels s'installent et exigent que soient créés les itinéraires permettant à des randonneurs de parvenir jusqu'à eux.

↳ Arguments avancés: sentiers existants à réouvrir, canaux abandonnés, chemins forestiers utilisables

- ↳ Dérives :
- banalisation de l'espace
 - généralisation du piétinement
 - concurrence de fait avec les activités accompagnées ou guidées.

- Les projets à court et moyen terme :

- ✓ mettre en oeuvre un programme pluriannuel de restauration des GR 5 et GR 58
- ✓ mise en place, parallèlement d'une signalisation (discrète) mais plus informative et de sensibilisation, édition de nouveaux topos guides (importance des notions patrimoniales) pour une meilleure gestion de flux
- ✓ vigilance quant à la pratique de plusieurs activités sur les mêmes itinéraires; voire les mêmes sites (conflits d'usage, érosion, etc...)
- ✓ aménagement d'aires de stationnement et de points d'information muets
- ✓ sensibilisation des acteurs

Par ailleurs, on note parfois l'existence de conflits d'usage entre la randonnée et l'activité pastorale (bergers en alpages).

Refuges

Trois refuges sont situés dans le périmètre du site PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre"

- refuge du Viso
- refuge Agnel
- refuge de la Blanche

Les refuges constituent des pôles d'attraction pour les randonneurs et les alpinistes. Buts de promenades ou relais pour une course de haute montagne, les refuges drainent des flux importants de personnes.

Situés en moyenne et haute montagne, ces refuges présentent des contraintes liées à l'altitude et à une fréquentation importante sur une courte durée (2 à 3 mois).

Cyclotourisme

Le Col Agnel attire de nombreux cyclotouristes pour une plongée vertigineuse sur l'Italie, car c'est dans les Hautes-Alpes qu'est née la légende du Tour de France. Depuis toujours, les grands cols alpins sont le théâtre des exploits des seigneurs de la route.

V.T.T.

La pratique du V.T.T. dans le Queyras est plus structurée depuis que l'Office de Promotion en collaboration avec le Parc Naturel Régional et un accompagnateur B.E de V.T.T. ont mis en place 21 circuits balisés sur l'ensemble du massif. Certains GR « peu chaotiques » sont de plus en plus parcourus en VTT : sentier du refuge du Viso, Vallon de Bouchouse, secteur d'Abriès-Valpréveyre...

Vol libre

Les sites de décollage et d'atterrissages sont localisés sur les communes de Ceillac, Aiguilles...

La pratique est facilitée par des conditions de vol souvent très favorables du fait du climat et des ascensions thermiques.

Les écoles de parapente s'organisent afin que leur activité ne vienne perturber l'équilibre

Ski de fond

Avec 200 km de pistes et itinéraires, le Queyras est le premier site nordique des Hautes-Alpes. De 1350 m à 2500 m d'altitude, de vallées en alpages, par la forêt, plus de 100 km relient les hameaux entre eux et 100 km traversent ou atteignent des sites réputés.

Depuis le début de la pratique du ski de fond dans le Queyras, on a pu constater de nombreuses actions pour favoriser le développement de cette activité; par la création des foyers ski de fond (novateurs en leur temps) jusqu'à l'entretien et l'aménagement de nouvelles pistes.

La pratique même de cette activité ayant évoluée, les pistes ont été adaptées à la demande par des damages plus larges des pistes, afin de créer un espace centrale pour le skating, en plus du tracé des rails pour l'alternatif.

Il semble que la pratique du skating connaisse une nouvelle clientèle mais elle induit une modification profonde des tracés et de leur toponymie ainsi que de l'approche de l'environnement. Le phénomène skating paraît s'éloigner de ce qui a fait la réputation du Queyras en matière de ski de fond basé sur une découverte d'un milieu naturel par des tracés amusants et plus techniques.

Trois grandes manifestations ponctuent la saison d'hiver :

La traversée du Queyras: cette course longue distance de 52 km fort réputée est devenue la balade de référence en ski de fond. Elle permet de parcourir, de Saint-Véran à la Roche Ecroulée, les vallées des deux Aigues et du haut Guil.

Les trois heures de Ceillac et la foulée de la V.O à Abriès.

Ski alpin

Ceillac, Aiguilles et Abriès comptent des écoles de ski alpin. Sur la commune de Ceillac, des téléskis et des pistes de ski alpin parcourent le site PR08. Sur celle d'Aiguilles, aucune infrastructure n'est présente dans le périmètre du site, mais une remontée mécanique désert le versant descendant sur Abriès.

Le hors-piste est pratiqué de façon importante sur ce secteur, ce qui constitue une pression sur les habitats forestiers et peut parfois perturber des animaux comme le chamois et le chevreuil qui trouvent là un refuge hivernal. Sur la commune d'Abriès, le site reçoit l'arrivée des dernier téléskis et est traversée par la piste de Valpréveyre. Les milieux concernés sont des alpages puis de la forêt. Le ski alpin est ici aussi susceptible de déranger des animaux (Tétras-lyre).

Ski de randonnée

La pratique du ski de randonnée est très développée dans le Queyras car les pentes s'y prêtent bien. Elle jouit d'une grande notoriété et concerne la quasi-totalité des secteurs. C'est une activité qui peut parfois être perturbatrice d'espèces patrimoniales sur des secteurs très localisés.

Raquettes à neige

La pratique de la raquette à neige s'est développé considérablement depuis une dizaine d'années et de façon plus marquée depuis peu. A l'envie de « partir à la neige » sans pour autant aimer les grandes stations de ski, le Queyras offre un potentiel important pour cette pratique. Les déçus des grandes stations et les contemplatifs se sont convertis. Pour autant, il semble qu'une sensibilisation auprès des pratiquants comme auprès des instances touristiques du massif est nécessaire pour une pratique sécurisée et respectueuse de l'environnement.

Les professionnels de la montagne et les hébergeurs ont su adapter des produits correspondants à une demande de découverte de milieu montagnard hivernal.

Depuis peu on constate une nouvelle demande de circuits de randonnée en raquettes sur plusieurs jours. Ces raids ne sont pas forcément praticables sur les tracés des GR d'été ou des itinéraires de randonnée à ski. Une organisation des hébergements doit être faite pour accueillir cette nouvelle clientèle.

La raquette à neige comporte de nombreux risques et sa banalisation entraîne la prise de risques parfois inconsidérés dans ces secteurs vierges en hors-piste.

Se pose alors la question : faut-il aménager des sentiers pour la raquette ? Faut-il faire appel à des accompagnateurs en moyenne montagne ou alors aux guides de haute montagne qui sont mieux formés aux connaissances du milieu hivernal ? Quel est la part de responsabilité des Maires ?

Quelles sont les incidences sur la flore qui si elle disparaît sous le manteau neigeux n'en est pas moins atteinte par le passage des randonneurs ? Quel est le dérangement causé par la pratique sur la faune et son équilibre ?

L'impact sur les habitats est négligeable. Il n'en est pas de même pour les espèces animales. L'accessibilité de certaines zones d'hivernage a créé un engouement, car on peut voir de près la grande et la petite faune de montagne. Les animaux (Tétras-lyre, Bouquetins, Chamois...) sont alors dérangés régulièrement pendant une saison où la quiétude leur est vitale.

Chasse

Les huit communes du site comptent deux sociétés de chasse et six Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA), regroupés sur deux Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) (l'un concerne Guillestre et Ceillac, l'autre les six autres communes).

La pratique de la chasse n'est pas remise en cause dans le cadre de la constitution du réseau Natura 2000, aucune espèce citée comme pouvant être perturbée par la chasse n'étant présente sur le site.

Certaines populations telles que le Tétraz-lyre et le Lagopède alpin sont fragiles sur le site PR 08. La pratique de la chasse à ces espèces pourra être discutée pour améliorer leur gestion cynégétique.

Pêche

La pêche est pratiquée sur certains lacs de montagne. La partie haute du Guil est pêchée jusqu'à la Roche Ecroulée et les autres cours d'eau présents ne sont pas assez importants pour la pratique de la pêche.

Conclusion sur l'activité touristique

Le développement touristique, dans le Queyras a eu et continue d'avoir diverses incidences paysagères.

Outre l'urbanisation induite par le besoin en hébergements, la découverte du territoire de manière de plus en plus large a des effets parfois négatifs. Certains sites sont ainsi victimes de dégradations: piétinement, dépôt de déchets, multiplication des cheminements, stationnement anarchique.

Autant de conséquences qui ont un impact visuel direct et qui tendent à dévaloriser l'objet même d'attraction qui peut, à terme, être de ce fait délaissé.

Par ailleurs, l'aménagement des domaines skiables, entièrement dédiés à l'activité touristique, a profondément modifié certains versants montagnards.

Enfin, certaines zones jusqu'à présent préservées comme les chalets d'alpage bénéficient d'un pouvoir d'attraction grandissant (tout à fait justifié au regard de leur valeur extrême) et se voient de ce fait de plus en plus en proie au phénomène de surfréquentation.

On peut donc résumer ainsi les conséquences négatives du tourisme en terme paysager:

- pression urbaine
- gestion difficile des véhicules à moteur
- piétinement
- pollutions
- transformations d'espaces

Il ne s'agit pas là de dresser un constat qui serve à freiner le développement touristique mais au contraire à encourager ce développement en proposant des solutions afin de minimiser ses impacts. Cette démarche est d'autant plus importante que les paysages constituent la matière première de l'image forte que dégage le territoire en matière d'attraction touristique. S'il semble à priori évident d'en tenir compte, cette idée n'est pas toujours suivie par les acteurs de terrain qui ne saisissent pas forcément l'intérêt qu'il y a à traiter certains aménagements avec un soin tout particulier.

Les pressions constatées peuvent néanmoins trouver comme réponse:

- l'aménagement de parkings pour organiser le stationnement et créer des espaces qui soient reliés à leur environnement (végétalisation).
- la revégétalisation des sites les plus atteints par le piétinement.
- la sensibilisation des visiteurs au respect de l'environnement au travers de documents ou d'animations ponctuelles.
- un classement des sites permettant de choisir ceux qui, si besoin est, doivent être épargnés au maximum de la fréquentation.
- la canalisation des flux par le biais de balisages ou de traçages précis.

Le principal défaut du tourisme dans sa forme actuelle est qu'il est concentré sur des périodes très courtes. La fréquentation de certains sites se fait donc de manière concentrée sur des périodes limitées, ce qui accentue encore la pression exercée. Dans tous les cas ces effets négatifs ne constituent pas une fatalité mais ils nécessitent une coopération active entre les acteurs de l'aménagement et du tourisme pour trouver à la fois des solutions techniques et financières.

5.6 Transports routiers

La circulation routière n'est pas un problème majeur dans le site PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre". Le site est traversé par la route départementale 205T qui relie Molines à L'Italie. La route étant fermée en hiver, elle ne pose pas de problèmes de pollutions dus aux éventuels salages. Néanmoins, le fort trafic estival peut être responsable de la mort d'un certain nombre d'espèces animales (collision, dérangements).

Une pollution due aux salages est possible sur la route départementale D902 qui relie Guillestre à la maison du Roy. Les grains de chlorure de sodium, toxiques, sont avalés par certains animaux. Les lichens présents sur les troncs des résineux proches des axes routiers peuvent subir des modifications importantes.

Enfin, la route reliant l'Echalp à la Roche Ecroulée subit un lourd trafic lié au tourisme lors de la saison estivale. Au transport routier est également associé une pollution dont on n'est pas en mesure de quantifier l'impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

VI. Synthèse des objectifs de gestion

6.1. Principe

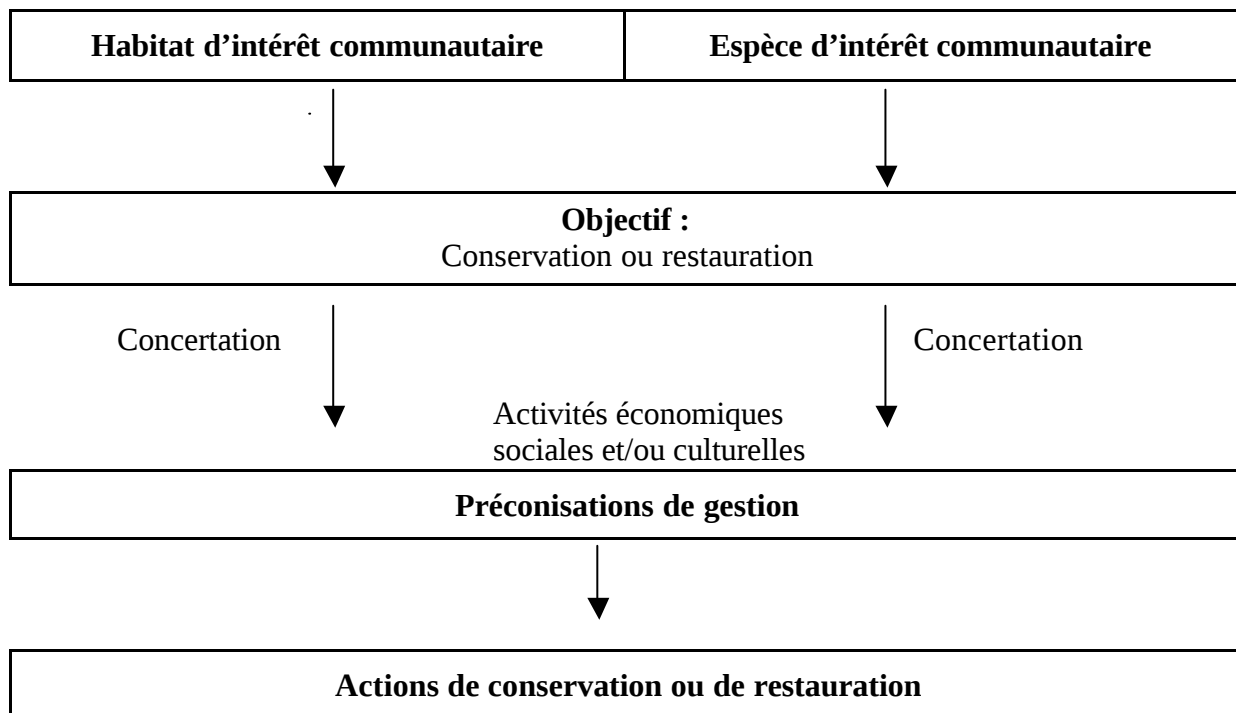
Article 2. Directive Habitats, 21 mai 1992.

« Maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les milieux naturels et espèces de la faune et de la flore sauvage tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités locales. »

Principe de gestion.

La gestion des Habitats et espèces d'intérêt communautaire se définit par rapport à un objectif « idéal » de conservation ou de restauration des milieux et espèces. Les habitats et espèces sont interdépendants d'activités économiques, sociales et/ou culturelles qui peuvent soit contribuer à atteindre ces objectifs, soit être une contrainte par rapport aux objectifs fixés.

Les préconisations de gestion sont issues de cet ensemble de considérations et intègrent le schéma suivant :



6.2. La concertation

L'Etat et l'opérateur désigné ont défini la méthode de travail lors du premier comité de pilotage. Toutes les préconisations de gestion sont issues de réunions de travail ou groupes de travail.

Trois thèmes de travail ont été choisis : Tourisme et aménagement, Agriculture et pastoralisme et Faune sauvage.

Les préconisations de gestion sont définies pour une durée de 6 ans. Les types de gestion préconisées pour la gestion de certains habitats et/ou espèces peuvent être des gestions plus ou moins expérimentales qui devront être recadrées régulièrement, en fonction des résultats (suivi de l'impact des actions de gestion sur l'état des habitats et espèces).

6.3. Les objectifs de gestion

Les objectifs de conservation ou de restauration sont définis pour chaque type d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, à un habitat et à une espèce correspond un objectif.

Les préconisations de gestion, relatives à des actions (ou des non-actions), sont définies pour les activités économiques, sociales ou culturelles qui sont dépendantes ou associées aux habitats et/ou espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, les préconisations de gestion sont définies par activités.

Il est important d'avoir une vue d'ensemble de la gestion du site et de ne pas fragmenter le territoire en entités trop petites.

Ainsi, gérer, dans un objectif de conservation ou de restauration, une pelouse ou une zone humide présente sur un alpage, nécessite la prise en compte de la gestion de l'alpage dans son ensemble, qu'il soit ou non, compris dans sa totalité sur le site PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre" ; des modifications dans la gestion d'une partie de l'alpage entraînant souvent des modifications dans la gestion de l'ensemble de l'alpage.

Les tableaux en pages suivantes récapitulent les liens existants entre les habitats et espèces d'intérêt communautaire et les préconisations de gestion relatives aux activités.

Agriculture		Sylviculture	Activités scientifiques	Activités de découverte et de loisirs						
Pastoralisme	Pratique de la fauche			Randonnée Alpinisme	Escalade	Ski de fond et Ski de piste	Vol libre	Chasse	Pêche	Restauration de milieux

Habitats d'intérêt communautaire											
Libellé	Code Eur 15										
Landes alpines et subalpines	4060	•									
Landes alpines et subalpines	4060	•									
Landes alpines et subalpines	4060	•									
Landes alpines et subalpines	4060	•									
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	•									
Pelouse neutrobasophile, xérophile des dalles rocheuses	6110	•									
Pelouses calcaires alpines	6170	•									
Pelouses calcaires alpines	6170	•									
Pelouses calcaires alpines	6170	•									
Pelouses calcaires alpines	6170	•									
Formations herbeuses sèches semi- naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	6210	•									
Prairie humide sur sol oligotrophe à Molinie bleutée	6410	•									
Prairie de fauche de montagne (à <i>Geranium sylvaticum</i>)	6520	•	•		•						
Forêts acidophiles (<i>Vaccinio- Piceetea</i>)	9410			•							
Mélèze indéterminé	9420	•		•							
Forêts à mélèzes et <i>Pinus Cembra</i> des Alpes	9420	•		•							
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> sur substrat calcaire	9430			•							
Forêts à <i>Pinus uncinata</i>	9430			•							
Tourbières basses alcalines	7230	•						•			
Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	7240	•									
Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à <i>Epilobe</i> de Fleischer	3220	•				•		•			•

		Agriculture		Sylviculture	Activités scientifiques	Activités de découverte et de loisirs						
		Pastoralisme	Pratique de la fauche			Randonnée Alpinisme	Escalade	Ski de fond et Ski de piste	Vol libre	Chasse	Pêche	Restauration de milieux
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110					•						
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	8110					•						
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	8120											
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	8120											
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	8120											
Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	8120											
Eboulis médio-européens calcaires	8120											
Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	8130											
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	8210					•	•					
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	8220					•	•					
Glacier rocheux	8340				•							

Agriculture		Sylviculture	Activités scientifiques	Activités de découverte et de loisirs						
Pastoralisme	Pratique de la fauche			Randonnée Alpinisme	Escalade	Ski de fond et Ski de piste	Vol libre	Chasse	Pêche	Restauration de milieux

Espèces d'intérêt communautaire – Directive Habitats										
Sabot de vénus					•					
Chardon bleu					•					
Astragale Queue de Renard					•					
Saxifrage de Vaud					•					
Ancolie des Alpes					•					
Chauve souris			•	•						
Isabelle			•	•						
Apollon		•								
Semi Apollon		•								
Azuré du Serpolet	•	•								
Salamandre de Lanza	•	•		•	•					
Loup	•		•	•				•		
Bouquetin des Alpes	•							•		
Mouflon de Corse	•							•		

Espèces d'intérêt communautaire – Espèces de la Directive Oiseaux										
Circaète Jean Le Blanc			•	•						
Aigle royal				•		•		•		
Tétras lyre	•	•	•	•			•		•	
Lagopède des Alpes	•			•			•		•	•
Perdrix bartavelle	•			•					•	
Chouette de Tengmalm			•	•						
Gypaète barbu				•		•		•		
Bondrée apivore			•	•						
Faucon pèlerin				•		•		•		
Pic noir			•							
Pie-grièche écorcheur	•	•								
Crave à bec rouge						•		•		
Alouette lulu		•		•					•	

6.4. Les préconisations de gestion

❖ Agriculture

➤ Utilisation de vermifuges

Le relargage de certains éléments contenus dans les bouses et crottins des animaux traités par des vermifuges peut avoir un impact sur les invertébrés « non cibles ». Il s'agit d'une découverte relativement récente (années 80 à 85). Les invertébrés coprophages ont un rôle important dans le recyclage de cette matière organique et constituent un maillon clé de la chaîne alimentaire.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

4060 : landes	perdrix bartavelle
4090 : landes	lagopède alpin
6110 : pelouses neutrobasophiles	tétras lyre
6170 : pelouses calcaires	pie grièche écorcheur
	chauve souris

Objectif : minimiser les impacts des relargages des vermifuges

*Préconisation de gestion : utilisation de produits ayant le moins d'effets secondaires.
Actuellement, la moxidectine est recommandée.*

➤ Alpages

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

4060 : landes	tétras lyre
4090 : landes	
6110 : pelouses neutrobasophiles	
6170 : pelouses calcaires	
7230 : tourbières basses alcalines	

Objectifs :

- restaurer les pelouses calcaires situées sur les versants érodés en limitant les passages des brebis*
- éviter le pastoralisme sur les croupes ventées*
- éviter un surpâturage sur les pelouses calcaires et sur les croupes ventées*
- protéger la nidification du Tétraz lyre*

➤ Pratique de la fauche sur les prairies d'altitude

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

6520 : prairie de fauche de montagne tétras lyre

Objectifs :

-conserver et pérenniser une pratique de la fauche traditionnelle

Préconisations de gestion :

-poursuite de la fauche des parcelles actuellement fauchées

-éviter la fauche précoce et la pratique de l'ensilage

-conservation de la possibilité d'un pâturage d'intersaison

❖ Sylviculture

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

9410 : pessière

Tétras lyre

9420 : mélèzeins

Circaète Jean le Blanc

9430 : pinèdes

Pic noir

Chouette de tengmalm

Chauve souris

Papillon Isabelle

Objectifs : conserver la forêt et connaître les espèces qui lui sont inféodées.

Préconisations de gestion :

-favoriser le débroussaillage par un pâturage quand cela est possible

-proscrire l'utilisation des phytocides, insecticides et fongicides

-privilégier une régénération naturelle

-éviter les travaux sur des sites et en période de reproduction des espèces sensibles

(Tétras lyre, rapaces, chauve souris...)

-conserver des arbres morts sur pied et de quelques arbres avec trous de pics

- éviter la création de pistes d'accès pouvant être utilisées en hiver pour des activités de découverte

❖ Activités scientifiques

➤ Suivis floristiques

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

Ancolie des Alpes

Astragale Queue de Renard

Sabot de Vénus

Saxifrage de Vaud

Charbon bleu

Objectifs : connaître les populations sur le site

Préconisations de gestion :

-suivi des richesses spécifiques

➤ **Biologie des prairies de fauche**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

6520 : prairie de fauche de montagne

Objectifs : connaître la biologie des prairies de fauche

Préconisations de gestion :

-Inventaire et suivi des richesses spécifiques des différentes prairies de fauche et de leurs abords en fonction des pratiques agricoles.

➤ **Chauve souris**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

Murin de Daubenton
Pipistrelle de Kuhl
Pipistrelle commune
Vespère de savii
Sérotine de Nilsson

Oreillard roux et gris
Oreillard du Queyras
Murin à moustaches
Murin de Natterer

Objectifs : suivi des populations sur le site et connaître leur habitat

Préconisations de gestion :

*-mettre en place des suivis des chauves souris
-prospections aux époques favorables
-pose et suivi de nichoirs sur un site forestier
-prospections des bâtiments*

➤ **Suivis des oiseaux : rapaces et galliformes de montagne**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

Aigle royal
Circaète Jean le Blanc
Faucon pèlerin
Chouette de Tengmalm
Gypaète barbu

Lagopède des Alpes
Perdrix bartavelle
Tétras lyre

Objectifs :- connaître les sites de reproduction et d'hivernage des espèces

-estimer les menaces et mettre en place des mesures de gestion appropriées

Préconisations de gestion :

- rechercher et suivre les nidifications des oiseaux fréquentant le site
- rechercher les espèces peu ou mal connues

❖ **Activités de loisirs et de découvertes**

➤ **Randonnée et alpinisme**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

3220 : Gravières et moraines	8130 : Eboulis méditerranéens
8110 : Eboulis siliceux	8220 : Falaises siliceuses
8120 : Eboulis calcaires	

*Objectifs : -éviter la multiplication des itinéraires « libres » de randonnées
-restaurer les itinéraires désormais inutiles*

Préconisations de gestion :

- baliser les itinéraires menant aux voies d'escalade des plus fréquentées
- baliser l'itinéraire menant au col Vieux

➤ **Escalade**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

8210 : falaises siliceuses	Aigle royal
8220 : falaises calcaires	Faucon pèlerin
	Gypaète barbu

Objectifs : éviter la perturbation des espèces de la directive Oiseaux

Préconisations de gestion :

- mettre à jour régulièrement la cartographie des sites de nidification
- sensibiliser les grimpeurs

➤ **Vol libre**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

Aigle royal
Faucon pèlerin
Gypaète barbu

Objectifs : éviter la perturbation des espèces de la directive Oiseaux

Préconisations de gestion :

- mettre à jour régulièrement la cartographie des zones sensibles (aucune sur le site actuellement)
- sensibiliser les pratiquants

➤ **chasse**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

Tétrasyre

Lagopède alpin

Objectifs : restaurer les biotopes favorables aux Tétras lyre

Préconisations de gestion :

-discuter d'un protocole de gestion cynégétique pour les galliformes de montagne

❖ Restauration des milieux

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :

3220 : gravière

Lagopède alpin

Objectifs : réhabiliter les habitats concernés

Préconisations de gestion :

- restaurer les habitats dégradés

- étudier les possibilités et techniques de réhabilitation des milieux

VII. Moyens, financements et suivis

7.1 Moyens

Le financement des mesures contractuelles de gestion des sites Natura 2000 est fonction des activités concernées : agriculture, sylviculture ou autres types de gestion.

Le principe de gestion des sites Natura 2000 est d'inciter les interlocuteurs à intervenir en faveur de la conservation ou de la restauration des habitats et espèces en danger et de compenser les surcoûts induits par les mesures de gestion. Ainsi, le financement sera multiple et les fonds de gestion Natura 2000 ne supporteront pas donc seuls toute la charge financière.

Le règlement de développement durable rural (RDR) (1999) concernant le soutien au développement rural par le Fond Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) constitue un pilier nouveau de la Politique Agricole Commune (PAC).

Activités	Partenaires	Moyens mis à la disposition pour appliquer les préconisations de gestion
Agriculture		
Pastoralisme	DDAF, ADASEA, CNASEA, FDSEA, exploitants agricoles, communes, AFP, Chambre d'agriculture, CERPAM, PNRQ	- Contrat Natura 2000
Pratique de la fauche		
Sylviculture	Commune, ONF, exploitants forestiers, PNRQ	-Opération forestière de gestion et d'entretien
Activités scientifiques	PNRQ, Scientifiques, Conservatoire Botanique de Gap Charance, Universités de Marseille	-Contrat Natura 2000 -Financements autres
Activités de loisirs et de découverte		
Randonnées et alpinismes	CAF, PNRQ, ONF, accompagnateurs moyenne montagne, guides de haute montagne	-Contrat Natura 2000 -Financements autres
Escalade	CAF, PNRQ, ONF, Guides de haute montagne	
Ski de fond et ski de piste	Communes	
Vol libre	FF de vol libre, PNRQ	
Chasse	Association, PNRQ	
Restauration des milieux	ONF, PNRQ, communes	-Contrat Natura 2000 -Financements autres

7.2 Evaluations et suivis

Le document d'objectifs est établi pour une durée de 6 ans. Les préconisations de gestion sont énoncées mais peuvent être réévaluées et modifiées en fonction de l'état «de santé» des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

L'état de ces habitats et espèces a été évalué sur un gradient allant d'un état de conservation très bon à un mauvais état de conservation. Cette estimation est basée essentiellement sur des critères biologiques (espèces fréquentant tel ou tel habitat...) et sur des critères phytosociologiques (nombre d'espèces représentatives présentes dans tel ou tel habitats).

Chaque habitat d'intérêt communautaire doit faire l'objet d'un suivi à court, moyen et long terme. L'état de conservation de chaque habitat doit se faire sur l'ensemble du site ainsi qu'en fonction de sa fragilité. Des dégâts causés sur une zone tourbeuse n'ont à priori pas les mêmes impacts que les mêmes dégâts sur une zone de pelouse calcaire par exemple.

De même, l'évolution des populations de certaines espèces de la directive Habitats et de la directive Oiseaux doit être suivie.

L'évaluation de l'état de conservation des habitats et espèces au bout de 6 années se fera sur les mêmes critères qui auront servi à évaluer leur état de conservation initial.

7.3 Information et communications

Outre une nécessité de coordination pour la mise en place et le suivi du document d'objectifs, il existe un travail important d'information et de communication.

L'information et la communication touchent l'ensemble des activités agricoles, sylvicoles, scientifiques ou de loisirs. Il est en effet important que les messages et la sensibilisation relative à une gestion de l'environnement soit comprise.

Activités	Information et communication	Public
Agriculture	-sensibilisation sur certains effets dus à l'utilisation des pesticides, herbicides et/ou vermifuges -information sur la richesse biologique des espaces occupés par les troupeaux ou par la pratique de la fauche.	-Agriculteurs et bergers
Sylviculture	-sensibilisation sur la présence possible de certaines espèces sensibles (dérangement) (chauve-souris, chouette de Tengmalm, circaète Jean-le-Blanc...) et sur leur écologie. -sensibilisation sur les effets dus à l'utilisation de phytocides ou fongicides.	-ONF et exploitants forestiers

Activités scientifiques	-information et sensibilisation sur la présence d'espèces mal connues telles que les chauves souris et la salamandre de Lanza -sensibilisation en vue d'une recherche de solution sur le problème que constitue le salage des routes	-habitants proche du site, DDE
Activités de loisirs et de découverte	-information et sensibilisation à la convention Escalade -information et sensibilisation à la convention Vol libre	-grimpeurs, pratiquants du vol libre
Restauration des milieux	-information sur les objectifs et travaux de réhabilitation mis en place	-Habitants, randonneurs

Glossaire

ACCA: Association Communale de Chasse Agréée
ADASEA: Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
AFP: Association Foncière Pastorale
ARPE: Agence Régionale Pour l'Environnement
CAD: Contrat d'Agriculture Durable
CAF: Club Alpin Français
CBNA: Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance
CERPAM: Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée
CNASEA: Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
CNPN: Conseil National de Protection de la Nature :
CRBPO: Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux
CTE: Contrat Territorial d'Exploitation
DDAF: Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DIREN: Direction Régionale de l'Environnement
FDSEA: Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FEOGA: Fond Européen d'OrientatIon et de Garantie Agricole
GIC: Groupements d'Intérêt Cynégétique
GP: Groupement Pastoral
GR: chemin de Grande Randonnée
IFN: Inventaire Forestier National
MAB: Man And Biosphere
MSA: Mutualité Sociale Agricole
ONCFS: Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF: Office Nationale des Forêts
OPIE: Office Pour l'Information Eco-Entomologique
PAC: Politique Agricole Commune
PACA: Provence-Alpes-Côte-d'Azur
PNRQ: Parc Naturel Régional du Queyras
RGA: Recensement Général Agricole
RDR: Règlement du Développement Rural
UICN: Union mondiale pour la Nature
UNESCO: United Nations for Education Science and Culture Organization
ZICO: Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZSC: Zone Spéciale de Conservation

Bibliographie

- Atelier Technique des Espaces Naturels, 1998**, Guide méthodologique des documents d'Objectifs Natura 2000, 144p.
- CERPAM, 1996**, Diagnostic pastoral de l'alpage de Ségure (Ristolas), 22 p.
- CERPAM, 1999**, Diagnostic pastoral de l'alpage de Gilly (Abriès), 24 p.
- CERPAM, 1997**, Diagnostic pastoral de l'alpage du Viso (Ristolas), 27 p.
- CERPAM, 1999**, Diagnostic pastoral sur les 2 unités pastorales de Saint-Véran , 59 p.
- CHAS Edouard, 1994**, Atlas de la flore des Hautes-Alpes, Conservatoire National Botanique Alpin de Gap – Charance, 816p.
- Commission Européenne, 1996**, manuel d'interprétation des Habitats de l'Union Européenne, 142p.
- Conservatoire Botanique de Gap Charance, 2001**, Apports de l'étude de la végétation du Parc naturel régional du Queyras pour l'aménagement du territoire et la gestion de la biodiversité, 159p.
- CORELLOU Cécile, 1998**, Diagnostic de territoire du Parc Naturel Régional du Queyras, rapport de DESS Tourisme, Culture et Développement local. Université d'Avignon. 47p.
- CRAVE, 2001**, travail préalable au document d'objectifs du site Natura 2000 PR 08 "Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre".
- DROUOT Emeric, 1999**, Documents d'objectifs Natura 2000. Vallées de la Haute Durance et du Guil. Document provisoire. Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance. 74p.
- DUQUET Marc, 1992**, Inventaire de la faune de France, Muséum National d'Histoire Naturelle, Edition Nathan. 416p.
- ECODIR, 2001**, étude préparatoire à la désignation d'une zone de protection spéciale (ZPS), 63p.
- Fédération Départementale des Groupes d'Etudes et de Développement Agricole des Hautes-Alpes, 2001**, Créations d'emplois nouveaux et amélioration des conditions de travail dans le domaine agricole, 34 p.
- Groupe Chiroptère de Provence, 2001**, campagne de prospection été 2001, consignes pour la préservation des espèces, 36p.
- LEMONNIER Michèle, 2001**, Etude des peuplements orthoptériques du site Natura 2000 PR 08 "Haut Guil Mont Viso Valpréveyre", 17p.
- Muséum d'histoire naturelle, conservatoire botanique de Porquerolles, 1995**, livre rouge de la flore menacée de France tome I : espèces prioritaires, 486p.
- Observatoire Economique des Hautes-Alpes, 1999/2000**, Panorama 05, 236p.
- OPIE/Provence – Alpes du Sud, 2001**, Etude et inventaire des lépidoptères observés sur le site Natura 2000 PR 08 "Haut Guil Mont Viso Valpréveyre".
- Parc National des Ecrins, 2000**, Document d'objectifs, site PR 02 « Lautaret – Combeynot – Ecrins », 249p.
- Parc National des Ecrins, Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés, 1995**, faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné. Atlas des vertébrés. Tome1. Poissons, Amphibiens, Reptiles, Mammifères, 303p.
- Parc National des Ecrins, Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés, 1995**, faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné, Atlas des vertébrés, Tome2, Les Oiseaux, 272p.
- Parc naturel régional du Queyras, 2001**, étude préliminaire à la protection de la vallée du Haut Guil, 89p.
- Parc naturel régional du Queyras, 2001**, Principes de gestion du Haut Guil, rapport d'accompagnement, projet de réserve naturelle Haut Guil – Mont Viso
- PONEL Philippe, 2001**, intérêt entomologique du site Natura 2000 PR 08 "Haut Guil Mont Viso Valpréveyre" (Coléoptères), 29p.



Document d'objectifs

Partie « application »

Site PR 08

"Haut-Guil - Mont Viso - Valpréveyre"

- Juin 2005 -

Opérateur local : Parc naturel régional du Queyras
Coordinateur, rédaction et cartographie : Frédéric SUBE



SOMMAIRE

I. LIAISON AVEC LA PARTIE « APPLICATIONS » DU DOCUMENT D'OBJECTIFS..... 4

1. LES ENJEUX SUR LE SITE.....	4
2. LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE.....	4

II. PRESENTATION DE LA PARTIE « APPLICATIONS » DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 6

1. ELEMENTS METHODOLOGIQUES.....	6
2. LES MESURES CONTRACTUELLES.....	6
3. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	11
4. AUTRES OUTILS EXISTANTS OU EN PROJET.....	11
5. LES EVALUATIONS D'INCIDENCES.....	11

III. LES MESURES CONTRACTUELLES..... 13

OBJECTIF N°1 : VALORISATION ET MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES MILIEUX PAR

L'AGRICULTURE ET LE PASTORALISME 13

Mesure n°1.1	16
Entretien des milieux ouverts.....	16
Mesure n°1.2	18
Rouvrir les milieux fermés et entretien de l'ouverture.....	18
Mesure n°1.3	20
Favoriser une fauche de qualité.....	20
Mesure n°1.4	23
Protéger les zones écologiquement sensibles et les espèces d'intérêt patrimonial inféodées aux milieux ouverts	23
Mesure n°1.5	27
Conduire les troupeaux, aider à la mise en place d'un plan global de gestion pastorale.....	27
Mesure n°1.6	30
Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux.....	30
Mesure n°1.7	32
Préservation et réhabilitation des éléments fixes du paysage.....	32
Mesure n°1.8	35
Mettre en place un suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluer la pertinence des mesures de gestion.....	35

OBJECTIF N°2 : MAINTIEN ET AMELIORATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS

FORESTIERS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 37

Favoriser le maintien d'arbres sénescents en vue de la création d'îlots de conservation.....	38
Mesure 2.1	39
Mise en conformité des aménagements forestiers et des Plans Simples de Gestion avec le document d'objectifs	39
Mesure 2.2.....	41
Conserver une sylviculture de qualité en faveur de la biodiversité des Cembraies et mélèzeins de l'étage subalpin	41
Mesure 2.3.....	44
Assurer quelques rares coupes de régénération sur les boisements de pin à crochets.....	44
Mesure 2.4.....	46

Conservation de la fonctionnalité biologique des pessières acidiphiles, maintien de la diversité des essences	46
Mesure 2.5.....	48
Sapinière sèche des Alpes internes.....	48
Mesure 2.6.....	49
Limiter la création de nouvelles voies de desserte à l'étage subalpin	49
Mesure 2.7.....	50
Mise en place de protocoles d'évaluation fine des pratiques pastorales aidant à la régénération des mélèzeins.....	50
Mesure 2.8.....	52
Favoriser le maintien d'arbres sénescents en vue de la création d'îlots de conservation.....	52
 OBJECTIF N°3 : CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES ZONES HUMIDES	55
Mise en place de mesures de conservation <i>in situ</i> adaptées	57
Mesure 3.1	58
Suivi et prospections d'espèces patrimoniales	58
(<i>Carex atrofisca</i> , <i>Carex microglochin</i> , <i>Carex bicolor</i>)	58
Mesure 3.2.....	60
Mise en place de mesures conservatoires concernant le pastoralisme	60
Mesure 3.3.....	62
Mise en place d'une étude comportementale des randonneurs	62
Mesure 3.4.....	63
Mise en place de mesures de conservation <i>in situ</i> adaptées	63
Mesure 3.5.....	65
Préservation et restauration des ripisylves	65
 OBJECTIF N°4 : ETUDE ET DEFINITION DE MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE DES MILIEUX ROCHEUX	67
Mesure 4.1	69
Assurer une veille écologique des milieux rocheux.....	69
Mesure 4.2	71
Approfondir les connaissances et le suivi des glaciers rocheux.....	71
 OBJECTIF N°5 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS D'ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	73
Mesure 5.1	75
Effectuer des prospections et réalisation d'une cartographie	75
(Sabot de Vénus, Astragale queue de renard, Chardon bleu des Alpes)	75
Mesure n°5.2	77
Mise en place d'un suivi et réalisation de relevés phytosociologiques	77
(Ancolie des Alpes, Sabot de vénus, Saxifrage de Vaud)	77
 OBJECTIF N°6 : MAINTIEN DE L'INTEGRITE ET DE LA FONCTIONNALITE DES HABITATS UTILISES PAR LES CHIROPTERES.....	79
Mesure 6.1	81
Prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme territoires de chasse.....	81
Mesure 6.2.....	83
Adapter les produits de traitement antiparasitaires	83
Mesure 6.3.....	85
Recenser et cartographier les cavités d'hivernage, laisser libre l'entrée des gîtes d'hivernage et de reproduction	85
Mesure 6.4.....	87
Mise en place de nichoirs à chauve-souris	87
Mesure 6.5.....	88
Nouvelles prospections (Oreillard des Alpes) et suivi des populations de chiroptères.....	88

OBJECTIF N°7 : APPROFONDISSEMENT DES CONNAISSANCES RELATIVES AUX AUTRES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRISE EN COMPTE DE LEUR PRESENCE DANS LES MODES DE GESTION	89
Mesure 7.1	91
Mettre en place des mesures favorables à la conservation de la Salamandre de Lanza	91
Mesure 7.2	93
Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place de suivis de populations de reptiles, d'amphibiens et de mollusques d'intérêt communautaire	93
Mesure 7.3	95
Effectuer des prospections et mettre en place un suivi pour le papillon Isabelle	95
Mesure 7.4	97
Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place un suivi des populations de papillons d'intérêt communautaire et patrimonial	97
Mesure 7.5	99
Protection du papillon Isabelle, des chauves-souris et autres nocturnes : améliorer la qualité des éclairages publics	99
 OBJECTIF N°8 : INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	 101
Mesure 8.1	102
Structure animatrice et chargé de mission.....	102
Mesure 8.2	103
Mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site	103
Mesure 8.3	104
Edition d'un bulletin périodique de liaison	104
Mesure 8.4	105
Réaliser une exposition tournante sur Natura 2000.....	105
Mesure 8.5	106
Réaliser un plan de communication en direction des scolaires	106
Mesure 8.6	107
Réaliser une plaquette de sensibilisation et d'information à destination des usagers	107
Mesure 8.7	108
Mise en place de la Réserve Naturelle de RistolasMont Viso.....	108
Mesure 8.8	109
Voyage d'échange d'expérience concernant des problèmes communs à différents sites	109
 <u>Synthèse budgétaire</u>	 <u>111</u>

I. Liaison avec la partie « Applications » du Document d'Objectifs

Ce document correspond à la deuxième phase d'élaboration du Document d'Objectifs.

La partie « Applications » propose des mesures de gestion contractuelles et les méthodes de suivi de l'état de conservation des habitats répondant aux objectifs retenus dans la première partie. A chaque préconisation de gestion correspond un ou plusieurs outils, un ou plusieurs partenaires potentiels et une estimation budgétaire. Aux mesures de gestion peut s'ajouter la mise en place d'un suivi scientifique de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. Des mesures transversales de communication, sensibilisation et prévention, ainsi que des mesures d'accompagnement plus vastes, sont également prévues.

Le Document d'Objectifs sera modifié ou amendé tous les six ans à compter de sa première application, et ce pour une période minimale de 30 ans.

1. Les enjeux sur le site

L'analyse du patrimoine naturel d'intérêt communautaire et de ses relations avec les activités humaines s'exerçant sur le site permet d'établir de définir les enjeux de conservation du site. L'importance d'un enjeu est évaluée en croisant les caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce (valeur, importance sur le site, état de conservation,...) avec l'importance des activités humaines et leur impact positif ou négatif, réel ou potentiel.

Finalement, l'enjeu dépend de l'état de conservation, du risque de dégradation de l'habitat ou de l'espèce d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou activités anthropiques), de la possibilité de restauration et de son importance sur le site.

Les enjeux ont été regroupés par grands types d'habitats pour lesquels les problématiques (type d'activité, nature des menaces...) sont comparables :

- les milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes) et les linéaires
- les milieux forestiers
- les zones humides (marais, mares, tourbières, cours d'eau et végétation associée)
- les milieux rocheux (éboulis, falaises, glaciers rocheux)

A ces habitats s'ajoutent des enjeux attachés à la conservation d'espèces animales et végétales présentes dans plusieurs milieux.

2. Les objectifs de gestion du site

A l'issue du travail de synthèse des données écologiques, naturalistes, socio-économiques et des différents enjeux les reliant, la liste des objectifs de gestion contractuelle a été déterminée. Elle présente de façon synthétique les objectifs majeurs quant à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le site.

Les objectifs ont été fixés de façon à prendre en compte la totalité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Chaque espèce et chaque habitat se trouve donc associé à au moins un objectif.

Les objectifs de gestion du site sont au nombre de neuf. Huit concernent la préservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniales et un objectif transversal vise à l'appropriation du site et de sa gestion par la population locale. Les quatre premiers objectifs se réfèrent à des

ensemble de milieux, et les objectifs 5, 6, 7, 8 concernent la préservation des espèces d'intérêt communautaire.

La réalisation de ces objectifs passe par l'application de mesures de gestion. Ainsi, un objectif se décline-t-il en plusieurs actions.

II. Présentation de la partie « Applications » du Document d'Objectifs

Ce document a été réalisé de manière à répondre aux dispositions décrites dans la circulaire MATE/DNP/PAP/DERF/DEPSE n°162 du 3 mai 2002 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R214-23 à R214-33 du Code Rural.

Conformément aux orientations retenues par l'Etat français dans son application de la Directive Habitat, la priorité est donnée aux mesures de nature contractuelle. Cette approche permet une meilleure appropriation de la gestion du site par les acteurs locaux. Ces mesures sont complétées par des mesures d'accompagnement.

1. Eléments méthodologiques

Principales étapes ayant mené à l'élaboration de ce document :

- Inventaire des habitats et espèces d'intérêt communautaire, évaluation de leur état de conservation et cartographie
- Insertion de chaque habitat ou espèce dans une problématique associant les enjeux sociaux, économiques et écologiques, phase de concertation, définition des objectifs de gestion
- Traduction de ces objectifs en propositions d'action : mesures de gestion, suivis, évaluations veilles écologiques, actions de communication et de sensibilisation, mesures complémentaires d'accompagnement
- Définition de cahiers des charges de contrats à proposer aux acteurs concernés, estimation des coûts de mise en place des mesures retenues (montants MAE de la Synthèse Régionale, devis, estimations simples,...)

2. Les mesures contractuelles

2.1. Présentation des fiches - action

Les fiches descriptives des actions sont regroupées par objectif. Ceux-ci ne sont pas classés par ordre d'importance. Néanmoins, au sein d'un même objectif, l'ordre de présentation des différentes mesures n'est pas anodin. Celui-ci traduit en effet, non pas une « importance croissante », ce qui serait imprécis voire inexact, mais plutôt une progression au niveau de l'impact attendu, du nombre de milieux touchés et/ou de la facilité de mise en oeuvre des mesures de gestion proposées.

Chaque fiche précise

- le type de gestion proposée,
- les habitats et espèces concernées,
- des données de contractualisation (communes concernées, surface, activités concernées, partenaires pressentis),
- un cahier des charges décrivant les engagements à respecter par le bénéficiaire (bonnes pratiques à respecter et engagements rémunérés),
- une estimation du coût des actions préconisées (seul le surcoût associé à la mise en place de la mesure peut être pris en charge),
- les indicateurs permettant le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre de la mesure.

Les types de bénéficiaires potentiels sont précisés dans chaque fiche. Le degré de précision adopté permettra de laisser libre cours à la structure animatrice d'élaborer des contrats avec les partenaires les plus adaptés pour mettre en œuvre les mesures de gestion.

2.2. Financement des mesures contractuelles

2.2.1) Bonnes pratiques ne donnant pas lieu à contrepartie financière

D'après le décret 2001-1216, les bonnes pratiques ne donnant pas lieu à contrepartie financière doivent être décrites dans le Document d'Objectifs. D'une manière générale, pour tout type d'activité, les bonnes pratiques sont le respect de la réglementation en vigueur. L'Etat devra être vigilant sur l'application des textes en accord avec la gestion environnementale préconisée dans le Document d'Objectifs.

Concernant l'agriculture, les bonnes pratiques sont mentionnées dans les cahiers des charges des mesures agri-environnementales. Ainsi, les actions donnant lieu à une contrepartie financière sont les pratiques décrites dans les cahiers de charges des mesures contractuelles.

2.2.2) Mesures de gestion contractuelles

➤ Le contrat Natura 2000

Il est passé directement entre l'Etat et le titulaire de droits réels ou personnels (propriétaires ou mandataires). Il reprend les cahiers des charges des mesures prévues par le Document d'Objectifs approuvé. Il rémunère le signataire pour les travaux et les services rendus à la collectivité sur ses parcelles. Sa durée minimale est de 5 ans. Le montant de l'aide n'est pas plafonné et peut représenter jusqu'à 100% de la dépense totale.

➤ Les contrats agro-environnementaux

Lorsque les actions déclinées dans le contrat Natura 2000 se situent dans le champ de l'agro-environnement, le contrat Natura 2000 prend la forme soit d'un CAD (Contrat d'Agriculture Durable), soit d'une MAE (Mesure agro-environnementale) hors CAD. La durée du contrat est également de 5 ans minimum. Il fait l'objet d'une bonification de 20% dans la limite du plafond communautaire.

➤ Les conventions conclues entre l'Etat et les structures collectives

Elles visent essentiellement l'animation du DOCOB, les opérations de communication et sensibilisation...

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt est le service instructeur. Les sources de financement sont multiples : elles proviennent de l'Etat français, des ministères de l'agriculture et de l'environnement (Fond de gestion des milieux naturels), et de l'Union Européenne grâce aux fonds consacrés au Règlement de Développement Rural de la Politique Agricole Commune (FEOGA section Garantie) et des Fonds Structuraux (FEDER). Pour les contrats Natura 2000, l'organisme payeur est le CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles).

Le schéma en page suivante précise les différentes sources de financement.

Politique communautaire

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Instrument financier

RDR
Règlement de développement rural

FEDER
Fonds Européen de Développement Régional

Programme communautaire

PDRN
Plan de Développement Rural National

DOCUP
Documents uniques de programmation
Objectifs 1 et 2

Cofinancement français

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales

Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Fond de Gestion des Milieux Naturels

Outils contractuels pour la gestion des sites Natura 2000

Contrats agro-environnementaux
(CAD ou MAE hors CAD)

5 ans
+ 20%

Mesures de gestion forestière liées à la production

10 ans
+ 10%

Plafond :
120 €/ha/an

Mesures de gestion forestière spécifiques Natura 2000

10 ans
+ 10%

Pas de plafond

Contrats Natura 2000

5 ans

Pas de plafond

Actions transversales
Animation
Communication
Valorisation
Investissement

Convention

Coordination, suivi des mesures

CNASEA : organisme payeur

T G

Les sources de financement

NB : Les collectivités territoriales (communes, Région ...) peuvent financer une partie des actions. Elles marquent ainsi leur volonté de participer au réseau Natura.

- Echelle de cartographie des habitats d'intérêt communautaire et parcelle cadastrale

L'échelle de réalisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire ne permet pas de faire apparaître certains milieux très localisés. Les milieux similaires aux espaces sur lesquels sont préconisés des mesures de gestion sont concernés par les mêmes mesures.

Une parcelle cadastrale peut n'être concernée qu'en partie par un habitat d'intérêt communautaire, le financement Natura 2000 s'appliquerait à l'ensemble de la parcelle à condition que l'habitat d'intérêt communautaire occupe plus de la moitié de la parcelle.

- Espèces d'intérêt patrimonial

Les objectifs de gestion du site ont été définis de manière à prendre en compte la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Il est cependant vivement conseillé de veiller au bon état de conservation des populations d'espèces d'intérêt patrimonial (en particulier des espèces végétales endémiques inféodées aux milieux rocheux ayant justifié le classement de la zone dans le réseau Natura 2000).

De plus, les espèces d'intérêt patrimonial peuvent être caractéristiques d'un habitat d'intérêt communautaire, leur suivi permet de mesurer l'état de conservation de cet habitat.

Les itinéraires techniques seront donc déterminés selon les populations d'espèces d'intérêt patrimonial en présence.

- Financement des mesures hors du site

Certains objectifs appellent l'application de mesures de gestion hors du site et/ou la maîtrise d'activités hors périmètre pouvant affecter l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Des facteurs extérieurs au site conditionnent la réalisation de certains objectifs, ils sont mentionnés dans ce document.

Il n'existe pas encore de précision sur les mesures de gestion hors site en ce qui concerne la réglementation et le financement.

La conservation des populations de chiroptères recensées sur le site appelle à la mise en œuvre de mesure de gestion à l'extérieur du périmètre (cf. Objectif 6). Ces mesures hors sites ne seraient pas finançables sur la ligne budgétaire Natura 2000 du Fond de Gestion des Milieux Naturels. Un financement serait envisageable sur une autre ligne de ce fond à condition que ces mesures soient bien définies et leur coût chiffré.

- Limites du site

Un agriculteur dont l'exploitation est à cheval sur la limite du site, ne bénéficiera de la bonification Natura 2000 que sur la surface de l'exploitation se trouvant dans le site.

2.3. Les partenaires

Liste des contractants potentiels

➤ Communes et structures intercommunales

Huit communes appartiennent à deux établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Structures intercommunales	Communes
Communauté de communes du Guillestrois	Guillestre
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras	Ristolas
	Abriès
	Aiguilles
	Château Ville-Vieille
	Molines
	St Véran
	Ceillac

➤ Groupements Pastoraux et Associations Foncières Pastorales

Commune de l'AFP	Zone de compétences	Utilisateurs	Président
Ristolas	alpage	2 éleveurs locaux, 5 éleveurs transhumants	Frédéric BUES
Abriès	Prairie de fauche, parcours, alpage	4 éleveurs locaux	Yves GOIC
Aiguilles	alpage	4 éleveurs locaux	Jean TONDA
Château Ville-Vieille	alpage	/	Oscar MONNET
St Véran	alpage	3 éleveurs dont 2 GAEC, plus de 200 propriétaires, 60% à la commune	Gilles MATHIEU

Commune	Nom du GP	Composition	Président
Aiguilles	GP de Chalvet	5 éleveurs (de l'Embrunais-Gapençais) 240 bovins	Roger CHAIX
	GP de Peynin	2 éleveurs 1500 ovins	Bruno SALLE
Ristolas	GP de Pelvas	GAEC de Jassaygue Un éleveur transhumant 1400 ovins	Jean-Claude BUES
Abriès	GP du Bric Bouchet	4 éleveurs, 2200 ovins pour 200 000 jours pâturage : 2 des Hautes-Alpes 2 des Bouches du Rhône	Laurent QUEYRAS
	GP de Gilly	12 éleveurs bovins 3 d'Abriès 8 des Hautes-Alpes 3 des Alpes de Haute-Provence	Guy REYNAUD
	GP du Bric froid	4200 ovins en deux alpages	René ROUX
Molines	GP de l'Alpe Agnel	4 éleveurs ovins et un transhumant (du 05)	Francis M ARTIN
	GP de Vallon Agnel	4 éleveurs locaux et 5 transhumants	Francis BLANC
Guillestre	GP de Cugulet	4 éleveurs locaux et 3 éleveurs du département 1200 ovins	Désiré GARNIER

Soit 9 groupements pastoraux, susceptibles de contractualiser des mesures agri-environnementales, sur une partie de leur territoire.

➤ Autres partenaires (liste non exhaustive)

Autres partenaires publics	Autres partenaires privés
AAPPMA(s) ACCA(s) CBNA Gap Charance CDT CERPAM Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes Conseil Général des Hautes-Alpes Conseil Régional PACA CRPF CSP DRIRE DDE DDJS ONF ONCFS RTM Universités	ACSSQ Agriculteurs individuels ASPTT CAF Club départemental de spéléologie CEEP Fédération départementale des chasseurs 05 FF course d'orientation FF cyclisme (Comité départemental) FFME (Comité départemental) FFRP (Comité départemental) FF spéléologie GCP OPIE Provence OTSI Propriétaires fonciers Stations de sports d'hiver Syndicats des propriétaires forestiers

3. Les mesures d'accompagnement

Elles s'ajoutent aux neuf objectifs de gestion. Les mesures d'accompagnement permettront d'intégrer à tout projet de sensibilisation à l'environnement des informations sur le site Natura 2000.

Certaines de ces mesures consistent en la mise en place de dispositifs de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire sur certains secteurs du site (réserve naturelle sur le haut Guil, arrêté préfectoral de protection de biotope sur le vallon de Bouchouse, réserve de biosphère sur l'ensemble du PNR et des communes périphériques).

4. Autres outils existants ou en projet

- **Parc naturel régional du Queyras (date de création : 1977)**
- **Projet de réserve naturelle « Ristolas Mont-Viso » (environ 2350 ha) (procédure de classement en cours)**
- **Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur la vallée des lacs (vallon de Bouchouse) (projet)**
- **Sites inscrits**
 - Sommet Bucher (1939)
 - Petit belvédère du Mont-Viso (1939)

5. Les évaluations d'incidences

5.1 Les projets concernés

L'article R414-4 du code de l'environnement fixe le cadre général du régime de l'évaluation des incidences.

Les projets soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 sont :

- les projets soumis à autorisation de la loi sur l'eau,
- les projets soumis à autorisation des parcs nationaux, réserve naturelle ou sites classés,
- les projets soumis à autorisation ou approbation et soumis à étude ou notice d'impact,
- les projets dispensés d'études ou notice d'impacts et désignés par une liste définie par arrêté préfectoral. Un arrêté préfectoral pourra être pris pour chaque site Natura 2000 ou pour plusieurs sites du département des Hautes-Alpes. Cette liste comprend notamment les projets de travaux tels que définis aux articles 3 et 4 du décret n°77 – 1141 du 12 octobre 1977 modifié.

En ce qui concerne les projets hors site Natura 2000, ces projets ne devront pas affecter de façon notable le site. Le cas échéant, les dispositions seront les mêmes que pour des projets situés en site Natura 2000.

5.2 Contenu de l'évaluation des incidences

L'étude d'évaluation des incidences de projet au titre Natura 2000 peut être rassemblée dans un document unique (étude d'impact, notice d'impact ou d'incidences) dès lors que le chapitre relatif aux incidences Natura 2000 y est clairement identifié.

Le contenu de l'étude d'incidence est précisé par le décret du 20 décembre 2001 (article R. 214.36 du Code Rural). La méthodologie est définie dans un guide méthodologique élaboré sous la responsabilité du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000, en application de l'article L 414.4 du Code de l'Environnement).

5.3 Régimes d'autorisation et de dispenses

L'autorité compétente ne peut autoriser ou approuver le projet s'il résulte de l'évaluation que sa réalisation porte atteinte à l'état de conservation du site (article L 414.4 du Code de l'Environnement).

Toutefois, certaines exceptions peuvent être faites et des autorisations accordées par l'autorité compétente :

- pour des raisons impératives d'intérêt public, dans ce cas, des mesures compensatoires sont prises pour maintenir la cohérence globale du réseau Natura 2000.
- pour des motifs liés à la santé ou la sécurité publique ou pour d'autres raisons d'intérêt public après avis de la Commission européenne si le projet affecte des Habitats ou espèces d'intérêt communautaire prioritaire.

III. Les mesures contractuelles

Objectif n°1 : Valorisation et maintien de l'ouverture des milieux par l'agriculture et le pastoralisme

1. Enjeux

Biodiversité
Paysage et patrimoine
Agriculture de montagne et déprise agricole

Entretien des milieux
Connaissances scientifiques

Les milieux ouverts (pelouses) et semi-ouverts (landes) du site présentent un enjeu majeur : sur des surfaces considérables, ils représentent une grande diversité d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Cette biodiversité est étroitement liée aux activités agricoles et pastorales pratiquées sur le site qui façonnent le paysage, entretiennent les milieux, et jouent un rôle socio-économique essentiel dans cette zone marquée par les contraintes naturelles.

La régression de l'activité agricole sur le territoire, outre ses conséquences en terme d'emploi et d'équilibre social du Queyras, engendre certaines préoccupations en terme de mutation des espaces et d'altération conséquente de leur qualité biologique et paysagère. Les pratiques agropastorales ont une incidence directe sur l'état de conservation des habitats et des espèces. Les risques de dégradation sont surtout liés à l'abandon de ces pratiques (fauche et pâturage) avec la déprise agricole. Cependant, un risque plus diffus existe également, lié à l'intensification de certaines pratiques dans les zones de replats, privilégiés car plus accessibles.

La gestion raisonnée du **pâturage** en montagne participe à la protection de la biodiversité par son action positive sur la richesse floristique des alpages (maintien des milieux ouverts, pression sélective source de diversité biologique,...). Celui-ci représente par ailleurs un puissant outil d'entretien des milieux (paysage, prévention des avalanches et des incendies).

En raison de son altitude moyenne élevée, le Queyras représente un des derniers bastions français de **prairies de fauche d'altitude** (à partir de 1700 m). La diversité du cortège floristique de ces prairies permet d'étaler la production de foin. On note par ailleurs le rôle essentiel des prairies de fauches au niveau entretien du paysage et qualité du cadre de vie. Au niveau paysager, les diverses floraisons du printemps sur des prairies entretenues et dessinées par les canaux d'irrigation constituent un point fort. Par ailleurs, la fauche joue un rôle de protection contre le feu et contribue, tout comme le pâturage, à diminuer les risques d'avalanche.

Les pratiques traditionnelles mises en œuvre par les agriculteurs du Queyras sont, par leur caractère extensif, favorables à l'expression de la biodiversité. L'enjeu n'est donc pas dans l'immédiat dans une mutation des pratiques. Les difficultés d'exploitation des prairies de fauche vont contre la pérennisation de l'agriculture, de même que la diminution du nombre d'agriculteurs incarne la menace première à la conservation des prairies de fauche. Mettre en œuvre des actions face à cette double menace constitue dès lors un enjeu majeur.

Un dernier enjeu concerne l'acquisition de connaissances supplémentaires sur une faune et une flore qui se caractérisent par leur richesse et la présence d'espèces endémiques.

2. Objectifs

Les mesures de gestion préconisées par ce document visent :

- **A réouvrir des milieux en déprise** plus ou moins refermés,
- **A l'entretien des milieux ouverts** par des pratiques agricoles et pastorales adaptées.
- **Au maintien de la biodiversité** et à **l'entretien des paysages** en favorisant une fauche de qualité et en préconisant des mesures concernant la préservation et la réhabilitation des éléments fixes structurant du paysage (haies, canaux, murets).
- **A protéger les zones écologiquement sensibles et les espèces d'intérêt patrimonial inféodées aux milieux ouverts.** Il est préconisé la mise en place d'une gestion fine du pâturage qui s'appuie sur un plan global de gestion de la ressource pastorale.
- **A maintenir l'activité pastorale**, dont les conséquences économiques, sociales et écologiques sont importantes. Les mesures proposées viseront à aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux.
- **Répondre à un besoin de connaissances complémentaires.** Il sera envisagé un suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts. Cela permettra également d'évaluer la pertinence des mesures de gestion.

3. Habitats concernés

Habitats concernés par l'Objectif 1 :

Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bords de torrents	32
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215
6410	Prairie humide à Molinie	6
6520	Prairies de fauche de montagne	71
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de D.	165
7240	Formations pionnières alpines	13
8110	Eboulis siliceux	367
8120	Eboulis calcaires et schisto-calcaires	1378
8130	Eboulis méditerranéens	40
8210	Végétation chasmophytique sur calcaire	1837
8220	Végétation chasmophytique sur silice	223
Total :		7851

On observe des modes de fonctionnement distincts concernant différents habitats :

- A l'étage subalpin (jusqu'à 1900m) dans les vallées, l'activité dominante est la fauche et le pastoralisme bovin, qui sont pratiqués sur les pelouses mésophiles/sèches et les prairies de fauche, milieux d'importance pour de nombreuses espèces.
- Plus en altitude, le pastoralisme ovin, marqué par la pratique de la transhumance, s'exerce sur de vastes alpages présentant des faciès très divers, abritant une faune et une flore variées et originales dont il contribue au maintien, et dont le rôle dans l'identité paysagère du site est important.
- Sur ces deux habitats ouverts progresse un troisième type d'habitat dit « semi-ouvert », dont l'enjeu est moindre : les landes. Leur présence résulte de l'abandon de l'utilisation des pelouses, et ne sont de ce fait pas menacées, ni tributaires d'une gestion active.

- Sur les adrets de l'étage montagnard et subalpin se développe la prairie humide, très appauvrie par rapport à celles de la plaine. Elle représente certes un intérêt local notable, mais abritent assez peu d'espèces réellement menacées et qui ne sont pas caractéristiques des unités auxquelles elles appartiennent.
- Sur les zones humides, il est nécessaire de raisonner les pratiques agricoles et pastorales pour permettre un bon état de conservation de ces habitats.

NB : A ces milieux en interaction avec les activités agricoles s'ajoute le mélèzin localement pâturé dont la gestion sera abordée au niveau de l'Objectif 2.

4. Espèces concernées

Espèces de la Directive Habitat présentes dans les milieux ouverts et semi-ouverts

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Saxifrage de Vaud
	Animales	Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Léopard des murailles, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Vespère de Savi, Sérotine de Nilsson, Oreillards, Bouquetin
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica, Edelweiss, Gentiane, Lycopode, Lis martagon, Génépi jaune
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant Ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crève à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

5. Mesures de gestion et coûts annuels

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global annuel en K€
1.1	Entretien des milieux ouverts	100
1.2	Réouvrir les milieux fermés et entretien de l'ouverture	20
1.3	Favoriser une fauche de qualité	20
1.4	Protéger les zones écologiquement sensibles et les espèces d'intérêt patrimonial inféodées aux milieux ouverts	18
1.5	Conduire les troupeaux, aider à la mise en place d'un plan global de gestion pastorale	10
1.6	Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux	25
1.7	Préservation et réhabilitation des éléments fixes du paysage	10
1.8	Mettre en place un suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluer la pertinence des mesures de gestion	8

Montant global de l'objectif 1	211
---------------------------------------	------------

Mesure n°1.1 Entretien des milieux ouverts

Gestion proposée

Maintenir l'ouverture des milieux par différents types de gestion du pâturage, ouvrir des milieux peu embroussaillés.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée en hectare
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215
6410	Prairie humide à Molinie	6

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Saxifrage de Vaud
	Animales	Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Léopard des murailles, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Bouquetin
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica, Edelweiss, Gentiane, Lycopode, Lis martagon
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crève à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	Agriculteurs, groupements pastoraux, AFP, communes

Cahier des charges

Actions agro-environnementales / N2000

Voir les cahiers des charges des mesures agri-environnementales de la synthèse régionale, le conseiller agricole choisira avec le gestionnaire du site la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Mesures principales :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1903 : gestion du pâturage (recouvrement arbustif < 30 %)	A90	Entretien des parcours (PHAE)	57	20 %
	B22-B24-B26	Parcs clôturés avec dépose annuelle, ovins-caprins, selon note de contrainte	117- 137- 158	0%
	B23-B25-B27	Parcs clôturés avec dépose annuelle, bovins-équins, selon note de contrainte	58- 68- 79	20 %
	C00-C01-C02	Elimination des refus de pâturage ou/et nettoyage des surfaces à fort enjeu écologique en fin de saison pastorale (mesure complémentaire)	137-175-213	20%

Mesures complémentaires :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1903 : gestion du pâturage (recouvrement arbustif < 30 %)	B12-B14-B16	Parcs clôturés fixes, ovins-caprins, selon note de contrainte	81- 91- 102	0%
	B13-B15-B17	Parcs clôturés fixes, Bovins-équins, selon note de contrainte	40-45-51	20%

Analyser les enjeux propres à chaque alpage, à chaque exploitation, prendre en compte les projets des utilisateurs et des propriétaires ainsi que les enjeux de conservation des habitats.
Affiner les cahiers des charges et le montant de l'aide en fonction des caractéristiques des parcelles.
Veiller au maintien d'une mosaïque de différentes formations (pelouses, fourrés, prairies), en particulier des formations d'intérêt communautaire.

Ces mesures agro-environnementales sont issues de la synthèse régionale PACA. Elles sont donc validées par l'Europe et peuvent être utilisables hors CAD dans la mesure où un financeur local amène le financement national.

Indicateurs de suivi de la mesure
--

Surface contractualisée.

Nombre de contrats contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Remarques

C'est la mesure "minimale" à mettre en application, à défaut d'aller plus loin dans la démarche conservatrice. Il s'agit d'assurer le maintien en état des surfaces en herbe existantes.

L'intérêt de cette mesure est de restaurer certains parcours, de constituer une ressource supplémentaire et de réhabiliter certains habitats qui tendent à se fermer. Cette mesure assure une bonne gestion du territoire notamment aux abords des villages afin de limiter le risque d'incendies (adret du Queyras) grâce à un entretien efficace des versants secs à forte dynamique d'embroussaillage.

Mesure n°1.2

Rouvrir les milieux fermés et entretien de l'ouverture

Gestion proposée

Maintenir l'ouverture des milieux et / ou rouvrir des milieux embroussaillés. Réutiliser les milieux en dynamique de déprise.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée en hectare
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Saxifrage de Vaud
	Animales	Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Coronelle lisse, Lézard des murailles, Murin à moustaches, Bouquetin
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica, Edelweiss, Gentiane, Lycopode, Lis martagon
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant Ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	Agriculteurs, groupements pastoraux, AFP, communes

Cahier des charges

Actions agro-environnementales / N2000

Voir les cahiers des charges des mesures agri-environnementales de la synthèse régionale, le conseiller agricole choisira avec le gestionnaire du site la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Mesures principales :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1901 : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (recouvrement ligneux au sol > 30%)	A11	Ouverture dès la première année en secteur de déprise	274	20%
1902 : Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (recouvrement ligneux au sol < 30 %)	A11	Ouverture dès la première année en secteur de déprise	129	20%
1902 : Entretien de l'ouverture par un pâturage raisonné (recouvrement ligneux au sol > 20 %)	A30-A31-A32	Ralentissement de la dynamique d'embroussaillage selon la note de contrainte	57- 80- 103	20%
	A40-A41-A42	Stabilisation du niveau d'embroussaillage selon la note de contrainte	84- 114- 145	20%

Mesures complémentaires :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1901 : Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture (recouvrement ligneux au sol > 30%)	A21	Ouverture progressive mais en secteur de déprise	259	20%
1902 : Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée et maintien de l'ouverture (recouvrement ligneux au sol < 30 %)	A21	Ouverture progressive mais en secteur de déprise	117	20%
1902 : Entretien de l'ouverture par un pâturage raisonné (recouvrement ligneux au sol > 20%)	A50-A51-A52	Régression progressive de la végétation arbustive selon la note de contrainte	163- 188- 213	20%
	A60-A61-A62	Contrôle annuel du phytovolume arbustif sous un seuil critique selon la note de contrainte	153- 214- 274	20%
1905 : Ecobuage raisonné	A00	Ecobuage raisonné (brûlage dirigé) si action convenable pour le milieu	53	20%

Clauses spécifiques

Etablir un plan de débroussaillage des parcelles.

Veiller au maintien d'une mosaïque de différents types de pelouses et landes d'intérêt communautaire.

Possibilité de maintenir quelques arbres pour l'abri du troupeau (sylvopastoralisme).

L'écobuage raisonné est à mener à titre expérimental sur des genévriers communs, à éviter sur les habitats (destruction de l'entomofaune et de la ponte). Il doit impérativement faire l'objet d'un suivi.

Mesures agro-environnementales hors CAD

Ces mesures agro-environnementales sont issues de la synthèse régionale PACA. Elles sont donc validées par l'Europe et peuvent être utilisables hors CAD dans la mesure où un financeur local amène le financement national.

Indicateurs de suivi de la mesure

Surface contractualisée.

Nombre de contrats contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Mesure n°1.3
Favoriser une fauche de qualité

Gestion proposée

Entretien des prairies par la fauche, tout en veillant au maintien de la biodiversité.
Adopter un mode d'utilisation de la parcelle raisonné en fonction de la gestion des espèces naturelles présentes.
Permettre une prise de conscience du caractère exceptionnel des prairies de fauche du Queyras.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée en hectare
6210	Formations herbeuses sèches	215
6520	Prairies de fauche de montagne	71

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard
	Animales	Azuré du Serpolet, Semi-Apollon, Coronelle lisse, Lézard des murailles
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Gentiane, Lis martagon
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant Ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	Agriculteurs, AFP, communes

Cahier des charges

Actions agro-environnementales / N2000

Voir les cahiers des charges des mesures agri-environnementales de la synthèse régionale, le conseiller agricole choisira avec le gestionnaire du site la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Mesures principales :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1806 : Entretien des prairies fraîches ou humides à orchidées ou autres prairies identifiées comme milieux remarquables	F20	Entretien des prairies d'altitude	164	20%
1601 : Utilisation tardive de la parcelle	A20	Après le 30 juin	91	20%
	A30	Après le 20 juillet	152	20%
	A40	Après le 15 août	175	20%
2001	A10	Gestion extensive de la prairie par la fauche	91	20%
	A11	Idem A10 mais ovins	109	0%

Mesures complémentaires :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1806 : Remise en état et entretien de prairies d'altitude	F30	Fauche mécanisée	277	20%
1806 : Remise en état et entretien de prairies d'altitude	F31	Fauche à la motofaucheuse	320	20%
1603	A00	Fauche du centre vers la périphérie	30	20%

Clauses spécifiques

Date de la fauche à déterminer afin de laisser certaines plantes achever leur cycle et assurer leur reproduction (espèces d'intérêt patrimonial).

Mesures agro-environnementales hors CAD

Ces mesures agro-environnementales sont issues de la synthèse régionale PACA. Elles sont donc validées par l'Europe et peuvent être utilisables hors CAD dans la mesure où un financeur local amène le financement national.

Indicateurs de suivi de la mesure

Surface contractualisée.

Nombre de contrats contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Remarques

Les prairies permanentes, dont font partie les prairies de fauche, appelées aussi prairies naturelles, sont des surfaces couvertes en permanence de plantes herbacées qui sont fauchées ou pâturées.

La régression de l'activité agricole sur le territoire engendre certaines préoccupations en terme de mutation de l'espace. Pour l'importance de l'impact humain et l'exceptionnelle valeur patrimoniale, les prairies permanentes de fauche constituent un enjeu majeur.

Elles offrent une très large gamme de ressources et constituent une formidable source de diversité entomologique. Les prospections dans le cadre de Natura 2000 démontrent l'intérêt entomologique considérable de ces milieux et met en évidence le grand nombre d'espèces d'intérêt patrimonial (15%). Certaines espèces (de la famille des Pterophoridae) sont utilisées comme bio-indicateur susceptible d'estimer la valeur biologique du milieu. Leur présence démontre la qualité des milieux les abritant et leur bon état de conservation.

L'habitat prairie de fauche abrite dans le Queyras une diversité floristique conséquente, qui entretient elle-même une diversité entomologique. On y dénombre au moins 80 espèces différentes sur 100 m². La diversité floristique y est exceptionnelle.

Compte tenu de l'évolution de l'agriculture de montagne, les prairies de fauche seront de plus en plus rares. Toute modification de ce mode de gestion tend à établir un autre état qui se solde par l'étiollement de la formation initiale, et à terme évoluer vers la fermeture du milieu.

En adret, l'abandon des canaux d'irrigation a entraîné une modification de la composition floristique des prairies qui deviennent de plus en plus xériques et sont envahies par les arbustes épineux.

Le Queyras représente un des derniers bastions français de prairies de fauche d'altitude (>1700m), avec le secteur du Lautaret dans les Ecrins et de la Haute-Maurienne.

Mesure n°1.4
Protéger les zones écologiquement sensibles et les espèces d'intérêt patrimonial
inféodées aux milieux ouverts

Gestion proposée

Mettre en place une gestion fine du pâturage permettant la préservation des zones et des espèces d'intérêt patrimonial (report et défens).

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bords de torrents	32
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215
6410	Prairie humide à Molinie	6
6520	Prairies de fauche de montagne	71
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de D.	165
7240	Formations pionnières alpines	13
8110	Eboulis siliceux	367
8120	Eboulis calcaires et schisto-calcaires	1378
8130	Eboulis méditerranéens	40
8210	Végétation chasmophytique sur calcaire	1837
8220	Végétation chasmophytique sur silice	223

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Saxifrage de Vaud
	Animales	Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Léopard des murailles, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Vespère de Savi, Sérotine de Nilsson, Oreillards, Bouquetin
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica, Edelweiss, Gentiane, Lycopode, Lis martagon, Gémépi jaune
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant Ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme, loisirs de pleine nature
Partenaires pressentis	Agriculteurs, groupements pastoraux, AFP, partenaires scientifiques

Cahier des charges

Actions agro-environnementales / N2000

Voir les cahiers des charges des mesures agri-environnementales de la synthèse régionale, le conseiller agricole choisira avec le gestionnaire du site la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Mesures principales :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1805	A00	Non utilisation de milieux fragiles	121	20 %
1601 Utilisation tardive de la parcelle	A50	Pour les pelouses sèches et les surfaces en herbe peu productives	68	20 %
	B33-B35-B37	Parcs mobiles tournants de contention sur secteurs localisés à haute sensibilité (Bovins-équins)	69-80-91	20%
1903 : gestion fine du pâturage, prise en compte de zones pastorales sensibles à protéger	B32-B34-B36	Parcs mobiles tournants de contention sur secteurs localisés à haute sensibilité (ovins-caprins)	137-160-183	0%
	C00-C01-C02	Option à 1903 A11 B12/13/22/23 B40/41/50/51 B60/61/70/71 : idem A50 mais par fauche ou gyrobroyage 2 fois sur les 5 ans du contrat .	137-175-213	20 %

Mesures concernant les tourbières, zones humides,... :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1806				
Limitation de la fertilisation et/ou limitation du chargement et/ou limitation d'autres modes de gestion	C10	Sur tourbières	230	20 %
	C20	Sur la zone périphérique à la tourbière	112	20 %
	D10	Pâturage extensif sur 8 mois des marais	76	20 %
	B00	Roselières	80	20 %
	F 10	Entretien des zones humides	164	20 %

Mesures complémentaires :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
	B41- B43- B45	Mise en défens permanent de zones pastorales sensibles à protéger par clôtures fixes (bovins-équins)	76-92-107	20%
	B50- B52- B54	Mise en défens permanent de zones pastorales sensibles à protéger avec pose et dépose annuelles imposées (ovins-caprins)	152-183-213	20 %
	B51- B53- B55	Mise en défens permanent de zones pastorales sensibles à protéger avec pose et dépose annuelles imposées (bovins-équins)	101-131-160	20%
	A20- A21- A22	Mise en défens permanent de zones pastorales sensibles à protéger par gardiennage dirigé du troupeau (ovins-caprins)	41-61-81	20%
	A30- A 31- A32	Mise en défens permanent de zones pastorales sensibles à protéger par gardiennage dirigé du troupeau (bovins-équins)	24-42-60	20%
	A40- A41- A42	Report de la saison pastorale optimale à une autre. Mise en défens par gardiennage dirigé du troupeau	28-38-48	20 %
	B60- B62- B64	Report de la saison pastorale optimale à une autre. Mise en défens par clôtures fixes (ovins-caprins)	99-114-130	20 %
	B61- B63- B65	Idem B60 mais Bovins-equins	61-76-91	20 %
	B70- B72- B74	Report de la saison pastorale optimale à une autre. Mise en défens avec pose et dépose annuelles imposées (ovins-caprins)	135-160-185	20 %
	B71- B73- B75	Idem B70 mais Bovins-equins	79-99-119	20 %
	A60- A61- A62	Option à 1903 A11 B12/13/22/23: élimination des refus de pâturage et /ou nettoyage des surfaces en fin de saison pastoral avec recours à une autre espèce animale complémentaire à la principale	58- 66-75	20 %

Clauses spécifiques

Affiner les cahier des charges et le montant de l'aide en fonction des caractéristiques des parcelles.
Mise en défens des habitats potentiels de reproduction de l'avifaune ; éviter le stationnement des troupeaux sur les zones sensibles telles que les Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall, les éboulis.

Mesures agro-environnementales hors CAD

Ces mesures agro-environnementales sont issues de la synthèse régionale PACA. Elles sont donc validées par l'Europe et peuvent être utilisables hors CAD dans la mesure où un financeur local amène le financement national.

Indicateurs de suivi de la mesure

Surface contractualisée.

Nombre de contrats contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Remarques

Au préalable, le gestionnaire aura défini et localisé de manière précise les secteurs à forts enjeux patrimoniaux. Il concentrera ses efforts sur les habitats où les menaces sont clairement identifiées et sur les milieux les plus fragiles et les plus rares.

Mesure n°1.5
Conduire les troupeaux, aider à la mise en place d'un plan global de gestion pastorale

Gestion proposée

Mesure de gestion globale visant à gérer au mieux la ressource pastorale et à favoriser la conservation voire le développement des milieux ouverts d'intérêt communautaire.
 Il s'agit également de permettre une meilleure communication entre les bergers et une protection efficace contre la prédation.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bords de torrents	32
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215
6410	Prairie humide à Molinie	6
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
7240	Formations pionnières alpines	13
8110	Eboulis siliceux	367
8120	Eboulis calcaires et schisto-calcaires	1378
8130	Eboulis méditerranéens	40

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Saxifrage de Vaud
	Animales	Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Lézard des murailles, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi, Bouquetin
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica, Edelweiss, Gentiane, Lycopode, Lis martagon
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant Ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme, loisirs de pleine nature
Partenaires pressentis	Agriculteurs, groupements pastoraux, AFP

Cahier des charges

Actions agro-environnementales / N2000

Voir les cahiers des charges des mesures CAD, le conseiller agricole choisira la ou les mesures les plus appropriées à chaque parcelle :

Mesures principales :

Code mesure		Intitulé	Aide en €/ha/an	
			EAE	Bonification Natura 2000
1907	A00	Application d'un plan global de gestion pastorale à l'ensemble de l'unité pastorale, sur la base d'un diagnostic multi-enjeux préalable < 500 ha	13	20%
	A01	Idem A70 avec pour l'unité pastorale de 500 à 750 ha	10	20%
	A02	Idem A70 avec alpage > 750 ha	6	20%
1903	A80	Option à 1903 A70/71/72 : diminution du chargement animal par réduction de l'effectif du troupeau	4	20%
	A81-A83-A85	Option à 1903 A70/71/72 : diminution du chargement animal par réduction de la durée de pâturage	33-38-43	20%

Le plan global de gestion pastorale définit un circuit de pâturage et la pression pastorale en fonction d'un diagnostic multi-enjeux. Il doit tenir compte des objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial.

Il est possible d'utiliser séparément en mélange ou en succession des ovins, bovins, caprins, équins, des troupeaux locaux et/ou transhumants.

Il conviendra de gérer au mieux la ressource pastorale en évitant :

- ✓ le surpâturage localisé
- ✓ la sur ou sous utilisation des pâturages

En favorisant la régénération de la végétation de ces pelouses par la mise en place :

- ✓ d'échanges de surface entre communes
- ✓ de rotation de plusieurs parcelles d'un même secteur sur une même année
- ✓ de rotation de pâturage d'un même secteur tous les 2 à 4 ans
- ✓ de report de pâturage à l'automne
- ✓ de pâturage de fin de printemps ou de début d'été

Compléments concernant la gestion des pelouses calcaires alpines (habitat 6170)

- Le pâturage joue un rôle essentiel dans le blocage des processus dynamiques en maintenant un fort degré d'ouverture et en accentuant la disposition en gradins. Ces versants sont pâturés en début d'estive (fin juin, début juillet) et doivent être réservés à des ovins. Sur les pentes les plus

accusées, les pelouses en gradins doivent être pâturées avec prudence, à une seule période de l'année, à la montée en évitant les passages répétitifs. Le troupeau doit être contrôlé, afin notamment d'éviter le raclage complet sur ces milieux fragiles.

- Ces pelouses sont considérées comme quasi permanentes. Cet habitat peut donc se maintenir par le pâturage ponctuel d'herbivores sauvages. Seule montée trop précoce des ovins doit être évitée afin de laisser la ressource pastorale se développer. Il est également important de prendre en compte l'existence de populations de prédateurs sauvages (loup) qui peuvent entraver et rendre dangereuses les couchades en crêtes lorsque celles-ci surplombent une falaise.
- En certains secteurs, la fréquence et l'intensité du pâturage sur ces herbages de qualité limite la tendance à la reforestation.
- Le maintien de ces pelouses passe par des mesures de gestion visant à optimiser la pression pastorale et à éviter l'installation de nardaies ou la régression vers un habitat plus pauvre, conséquence directe d'un surpâturage.
- Les espèces qui constituent la pelouse sont très appétantes et très tardives : il est important d'empêcher les ovins de monter trop tôt dans la saison pour laisser la ressource pastorale se développer et les cycles de végétation se dérouler (risque de déprimage). Il faut également contrôler la durée du pâturage et le chargement afin de ne pas dégrader les ressources. Compte tenu de l'ensemble de ces réflexions, il est préconisé une conduite de gardiennage pour limiter les séjours dans les zones de plateau et de combe à neige (lieux de nidification du lagopède), à partir du mois d'août. La montée trop précoce du troupeau peut perturber la réussite de la couvaison.

Mesures agro-environnementales hors CAD

Ces mesures agro-environnementales sont issues de la synthèse régionale PACA. Elles sont donc validées par l'Europe et peuvent être utilisables hors CAD dans la mesure où un financeur local amène le financement national.

Indicateurs de suivi de la mesure

Surface contractualisée.

Nombre de contrats contractualisés, comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Remarques

Certains alpages du site sont soumis à de fortes contraintes. A la topographie parfois difficile, s'ajoutent la fréquentation touristique (unité pastorale du col Vieux), le manque de desserte (alpage de Pelvas), la diminution de la ressource herbagère (alpage du Viso). Certains alpages cumulent même plusieurs handicaps, c'est notamment le cas du Viso.

Sur ce dernier, le Parc du Queyras et la commune de Ristolas ont déposé un dossier de réserve naturelle nationale. Ce projet concerne l'intégralité de l'alpage du cirque du Viso. Le futur plan de gestion de la réserve naturelle reprendra les préconisations du document d'objectifs, tout en allant plus loin dans la démarche de protection de l'environnement. L'exigence d'un tel outil réglementaire qu'est la réserve naturelle trouve ici dans le document d'objectifs une complémentarité avec la mise en place de l'outil contractuel qu'est Natura 2000.

Cette mesure qui établit un diagnostic préalable est beaucoup plus lourde à mettre en œuvre que les précédentes, mais trouve ici son application avec la création de la réserve naturelle sur le Haut Guil.

Mesure n°1.6
Aider à la création, l'acquisition ou l'amélioration d'équipements pastoraux

Gestion proposée

Mesure favorisant le maintien de l'activité pastorale, favorable à la conservation de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Cette mesure concerne les équipements pastoraux tels que les points d'eau, clôtures, franchissements de clôtures ...

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bords de torrents	32
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215
6410	Prairie humide à Molinie	6
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
7240	Formations pionnières alpines	13

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Saxifrage de Vaud
	Animales	Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Léopard des murailles, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Vespère de Savi, Sérotine de Nilsson, Bouquetin
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica, Edelweiss, Gentiane, Lycopode, Lis martagon
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Tétralyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	Agriculteurs, groupements pastoraux, AFP, communes

Cahier des charges

Améliorer l'équipement des alpages (création ou amélioration de cabanes pastorales, clôtures, points d'eau, équipements en rapport avec le « multi usage »).

Indicateurs de suivi de la mesure

Nombre et nature des équipements pastoraux concernés.

Remarques

Le gestionnaire s'attachera à inventorier les équipements vétustes à remplacer progressivement. Il listera également les besoins et les améliorations nécessaires à mettre en œuvre.

La mise en place de cette mesure pourra prendre la forme d'un contrat Natura 2000 ou d'un cofinancement d'équipements pastoraux.

Mesure n°1.7
Préservation et réhabilitation des éléments fixes du paysage

Gestion proposée

Préserver et réhabiliter les éléments fixes structurants du paysage dans des intérêts patrimoniaux, de préservation de la biodiversité (haies, canaux et murets).

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bords de torrents	32
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215
6410	Prairie humide à Molinie	6
6520	Prairies de fauche de montagne	71
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
7240	Formations pionnières alpines	13

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Saxifrage de Vaud
	Animales	Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, des Alpes, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi, Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Léopard des murailles, Bouquetin
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant Ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crève à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	Propriétaires, agriculteurs, groupements pastoraux, AFP, communes

Cahier des charges

Mesures principales :

Code mesure		Intitulé	Aide	
			EAE	Bonification Natura 2000
0602	A10	Entretien de haies	0,45€/ml/an	20 %
0612	A10	Entretien simple des béaliers et canaux	0,69 €/ml/an	20 %
0612	A20	Réhabilitation et entretien des canaux	1,75 €/ml/an	20 %
0606	A10	Entretien des murets de terrasses (murets de hauteur < 2 m)	0,38 €/ml/an	20 %

Mesures complémentaires :

Code mesure		Intitulé	Aide	
			EAE	Bonification Natura 2000
0501	A10	Plantation et entretien d'une haie	2,74 €/ml/an	20 %
0614	A00	Entretien mécanique des talus	0,15 €/ml/an	20 %
0603	A10	Réhabilitation de fossés	0,56 €/ml/an	20 %

Indicateurs de suivi de la mesure

Longueur de linéaires contractualisés.

Nombre de contrats contractualisés comportant les mesures préconisées dans cette fiche.

Remarques

Enjeux écologiques de certains éléments linéaires et structurants du paysage agricole.

Clapiers, murets, haies et canaux constituent autant d'habitats isolés ou sillonnant les grands ensembles prairiaux et contribuent localement au maintien et à la diversification des espèces et des réseaux trophiques.

Les clapiers et les murets

Les anciennes terrasses céréalières gagnées sur des sols secs, pierreux et peu profonds, les prairies de fauche aménagées sur les vastes cônes de déjection torrentielles qui structurent les fonds de vallées du Queyras ont été le théâtre d'un épierrage organisé, à l'origine de la construction des *clapiers*.

Avec les murets, plus rares, de soutènement des terres, ces pierriers développent une flore typique, pour l'essentielle xérophytique. Certains de ses éléments comme les crassulacées, plantes hôtes des chenilles de *Parnassius* traduisent l'importance et la qualité des multiples interactions possibles entre de tels îlots en chapelets et le champ de butinage de la prairie.

Dans tous les cas, la zone interstitielle de ces amas pierreux est aussi la niche écologique d'autres invertébrés, ou encore le gîte de prédilection d'un plus grand nombre d'entre eux qui exploitent la prairie, voir de certains reptiles et de micro mammifères en liaison trophique avec l'ensemble. Enfin, selon qu'ils offrent des cavités suffisantes ou qu'ils supportent des petits ligneux, ils sont des sites de nidification pour le Moineau soulcie, la Pie-grièche-écorcheur ou le Bruant ortolan comme à Ristol, par exemple.

Les canaux et les haies.

Bien que le Queyras ne soit pas un pays de bocage, par place, des rideaux de feuillus diversifiés : saules (dont des espèces protégées), frênes, aulne glutineux, nerprun de alpes, merisier à grappe, orme

de montagne, prunier de Briançon (espèce endémique) quand ce ne sont pas quelques mélèzes, soulignent le parcellaire. Dans la moitié des cas, ces haies sont associées aux canaux d'irrigation gravitaire ou encore aux ruisseaux nécessaires à leur alimentation.

L'usage traditionnel de ces feuillus et du réseau gravitaire tend à disparaître alors que leur existence et leur « fonctionnement » sont indispensables à tout ou partie des cycles biologiques de certaines espèces animales qui leurs sont inféodés et/ou qui exploitent l'habitat prairial de manière complémentaire et vice versa : oiseaux nicheurs, insectes xylophages, phytophages, aquatiques (dont des plécoptères endémiques locaux). Quant à l'effet spécifique des canaux en fonctionnement il faut rappeler qu'ils maintiennent l'équilibre hydrique des associations végétales en place et le développement, par spots, de micro habitats : sourcins et petits marais de pente (à carex, eriophoron ou orchidées) du aux pertes régulières dont ils sont affectés.

Bien que ces éléments linaires soient le signe le plus évident de l'anthropisation ancestrale de ces espaces naturels, ils ont contribué à complexifier leur écologie dans un processus de diversification biologique exceptionnelle - intérêt remarqué par l'Observatoire National des Prairies de Fauche.

En tant que mémoire très lisible et significative du génie paysan des alpes du sud, ces éléments confèrent au paysage queyrassin une valeur patrimoniale et séduisante incontestée.

La préservation des linéaires boisés (haies, ripisylves et alignement d'arbres) est un enjeu majeur pour la **conservation des chauves-souris**. Ils fournissent de grandes quantités d'insectes et sont des axes de déplacement reliant le gîte aux zones de chasse. D'une façon générale, cette mesure participe au maintien d'une structure paysagère variée favorables aux chiroptères.

Mesure n°1.8
Mettre en place un suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluer la pertinence des mesures de gestion

Gestion proposée

Suivi qualitatif de l'état de conservation des habitats et de l'évolution de la biodiversité, suivi de l'impact de différentes pratiques culturelles et pastorales sur les habitats.

Elaborer et mettre en place des protocoles de suivi pluriannuel de l'impact des mesures de gestion, afin de corriger les erreurs de conseil et d'améliorer la connaissance du fonctionnement de ces milieux avec le pastoralisme.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bords de torrents	32
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques	189
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches	215
6410	Prairie humide à Molinie	6
6520	Prairies de fauche de montagne	71
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
7240	Formations pionnières alpines	13

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Saxifrage de Vaud
	Animales	Azuré du Serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Léopard des murailles, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Vespère de Savi, Sérotine de Nilsson, Oreillards, Bouquetin
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica, Edelweiss, Gentiane, Lycopode, Lis martagon, Gémépi jaune
Espèces de la Directive Oiseaux		Aigle royal, Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant Ortolan, Engoulevent d'Europe, Tétraz-lyre, Perdrix bartavelle, Pie-grièche écorcheur, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	A priori, toutes les communes, mais les sites d'étude restent à déterminer
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	CBNA, universités, partenaires scientifiques

Cahier des charges

Mise en place d'une expertise et d'une approche socio-économique de l'impact des pratiques agricoles et pastorales sur l'évolution et l'état de conservation des habitats.

Etude de la composition floristique sur des placettes témoins et sur des placettes choisies sur des surfaces engagées en MAE.

Les protocoles scientifiques seront définis entre le gestionnaire et le contractant.

Mise en place d'un suivi sur la base des ortho photographies aériennes.

Indicateurs de suivi de la mesure

Contrats signés.
Résultats d'expertises.

Remarques

Ces études permettent une meilleure connaissance des spécificités et des enjeux économiques et environnementaux des richesses naturelles et patrimoniales du site.

Le suivi des habitats et des espèces va permettre lors de la révision du document d'objectifs d'évaluer la pertinence des mesures mises en place.

Le suivi est nécessaire pour avoir une meilleure lisibilité et appréhender avec justesse l'évolution des milieux et des espèces associées.

Objectif n°2 : Maintien et amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire

1. Enjeux

Biodiversité
Paysage et patrimoine
Risques naturels

Communication
Education à l'environnement
Eco-tourisme

Avec une altitude moyenne relativement élevée (supérieure à 2000 m), le Queyras offre cependant un taux de boisement important (31%). La forêt est donc un constituant important des milieux et des paysages queyrassins. Essentiellement résineuse, avec un sous-étage et des bouquets feuillus diversifiés, elle se singularise par :

- la prédominance du mélèze dans le Queyras schisteux, en adret comme en ubac, où cette essence dépasse 2300 m d'altitude,
- l'importance du Pin sylvestre à l'adret du Queyras calcaire, relayé en altitude par le mélèze, le pin à crochets et le cembro,
- la présence d'îlots de sapin et d'épicéa disséminés aux ubacs.

Façonnée par des pratiques forestières et pastorales pluriséculaires, elle s'ordonne en une riche mosaïque de milieux, reconnus pour leur diversité biologique animale et végétale, et appréciés pour l'harmonie de leurs paysages.

La forêt « d'altitude » occupe une place importante en matière de biodiversité forestière. En effet, celle-ci abrite des arbres remarquables sur pied, d'un grand âge, d'une forte valeur patrimoniale, refuge d'une faune exceptionnelle.

Elle est aussi une composante importante de l'économie locale, en fournissant des bois réputés (mélèze, pin à crochet et cembro), valorisés par une forte tradition artisanale. Mais cette forêt produit aussi de l'herbe, grâce à la luminosité des mélézins, indispensables à l'économie sylvopastorale du Queyras. Indissociable de ses dimensions patrimoniales, paysagères et économiques, la fonction de protection contre les risques naturels de ces forêts est une contribution essentielle au développement durable des vallées.

La gestion des espaces forestiers participe également à l'évolution des structures paysagères.

2. Objectifs

Il s'agit de maintenir une activité forestière dans le respect de la biodiversité et de la préservation, la réhabilitation et la reconquête des paysages.

- ⇒ Maintien et valorisation de l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire
- ⇒ Maintien de la diversité des structures, de la fonctionnalité des peuplements
- ⇒ Sapinières, Pessières : Conservation de la fonctionnalité biologique, préservation des stations des espèces d'intérêt patrimonial.
- ⇒ Cembraies, mélézins, Boisements de pins crochets : Maintien de la diversité des structures, de la fonctionnalité des peuplements

3. Habitats concernés

Habitats concernés par l'Objectif 2 :

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9150	Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	123
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets sur croupes rocheuses	571
Total :		4257

4. Espèces concernées

Espèces de la Directive Habitat présentes dans les milieux forestiers :

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Sabot de Vénus
	Animales	Pipistrelle commune, Oreillards, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Isabelle de France
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica des montagnes, Lis martagon
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Tétralyre, Engoulevent d'Europe

5. Mesures de gestion et coûts annuels

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global annuel en K€
2.1	Mise en conformité des aménagements forestiers et des Plans Simples de Gestion avec le document d'objectifs	-
2.2	Conserver une sylviculture de qualité en faveur de la biodiversité des Cembraies et mélézéins de l'étage subalpin	46
2.3	Assurer quelques rares coupes de régénération sur les boisements de pin à crochets	-
2.4	Conservation de la fonctionnalité biologique des pessières acidiphiles, maintien de la diversité des essences	4
2.5	Sapinière sèche des Alpes internes	2
2.6	Limiter la création de nouvelles voies de desserte à l'étage subalpin	2
2.7	Mise en place de protocoles dévaluation fine des pratiques pastorales aidant à la régénération des mélézéins	10
2.8	Favoriser le maintien d'arbres sénescents en vue de la création d'îlots de conservation	15

Montant global de l'objectif 2	79
---------------------------------------	-----------

Mesure 2.1

Mise en conformité des aménagements forestiers et des Plans Simples de Gestion avec le document d'objectifs

Gestion proposée

Réviser les aménagements forestiers et les Plans Simples de Gestion (PSG) pour agir en faveur d'une plus grande diversité biologique et conserver les espèces patrimoniales : intégrer les mesures 2.2 à 2.6, 2.9, 2.10 dans les documents de gestion.

Prendre en compte les problématiques environnementales dans la gestion forestière.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9150	Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	123
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets sur croupes rocheuses	571

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Sabot de Vénus
	Animales	Pipistrelle commune, Oreillards, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Samamandre de Lanza, Coronelle lisse
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Arnica des montagnes, Lis martagon
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Tétralyre, Engoulevent d'Europe

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	Tout le site excepté Guillestre et Ceillac
Activités concernées	Sylviculture, sylvo-pastoralisme
Partenaires pressentis	ONF, PNRQ, communes, propriétaires, CRPF

Cahier des charges

D'une façon générale, il s'agit du respect des mesures édictées (par conventions avec le propriétaire ou par des réglementations spécifiques) dans le cadre des orientations fixées par le document d'objectifs pour la conservation et la mise en valeur de la zone spéciale de conservation (art. L-414.1 du Code de l'Environnement).

Pour les forêts relevant du Régime Forestier, les mesures prévues au document d'objectifs seront intégrées dans les aménagements forestiers lors de leur révision périodique.

Se référer aux autres mesures du document lors de l'établissement des plans de gestion.

Outre les actions spécifiques à conduire dans les habitats d'intérêt communautaire détaillées ci-après, on citera quelques dispositions en faveur du maintien de la biodiversité.

Traitement des lisières des ripisylves et des berges de torrents

Les lisières internes ou externes des peuplements forestiers sont à conserver en l'état lors des passages en coupes. Les strates basses de feuillus en particulier devraient être respectées pour les lisières situées à l'étage montagnard.

Les peuplements des berges des torrents ne seront pas parcourus en coupe mais les grands arbres devront toutefois être exploités si leur stabilité est précaire et fait craindre des risques d'embâcle. Les arbustes feuillus seront conservés dans tous les cas.

Maintien d'arbres creux et déperissants, îlots de vieillissement

Sur l'ensemble du site, 40 à 45 % environ de zones boisées des forêts relevant du régime forestier sont a priori laissées sans intervention sylvicole. Dans ces conditions, de vieux peuplements seront conservés sur des surfaces significatives et réparties sur l'ensemble du site.

En revanche, les arbres troués devraient être systématiquement conservés lors des martelages. Cette mesure doit permettre d'améliorer le biotope des espèces nichant dans les trous de pics (chouette de Tengmalm, chauve-souris...).

Il est à noter que les arbres creux sont en général rares dans les forêts de mélèze du Queyras. Une fiche action est prévue au document d'objectifs pour le recensement et la cartographie des arbres creux les plus remarquables.

Nous ne disposons pas de statistiques concernant les arbres morts dans le Queyras mais seulement au niveau des formations boisées du département des Hautes-Alpes. En 1997, la mortalité des arbres représentait 4,4 % de la production biologique totale.

Maintien des feuillus

En moyenne sur la totalité des formations boisées du Queyras, les plages de feuillus sont très limitées (1 % du volume des formations boisées). Il s'agit principalement de trembles, alisiers, sorbiers, bouleaux, aulnes, saules et quelques frênes.

On cherchera donc à les préserver lors des interventions sylvicoles et à favoriser leur extension à l'étage montagnard.

Proscription des reboisements artificiels dans les milieux ouverts d'intérêt communautaire

Les milieux ouverts susceptibles de reboisement ne seront pas boisés artificiellement.

A la partie supérieure de la forêt, la zone de combat sera laissée sans intervention. Les vieux arbres semenciers seront conservés dans ces zones constituant le biotope du tétras-lyre. Aucun reboisement artificiel ne sera réalisé dans les milieux ouverts (pelouses) de l'étage subalpin.

Proscription des produits phytocides

La préparation des terrains pour les régénérations naturelles ou l'entretien des plantations seront réalisés mécaniquement sans utilisation de produits phytocides.

Risque de dérangement du tétras lyre et des chouettes en période de nidification

Les opérations de martelage ainsi que les travaux (d'exploitation ou autres) seront repoussés après le 1^{er} août dans les zones de nidification.

Indicateurs de suivi de la mesure

Nombre de PSG et d'aménagements forestiers prenant en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Richesse en espèces, suivi des données relatives aux espèces forestières.

Mise en œuvre de la convention Parc / ONF

Mesure 2.2

Conserver une sylviculture de qualité en faveur de la biodiversité des Cembraies et mélèzeins de l'étage subalpin

Gestion proposée

Aide à la régénération du mélèzein.
 Identification des zones sensibles à la fréquentation touristique.
 Mise en place de dispositif de protection en zone skiable.
 Elaboration de plans de gestion sylvo-pastorale.
 Suivi des régénérations de mélèze en zone pâturée.
 Suivi de l'extension du sapin.
 Autres actions innovantes de suivi.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9420	Cembraies et mélèzeins de l'étage subalpin	3017

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes,
	Animales	Pipistrelle commune, Oreillards gris, roux, des Alpes, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Samamandre de Lanza, Coronelle lisse
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Primevère marginée, Cystoptéris des montagnes, Calamagrostide velue, Pied d'alouette douteux
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Tétrasyre, Engoulevent d'Europe, Autour des Palombes, Bondrée apivore

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	3017 ha
Activités concernées	Sylviculture, pâturage, ski, fréquentation touristique, chasse
Partenaires pressentis	ONF, groupements pastoraux, communes, agriculteurs, propriétaires

Cahier des charges

Par rapport à la sylviculture

- Respect des préconisations générales pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion forestière
 Conservation des peuplements matures de pin cembro, et plus généralement de tous les peuplements remarquables, souvent situés dans des zones difficilement exploitables. Laisser certains secteurs en maturation libre

Assurer le maintien de zones semi ouvertes : peuplements clairs, trouées (Tétras lyre, Chouette chevêchette...). Dans cette optique les zones en régénération peuvent s'avérer favorables : petites trouées et décapage sur des surfaces réduites. Il s'agit d'éclaircir certains habitats afin de favoriser les espèces animales ou végétales patrimoniales inféodées à ces milieux.

- Evolution des peuplements (essences) :

Maintenir le mélange mélèze/pin cembro. Favoriser une meilleure diversité des essences d'accompagnement (feuillus).

Face à la difficulté de régénération naturelle du mélèzin, mettre en œuvre une régénération spécifique afin de permettre, à l'échelle du site, le maintien à long terme du mélèze dans des peuplements adultes.

Maintenir une mosaïque de peuplements pour tendre vers une biodiversité optimale.

- Limiter les dessertes :

Lors de la création de voies nouvelles et dans le cas d'incidence forte sur les habitats d'intérêt communautaire, étudier les possibilités de mobilisation alternative (faisabilité technique et pertinence économique). Equiper les pistes existantes d'obstacles ou d'ouvrages temporaires de franchissement.

L'objectif est de ne pas créer de nouvelles voies de desserte aux étages subalpins afin de maîtriser la fréquentation et limiter le dérangement, notamment en période de reproduction.

➔ identifier les zones sensibles

En hiver, la canalisation du ski hors piste à proximité du domaine skiable pourrait être entreprise. Cette pratique est dommageable aux régénérations de mélèze et dérange la faune, particulièrement vulnérable en hiver.

➔ mise en place de filets et barrières

➔ vigilance accrue par rapport aux projets d'aménagements pour le ski en forêt

Par ailleurs, il peut être intéressant de mettre en valeur certains peuplements et arbres remarquables.

Par rapport au pâturage

Le pâturage contribue à la diversification des faciès de cet habitat. Certaines stations botaniques et habitats fragiles et concentrés sont particulièrement sensibles au pâturage. Il faut parfois recourir à la mise en défens pour limiter le risque inhérent à la divagation des troupeaux.

Il peut être problématique sur certains secteurs, en particulier le pâturage bovin lorsque les animaux tendent à se concentrer.

L'influence des différentes modalités de pâturage sur la régénération du mélèze devraient aussi être précisées afin d'assurer la pérennité de l'habitat spécifique "mélèzein pâturé".

➔ mettre en place des protocoles d'évaluation fine des pratiques pastorales en relation avec la régénération des mélèzeins.

➔ identifier les secteurs où le pâturage s'avère dommageable à la qualité biologique des forêts.

➔ adapter les plans de gestion pastoraux en conséquence des deux points précédents.

Actions de communication :

Création d'un sentier thématique d'éducation à la forêt : Origine et devenir du mélèzein, fonctions de la forêt (biodiversité, production, accueil, protection).

Actions de suivi

- Suivis de la dynamique et de la biodiversité :

Prévoir des placettes dans différents faciès où seront réalisés périodiquement (à fréquence faible) des relevés botaniques, phytosociologiques, dendrologiques, etc.

Ces placettes devront permettre le suivi de la régénération des essences forestières, à mettre en relation avec le mode de gestion.

RECAPITULATIF DES ACTIONS ENVISAGEES

INTITULE DE LA MESURE	COUT ANNUEL EN K€
Aide à la régénération du mélèzein	28 (dont 10 pour les actions pastorales)
Identification des zones sensibles à la fréquentation touristique	3
Mise en place de dispositif de protection en zone skiable	10
Suivi des régénérations de mélèze en zone pâturée	2
Autres actions de suivi innovantes	3

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement

L'animateur choisira les mesures les plus appropriées parmi les mesures contractuelles suivantes, issues du PDRN (art.30 du RDR) :

F 27 003, F 27 005, F 27 009, F 27 010 et F 27 015.

Remarques

Pâturage en mélèzein

Pratiqué de longue date, le pâturage des mélèzeins concerne sur le site des surfaces relativement réduites. Ce pâturage concerne aussi bien des ovins que des bovins.

Les conséquences de ce pâturage sur la forêt sont de plusieurs ordres :

- ralentissement ou blocage de la dynamique naturelle, donc maintien (sinon renouvellement) du mélèzein,
- modification de la strate herbacée (conduisant souvent à une augmentation du nombre d'espèces mais grâce à des espèces banales)
- régression voire disparition des ligneux bas
- diversification des sylvo-faciès à l'échelle du paysage régional.

Ces différents aspects peuvent s'avérer positifs dans une certaine limite, toutefois un pâturage mal maîtrisé peut conduire rapidement à une dégradation durable du sol et des peuplements.

En réduisant considérablement le développement des sous-étages, le pâturage est assez limitant pour la plupart des espèces animales qui y trouvent refuge. En revanche, vu les surfaces concernées, cette pratique contribue globalement à une diversification des faciès forestiers à l'échelle du site.

Des expérimentations pourraient être élargies (ou poursuivies) pour préciser dans quelles conditions le pâturage bloque ou au contraire aide la régénération du mélèze, et s'il peut être utilisé pour contenir la progression du sapin (combiné avec une sylviculture favorisant le mélèze).

Mesure 2.3

Assurer quelques rares coupes de régénération sur les boisements de pin à crochets

Gestion proposée

Préserver les pinèdes basophiles des adrets et ubacs de pins à crochets par le maintien des surfaces, la maturation et la régénération de l'habitat.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9430	Boisements de pin à crochets sur croupes rocheuses	571

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Sabot de Vénus
	Animales	Pipistrelle commune, Oreillards, Murin de Daubenton
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Pensée à feuilles pennées, Orchis de Spitzel
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir

Données de contractualisation

Localisation	Guillestre, Ceillac, St Véran
Surface	571 ha
Activités concernées	Sylviculture
Partenaires pressentis	ONF

Cahier des charges

Cet habitat est soumis à une très faible pression anthropique et ne nécessite a priori pas d'interventions particulières pour son maintien. Les mesures qui suivent ne sont donc que des pistes pouvant être mises en œuvre dans des cas particuliers.

Seules des coupes de régénération ou de jardinage sont envisageables. La dynamique est très lente sur ces milieux et le pin à crochets régénère correctement, ces coupes seront donc rarement nécessaires et probablement techniquement irréalisables à moins de financements spécifiques : contrainte d'accès, faible valeur des produits, coût d'exploitation exorbitant.

Evolution des peuplements (essences)

Le pin à crochets peut éventuellement régresser là où il est installé en pionnier sur des terrains favorables à d'autres essences : sapin, épicéa, pin cembro ou mélèze. On est alors hors du contexte de l'habitat mature typique mais dans une phase de transition. Il peut être intéressant de favoriser la présence de ces phases de transition à l'échelle globale du massif.

Indicateurs de suivi

Surface contractualisée
Résultat des suivis

Remarques

Eviter de remplacer ces peuplements par d'autres, plus productifs (en particulier, les plantations de conifères exotiques).

Eviter de pratiquer systématiquement des coupes rases sur des surfaces trop importantes d'un seul tenant (quelques milliers de m²), conserver des vieux arbres et des îlots de vieillissement

Favoriser la régénération naturelle du pin à crochets

Veiller à ne pas favoriser le mélèze ou le pin sylvestre lorsqu'ils sont en mélange avec les peuplements de pins à crochets

Sur les secteurs non (ou mal exploités), laisser évoluer naturellement les pinèdes sans aucune intervention humaine

Mettre en place des outils de protection (réserve biologique forestière ...) contenant des espèces telles que le pin à crochet, le pin cembro ...

Mesure 2.4

Conservation de la fonctionnalité biologique des pessières acidiphiles, maintien de la diversité des essences

Gestion proposée

Gérer l'évolution des peuplements avec pour but la conservation de la fonctionnalité biologique et le maintien de la diversité des essences.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9410	Pessière acidiphile	546

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Sabot de Vénus
	Animales	Pipistrelle commune
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Epipogon sans feuilles, Racine de corail
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir

Données de contractualisation

Localisation	Guillestre, Ceillac,
Surface	546 ha
Activités concernées	Sylviculture, tourisme, ski, chasse, pâturage
Partenaires pressentis	ONF

Cahier des charges

Mesures sylvicoles

- Respect des préconisations générales pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion forestière.

- Evolution des peuplements (essences) :

Augmenter la proportion de feuillus (conserver les arbustes : sorbiers, saules)

A l'étage montagnard, le sapin devrait occuper une place croissante dans cet habitat, ce qui n'est pas nécessairement négatif et de toute façon inévitable à moins de mener des actions coûteuses (et peut-être contradictoires avec un objectif de gestion patrimoniale extensive). L'épicéa régénère tout de même assez bien et il semble possible de se diriger à long terme vers un mélange sapin-épicéa.

A l'étage subalpin la concurrence est moins sévère pour l'épicéa, hormis peut-être avec le pin cembro. Il y a par ailleurs très peu d'interventions sylvicoles dans cette zone bioclimatique.

- Choix de desserte :

Le réseau de pistes n'est pas très développé sur cet habitat, hormis à l'ouest (secteur de la Réortie). Tout projet de réalisation de desserte dans cet habitat devra faire l'objet d'une étude approfondie.

- Contraintes d'exploitation :

La pression d'exploitation est faible sur cet habitat. Il n'y a pas d'exigences particulières au-delà des consignes générales formulées précédemment.

Mesures concernant la fréquentation

L'habitat en lui-même n'est pas particulièrement fragile. De plus Il ne constitue pas un point d'attraction pour la fréquentation touristique. En revanche ponctuellement une hypothétique fréquentation excessive pourrait poser problème à certaines espèces animales (dont aucune n'est vraiment spécifique à ce type d'habitat). Il s'agit donc d'identifier les zones sensibles et de mettre en place des obstacles de franchissement.

Pâturage

Les pessières ne sont généralement pas pâturées ou de façon très marginale en lisière.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT ANNUEL EN K€
Identifier les zones sensibles, maintien de la fonctionnalité des pessières	4

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement

L'animateur choisira la mesure la plus appropriée parmi les mesures contractuelles suivantes :

F 27 005, F 27 009 et F 27 015.

Indicateurs de suivi de la mesure

Surface contractualisée

Identification des zones sensibles.

Mesure 2.5 Sapinière sèche des Alpes internes

Gestion proposée

Approfondir les connaissances des espèces patrimoniales d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9150	Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	123

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Sabot de Vénus
	Animales	Pipistrelle commune, Oreillards
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Epipogon sans feuille
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir

Données de contractualisation

Localisation	Guillestre, Ceillac,
Surface	123 ha
Activités concernées	Sylviculture, fréquentation touristique, chasse
Partenaires pressentis	ONF

Cahier des charges

Mesures sylvicoles

Respect des préconisations générales pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière. Evolution des peuplements (essences) : maintien de la composition en essences et de la structure actuelle.

Contraintes d'exploitation : préservation des stations de sabot de Vénus.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT ANNUEL EN K€
Maintien de la structure de l'habitat en vue de la protection des espèces d'intérêt communautaire	2

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement

L'animateur choisira la mesure la plus appropriée parmi les mesures contractuelles suivantes :

F 27 013.

Indicateurs de suivi de la mesure

Surface contractualisée & intégration des espèces patrimoniales dans la gestion forestière.

Mesure 2.6

Limiter la création de nouvelles voies de desserte à l'étage subalpin

Gestion proposée

Participer à l'élaboration des plans de gestion. Respect des préconisations générales pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion forestière. Maîtriser la création de pistes.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats forestiers sont concernés.

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Sabot de Vénus, Arnica des montagnes, Lis martagon, Pensée à feuilles pennées, Orchis de Spitzel
	Animales	Pipistrelle commune, Oreillards, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse, Oreillards
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Epipogon sans feuille, Primevère marginée, Cystoptéris des montagnes, Calamagrostide velue, Pied d'alouette douteux
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Tétrastyle, Engoulevent d'Europe, Bondrée apivore, Autour des Palombes

Données de contractualisation

Localisation	Tout le site
Surface	4257 hectares
Activités concernées	Sylviculture, fréquentation touristique
Partenaires pressentis	ONF, agriculteurs, groupements pastoraux, communes

Cahier des charges

Associer systématiquement les partenaires de l'environnement dans la révision des plans de gestion forestier.

Concertation de l'ensemble des acteurs à chaque phase d'élaboration, du lancement à la validation du document par le maître d'ouvrage.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT ANNUEL EN K€
Participation à la révision des plans de gestion	2

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement

Mesure contractuelle pressentie : F 27 009

Indicateurs de suivi de la mesure

Mise en œuvre de la convention cadre Parc / ONF

Mesure 2.7
**Mise en place de protocoles d'évaluation fine des pratiques pastorales aidant à la
régénération des mélèzeins**

Gestion proposée

Identifier les secteurs où le pâturage s'avère dommageable à la qualité biologique des forêts
Adapter les plans de gestion pastoraux en conséquence des deux points précédents

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9420	Cembraies et mélèzeins de l'étage subalpin	3017

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Astragale queue de renard, Ancolie des Alpes, Pipistrelle commune, Oreillards gris, roux, des Alpes, Murin de Daubenton, Murin à moustaches, Murin de Natterer, Salamandre de Lanza, Coronelle lisse
	Animales	
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Primevère marginée, Cystoptéris des montagnes, Calamagrostide velue, Pied d'alouette douteux
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean-le-Blanc, Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Tétrasy- lyre, Engoulevent d'Europe, Autour des Palombes, Bondrée apivore

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	3017 ha
Activités	Sylviculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	ONF, agriculteurs, groupements pastoraux, communes

Cahier des charges

-Etablir un plan de pâturage pour faire pâturer les ovins aux endroits les plus touchés par la déprise

-Etablir un plan de gestion forestière pour rééquilibrer la structure du peuplement

Pour les ovins le mélèzin pâturé ne constitue jamais une base de pâturage mais plutôt un abri en cas de mauvais temps ou une ressource de complément à l'automne.

Le mélèzin pâturé est bien valorisé par les bovins. La ressource fourragère d'un *mélèzin mésophile* est estimée à 50 à 80 journées bovin/ha.

La gestion préconisée est un parc clôturé de taille variable selon l'effectif. Le séjour du troupeau ne doit pas dépasser deux semaines pour éviter les prélèvements excessifs. Ainsi pour un séjour en alpage de 3 mois et demi la charge moyenne sera de 0,6 bovins par hectare.

Sur l'alpage les animaux prennent des habitudes de circulation (des "biais") dont le forestier doit tenir compte quand il met en défens certaine partie de la forêt mises en régénération. En effet pasteurs et forestiers s'accordent sur la nécessité de protéger les jeunes mélèzes de la dent du bétail. Toutefois la mesure réelle des dégâts occasionnés à une régénération de mélèze fait débat. On peut mesurer les dégâts directs qui vont influencer sur la densité des semis dans les parties en régénération (voir ci-après les résultats des études les plus récentes) mais il est difficile d'apprécier les effets indirects tel que le tassement du sol que le pâturage d'un mélézin peut occasionner si la charge pastorale n'est pas adéquate et dans certaines parties de l'alpage préférées du bétail (reposoirs, espaces proches des points d'eau).

RECAPITULATIF DES ACTIONS ENVISAGEES

INTITULE DE LA MESURE	COUT ANNUEL EN K€
Elaboration de plans de gestion sylvo-pastorale	10

Mode de financement :

Sources de financement à définir

Indicateurs de suivi de la mesure

Surface contractualisée.

Remarques

Le mélézein est une composante importante du système pastoral local. Son intérêt pastoral est très variable mais il fournit toujours un abri intéressant au bétail en cas d'intempéries (pluies ou neige).

Le C.E.R.P.A.M. (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée) distingue selon l'intérêt pastoral décroissant :

1 - **Le mélézin mésophile** : En ambiance fraîche la pelouse est continue et de bonne qualité. Elle est dominée par la fétuque rouge (*Festuca rubra*), la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), la renoncule de montagne (*Ranunculus montanus*), le pâturin des bois (*Poa nemoralis*) et le triset (*Trisetum flavescens*). C'est le mélézin pastoral par excellence.

2 - **Le mélézin xérophile** : En conditions sèches sur pelouses embroussaillées surtout en adret, l'intérêt pastoral est moyen.

3 - **Le mélézin hygrophile** : En conditions fraîches (ubacs, replats, vallons) les formations herbacées sont plus développées avec le géranium des bois (*Geranium sylvaticum*), le cerfeuil sauvage (*Chaerophyllum hirsutum*). L'intérêt pastoral est limité.

4 - **Les mélézins mixtes** : Accompagnés de pin cembro, d'épicéa, de sapin, de pin à crochets, formant un couvert plus sombre empêchant la pousse de l'herbe ; l'intérêt pastoral est très faible.

Dans la réalité, un alpage, classiquement de plusieurs dizaines à plusieurs centaines d'hectares, présentera en mosaïque ces différents faciès.

Mesure 2.8
Favoriser le maintien d'arbres sénescents en vue de la création
d'îlots de conservation

Gestion proposée

Prospection et préservation des cavernicoles forestiers en conservant des arbres creux sur pieds, des arbres avec présence de nichoirs, vieux ou à faciès remarquable.
Favoriser le développement de bois sénescents en forêt.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9150	Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	123
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets sur croupes rocheuses	571

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Animales	Oreillards, Murins, Pipistrelles, Barbastelle, Noctule de Leisler
Espèces d'intérêt patrimonial	Oiseaux	Pic épeiche, Pic vert, Torcol fourmillier, Sittel letorchepot, Mésanges, Gobemouche noir, Rougequeue à front blanc
Espèces de la Directive Oiseaux		Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Pigeon colombin

Insectes : Il ne s'agit pas d'espèces cavernicoles à proprement parler, toutefois leur activité de dégradation des vieux arbres peut aboutir à la création de cavités susceptibles d'abriter ensuite les espèces citées au-dessus.

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	4257 ha
Activités	Sylviculture
Partenaires pressentis	ONF, communes, CRAVE, PNRQ, partenaires scientifiques

Cahier des charges

Préservation des arbres à cavité

Comme indiqué dans les prescriptions générales, il est impératif lors des opérations de martelage et des travaux de laisser les arbres à cavités en place. Il serait en outre souhaitable qu'ils soient répertoriés.

Si une espèce d'intérêt particulier est identifiée, il convient de respecter également la structure de l'environnement immédiat dans la mesure du possible (par exemple, ne pas laisser l'arbre isolé à la suite d'une coupe s'il est dans un peuplement dense).

Suivi des arbres à cavités et de leur occupation

Ce suivi nécessite deux phases distinctes : le *recensement* des cavités et leur *suivi*.

Recensement

La localisation des arbres présentant des cavités aptes à accueillir des espèces cavernicoles peuvent être localisés à différentes occasions :

- lors de l'activité sylvicole quotidienne
- lors d'enquêtes auprès des locaux (chasseurs, riverains, gardes du PNRQ)
- lors de prospections spécifiques à mettre en place

données à recueillir : essence, état de l'arbre, orientation, hauteur et diamètre de la cavité, données topographiques sur la station (altitude, exposition, pente), données sur le peuplement environnant.

→ Dans tous les cas la localisation précise est nécessaire en vue d'un suivi

N.B. : une prospection ciblée sur des espèces particulières pourrait conduire à prévoir la pose de nichoirs, mais c'est ici au recensement des cavités naturelles en forêt que l'on s'intéresse.

Suivi de l'occupation :

Définir un protocole

Etablir une périodicité d'observation

Concevoir une "Fiche visite"

Identifier l'occupant

Effectuer des relevés dendrométriques des peuplements forestiers pour les cavités occupées par certaines espèces intéressantes (oiseaux).

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT ANNUEL EN K€
Recensement des arbres à cavité et protection des individus	12
Suivi de l'occupation	3

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement

Mesure contractuelle pressentie : F 27 012

Indicateurs de suivi de la mesure

Identification des arbres remarquables par une cartographie fine et inscription dans les plans de gestion suivi de l'occupation des arbres à cavité et des espèces des directives communautaires.

Mise en œuvre et animation de la convention Parc / ONF

Remarques

Les arbres abritent une diversité importante d'espèces animales cavernicoles et patrimoniales, qui les fréquentent en période de reproduction et comme gîtes de repos : oiseaux, mammifères, insectes qui souvent utilisent les mêmes cavités successivement ou simultanément. Il s'agit souvent d'espèces à forte valeur patrimoniale, exigeant une prise en compte lors de toute opération sylvicole.

La conservation d'un réseau de gîtes naturels arboricoles pour les chiroptères est essentielle. Le maintien de vieux arbres et d'arbres gîtes aussi bien dans les haies, les parcs, les alignements que dans les bois et forêt, est prioritaire. Les effectifs des populations des chiroptères et leur maintien dépendent du nombre de gîtes disponibles sur une surface donnée.

Par ailleurs, la faune cavernicole des forêts de montagne n'est pas toujours très bien connue, en raison notamment des faibles densités liées à l'altitude.

Objectif n°3 : Conservation et mise en valeur des zones humides

1. Enjeux

Biodiversité Patrimoine et paysage Pastoralisme Qualité de l'eau	Tourisme Communication / sensibilisation du public Education à l'environnement
---	--

L'habitat « communautés des bas-marais alcalins, artico-alpins à laïche à deux couleurs » est un habitat d'intérêt communautaire (code 7240) considéré comme prioritaire en Europe. Il correspond à des milieux relictuels rares et fragiles, faiblement représenté dans le réseau Natura 2000 d'une façon globale et qui ne représentent que 13 ha sur le site PR08. Il est donc souhaitable pour les zones du Haut Guil-Mont Viso où le groupement végétal est le plus typique d'envisager la mise en place de mesures de conservation *in situ* adaptées. Les localités à préserver en priorité se trouvent sur la commune de Ristolas, dans la haute vallée du Guil : le Vallon de Bouchouse, qui comporte trois lacs d'altitude (Foréant, Egorgéou, Baricle) et leurs complexe de marécage artico-alpin .

Quatre espèces artico-alpines sont notamment inféodées à ce type de zones humide de haute altitude (2350 à plus de 2600m) : *Carex atrofusca*, *Carex bicolor*, *Carex microglochin* et *Juncus arcticus*. Deux d'entre elles (*Carex atrofusca*, *Carex microglochin*) sont particulièrement rares à l'échelle du site, mais aussi des Alpes et de l'Europe (Protection Nationale, Livre Rouge, espèces « vulnérables »).

Deux activités semblent générer des nuisances et présentent des menaces pour les zones humides du Vallon de Bouchouse :

- la fréquentation touristique estivale

Inséré dans une vallée offrant un défilé de paysages remarquables et traversé par le GR58, il attire de nombreux randonneurs. Le spectacle qu'offrent les lacs fait de ce site un lieu de repos apprécié des randonneurs entreprenant la traversée de la vallée et concentre de ce fait la pression de piétinement auprès de ceux-ci.

- l'activité pastorale

Le pâturage ovin est pratiqué sur et aux abords du site. Cette pratique est source de piétinement, d'affaissement des rives et d'accentuation du processus de comblement. Par ailleurs, le milieu est susceptible de subir des modifications liées à l'apport de déchets organiques azotés (eutrophisation).

- la pêche

L'attrait qu'exercent les eaux poissonneuses de ces lacs sur les pêcheurs renforce la pression de piétinement sur leur marges.

Selon une étude réalisée par le CBNA, il semble que *Carex atrofusca* soit dans la situation la plus précaire : faible nombre de localisations connues antérieurement, diminution des stations recherchées revues, aucune nouvelle localisation sur la zone. Bien que très restreint, le nombre des stations de *Carex microglochin* ne semble pas diminuer.

D'une façon globale, la végétation du site est aujourd'hui dans un bon état de conservation, mais reste sous la menace des activités humaines pratiquées sur le site.

Faces à ces menaces, l'utilisation de différents outils est nécessaire pour mettre en place une gestion efficace afin d'assurer la conservation de ces milieux.

2. Objectifs

Les objectifs visés ici sont les suivants :

- Réaliser un suivi d'espèces végétales patrimoniales associées aux communautés des bas-marais alcalins, artico-alpins à laïche à deux couleurs afin de mieux connaître la dynamique des différentes espèces, de savoir si elle sont en réelle régression et d'émettre des préconisations de gestion
- Connaître l'importance et les conséquences du piétinement lié à l'activité de randonnée par la réalisation d'une enquête comportementale des randonneurs, dans le but de mettre en place des mesures conservatoires adaptées
- Préserver et favoriser un état de conservation favorable de cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire et des espèces patrimoniales associées par une gestion adaptée de l'activité pastorale
- Assurer une meilleure protection des sites sensibles du Haut Guil (Vallon de Bouchouse, commune de Ristolas) par la mise en place d'une mesure réglementaire (Arrêté de Protection de Biotope).
- Sensibiliser et informer les randonneurs et les autres acteurs (se référer à l'objectif 9 pour les mesures de sensibilisation et canalisation des randonneurs).

3. Habitats concernés

Habitats concernés par l'Objectif 3 :

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée en hectare
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laïche de Davall	165
7240	Communauté des bas-marais alcalins, artico-alpins à laïche à deux couleurs	13
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à Epilobe de Fleischer	31,7
Total :		201

4. Espèces concernées

Espèces de la Directive Habitat présentes dans les milieux humides :

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Ancolie des Alpes
	Animales	Salamandre de Lanza, Sérotine de Nilsson
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		<i>Carex atrofusca</i> , <i>C. bicolor</i> , <i>C. microglochin</i> , <i>Junctus arcticus</i>

5. Mesures de gestion et coûts annuels

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global en K€
3.1	Suivi d'espèces patrimoniales	5
3.2	Mise en place de mesures conservatoires concernant le pastoralisme	-
3.3	Mise en place d'une étude comportementale des randonneurs	4
3.4	Mise en place de mesures de conservation <i>in situ</i> adaptées	15
3.5	Préservation et restauration des ripisylves	-

Montant global de l'objectif 3	24
---------------------------------------	-----------

A ces mesures se rajoutent la prise en compte des trois habitats dans la gestion des milieux ouverts préconisée à l'Objectif 1.

Par ailleurs, des mesures spécifiques à certaines espèces se trouvent dans l'objectif 7 (Salamandre de Lanza par exemple).

La sensibilisation des usagers de ces zones et la canalisation de la fréquentation touristique est traité dans l'objectif 9.

Mesure 3.1
Suivi et prospections d'espèces patrimoniales
(Carex atrofusca, Carex microglochin, Carex bicolor)

Gestion proposée

Poursuivre le suivi mis en place au bord des lacs Foréant, Baricle et Egourgéou pour les espèces *Carex atrofusca*, *Carex microglochin* et *Carex bicolor*.

En complément du suivi effectué sur les trois espèces
 L'objectif est d'obtenir des informations sur l'ensemble du cortège floristique des marécages arctico-alpins.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
7240	Communauté des bas-marais alcalins, arctico-alpins à laïche à deux couleurs	13

Espèces végétales d'intérêt patrimonial	<i>Carex atrofusca</i> , <i>C. bicolor</i> , <i>C. microglochin</i>
--	---

Données de contractualisation

Localisation	Ristolas (Vallon de Bouchouse)
Surface	13 ha
Activités concernées	Pastoralisme, tourisme
Partenaires pressentis	CBNA, Universitaires

Cahier des charges

Suivi des espèces *Carex atrofusca* , *C. microglochin* *C. bicolor*

Objectif : connaître l'impact des menaces potentielles directe à court terme sur ces espèces.

La méthodologie est détaillée dans le rapport de Jérémie VAN ES et Agnès VIVAT du CBNA (mars 2003) « Etude des marécages arctico-alpins (*Caricion incurvae*) du Vallon de Bouchouse site Natura 2000 PR08 « Haut Guil-Mont Viso-Valpréveyre » , cartographie des groupements végétaux, suivi des milieux et des espèces»

- prospection de terrain (recherche des stations répertoriées, recherche de nouvelles stations) : méthode des placettes permanentes (plots) afin de dénombrer et localiser les individus
- cartographie utilisant des photos aériennes infra-rouge couleur et la carte IGN au 1/25000

Exploitation des résultats par comparaison avec les relevés antérieurs.

Fréquence du suivi :

La pérennisation de ce suivi (5, 10, 15 ans) permettra quant à elle de dégager des tendances évolutives à moyen terme.

Suivi des marécages arctico-alpins

Objectifs :

- obtenir des informations sur l'ensemble du cortège floristique des marécages afin de pouvoir mettre en relation l'évolution des espèces caractéristiques de *Caricion incurvae* avec l'évolution du reste de la composition floristique
- localiser avec précision les zones de transitions entre les communautés se développant au contact les unes des autres, afin de pouvoir mettre en évidence d'éventuels déplacements de la répartition de ces marécages

Mode de suivi : ligne de segments

L'état des lieux de la végétation réalisé en 2003 par le CBNA permet d'orienter le choix des emplacements de suivi. Le détail de la méthodologie est précisé dans ce même travail.

Exploitation statistique de la ligne de segments effectuée par comparaison avec des mesures futures (test calculant les liaisons entre espèces).

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Suivi	5

Indicateurs de suivi de la mesure

Résultats du suivi populationnel.

Remarques

De par leur taille réduite, leur mode de reproduction essentiellement végétatif et le temps d'accès relativement long aux stations de ces trois espèces, il semble très difficile de recueillir des informations autres que le nombre de tiges fleuries et le nombre de pieds et de touffes pour chaque espèce. Le comptage du nombre de fleurs et du nombre de graines, pour connaître le rendement en diaspores et l'apport annuel en semences à la banque du sol n'est pas envisageable. De même, la différenciation entre individus de stades de développement différents (structure démographique de la population) est impossible avec des plantes de cette taille, à une altitude où la période de végétation est extrêmement courte (juillet à septembre les bonnes années).

Un suivi annuel à long terme est primordial pour gommer les fluctuations interannuelles et connaître les cycles éventuelles de floraison de ces espèces.

Dans tous les cas, le suivi doit absolument faire état, à chaque comptage, de la présence ou de l'absence de traces de piétinement et de pâturage pour aider à l'interprétation des fluctuations annuelles de floraison.

L'étude de la dynamique des populations n'en n'est quant à elle qu'à ses débuts. Il faudra en effet attendre plusieurs années pour pouvoir tirer un premier bilan du suivi. Les mesures de gestion in situ pourront alors être réajustées.

Mesure 3.2

Mise en place de mesures conservatoires concernant le pastoralisme

Gestion proposée

Alléger la pression pastorale aux abords des lacs du vallon de Bouchouse.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée en hectare
7240	Communauté des bas-marais alcalins, artico-alpins à laîche à deux couleurs	13

Espèces végétales d'intérêt patrimonial	<i>Carex atrofusca</i> , <i>C. bicolor</i> , <i>C. microglochin</i> , <i>Junctus arcticus</i>
---	---

Données de contractualisation

Localisation	Ristolas (Vallon de Bouchouse)
Surface	14 ha
Activités concernées	Pastoralisme
Partenaires pressentis	Agriculteurs, AFP, groupements pastoraux, PNRQ

Cahier des charges

- Préconisations générales

- aménager les mares et leurs abords pour permettre leur utilisation pastorale tout en limitant l'impact du piétinement, en prévoyant :
 - soit un aménagement d'abreuvement sur un côté
 - soit en installant un abreuvoir indépendant à proximité et la mise en défens par enclos de la mare (tout ou partie)
- assurer un curage et un entretien manuel voire mécanique et réimplanter ponctuellement des végétaux après curage (jardinage écologique)
- mettre en place un suivi des actions à mener

Lac Foréant

N'utiliser les pelouses situées sur le replat en amont du lac que comme zone de passage des troupeaux (d'un pâturage à un autre) mais non comme zone de pâturage, ce qui a pour effet d'une part, l'accumulation sur cette zone de déjections des brebis et donc de composés azotés responsables de l'eutrophisation, et d'autre part une action directe sur la végétation par broutage et piétinement.

Lacs Egorgéou et Baricle

- Déplacer le reposoir situé près de la bergerie du lit majeur du torrent de Bouchouse ;
- N'utiliser les pelouses situées sur le replat en amont du lac que comme zone de passage des troupeaux mais non comme zone de pâturage dans laquelle les brebis stationneraient longuement et régulièrement ;
- En cas de pâturage à proximité de la zone d'étude, maintenir une surveillance des troupeaux visant à empêcher les brebis de pénétrer dans les marécages.

Le principe de précaution doit faire prendre des mesures visant à empêcher le pâturage autour et en amont de ces deux lacs et à abandonner l'utilisation de la bergerie située en amont du lac d'Egorgéou.

- Lien avec les mesures agro-environnementales

ESTIMATION DE COUT

Voir les mesures 1.1 à 1.8 de l'objectif 1 (milieux agricoles et pastoraux)

Indicateurs de suivi de la mesure

Maintien des populations végétales faisant l'objet d'un suivi (cf. mesure 3.1).

Mesure 3.3

Mise en place d'une étude comportementale des randonneurs

Gestion proposée

Mesure de l'importance et des conséquences du piétinement lié aux activités de la randonnée, afin de mettre en place d'éventuelles mesures conservatoires.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée en ha
7240	Communauté des bas-marais alcalins, artico-alpins à laîche à deux couleurs	13

Espèces végétales d'intérêt patrimonial	<i>Carex atrofusca</i> , <i>C. bicolor</i> , <i>C. microglochin</i> , <i>Juncus arcticus</i>
---	--

Données de contractualisation

Localisation	Ristolas (Vallon de Bouchouse)
Surface	13 ha
Activités concernées	Tourisme
Partenaires pressentis	PNRQ, universités

Cahier des charges

Etude comportementale des randonneurs visant à mieux cerner leurs déplacements à proximité des lacs.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Etude comportementale	4

Indicateurs de suivi de la mesure

Réalisation et conclusions de l'étude

Remarques

La connaissance des flux et des pratiques reste indispensable à la mise en œuvre d'une gestion conservatoire efficace dont le Parc du Queyras en sera l'animateur.

Mesure 3.4

Mise en place de mesures de conservation *in situ* adaptées

Gestion proposée

- Améliorer la gestion des flux touristiques par une meilleure canalisation du public.
- Création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Ce classement a pour objet de permettre la protection de biotopes rares et remarquablement conservés, sur lesquels pèsent des risques importants.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée en ha
7240	Communauté des bas-marais alcalins, artico-alpins à laîche à deux couleurs	14

Espèces végétales d'intérêt patrimonial	<i>Carex atrofusca</i> , <i>C. bicolor</i> , <i>C. microglochin</i> , <i>Juncus arcticus</i>
---	--

Données de contractualisation

Localisation	Ristolas (Vallon de Bouchouse)
Surface	14 ha
Activités concernées	Tourisme (pastoralisme ???)
Partenaires pressentis	PNRQ, commune

Localisation	Ristolas (Vallon de Bouchouse)
Surface	A préciser ultérieurement
Activités concernées	Tourisme, pastoralisme, chasse, pêche
Partenaires pressentis	Commune, PNRQ

Cahier des charges

L'arrêté ainsi que son périmètre sont en cours d'élaboration par le Parc, la commune et les services de l'Etat.

Des règles simples devraient être mise en avant pour la protection de ces zones :

- Interdiction du camping dans les zones tourbeuses de marais et à moins de 30 mètres des bords des lacs
- Interdiction des feux et des cueillettes
- Respect des chemins et du balisage
- Mise en place de panneaux d'information à destination des randonneurs

Ces panneaux seront réalisés par des professionnels, sur un support adapté suffisamment résistant au froid et à un ensoleillement important.

Le caractère paysager du site sera pris en compte. L'emplacement sera défini en concertation avec la commune de Ristolas. Prévoir une traduction en plusieurs langues.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Mesures de conservations <i>in situ</i>	15

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement

L'animateur choisira la mesure la plus appropriée parmi les mesures contractuelles suivantes :

ATM 005 du manuel de procédure – Codification D3

Travaux de mise en défens d'habitats naturels fragiles contre des menaces diverses (humaines en particulier liées à la fréquentation du public).

Indicateurs de suivi de la mesure

Cf mesure 3.2.

Classement effectif du site.

Remarques

La surface concernée par l'arrêté reste à préciser. Compte tenu de la nature du milieu à protéger (zones humides dépendantes du ruissellement) le périmètre retenu devra couvrir une surface suffisante, de manière à réduire fortement les risques pesant sur ce milieu (modification du réseau hydrologique).

Mesure 3.5

Préservation et restauration des ripisylves

Gestion proposée

Protéger la ripisylve des actions humaines qui peuvent la dégrader, informer les randonneurs de la richesse spécifique d'un tel habitat.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés

Code Natura 2000	Intitulé Natura 2000	Surface (en ha)
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à Epilobe de Fleischer	31.65

Espèces d'intérêt communautaire (Annexe 2 de la Directive habitats)	Végétales	
	Animales	Murin de Daubenton
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	Aigle royal, circaète Jean le Blanc

Données de contractualisation

Localisation	Voir carte des milieux agricoles et pastoraux
Surface	31.65 ha
Partenaires pressentis	ONF, communes, PNRQ
Coût annuel	/

Localisation

Vallée du Haut Guil, Val Ségure, pic de la Lauze, pic de Malaure
Communes concernées : Ristolas ; Abriés

Cahier des charges

- Planter des espèces ligneuses alluviales sur les sites terrassés ou dégradés par les activités humaines
- Eviter tout défrichement de la ripisylve en appliquant la réglementation forestière sur les défrichements
- Conserver une large bande boisée entre la rivière et les secteurs d'emprise
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'extraction sauvage de matériaux dans le lit majeur
- Appliquer une gestion sélective de la ripisylve pour assurer le passage des crues sur les portions de cours d'eau en amont de secteurs sensibles
- Assurer un entretien sélectif manuel appliqué à des secteurs écologiquement sensibles
- Conserver une mosaïque de milieux et de strates tout en favorisant les formations pionnières
- Mettre en place des panneaux de vulgarisation sur la richesse de l'hydrosystème
- Diffuser des brochures de sensibilisation auprès du public et des usagers du milieu aquatique.
- Assurer le suivi scientifique

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement. L'animateur choisira la mesure la plus appropriée parmi les mesures contractuelles suivantes : F 27 006 (m. forestières ripisylves)

Indicateurs de suivi

Nombre d'espèces du cortège floristique

Mise en oeuvre du contrat rivière du Guil.

Objectif n°4 : Etude et définition de mesures de gestion conservatoire des milieux rocheux

1. Enjeux

Biodiversité Paysage et patrimoine	Communication Education à l'environnement
---------------------------------------	--

Les éboulis et falaises sont bien représentés sur le site. Ils abritent une faune et une flore spécialisée remarquable.

Ces habitats sont globalement peu concernés par les activités humaines qui n'y ont qu'un impact très réduit et localisé. Le risque global de dégradation de ces milieux peut donc être considéré comme assez faible, mais la vigilance doit être de mise pour tous les travaux éventuels, compte tenu de leur forte valeur biologique.

L'enjeu n'est pas majeur dans le contexte actuel de faible anthropisation.

En général, les activités sur ces habitats sont liées au tourisme et aux loisirs (randonnée, escalade ,...) Occasionnellement, le pastoralisme peut interférer avec les éboulis, mais de façon très diffuse (voir mesure 1.4).

Les glaciers rocheux sont globalement peu étudiés à l'échelle des Alpes. Le site en compte un, et son suivi, sans représenter un enjeu majeur pour la gestion du site, pourrait se révéler intéressant et permettre de suivre à l'échelle du site les conséquences du réchauffement climatique.

2. Objectifs

Les mesures relatives aux milieux rocheux visent à préserver et favoriser un état de conservation convenable de ces milieux par la mise en place d'une veille écologique qui précisera les mesures conservatoires à mettre en place.

Elles permettront également un approfondissement des connaissances par un suivi du glacier rocheux du Pic d'Asti.

3. Habitats concernés

Habitats concernés par l'Objectif 4 :

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	367
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	1378
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	40
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1836
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	222
8340	Glacier rocheux	32
Total :		3875

4. Espèces concernées

Espèces de la Directive Habitat présentes dans les milieux rocheux :

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Saxifrage de Vaud
	Animales	Coronelle lisse, lézard des murailles, Bouquetin des Alpes, Vespère de Savi, Oreillards
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Gentiane, Génépi jaune, Edelweiss
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean Le Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Perdrix bartavelle, Lagopède alpin

5. Mesures de gestion et coûts annuels

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global en K€
4.1	Assurer une veille écologique des milieux rocheux	8
4.2	Approfondir les connaissances et le suivi des glaciers rocheux	6

Montant global de l'objectif 4	14
---------------------------------------	-----------

Mesure 4.1

Assurer une veille écologique des milieux rocheux

Gestion proposée

Suivre dans le temps l'évolution et la dynamique des milieux rocheux.
Participer à des missions de surveillance et de police

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	367
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	1378
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	40
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1836
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	222

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Saxifrage de Vaud
	Animales	Coronelle lisse, lézard des murailles, Bouquetin des Alpes, Vespère de Savi, Oreillards
Espèces végétales d'intérêt patrimonial		Gentiane, Génépi jaune, Edelweiss
Espèces de la Directive Oiseaux		Circaète Jean Le Blanc, Aigle royal, Faucon pèlerin, Gypaète barbu, Grand duc d'Europe, Crave à bec rouge, Perdrix bartavelle, Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Tous les milieux rocheux du site
Surface	-
Activités concernées	Tourisme, activités traditionnelles
Partenaires pressentis	Communes, universités, CBNA, PNRQ

Cahier des charges

- Veiller, à l'échelle du site, à ce que les activités liées aux milieux rocheux soient compatibles avec la conservation des habitats.
- Limiter la cueillette et l'arrachage sauvage de plantes patrimoniales.
- Etudier durant la saison estivale l'impact des différents randonneurs et pratiquants sur les sites les plus fréquentés. Connaître l'état de dégradation des différents milieux afin de proposer des solutions appropriées à chaque cas.
- Réaliser des enquêtes auprès des randonneurs
- Réaliser des études sur le terrain avant et après la saison estivale

- Déterminer les sites les plus sensibles
 - Mettre en place un suivi de l'état de conservation des milieux rocheux et des espèces qui y sont inféodées : Maintenir ces milieux vis à vis des travaux d'aménagement, des équipements divers et de l'impact touristique.
- Assurer un entretien mécanique et/ou manuel en conservant une mosaïque de végétation
 - Assurer un entretien par l'écobuage à l'automne ou en hiver
 - Assurer un entretien par un pâturage extensif si la topographie le permet
 - Suivre l'évolution qualitative et quantitative de ces milieux
 - Localiser les secteurs où sont situées les espèces sensibles pour éviter de nouveaux travaux d'aménagement
 - Eviter le piétinement sur les stations de plantes sur les vires rocheuses

ESTIMATION DE COÛT

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Suivi	4
Identification des enjeux	4

Le financement se fera selon convention ou partenariat.

Indicateurs de suivi de la mesure

Nombre d'espèces du cortège floristique

Remarques

Les milieux rocheux peu ou pas aménagés sont des zones refuge pour un certain nombre d'espèces, dont le Lagopède alpin.

Le suivi concernera principalement des éboulis thermophiles et s'apparentera à celui des pelouses, car leur dynamique en est assez voisine. Les autres milieux ne nécessiteront pas forcément d'un suivi scientifique mais plutôt d'un contrôle du respect des clauses de gestion du milieu.

Mesure 4.2

Approfondir les connaissances et le suivi des glaciers rocheux

Gestion proposée

Reprendre l'étude et le protocole du site d'Asti
Réflexion sur les variations climatiques

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
8340	Glacier rocheux	32

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	Saxifrage de Vaud
	Animales	Bouquetin des Alpes
Espèces de la Directive Oiseaux		Lagopède alpin

Données de contractualisation

Localisation	Glacier rocheux du pic d'Asti - Ristolas
Surface	32 hectares
Activités concernées	Tourisme, loisirs de pleine nature
Partenaires pressentis	Universités

Cahier des charges

Protocole à définir ultérieurement

ESTIMATION DE COÛT

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
suivi	6

Indicateurs de suivi de la mesure

Résultats des analyses et observations de l'état d'activité du glacier rocheux

Objectif n°5 : Amélioration de la connaissance des populations d'espèces végétales d'intérêt communautaire

1. Enjeux

Biodiversité Espèces d'intérêt communautaire Habitats d'intérêt communautaire	Connaissances scientifiques
---	-----------------------------

Le site compte deux espèces inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitat : l'Astragale Queue de renard et le Sabot de Vénus, et deux espèces inscrites à l'annexe 4 : l'Ancolie des Alpes et le Saxifrage de Vaud.

Les enjeux sont fonction de l'état de conservation de chaque espèce : fort pour le sabot de Vénus, modéré pour les autres espèces.

Une espèce de l'annexe 2, le Chardon bleu des Alpes semble avoir disparu du site. Néanmoins, de nouvelles prospections permettront toutefois de réactualiser les données existantes.

2. Objectifs

Afin de préserver et favoriser un état de conservation favorable des espèces d'intérêt communautaire, il est indispensable de disposer de données suffisantes sur ces espèces. Les actions préconisées ici prennent donc la forme de prospections complémentaires et de suivi des populations.

3. Espèces concernées

Espèces de la Directive Habitat concernées par l'Objectif 5 :

Espèces végétales d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Ancolie des Alpes (<i>Aquilegia alpina</i>) Astragale Queue de renard (<i>Astragalus alopecurus</i>) Chardon bleu des Alpes (<i>Eryngium alpinum</i>) Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>) Saxifrage de Vaud (<i>Saxifraga valdensis</i>)
--	--

4. Habitats concernés

Habitats concernés par l'Objectif 5 :

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à Epilobe de Fleischer	31.7
4060	Landes alpines et subalpines	1269
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	215
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	367

8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	1378
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1836
8340	Glacier rocheux	32
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) sur croupes rocheuses	571
Total :		11473.7

5. Mesures de gestion et coûts annuels

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global en K€
5.1	Effectuer des prospection complémentaires et réalisation d'une cartographie (Sabot de Vénus et l'Astragale queue de renard)	6
5.2	Mise en place d'un suivi et réalisation de relevés phytosociologiques (Ancolie des Alpes, Saxifrage de Vaud, Chardon bleu des Alpes, Sabot de vénus, Astragale Queue de renard)	6
Montant global de l'objectif 5		12

Autres mesures : Cf. mesures milieux agricoles, pastoraux et forestiers.

Mesure 5.1
Effectuer des prospections et réalisation d'une cartographie
 (Sabot de Vénus, Astragale queue de renard, Chardon bleu des Alpes)

Gestion proposée

Réalisation de prospections pour trois espèces des annexes II et IV de la Directive Habitats : l'Ancolie des Alpes, l'Astragale Queue de renard et le Chardon bleu des Alpes.

Espèces concernées

Espèces végétales d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Astragale Queue de renard (<i>Astragalus alopecurus</i>) Chardon bleu des Alpes (<i>Eryngium alpinum</i>) Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>)
---	---

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	215
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) sur croupes rocheuses	571

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	4349 hectares
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme, sylviculture
Partenaires pressentis	CBNA, universités, experts, ONF

Cahier des charges

Les opérations de prospections seront effectuées sur la base du cahier des charges « Pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales, dans les sites Natura 2000 de la région PACA », chapitre « 2.3.1 Espèces végétales relevant de la Directive Habitats ».

Contenu de l'étude :

Pour : **Astragale Queue de renard** (*Astragalus alopecurus*)
Chardon bleu des Alpes (*Eryngium alpinum*)
Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

- Prospection de terrain (localisation des stations et réalisation de relevés phytosociologiques)
- Saisie, mise en forme et synthèse des données recueillies avec celles de la littérature

Restitutions cartographiques :

- carte de localisation des stations
- carte de localisation des relevés phytosociologiques

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Prospections et relevés phytosociologiques	6

Indicateurs de suivi de la mesure

Nombre et répartition des stations identifiées.

Remarques

Le recensement et la cartographie des stations de Sabot de Vénus permettra une meilleure intégration de sa conservation dans la gestion forestière. Les informations recueillies seront fournies à l'ONF dans le cadre de la convention cadre de partenariat Parc / ONF.

Mesure n°5.2
Mise en place d'un suivi et réalisation de relevés phytosociologiques
 (Ancolie des Alpes, Sabot de vénus, Saxifrage de Vaud)

Gestion proposée

Réalisation de suivis de trois espèces des annexes II et IV de la Directive Habitats : Ancolie des Alpes, Sabot de vénus, Saxifrage de Vaud.

L'étude de l'évolution des principales populations permettra de mieux gérer les éventuelles dégradations de leurs habitats.

Espèces concernées

Espèces végétales d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Ancolie des Alpes (<i>Aquilegia alpina</i>) Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>) Saxifrage de Vaud (<i>Saxifraga valdensis</i>) Astragale Queue de renard (<i>Astragalus alopecurus</i>) Chardon bleu des Alpes (<i>Eryngium alpinum</i>)
--	--

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à <i>Epilobe</i> de Fleischer	31.7
4060	Landes alpines et subalpines	1269
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	215
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival	367
8120	Eboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin	1378
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1836
8340	Glacier rocheux	32
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) sur croupes rocheuses	571

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	Environ 12000 hectares
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme, sylviculture
Partenaires pressentis	CBNA, universités, experts, ONF

Cahier des charges

Les opérations de suivi seront effectuées sur la base du cahier des charges « Pour l'inventaire et la cartographie des habitats naturels et des espèces végétales et animales, dans les sites Natura 2000 de la région PACA », chapitre « 2.3.1 Espèces végétales relevant de la Directive Habitats ».

Contenu de l'étude :

Pour : **Ancolie des Alpes** (*Aquilegia alpina*) :
Saxifrage de Vaud (*Saxifraga valdensis*)
Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)

- Mise en place d'un suivi et réalisation de relevés phytosociologiques sur les sites de suivi (1JI)
- Saisie, mise en forme et synthèse des données recueillies (0.5JI + 0.5 JT)
- Analyse et interprétation des données puis restitution des résultats (0.5 JI)

Restitutions cartographiques :

- carte de localisation des stations
- carte de localisation des relevés phytosociologiques

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Suivis et relevés phytosociologiques	6

Si les prospections préconisées dans la mesure 5.1 pour les espèces *Astragalus alopecurus* et de *Eryngium alpinum*, ont donné des résultats, on prévoira une étude similaire estimée à 1700 € par espèce.

Indicateurs de suivi de la mesure

Résultats du suivi : évolution quantitative et évolution de la répartition géographique des différentes populations sur le site.

Objectif n°6 : Maintien de l'intégrité et de la fonctionnalité des habitats utilisés par les chiroptères

1. Enjeux

Biodiversité	Connaissances scientifiques
Espèces d'intérêt communautaire	Sensibilisation
Habitats d'intérêt communautaire	Education à l'environnement

Des particularités significatives ont été mises en évidence, mettant en lumière l'intérêt du site :

- découverte d'une nouvelle espèce d'oreillard (*Plecotus nova species*) soupçonnée par de nombreux auteurs à travers l'Europe mais jamais décrite précédemment
- la Sérotine de Nilsson, espèce la plus nordique car s'observant au-delà du cercle polaire, a été détectée sur deux communes (Abriès et Ristolas). Ce sont des données très rares en Provence-Alpes-Côte d'Azur
- la zone du Parc Naturel Régional du Queyras se distingue des autres secteurs régionaux par une population d'oreillards *sp* importante et omniprésente. Ces oreillards sont peut-être des oreillards roux ou bien de la nouvelle espèce, ce qui renforce la valeur biologique du site.

Les menaces pesant sur les différentes espèces de chiroptères identifiées proviennent des activités agricoles, pastorales, et forestières, (destruction des habitats, usage de produits chimiques toxiques) ainsi que des aménagement urbains (éclairage publics, disparition de l'habitats des chiroptères en milieux urbain, diminution des linéaires boisés) et des usages domestiques (traitements des boiserie avec des produits toxiques).

La biologie et l'écologie des chiroptères exigent pour leur conservation la prise en compte de facteurs multiples à des échelles très différentes, selon qu'il s'agit de protéger les gîtes des colonies, leurs territoires de chasse ou des corridors boisés de déplacement.

Les mesures de conservation des populations de chiroptères impliquent une attention particulière. En effet, les gîtes sont bien souvent à l'extérieur du site (villages). Etant donné que les mesures de gestion hors site sont indispensables au maintien des populations dans le site, elles seraient financées au même titre que les mesures de gestion dans le périmètre du site.

2. Objectifs

Il s'agit de préserver et restaurer les habitats utilisés par les chiroptères.

Afin de mieux connaître le nouvel Oreillard, il sera nécessaire de réaliser une recherche approfondie concernant sa répartition ainsi que des études sur sa biologie et celle des potentielles autres espèces d'oreillards.

3. Espèces concernées

Espèces de la Directive Habitat concernées par l'Objectif 6 :

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Oreillard des Alpes , Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi
--	---

4. Habitats concernés

Habitats concernés par l'Objectif 6 :

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à Epilobe de Fleischer	31.7
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	188
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	40
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1836
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	222
9150	Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	123
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) sur croupes rocheuses	571
Total :		7843.7

A ces habitats s'ajoutent les milieux urbains, souvent hors site, mais fréquentés par un certain nombre d'espèces.

5. Mesures de gestion et coûts annuels

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global en K€
6.1	Prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme territoires de chasse	-
6.2	Adapter les produits de traitement antiparasitaires	2
6.3	Recenser et cartographier les cavités d'hivernage, laisser libre l'entrée des gîtes d'hivernage et de reproduction	9
6.4	Mise en place de nichoirs à chauve-souris	4
6.5	Nouvelles prospections (Oreillard des Alpes) et suivi des populations de chiroptères	29
Montant global de l'objectif 6		44

Mesure 6.1

Prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme territoires de chasse

Gestion proposée

Maintenir les territoires de chasse des chiroptères en préservant les milieux semi-ouverts qui leur sont favorables et la disponibilité alimentaire (richesse et diversité de l'entomofaune).
Préserver des mosaïques de milieux, le bocage, encourager les agriculteurs à pratiquer une fauche tardive, réduire les quantités d'engrais et de pesticides.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
4060	Landes alpines et subalpines	1269
4090	Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	188
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	40
8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	1836
8220	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses	222
9150	Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	123
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets (<i>Pinus uncinata</i>) sur croupes rocheuses	571
	Eléments structurants du paysage (haies,...)	/

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Oreillard des Alpes , Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi
--	---

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	L'ensemble du site
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme, sylviculture
Partenaires pressentis	Agriculteurs, groupements pastoraux, ONF, communes, PNRQ

Préconisations générales

1°) Activités pastorales et agricoles

- ⇒ Lien avec les mesures agro-environnementales
- ⇒ Voir les mesures de l'objectif 1 (milieux agricoles et pastoraux)

- Maintien ou création de pâtures permanentes
- Favoriser l'agriculture « biologique » et l'agriculture « raisonnée », qui pratiquent la lutte intégrée et qui sont des pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante.
- Proscrire l'écobuage généralisé et annuel, qui est néfaste à de nombreux insectes.
- Dans les prairies de fauche, éviter les fauches précoces (néfastes à l'entomofaune) ou laisser une bande enherbée en limite de parcelle qui ne sera fauchée qu'une fois l'an (fauche tardive d'entretien).
- Eviter les parcelles agricoles de plus de 5 hectares, qui sont évitées par les animaux
- Préserver et encourager un maillage de linéaires boisés (haies variées et arbres isolés) en bordure de routes, de chemins, en limites de parcelles agricoles,... (points de repères pour les chauves-souris en déplacement et zones de chasse importantes les jours de vent). Les corridors boisés pourront être entretenus mécaniquement sur la base d'une haie large de 2 à 3 mètres, d'où émergent des arbres de grande taille.
- Vergers : conserver un couvert végétal permanent au sol, entretenu de manière traditionnelle (fauchage, griffage et pâturage), ceci afin de conserver une diversité végétale et entomologique. Les vergers pâturés sont particulièrement favorables aux Chiroptères. Dans une optique plus « moderne » et pour les parcelles déjà « stérilisées » par les herbicides, étudier les possibilités de mise en place de mélanges d'engrais vert et de réintroduction de plantes Messicoles.

2°) Activités forestières

- ⇒ Lien avec les mesures sylvicoles
- ⇒ Voir les mesures de l'objectif 2 (liens avec les mesures sylvicoles – I27 du PDRN)

- Favoriser la régénération naturelle des feuillus
- Maintien ou diversification des essences forestières caducifoliées ainsi que de la structure des boisements (création de parcelles d'âges variés, et de futaies jardinées), développement des écotones (lisières) par la création de clairières. Protection des ripisylves et des linéaires boisés.
- Eviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante. Favoriser la lutte intégrée.
- Créer des îlots de vieillissement soustraits à la gestion, d'essences variées, comprenant de gros arbres morts bien exposés au soleil ou en position de lisière ou de clairière (favorable aux insectes), mais aussi en plein massif forestier qui semble plus favorable à la reproduction des chauves-souris gîtant dans les arbres.
- Conserver les lierres arborescents (au moins les plus remarquables) dont les rôles dans l'écosystème sont multiples. Ce sont des gîtes pour les chauves-souris de petites tailles (entre l'écorce de l'arbre et l'enchevêtrement des tiges de lierre). La floraison automnale est très favorable aux insectes. La décomposition rapide du feuillage favorise la faune humifère et le « turn over » de la matière organique.

Indicateurs de suivi de la mesure

Résultats du suivi des populations de chiroptères (cf. mesure 6.5).
Nombre de contrats signés.

Mesure 6.2

Adapter les produits de traitement antiparasitaires

Gestion proposée

La limitation de l'emploi d'antiparasitaires systémiques permet de conserver les potentialités alimentaires des terrains de chasse en milieux ouverts (évite la destruction de la chaîne alimentaire par réduction du nombre de larves et nymphes d'insectes, nourriture des chauves-souris). Les vermifuges à base d'ivermectine ont une forte rémanence et une forte toxicité pour les insectes coprophages.

Habitats et espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Oreillard des Alpes , Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi
--	---

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	L'ensemble du site
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme
Partenaires pressentis	Agriculteurs, AFP, groupements pastoraux, OPIE, CERPAM, , PNRQ

Cahier des charges

Mener une enquête auprès des agriculteurs sur l'utilisation d'antiparasitaires systémiques (en particulier l'ivermectine) : période d'utilisation, quantité, lieu, impact. Proposer des traitements alternatifs et des suivis parasitaires.

Encourager le traitement raisonné (suivis technico-sanitaires, financement d'analyses coprologiques) afin d'utiliser un produit antiparasitaire spécifique.

Préférer les produits à base de moxidectine, fenbendazole ou oxbendazole plutôt qu'à base d'ivermectine (à inclure dans un contrat Natura 2000).

Produits recommandés	Produits à exclure
- tous les produits à base de sel de bore - les composés de cuivre ou de zinc - les cyperméthrines	- le Lindane - l'hexachlorine - l'hexachlorocyclohexane - le pentachlorophénol (PCP) - le tributylétain -les sels de chrome -le chlorothalonil - les composés fluorés - le furmécyclo

Mettre en place des inventaires réguliers de l'entomofaune des bouses.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Enquête et animation	2

Indicateurs de suivi de la mesure

Nombre d'utilisateurs d'ivermectine
Inventaire de l'entomofaune des bouses.

Mesure 6.3

Recenser et cartographier les cavités d'hivernage, laisser libre l'entrée des gîtes d'hivernage et de reproduction

Gestion proposée

Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chiroptères au cours de leur cycle vital.

Habitats et espèces concernées

- Milieux forestiers
- Eléments linéaires du paysage
- Milieux anthropiques et habitations
- Cavités souterraines

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)

Oreillard des Alpes, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	L'ensemble du site
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme, sylviculture, activités humaines
Partenaires pressentis	Communes, particuliers, agriculteurs, ONF, GCP, associations, PNRQ

Cahier des charges

Le choix des sites concernés par cette mesure sera réalisé par la structure animatrice.

- Mettre en place un suivi des sites d'hibernation.
- Localiser les arbres pouvant servir de gîte (en dessous de 1500 m d'altitude, point d'eau à moins de 200 mètres, diamètre suffisant, loges de Pic, décollement d'écorce, arbre foudroyé,...), de manière à bien cibler les parcelles à mettre en défens pour le développement de phase de sénescence.
- Aménager des ouvertures (40x15 cm) dans les bâtiments communaux ou administratifs afin de permettre l'accès des animaux dans les pièces utilisées de façon temporaire (garages, locaux techniques, caves, greniers,...).
- Inciter les particuliers à créer des ouvertures (40x15 cm) permettant l'accès des animaux dans les pièces utilisées de façon temporaire (caves, greniers, garages, cabanons,...).
- Inciter à l'emploi de produits non toxiques pour l'entretien des boiseries (charpente, terrasses, voliges de façade, volets,...).

- Conserver ou restaurer des éléments du bâti ancien (granges,...) présents dans les biotopes favorables.
- Les abords des gîtes seront ombragés par des arbres et dépourvus d'éclairages. Tout couvert végétal près du site augmente l'obscurité, minimise le risque de prédation par les rapaces et, permettant un envol précoce, augmente de 20 à 30 minutes la durée de chasse, capitale lors de l'allaitement.
- Etablir des conventions avec les communes de l'ensemble de la zone afin de préserver les accès aux combles et clochers des églises. Le contenu précis de ces conventions devra être défini après expertise des bâtiments et devra comprendre notamment :
 - maintenir ouvert les accès aux combles (pas de grillage)
 - éviter l'éclairage nocturne de certaines parties des bâtiments (à définir)
 - modifier l'éclairage public si nécessaire (utilisation d'ampoules spécifiques)
 - en cas de besoin de réfection de la toiture, réaliser les travaux en automne ou en hiver
 - en cas de besoin de traitement des charpentes , utiliser des produits non toxiques pour les chauve-souris.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Inventaires (2 phases)	9

Mode de financement :

MEDD et autres sources de financement

L'animateur choisira la mesure la plus appropriée parmi les mesures contractuelles suivantes :

AHR002 (aménagement spécifiques)

Inventaire villages comprenant :

- Phase 1 . Sensibilisation
 - **Sensibiliser les différents publics** à ces mammifères (animations scolaires, sensibilisation des élus, dossier de presse).
- Phase 2 . Inventaire et expertise
 - **Investir le public dans l'inventaire** des chauves-souris de leur commune (les personnes qui accueillent des chauves-souris derrière leurs volets, dans leur cave ou dans leur grenier...seront invitées à nous contacter).
 - **Inventorier les chauves-souris présentes dans les villages** grâce aux techniques d'études de ces animaux
 - **Expertiser** les bâtiments publics dans l'objectif de réaliser des petits aménagements.

Ce travail débouche sur des conventions de travaux avec les communes pour la conservation des chauves-souris et surtout sur une participation active du public à leur sauvegarde.

Indicateurs de suivi de la mesure

Cartographie des sites d'hibernation existants et potentiels.

Nombre et qualité (nombre et taille des colonies) des sites d'hibernation recensés.

Nombre de conventions établies.

Mesure 6.4

Mise en place de nichoirs à chauve-souris

Gestion proposée

Cette mesure vise à avoir une meilleure connaissance des espèces forestières permettant le développement de propositions ciblées sur les secteurs étudiés et leur transposition en zones naturelle similaire.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
9150	Sapinière sèche à mésoxérophile des Alpes internes	123
9410	Pessière acidiphile	546
9420	Cembraies et mélézéins de l'étage subalpin	3017
9430	Boisements de pin à crochets sur croupes rocheuses	571

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Oreillard montagnard, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi
--	--

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	L'ensemble du site
Activités concernées	Sylviculture
Partenaires pressentis	GCP, ONF, PNRQ

Cahier des charges

Pose sur 2 sites de 24 nichoirs de types variés dans des milieux forestiers favorables.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Pose nichoirs	4

Mode de financement :

Mesures finançables par un contrat Natura 2000. MEDD et autres sources de financement
 L'animateur choisira la mesure la plus appropriée parmi les mesures contractuelles suivantes :
 - Si habitats rocheux ou grotte : AHR002
 - Si habitats forestiers : F27013

Indicateurs de suivi de la mesure

Suivi de l'occupation des nichoirs sur 6 ans à intervalle régulier par le Groupe Chiroptères de Provence et les acteurs locaux et gestionnaires.

Indicateur de suivi recommandé : travail sur les chauves-souris arboricoles :

- suivi de l'évolution des populations arboricoles de chiroptères par des contrôles de nichoirs échantillons
- suivi de colonies de chauves-souris découvertes et à découvrir.

Mesure 6.5

Nouvelles prospections (Oreillard des Alpes) et suivi des populations de chiroptères

Gestion proposée

Réalisation d'études complémentaires afin de pallier à l'insuffisance des connaissances actuelles (malgré les inventaires) et permettre une préservation durable et efficace des espèces sur le site.

Cette mesure concerne notamment la nouvelle espèce d'Oreillard pour laquelle les connaissances sont très insuffisantes.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats sont concernés.

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Oreillard montagnard, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi
--	--

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	L'ensemble du site
Partenaires pressentis	GCP et ses partenaires, réseau universitaire, PNRQ

Cahier des charges

1 - Inventaire principalement ciblé sur l'Oreillard montagnard par recherche de colonies dans les habitations et sur leurs terrains de chasse.

Estimation du coût de l'étude : 10 500 €

2 - Expertise concernant les territoires de chasse et les gîtes des chauves-souris du Queyras

Estimation du coût de l'étude : 9 500 €

3 - Indicateur de suivi recommandé : suivi de colonies de chauves-souris découvertes et à découvrir au cours de ces inventaires. Investissement possible des particuliers et du gestionnaire au côté du Groupe Chiroptères de Provence.

Coût fonction du résultat des études 1 et 2. Ce coût est à prendre en compte chaque année (estimé à environ 1500 euros par an).

Indicateurs de suivi de la mesure

Résultat de l'étude et nombre de colonies découvertes.

Résultat des suivis sur 6 ans.

Remarques

L'oreillard décrit en 2000 par Andréas Kiefer est une nouvelle espèce. L'individu du Queyras a servi de type à cette description de la nouvelle espèce et représente le premier individu découvert en France. Tout d'abord décrit sous le nom de *Plecotus alpinus*, la nomenclature internationale a retenu le nom de *Plecotus macrobullaris* (car il a de plus grosses bulles tympaniques que les autres espèces) qui semble réparti dans les montagnes du sud et du centre de l'Europe. Son écologie reste inconnue actuellement et tous travaux sur l'espèce seront novateurs.

Objectif n°7 : Approfondissement des connaissances relatives aux autres espèces animales d'intérêt communautaire et prise en compte de leur présence dans les modes de gestion

1. Enjeux

Biodiversité	Connaissances scientifiques
Espèces d'intérêt communautaire	Sensibilisation
Habitats d'intérêt communautaire	Education à l'environnement

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration de la partie «Analyse et définition des objectifs » du Document d'Objectifs n'ont pas permis d'inventorier et de localiser toutes les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial potentiellement présentes sur le site. Il est donc nécessaire de mener des études complémentaires.

Les enjeux dépendent des espèces considérées. Il sont considérés comme forts pour la Salamandre de lanza et le papillon Isabelle.

- la Salamandre de Lanza

C'est la destruction et le prélèvement des adultes qui menacent directement les populations de cette espèce endémique visolienne dont la reproduction suit un cycle d'une extrême lenteur. Cet animal attire la curiosité des visiteurs, est fréquemment manipulée, parfois écrasée par inadvertance. Par ailleurs, elle est la cible facile de collectionneurs et d'amateurs de terrarium. Enfin, on a observé des individus piétinés par le passage de troupeaux. Sa conservation représente un enjeux fort.

- l'Isabelle de France

Cette espèce de papillon est particulièrement liée au pin sylvestre, les chenilles se nourrissant des aiguilles de cette espèce. Il est donc essentiel de conserver des pinèdes de pins sylvestre et de veiller à maintenir différentes classes d'âge.

Pour les lépidoptères, il s'agit de conserver les prés de fauche et mettre en place un calendrier de fauche (Cf. objectifs 1).

2. Objectifs

Les mesures de gestion visent à

- effectuer de nouvelles prospections afin de compléter les connaissances actuelles relatives aux espèces connues et à celles dont la présence est suspectée
- mettre en place un suivi des espèces d'intérêt communautaire et éventuellement patrimonial
- préserver et favoriser un état de conservation favorable des habitats et espèces d'intérêt communautaire en prenant des mesures conservatoires adaptées.

3. Habitats concernés

Habitats concernés par l'Objectif 7 :

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à Epilobe de Fleischer	31.7
4060	Landes alpines et subalpines	1269
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	215
6520	Prairie de fauche de montagne	71
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
7240	Communauté des bas-marais alcalins, artico-alpins à laîche à deux couleurs	13
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	30
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017
Total :		6857.7

4. Espèces concernées

Espèces de la Directive Habitat concernées par l'objectif 7 :

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Animales	Salamandre de Lanza, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, des Alpes, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi, Isabelle de France, Azuré du serpolet, Grand Apollon, Semi-Apollon,...
Espèces de la Directive Oiseaux		Chouette de Tengmalm Grand duc d'Europe

5. Mesures de gestion et coûts annuels

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global en K€
7.1	Effectuer des prospections, mettre en place un suivi et prendre des mesures favorables à la conservation de la Salamandre de Lanza	15
7.2	Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place de suivis de populations de reptiles, d'amphibiens et de mollusques d'intérêt communautaire	6
7.3	Effectuer des prospections et mettre en place un suivi pour le papillon Isabelle	6,5
7.4	Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place un suivi des populations de papillons d'intérêt communautaire et patrimonial	6,5
7.5	Protection du papillon Isabelle, des chauves-souris et autres nocturnes : améliorer la qualité des éclairages publics	A définir

Montant global de l'objectif 7 (hors mesure 7.5)	34
---	-----------

Mesure 7.1

Mettre en place des mesures favorables à la conservation de la Salamandre de Lanza

Gestion proposée

Approfondir les connaissances sur la Salamandre de Lanza et mettre en place des mesures de gestion pour la conservation de cette espèce endémique visolienne.
Réguler les interventions humaines sur les zones occupées par les animaux.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à Epilobe de Fleischer	31.7
4060	Landes alpines et subalpines	1269
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Salamandre de Lanza
---	---------------------

Données de contractualisation

Localisation	Ristolas
Surface	3000 ha
Activités	Tourisme, pastoralisme
Partenaires pressentis	Universités, experts, PNRQ, CERPAM

Cahier des charges

- Prospections, inventaires et cartographies
Réalisation de prospections et mise en place d'une base de données et d'un SIG.
- Diagnostic pastoral du Viso
Le pâturage, quant il est mal maîtrisé, est défavorable à la salamandre car il entraîne une réduction de végétation qui attire les tipules dont elle se nourrit. Le choix du mode de gestion est déterminant quant au maintien des populations existantes.
Identifier et localiser les zones humides
- Mise en place de mesures conservatoires
Les tracés de chemins de randonnée doivent impérativement s'écarter dans la mesure du possible des stations connues afin d'éviter tout piétinement, toute capture ou tout déplacement d'animaux

Interdiction du bivouac au bord du Guil (préciser les zones sensibles avec la cartographie).
Selon la météo, pas de pâturage des zones sensibles par temps humide, éviter tout risque de piétinement.

- Suivi

Maintenir une pression d'observation suffisante pour renseigner et actualiser la base de données afin de modifier en temps réel la gestion si nécessaire.

- Préconisation générale :

Actions à coordonner avec la mise en place de la Réserve Naturelle Ristolas-Mont Viso.

Animation : Mise en œuvre des mesures de l'objectif 8

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Mesures conservatoires	15

Indicateurs de suivi de la mesure

Réalisation d'un diagnostic pastoral intégrant la protection stricte de l'espèce sur l'alpage.

Validation des mesures par la commune et l'AFP

Intégration des mesures dans le cahier des charges de l'alpage.

Mise à jour de la base de données

Mesure 7.2

Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place de suivis de populations de reptiles, d'amphibiens et de mollusques d'intérêt communautaire

Gestion proposée

Effectuer des inventaires supplémentaires de reptiles, d'amphibiens et de mollusques d'intérêt communautaire.

Approfondir les connaissances sur ces groupes et maintenir les populations d'espèces concernées.

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
3220	Communauté herbacée des bancs de galets des bords de torrents à <i>Epilobe</i> de Fleischer	31.7
4060	Landes alpines et subalpines	1269
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	215
7230	Communauté des bas-marais alcalins à laîche de Davall	165
7240	Communauté des bas-marais alcalins, artico-alpins à laîche à deux couleurs	13
8130	Eboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles	30
9420	Cembraies (<i>Pinus Cembra</i>) et mélézéins de l'étage subalpin	3017

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	
	Animales	A identifier
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	
	Animales	A identifier

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	L'ensemble du site
Activités	Pastoralisme, sylviculture, tourisme
Partenaires pressentis	Universités, experts, PNRQ, partenaires scientifiques

Cahier des charges

Inventaires complémentaires des populations d'espèces d'intérêt communautaire et d'intérêt patrimonial (les inventaires des reptiles et amphibiens réalisés dans le cadre de la rédaction de la partie « Analyse et définition des objectifs » du Document d'Objectifs ne peuvent être considérés comme exhaustifs).

Inventaire initial des mollusques d'intérêt communautaire et d'intérêt patrimonial.

Définir des préconisations de gestion pour la conservation de ces espèces si elles sont localement menacées et/ou si les modes de gestion de leurs habitats sont contraires à leur préservation.

Une fois les inventaires réalisés, mettre en place des suivis des populations.

Chaque inventaire faire l'objet d'un rapport (analyse bibliographique, cartographie des espèces inventoriées évaluation de l'intérêt des populations du site, principales menaces et recommandations de gestion).

Mesures possibles à mettre en œuvre sur le site :

- Pour les batraciens :
 - Créer de nouvelles mares (par exemple, en creusant des petites mares de rétention d'eau pour ralentir la vitesse d'écoulement des eaux) ou en restaurer d'anciennes(sites de reproduction)
- Pour les reptiles :
 - Eviter de faire passer les troupeaux sur les murets
 - Eviter de prélever ou d'éliminer systématiquement les clapiers
 - Eviter de détruire les haies
 - Restaurer des murets et des haies
 - Débroussailler partiellement des clapiers pour obtenir des places d'ensoleillement et de ponte des reptiles

ESTIMATION FINANCIERE :

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Prospections et suivis d'espèces	6

Indicateurs de suivi de la mesure

Inventaires et prospections réalisés.
Résultats de suivi.

Mesure 7.3

Effectuer des prospections et mettre en place un suivi pour le papillon Isabelle

Gestion proposée

Approfondir les connaissances sur le papillon Isabelle et prévoir des mesures de gestion pour la conservation des populations.

Habitats et espèces concernées

Papillon Isabelle (*Graellsia isabela*) : annexe II de la Directive Habitat.

Peuplements de Pins sylvestre : il ne s'agit pas d'un habitat communautaire.

Données de contractualisation

Localisation	Guillestre, Ceillac
Surface	A définir
Activités concernées	Sylviculture
Partenaires pressentis	OPIE, PNRQ, ONF

Cahier des charges

- ⇒ Repérage et suivi des populations.
- ⇒ Faire des préconisations de gestion pour la conservation de cette espèce si besoin est.

Année 1 :

- Etat des lieux et prospections (données ONF) et nouvelles prospections
- Recherche des peuplements de pins sylvestre

Années 3 & 5 :

- Recherches systématiques dans tous les sites potentiels
- 2 campagnes (années 3 & 5)
- une 3^{ème} possible pour la recherche des chenilles (année 3)

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Prospection année 1	1,5
Prospection année 3	3
Prospection année 5	2

Indicateurs de suivi de la mesure

Nombre et localisation de stations recensées.

Remarques

Cette espèce de papillon est particulièrement liée au pin sylvestre, les chenilles se nourrissant des aiguilles de cette espèce.

Le pin sylvestre représente sous le climat très continental du site l'essence dominante des forêts matures de l'étage montagnard en adret, là où cet étage est bien développé. Les pineraies peuvent aussi coloniser des stations sur sol superficiel à plus haute altitude.

Dans l'ensemble, la dynamique forestière naturelle sur ce secteur ne va donc pas à l'encontre du maintien des pineraies sur le site. On peut même penser que sur certaines zones elles seront amenées à s'étendre aux dépens de milieux ouverts.

Les peuplements de pin sylvestre du site sont soumis à une pression anthropique très faible en raison de la faible valeur du bois, des fortes contraintes d'exploitation éventuelle et des difficultés d'accès. Par ailleurs ces boisements jouent souvent un rôle de protection par rapport aux risques naturels.

Certains de ces peuplements sont donc classés "hors sylviculture" et des projets de réserve biologique existent (en grande partie hors du site Natura 2000 PR08).

Seuls les peuplements situés sur Guillestre à l'extrême ouest du site font l'objet d'une exploitation régulière. Cette exploitation ne met pas en cause la régénération du pin sylvestre sur ce secteur.

A l'échelle du Queyras, la surface des peuplements de pin sylvestre est passée entre 1973 et 1997 de 1350 ha à 1704 ha (données IFN).

Dans le cas d'éventuelles plantations de pin sylvestre (très peu probables), il convient de ne pas utiliser de clones sélectionnés pour leur résistance à certains insectes pathogènes, en effet ces clones sont également néfastes au développement des larves d'Isabelle. Dans tous les cas, les plantations de pin noir d'Autriche sont à éviter (sauf en cas particulier de rôle de protection d'urgence avéré).

Mesure 7.4
Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place un suivi des populations de papillons d'intérêt communautaire et patrimonial

Gestion proposée

Effectuer des inventaires complémentaires des populations de papillons présentes sur le site.
Approfondir les connaissances sur les papillons d'intérêt communautaire et d'intérêt patrimonial (espèces inscrites au Livre Rouge).

Habitats et espèces concernées

Habitats d'intérêt communautaire concernés		
Code Eur 15	Intitulé Eur 15	Surface concernée (en ha)
4060	Landes alpines et subalpines	1269
6170	Pelouses calcaires alpines	2046
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire	215
6520	Prairie de fauche de montagne	71

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	/
	Animales	Espèces de la directive Habitats
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	/
	Animales	Livre rouge européen et directive nationale

Données de contractualisation

Localisation	Toutes les communes
Surface	L'ensemble du site
Activités concernées	Agriculture, pastoralisme, sylviculture
Partenaires pressentis	OPIE, PNRQ, partenaires scientifiques

Cahier des charges

Inventaires et repérages complémentaires des populations.
Suivi des populations.
Faire des préconisations de gestion pour la conservation de ces espèces si elles sont localement menacées et/ou si les modes de gestion actuels de leurs habitats sont contraire à leur préservation.

ZONES A PROSPECTER :

Secteur Guillestre-Ceillac

- Forêt de Combe Chauve – Forêt de la Réortie : de l'Ubac de Laval au sommet du Mont Guillestre
- Cascade de la Pisse au Lac Miroir, puis jusqu'au Collet Ste Anne
- Bord du Cristillan entre le Rioufenc et Etable des Génisses (rive gauche du Cristillan)
- Piste forestière du Bois de Jalavez

Prospections complémentaires :

- rive gauche du Cristillan entre l'Ubac de Laval et Gratteloup
- zone à pinèdes sylvestres : il conviendrait d'effectuer des essais de piégeages lumineux, à mi-mai, pour rechercher les stations d'Isabelle
- Forêt de Combe Chauve : mise en place de pièges lumineux pour confirmer la présence du sphingidae : Proserpinus proserpina (début juin) et rechercher Callimorpha quadripunctaria et Hyles vespertillo

Secteur Sommet Bucher (GR58)

Prospections complémentaires :

- Torrent du Curlet jusqu'au Lac de la Blave
- Sentier des Cabanes de Lamanon jusqu'aux prairies alpines
- Sentier de la Chalp à la chapeller de St Simon (par le Lac des Clots)

Secteur Haut Guil et Viso

- Chapelle de Clausis – Refuge de la Blanche – Rocher des Marrons – Bois de la Sele
- Refuge Agnel
- Haut Guil – Mont Viso : du Petit Belvédère au Lac Lestio en suivant le vallon où coule le Guil
- GR58, Tour du Queyras entre l'Echalp et le Lac Foréan

Prospections complémentaires :

- Approfondir les recherches le long du GR58, entre l'Echalp et le Lac Foréan
- Triangle compris entre le GR 58C et le GR58B vers le Col Lacroix

Secteur Valpréveyre

- Zone entre Valpréveyre et le Col de Malaure

Prospections complémentaires :

- Depuis Valpréveyre jusqu'au Col d'Urine
- Triangle : Bergerie sous Roche – Bergerie des Pierres Ecrites – Clot des Besseyszone
- Le long du Torrent de Saint Martin jusqu'au Col Vieux

Secteur Marassan, Foran et Peynin

- Marrassan : piste forestière allant vers Font-Froide

Prospections complémentaires :

- Au-dessus de Prats-Hauts vers Pré Claous et Crête du Calme
- Au dessus de Gaudissart : Serre de Combe Sarrazine, Vallon du Torrent de Pra Comtal
- Le long du Torrent de Peynier depuis Peynier jusqu'à la bergerie du Vallon de Rasis.

ESTIMATION FINANCIERE

INTITULE DE LA MESURE	COUT EN K€
Prospection année 1	2,5
Prospection années 3 & 5	4

Indicateurs de suivi de la mesure

Nombre d'espèces découvertes, nombre de stations recensées pour les espèces connues.

Remarques

Les mesures à mettre en place pour la conservation des populations de papillons correspondent aux mesures de gestion des milieux ouverts précisées en Objectif 1. Il s'agit principalement d'éviter le surpâturage (Vallon du Guil notamment) et de lutter contre la fermeture des milieux.

Mesure 7.5
**Protection du papillon Isabelle, des chauves-souris et autres nocturnes :
améliorer la qualité des éclairages publics**

Gestion proposée

Accélérer le remplacement des éclairages publics au mercure par des éclairages au sodium.

Réétudier les éclairages des monuments, notamment ceux abritant, ou ayant abrité des colonies de chauve-souris.

Espèces concernées

Espèces d'intérêt communautaire (Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats)	Végétales	/
	Animales	Isabelle de France, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Daubenton, Oreillards gris, roux, des Alpes, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Sérotine de Nilsson, Vespère de Savi
Espèces d'intérêt patrimonial	Végétales	/
	Animales	Autres nocturnes
Espèces de la Directive Oiseaux		Chouette de Tengmalm Grand duc d'Europe

Données de contractualisation

Localisation	Tout le site
Surface	L'ensemble du site
Activités concernées	Aménagements urbains
Partenaires pressentis	Communes, EPCI., Fédération Départementale d'Electrification, Syndicat d'Electrification

Cahier des charges

Réaliser un état des lieux de l'éclairage public sur le site

Réduire l'éclairage des monuments occupés par des colonies ou favorables à leur installation afin de limiter la prédation et d'augmenter le temps de chasse.

Remplacer les éclairages publics (ampoule et ballast) au mercure par des éclairages au sodium avec leurs supports adaptés (attirent moins les insectes, d'où une réduction du déséquilibre alimentaire en faveur des espèces anthropophiles globalement moins menacées).

- soit au fur et à mesure de leur remplacement
- soit en encourageant financièrement les communes à procéder à leurs remplacements

Seul le **surcoût** peut faire l'objet d'une aide financière.

Limiter l'éclairage public aux trois premières heures et à la dernière heure de la nuit.

Se concentrer sur les bâtiments les plus favorables (églises, châteaux...) où l'éclairage direct des bâtiments est néfaste aux chiroptères car il retarde l'heure de leur première sortie nocturne d'où une baisse du temps de chasse et une vulnérabilité accrue aux prédateurs (en particulier aux rapaces diurnes dont le temps de chasse est allongé du fait de l'éclairage).

ESTIMATION FINANCIERE

Estimation : 600 € par ampoule et ballast

Montant global : à évaluer suite à l'état des lieux

Indicateurs de suivi de la mesure

Modification de l'éclairage public

Réinstallation de colonies de chauve-souris, effectifs des colonies existantes.

Remarques

Des communes du site PR 08 appartiennent également au site Natura 2000 PR06 « Steppique Durancien et Queyrassien ». La mise en place de cette mesure devra donc se faire en coordination entre les deux sites.

Objectif n°8 : information, communication, sensibilisation

1. Enjeux

Biodiversité
Paysage et patrimoine
Communication / sensibilisation du public

2. Objectifs

Les mesures développées dans cet objectif transversale ont pour but :

- d'informer le public sur la procédure Natura 2000, le caractère exceptionnel du site et les mesures de conservation mises en place
- d'encadrer et canaliser la fréquentation touristique à l'aide d'aménagements de terrain
- de favoriser l'appropriation de la gestion du site par les acteurs locaux

3. Habitats concernés

Tous les habitats du site sont concernés.

4. Espèces concernées

Toutes les espèces présentes sur le site sont concernées.

5. Mesures de gestion et coûts sur 6 ans

N° mesure	Intitulé de la mesure	Coût global en K€
1	Structure animatrice et chargé de mission	180
2	Mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site	-
3	Edition d'un bulletin périodique de liaison	11
4	Réaliser une exposition tournante sur Natura 2000	10
5	Réaliser un plan de communication en direction des scolaires	6
6	Réaliser une plaquette de sensibilisation et d'information à destination des usagers	2
7	Mise en place de la Réserve Naturelle de RistolasMont Viso	-
8	Voyage d'échange d'expérience concernant des problèmes communs à différents sites	4

Montant global de l'objectif 8

213

Mesure 8.1

Structure animatrice et chargé de mission

Objectifs

Afin de suivre, animer et mettre en œuvre la politique Natura 2000 sur le site, une structure animatrice devra être nommée. Une partie des mesures de gestion proposées relèvent de cette structure, qui devra s'adjoindre les services d'un chargé de mission.

Description de l'action

Les tâches générales du chargé de mission concernent :

- la mise en place des actions proposées dans le présent document
- la rédaction des synthèses et les différentes communications de bilan
- la communication et la coordination entre les différents partenaires impliqués dans le programme
- La participation à la réalisation des CAD-type en ce qui concerne notamment la partie environnement.
- L'animation de comités de pilotage et de suivi

Les actions d'animation précises qu'il doit mettre en œuvre sont détaillées dans les paragraphes figurant au présent volet.

Données de contractualisation

La future structure animatrice pressentie est le Parc naturel régional du Queyras. L'émergence possible d'un réseau départemental Natura 2000 va permettre de redéployer pour un territoire donné et non par site les structures « animatrices ». A terme, un seul chargé de mission Natura 2000 pourrait être affecté à l'ensemble du territoire PNR Queyras.

Cahier des charges

La gestion du seul document d'objectifs nécessite un chargé de mission à mi-temps.

ESTIMATION FINANCIERE

L'évaluation de ce coût prend en compte le salaire et les frais de structure (encadrement, fonctionnement, déplacements, etc) :

- Salaire (coût total employeur) d'un chargé de mission à mi-temps : estimé à 144 K€ maximum pour les 6 ans du document d'objectifs.
- Frais de structures : estimé à 25% maximum du coût total employeur.
- Total pour les 6 ans du document d'objectifs : estimé à 180 K€

Outils de financement : FGMN, sur présentation des fiches de salaires
Si possible collectivités locales

Indicateur de suivi de la mesure

Pour toutes ses missions d'animation, le chargé de mission doit établir un rapport d'activité annuel.

Mesure 8.2

Mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site

Pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000, la structure animatrice et son chargé de mission devront assumer les tâches suivantes :

- **Rencontrer élus, acteurs locaux et usagers**

Rencontrer individuellement ou lors de réunions spécifiques des acteurs locaux afin de les impliquer et de leur exposer clairement les enjeux du site et les outils et opportunités de financement offertes par Natura 2000.

Encourager les acteurs touristiques à promouvoir le réseau Natura 2000 afin d'inciter les touristes à venir pour la qualité des milieux naturels du Queyras

- **Assistance technique aux maîtres d'ouvrage de contrats Natura 2000**

Les maîtres d'ouvrage de contrats Natura 2000 ont besoin d'une assistance technique pour la mise au point de leur projet et la rédaction des documents administratifs et techniques.

- **Mobiliser et coordonner les acteurs de l'environnement**

Mobiliser les partenaires et gestionnaires de l'environnement (OPIE, CRAVE, PNRQ, universités, ONF, ONCFS ...) pour qu'ils soient le relais de la politique européenne sur le territoire.

- **Participer à l'élaboration des évaluations d'incidences et autres dossiers administratifs**

De nombreux bureaux d'études ayant en charge la rédaction d'études d'impacts ou d'incidences se tournent vers l'opérateur local pour recueillir les informations nécessaires à leur rédaction. La structure animatrice participera aux réunions, afin de s'assurer que les éléments fournis ont été utilisés à bon escient et que les conclusions de ces études rendent compte des objectifs fixés par Natura 2000. La structure animatrice pourra être amenée à rédiger des études d'incidences.

- **Participer au réseau départemental Natura 2000**

Réunions et contacts réguliers permettant d'animer, échanger et partager l'expérience entre les opérateurs locaux à travers le réseau départemental Natura 2000.

- **Informar les propriétaires concernés par la présence d'habitats ou d'espèces à fort enjeu**

Certains habitats ou espèces sont présents sur de faibles surfaces ou fortement localisés. Il est nécessaire d'informer les propriétaires de leur présence afin qu'ils puissent en tenir compte dans la gestion de leur parcelle.

- **Participer à la mise en place de conventions de gestion**

L'objectif est d'assurer la pérennité d'habitats et d'espèces faiblement représentés et à fort enjeu patrimonial. La mise en place de conventions de gestion entre les propriétaires des terrains où se situent ces habitats ou espèces et un organisme gestionnaire permettrait d'assurer la pérennité de ces quelques hectares.

Mesure 8.3
Edition d'un bulletin périodique de liaison

Objectifs

Informer et sensibiliser la population, les acteurs locaux ...

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces de la directive.

Données de contractualisation

Partenaire pressenti : structure animatrice

Cahier des charges

Publication d'un bulletin périodique de liaison.

Caractéristiques :

- périodicité : annuelle
- 6 feuilles A4 quadrichromie
- 4000 exemplaires

ESTIMATION FINANCIERE

Pour une édition :

Conception : compris dans l'animation du site

Réalisation : Infographie, illustrations : 600 €

Reprographie : 4000 ex en quadrichromie, 6 pages : 1200 €

Total annuel : 1800 €

Soit pour 6 ans : 10800 €

Outils de financement : FGMN

Si possible collectivités locales

Indicateurs de suivi de la mesure

Publication et diffusion des bulletins

Mesure 8.4

Réaliser une exposition tournante sur Natura 2000

Objectifs

Informer et sensibiliser les visiteurs et la population.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces de la directive.

Données de contractualisation

Partenaire pressenti : Structure animatrice
 Avec la participation de toute autre structure de promotion de
 l'environnement.

Cahier des charges

Exposition et animation autour du concept de Natura 2000 et son application dans le Queyras. L'exposition sera mobile et pourra se déplacer dans l'ensemble des communes du site. Un programme pédagogique, mis en œuvre par le chargé de mission, encadrera l'exposition. Le reste du temps, cette exposition sera visible dans les maisons du Parc.

ESTIMATION FINANCIERE

Conception : Compris dans l'animation du site
Infographie : 3000 €
Support : 7000 € (de 8 à 10 panneaux)
Animation : Compris dans l'animation du site

Soit un total de 10000 € pour les 6 ans du document d'objectifs.

Outils de financement : FGMN
 Si possible collectivités locales

Indicateurs de suivi de la mesure

Réalisation de l'exposition

Mesure 8.5

Réaliser un plan de communication en direction des scolaires

Objectifs

Informier et sensibiliser les scolaires à la biodiversité du territoire. L'objectif est que les jeunes générations s'approprient ce patrimoine naturel et en deviennent les garants de sa conservation.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces de la directive.

Données de contractualisation

Partenaire pressenti : Structure animatrice
Avec la participation des collectivités, des associations locales de promotion de l'environnement et des gestionnaires d'espaces naturels (ONF, ONCFS ...)
En étroite collaboration avec l'inspection d'académie du département.

Cahier des charges

Les scolaires jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des adultes. Action du parc sous l'intitulé « qualité de la vie locale »

Cette action s'articule autour de :

- sorties thématiques nature
- expositions diverses
- conférences, débats et échanges ...(sur le territoire et dans les maisons d'accueil du Parc).

ESTIMATION FINANCIERE

Sorties thématiques nature : Réalisées par l'équipe du PNR Queyras et le chargé de mission
Expositions : Cf. fiche action 8.4 et utilisations d'autres supports existants
Conférences : Réalisées par l'équipe du PNR Queyras et le chargé de mission

La structure animatrice aura également recours à des prestataires dans le domaine de l'animation environnementale auprès des scolaires.

Budget prévisionnel : 5000 € pour les 6 ans du document d'objectifs.

Outils de financement : FGMN
Si possible collectivités locales

Indicateurs de suivi de la mesure

Réalisation de sorties, expositions et conférences diverses.
Nombre de scolaires touchés.

Mesure 8.6

Réaliser une plaquette de sensibilisation et d'information à destination des usagers

Objectifs

Sensibiliser les usagers et visiteurs du site aux enjeux de conservation. L'objectif est de les responsabiliser les usagers et le grand public à la fragilité des espaces naturels de montagne.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces de la directive.

Données de contractualisation

Partenaire pressenti : Structure animatrice
 Associations d'usagers.

Cahier des charges

Cette plaquette s'adresse à la fois aux usagers et aux visiteurs du site. Il s'agit de mettre à disposition des associations d'usagers et du grand public une plaquette informative et les comportements à adopter. Ce support mettra notamment l'accent sur l'intérêt général à protéger le patrimoine naturel du Queyras.

ESTIMATION FINANCIERE

Conception : animation par le chargé de mission et la chargé de communication du Parc.

Infographie : 700 €

Reprographie : 1300 € (5000 exemplaires au minimum)

Total : 2000 € pour les 6 ans du document d'objectifs.

Outils de financement : FGMN

Si possible collectivités locales

Indicateurs de suivi de la mesure

Réalisation et diffusion de la plaquette en période estivale.

Mesure 8.7

Mise en place de la Réserve Naturelle de RistolasMont Viso

Objectifs

Mettre en place sur le haut Guil une réserve naturelle pour sauvegarder un patrimoine naturel exceptionnel et remarquablement conservé.

Habitats et espèces concernées

L'ensemble du patrimoine naturel est concerné par ce classement.

Données de contractualisation

Environ 2350 hectares sur le haut Guil
Commune de Ristolas

Cahier des charges

Il s'agit de recourir à l'outil réglementaire sur ce fond de vallée afin de sauvegarder cet espace naturel remarquable.

Ces dispositions auront pour but de supprimer ou de limiter les nuisances actuelles et de prévenir les menaces futures. Elles se classent en deux catégories :

- d'une part l'intégration au sein du périmètre de la future réserve naturelle des habitats, des sites et de leurs combinaisons les plus remarquables au niveau floristique et faunistique. Il s'agit de garantir la sauvegarde des espèces végétales et animales sensibles et menacées qui les caractérisent tant au point de vue de leur appartenance au monde alpin qu'à celui, original, des Alpes Cotiennes du Mont Viso.
- d'autre part, la mise en place d'un certain nombre de mesures réglementaires, visant à rendre compatibles les diverses activités humaines locales, avec la protection nécessaire des espèces et des habitats, ainsi que la préservation d'une manière générale de la qualité de l'espace et des paysages au sein de la future réserve naturelle.

Ainsi, on s'aperçoit de la complémentarité des outils de protection qui répondent chacun à des objectifs bien établis. La mise en place aujourd'hui d'un tel dispositif (Natura 2000 et la réserve naturelle), à la fois réglementaire et contractuel va permettre à ce territoire de maintenir une activité économique indispensable face aux enjeux de demain sans toutefois remettre en cause son capital nature.

Indicateurs de suivi de la mesure

Classement effectif d'une partie du site Natura 2000 en réserve naturelle.

Mesure 8.8

Voyage d'échange d'expérience concernant des problèmes communs à différents sites

Objectifs

Participer activement au réseau européen Natura 2000. Echanger des pratiques et des expériences, favoriser la contractualisation par l'information et la connaissance.

Habitats et espèces concernées

Tous les habitats et espèces de la directive.

Données de contractualisation

Partenaire pressenti : Structure animatrice
 Acteurs du territoire et institutions

Cahier des charges

Voyage d'échanges programmé après une première année de mise en œuvre du document d'objectifs. L'objectif recherché est de définir les blocages à la contractualisation, rechercher des territoires à enjeux et problématiques similaires pour échanger sur les pratiques et solutions mises en œuvre. L'idée directrice est de mobiliser certains acteurs du territoire à observer les pratiques et partenariats élaborés dans d'autres régions de montagne en Europe pour répondre à la directive.

ESTIMATION FINANCIERE

Voyage d'étude d'environ 8 à 10 participants sur 2 à 3 jours
Lieu à définir ultérieurement
Budget prévisionnel : 4000 €

Indicateurs de suivi de la mesure

Réalisation d'un voyage d'études des pratiques agro environnementales
Réalisation et diffusion d'un relevé de conclusions pratiques.

SYNTHESE BUDGETAIRE	n° de la mesure	Priorité de l'action au sein de son groupe	Coût de la mesure sur 6 ans	Echéancier						Partenaires pressentis
				2005	2006	2007	2008	2009	2010	
Valorisation et maintien de l'ouverture des milieux par l'agriculture et le pastoralisme										
Entretien les milieux ouverts	1.1	***	600 000 €	70 000 €	106 000 €	106 000 €	106 000 €	106 000 €	106 000 €	Agriculteurs, groupements pastoraux, communes
Réouvrir les milieux fermés et entretien de l’ouverture	1.2	***	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	Agriculteurs, groupements pastoraux, communes
Favoriser une fauche de qualité	1.3	***	120 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	Agriculteurs, groupements pastoraux, communes
Protéger les zones écologiquement sensibles et les espèces patrimoniales inféodées aux milieux ouvert	1.4	**	108 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	Agriculteurs, groupements pastoraux, communes, partenaires scientifiques
Conduire les troupeaux, aider à la mise en place d’un plan global de gestion pastorale	1.5	***	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	Agriculteurs, groupements pastoraux, communes
Aider à la création, l’acquisition ou l’amélioration d’équipements pastoraux	1.6	**	150 000 €	20 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	26 000 €	Agriculteurs, groupements pastoraux, communes
Préservation et réhabilitation des éléments fixes du paysage	1.7	**	60 000 €		12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	Agriculteurs, groupements pastoraux, communes
Mettre en place un suivi scientifique et technique de la gestion des milieux ouverts, évaluer la pertinence des mesures de gestion	1.8	**	48 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	CBNA, universités, partenaires scientifiques
		Sous total	1 266 000 €	166 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	220 000 €	
Maintien et amélioration de l’état de conservation des habitats forestiers communautaire										
Mise en conformité des aménagements forestiers et des PSG avec le document d'objectifs	2.1	***								ONF, PNRQ
Conserver une sylviculture de qualité en faveur de la biodiversité des Cembraies mélèzeins de l’étage subalpin	2.2	***	276 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	46 000 €	ONF, agriculteurs, groupements pastoraux, communes
Assurer quelques rares coupes de régénération sur les boisements de pin à crochets	2.3	*								ONF
Conservation de la fonctionnalité biologique des pessières acidiphiles, maintien de la diversité des essences	2.4	**	24 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	ONF
Sapinière sèche des Alpes internes	2.5	**	12 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	ONF
Limiter la création de nouvelles voies de desserte à l’étage subalpin	2.6	***	12 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	ONF, communes, PNRQ,
Mise en place de protocoles d’évaluation des pratiques pastorales aidant à la régénération des mélèzeins	2.7	**	60 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	ONF, groupements pastoraux, communes
Cartographie des arbres remarquables en vue de la création d’îlots de conservation	2.8	***	90 000 €		18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	ONF, communes, CRAVE, PNRQ, partenaires scientifiques
		Sous total	474 000 €	64 000 €	82 000 €	82 000 €	82 000 €	82 000 €	82 000 €	
Conservation et mise en valeur des zones humides										
Suivi d’espèces patrimoniales	3.1	***	5 000 €		1 500 €		1 500 €		2 000 €	CBNA, universités,
Mise en place de mesures conservatoires concernant le pastoralisme	3.2	***								Agriculteurs, groupements pastoraux, PNRQ
Mise en place d’une étude comportementale des randonneurs	3.3	*	4 000 €			4 000 €				PNRQ, universités
Mise en place de mesures de conservation <i>in situ</i> adaptées	3.4	**	15 000 €		10 000 €		5 000 €			Commune, PNRQ
Préservation et restauration des ripisylves	3.5	**								ONF, communes, PNRQ
		Sous total	24 000 €		11 500 €	4 000 €	6 500 €		2 000 €	
Etude et définition de mesures de gestion conservatoire des milieux rocheux										
Assurer une veille écologique des milieux rocheux	4.1	*	8 000 €		3 000 €		2 000 €		3 000 €	Communes, universités, CBNA, PNRQ
Approfondir les connaissances et le suivi des glaciers rocheux	4.2	*	6 000 €			6 000 €				Universités
		Sous total	14 000 €		3 000 €	6 000 €	2 000 €		3 000 €	
Amélioration de la connaissance des populations d’espèces végétales communautaire										
Effectuer des prospections complémentaires et réalisation d’une cartographique	5.1	***	6 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	CBNA, universités, experts, ONF
Mise en place d’un suivi et réalisation de relevés phytosociologiques	5.2	**	6 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	CBNA, universités, experts, ONF
		Sous total	12 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
Maintien de l’intégrité et de la fonctionnalité des habitats utilisés par les chiroptères										
Prendre des mesures favorables aux habitats utilisés comme territoires de chasse	6.1	***								Agriculteurs, groupements pastoraux, ONF, communes, PNRQ
Adapter les produits de traitement antiparasitaires	6.2	***	2 000 €		1 000 €		1 000 €			Agriculteurs, groupements pastoraux, CERPAM, PNRQ
Recenser, cartographier les cavités d’hivernage, laisser libre l’entrée des gîtes d’hivernage et de reproduction	6.3	***	9 000 €		1 500 €	6 000 €	1 500 €			Communes, particuliers, agriculteurs, ONF, GCP, associations, PNRQ
Mise en place de nichoirs à chauve-souris	6.4	**	4 000 €				4 000 €			GCP, ONF, PNRQ
Nouvelles prospections (Oreillard des Alpes) et suivi des populations de chiroptères	6.5	**	29 000 €		12 000 €	11 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	GCP et ses partenaires, universitaires, PNRQ
		Sous total	44 000 €		14 500 €	17 000 €	8 500 €	2 000 €	2 000 €	
Approfondissement des connaissances relatives aux autres espèces animales communautaire										
Prospections, suivi et mesures favorables à la conservation de la Salamandre de Lanza	7.1	***	15 000 €		5 000 €	5 000 €	5 000 €			Universités, experts, PNRQ, CERPAM
Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place de suivis de populations de reptiles, d’amphibiens et de mollusques d’intérêt communautaire	7.2	**	6 000 €			6 000 €				Universités, experts, PNRQ, partenaires scientifiques
Effectuer des prospections et mettre en place un suivi pour le papillon Isabelle	7.3	***	6 500 €		1 500 €		3 000 €		2 000 €	OPIE, PNRQ, ONF
Effectuer des prospections complémentaires et mettre en place un suivi des populations de papillons d’intérêt communautaire et patrimonial	7.4	***	6 500 €		2 500 €		2 000 €		2 000 €	OPIE, PNRQ, partenaires scientifiques
Protection du papillon Isabelle, des chauves-souris / améliorer la qualité des éclairages publics	7.5	***	A définir							Communes, EPCI, FDE, Syndicat d’électrification
		Sous total	34 000 €		9 000 €	11 000 €	10 000 €		4 000 €	
Information, communication, sensibilisation										
Structure animatrice et chargé de mission	8.1	***	180 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	PNRQ
Mettre en œuvre la politique Natura 2000 du site	8.2	***								Communes, PNRQ, EPCI, associations, partenaires de l'environnement
Edition d’un bulletin périodique de liaison	8.3	**	11 000 €	2 000 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	1 800 €	PNRQ
Réaliser une exposition tournante sur Natura 2000	8.4	*	10 000 €		10 000 €					Communes, PNRQ
Réaliser un plan de communication en direction des scolaires	8.5	***	6 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	PNRQ, communes, partenaires de l'environnement, inspection d'académie
Réaliser une plaquette de sensibilisation et d’information à destination des usagers	8.6	***	2 000 €		2 000 €					PNRQ
Mise en place de la Réserve Naturelle de RistolasMont Viso	8.7	***								PNRQ, commune
Voyage d’échange d’expérience concernant des problèmes communs à différents sites	8.8	**	4 000 €			4 000 €				Communes, agriculteurs, EPCI, PNRQ
		Sous total	213 000 €	33 000 €	44 800 €	36 800 €	32 800 €	32 800 €	32 800 €	

TOTAL	2 081 000 €	265 000 €	386 800 €	378 800 €	363 800 €	338 800 €	347 800 €
-------	-------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Site "Haut-Guil - Mont Viso - Valpréveyre"

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES

Document d'objectifs

- Mai 2005 -

Opérateur local : Parc naturel régional du Queyras
Coordinateur, rédaction et cartographie : Frédéric SUBE



- Parc Naturel Régional du Queyras -

SOMMAIRE

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

(Annexe I de la Directive « Habitats – Faune – Flore »)

- Répartition des habitats
- Landes alpines, subalpines et oro-méditerranéenne
- Pelouses, prairies et formations herbeuses
- Habitats forestiers
- Tourbières et marais
- Rochers et éboulis

ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

(Annexes II et IV de la Directive « Habitats – Faune – Flore »)

- Salamandres de l'Anza
- Les lépidoptères
- Reptiles observés
- Chiroptères capturés
- Chiroptères détectés
- Espèces végétales

ESPECES OISEAUX

(Annexe I de la Directive « Oiseaux »)

- Aigles royaux observés
- Galliformes de montagne
- Rapaces diurnes observés
- Chouettes et Grand duc observés
- Pics noirs observés
- Cranes à bec rouge observés
- Autres espèces d'oiseaux

ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

- Les unités pastorales
- Principales activités touristiques

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

(Annexe I de la Directive « Habitats – Faune – Flore »)

Répartition des habitats



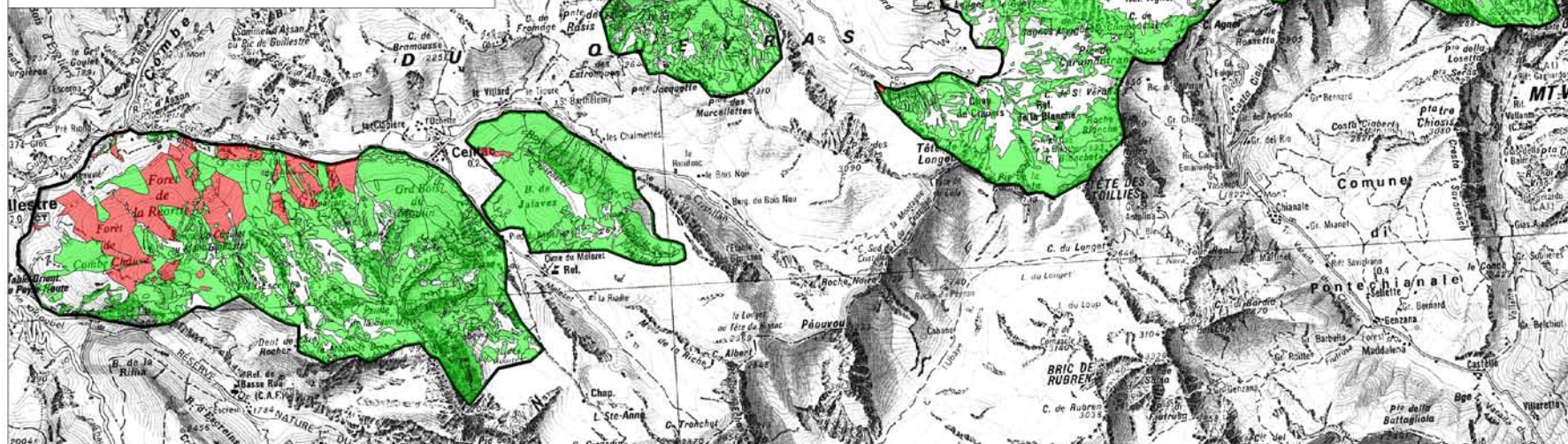
Parc
naturel
régional
du Queyras

- Habitats d'intérêt communautaire
- Habitats d'intérêt prioritaire
- Habitats hors directive



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Landes alpines, subalpines et oro-méditerranéenne



4060 : landes alpines et subalpines

- Landes à Rododendron/Brousses à Saules bas des Alpes
- Landes à Rododendron
- Fourrés à Genévriers nains
- Landes à Empetrum et Vaccinium

4090 : pelouses oro-méditerranéenne

- Landes épineuses à Astragalus sempervirens



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Pelouses, prairies et formations herbeuses



6170 : pelouses calcaires des Alpes

- Pelouses à Avoine et Sestlérie des Alpes méridionales
- Pelouses alpines à Fétuque violette et Nardaie apparentée + gazon à Nard raide de dégradation
- Pelouses subalpines à Laiche ferrugineuse (36.432)

6210 : formations herbeuses sèches semi-naturelles
et faciès d'embuissonnement sur calcaire

- Xérobromion des Alpes Sud-occidentales

6410 : prairie humide sur sol oligotrophe

- Prairie à Molinie sur calcaire

6520 : prairie de fauche de montagne

- Prairie de fauche de montagne



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Habitats forestiers



9410 : forêts acidophiles

(*Vaccinio-Piceetea*)

Pessières montagnardes des Alpes internes

9420 : forêts à mélèzes et pins Cembro des Alpes

Forêts siliceuses orientales à Mélèze et Arolle

Forêts occidentales de Mélèzes, de pins de montagne et d'Arolles (42.33)

9430 : Forêts montagnardes et subalpines

à *Pinus uncinata* sur substrat calcaire

Forêts de Pins de montagne des Alpes internes (42.421)



0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Tourbières et marais



3220 : rivières alpines
et leurs végétations rupicoles herbacées
Groupements d'Epilobe des rivières subalpines
7110* : tourbières acides à sphaignes
★ Tourbières hautes actives

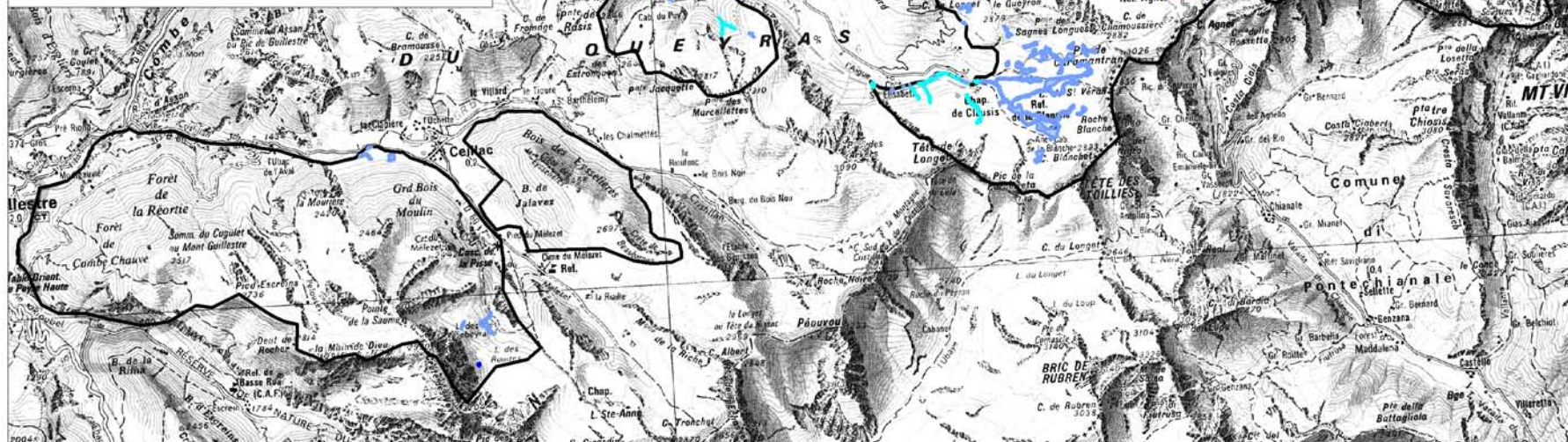
7230 : tourbières basses alcalines
Tourbières basses à Carex davalliana
+ Bas-marais alpins à Carex fusca

7240* : formations pionnières alpines
du Caricion bicoloris-atrofuscae
Gazons riverains arctico-alpins



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Rochers et éboulis



-  Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses
-  Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires
-  Éboulis méditerranéens occidentaux et thermophiles
-  Éboulis calcaires et de schistes calcaires (calcschistes) des étages montagnard à alpin
-  Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival
-  Glaciers permanents



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



ESPECES ANIMALES ET VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

(Annexes II et IV de la Directive « Habitats – Faune – Flore »)

Salamandres de lanza observées



Parc
naturel
régional
du Queyras



Salamandre de lanza



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Les lépidoptères



Parc
naturel
régional
du Queyras

- Apollon
- ◆ Azuré du Serpolet
- ▲ Semi-apollo



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Reptiles observés



Parc
naturel
régional
du Queyras

- ▲ Lézard des murailles
- ◆ Coronelle lisse



1 0 1 2
Kilomètres

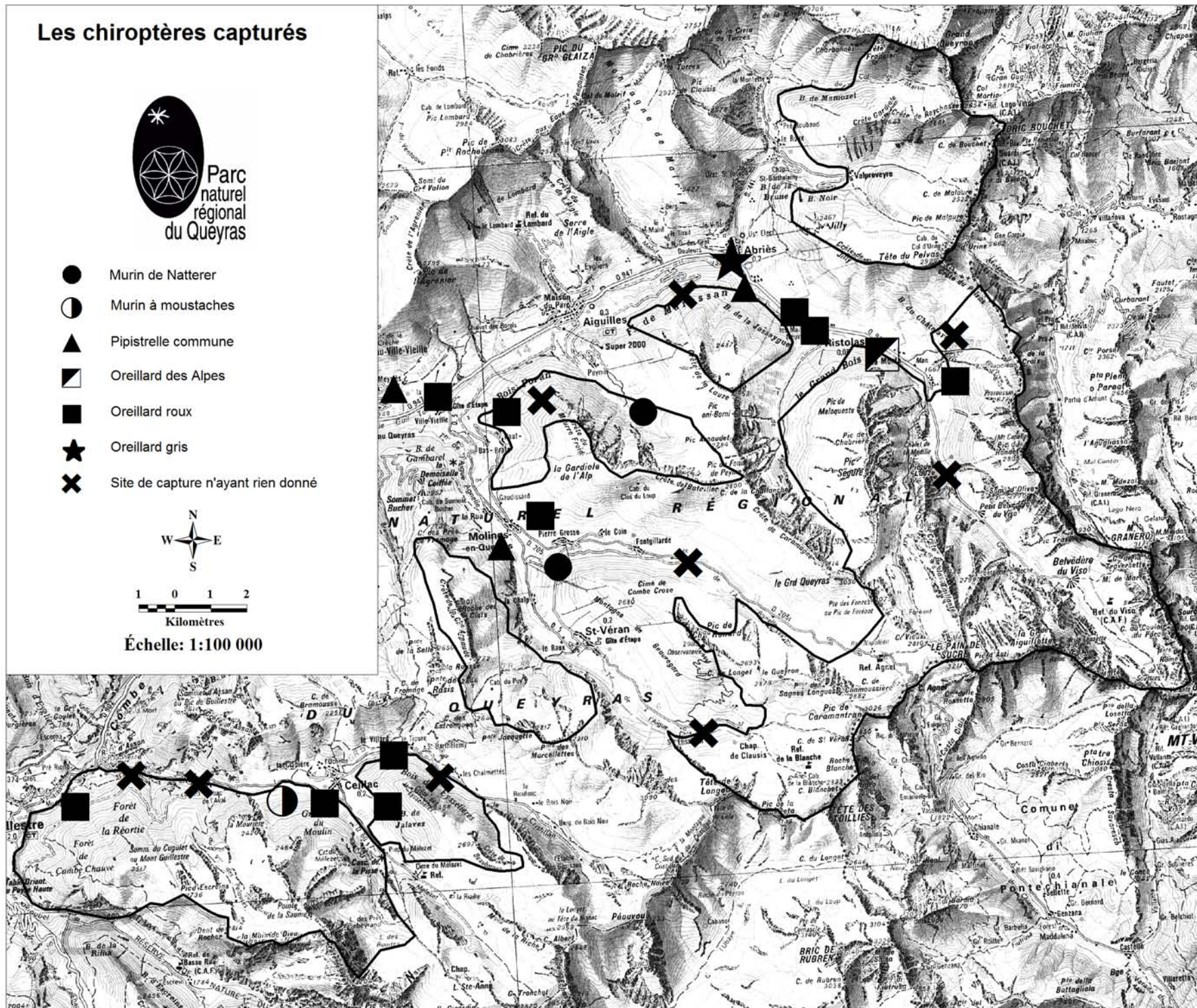
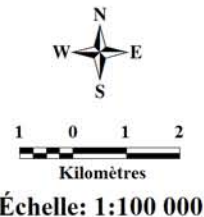
Échelle: 1:100 000



Les chiroptères capturés



- Murin de Natterer
- ◐ Murin à moustaches
- ▲ Pipistrelle commune
- ◼ Oreillard des Alpes
- Oreillard roux
- ★ Oreillard gris
- ✕ Site de capture n'ayant rien donné



Les chiroptères détectés

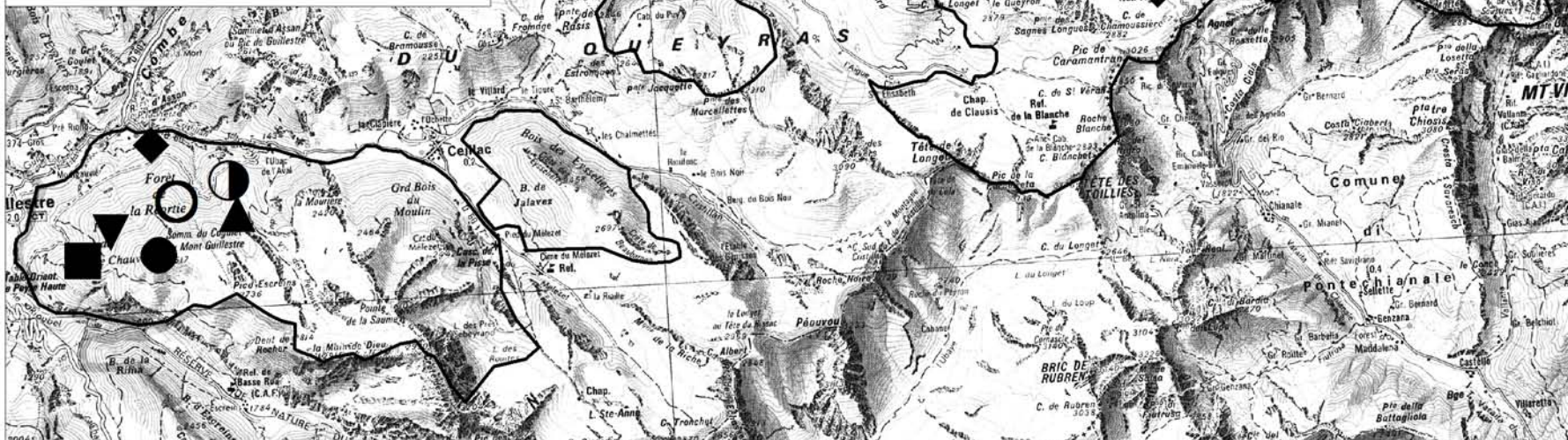


- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- ◐ Murin à moustaches
- ▲ Pipistrelle commune
- ▼ Pipistrelle de Kuhl
- Oreillard sp.
- ★ Sérotine de Nilsson
- ◆ Vespère de Savi



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Les espèces végétales



Parc
naturel
régional
du Queyras

- ◆ Ancolie des Alpes
- Sabot de Vénus
- ★ Saxifrage de Vaud
- ▲ Astragale queue de Renard



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



ESPECES OISEAUX

(Annexe I de la Directive « Oiseaux »)

Aigles royaux observés



Parc
naturel
régional
du Queyras



Aigle royal



1 0 1 2

Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Galliformes de montagne



Parc
naturel
régional
du Queyras

- Lagopède alpin
- ◆ Perdrix bartavelle
- ▲ Tétràs lyre



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Rapaces diurnes observés (excepté l'aigle royal)



Parc
naturel
régional
du Queyras

- Circaète Jean-le-Blanc
- ◆ Bondrée apivore
- ▲ Faucon pèlerin
- ★ Gypaète barbu



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Chouettes & Grand duc observés (Observations)



Parc
naturel
régional
du Queyras

- Chevêchette d'Europe
- ◆ Chouette de Tengmalm
- ▲ Grand duc d'Europe



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Échelle: 1:100 000





Parc
naturel
régional
du Queyras



Crave à bec rouge



1 0 1 2



Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Autres espèces d'oiseaux Carte de répartition



Parc
naturel
régional
du Queyras

● Engoulevent d'Europe

◆ Pie-grièche écorcheur

Alouette lulu

(présence exceptionnelle
dans le Queyras - non cartographiée)



1 0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000



ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Les unités pastorales



Parc
naturel
régional
du Queyras



Oivins



Bovins



1 0 1 2

Kilomètres

Échelle: 1:100 000



Principales activités touristiques



Ski nordique



Refuge de montagne



Accès routier

Principaux sentiers de randonnées
(Tour du Viso, GR 5, GR 58 et variantes)



Site Natura 2000 - PR 08



0 1 2
Kilomètres

Échelle: 1:100 000

